COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XLI.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1788.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XLI.

Contenant les Mémoires du sieur Jean de Mergey, *& ceux de* Michel de Castelnau.

XVI[e] Siècle.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris ; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES

DU SIEUR

JEAN DE MERGEY;

GENTILHOMME CHAMPENOIS.

XVIe Siècle.

NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DU SIEUR
JEAN DE MERGEY.

JEAN, ſieur de *Mergey*, Gentilhomme Champenois, naquit (a) vers 1537, à *Haranſmenil*, dans le Diocèſe de *Troyes*. Les détails qui concernent ſa famille ſe trouvent au commencement de ſes Mémoires. On y verra que les Seigneurs de Dinteville (b), de la Maiſon de Jaucourt, s'intéreſſoient à ſon ſort, & qu'ils prirent ſoin de ſon éducation. En 1554, un d'entre eux, Guillaume de Dinteville (connu dans les écrits du tems ſous le nom du Seigneur Deſchenets, Capitaine

(a) La preuve exiſte à la fin de ces Mémoires. On y lit qu'en 1613 il étoit âgé de 77 ans.

(b) Par rapport à ces Seigneurs de Dinteville, on renvoye le Lecteur à l'obſervation n° 1 ſur les Mémoires de Mergey.

de 50 hommes d'armes), emmena Mergey à l'armée en qualité de Page. Le début du jeune Champenois, dans la carrière des armes, lui fit honneur. Les particularités qu'il nous a tranſmiſes à ce ſujet rappellent les premiers exploits de Bayard & de Tavannes.

L'année ſuivante, le Seigneur Deſchenets, voulant procurer à Mergey un avancement plus ſûr & plus rapide, le plaça auprès du Comte de la Rochefoucaut, Lieutenant de la Compagnie d'ordonnance du Duc de Lorraine. Ce Comte de la Rochefoucaut étoit celui qui, comme on le dira bientôt, fut une des victimes de la St.-Barthelemy. Mergey, attaché à ce Seigneur, l'aima ſincèrement malgré les chagrins domeſtiques qu'il eſſuya dans ſa maiſon. Il le ſuivit par-tout où marcha la Compagnie que le Comte commandoit. Pris l'un & l'autre à la bataille de St-Quentin, ils avoient à peine recouvré leur liberté que la paix de Cateau-Cambreſis ſuſpendit les hoſtilités. Mergey, dans un voyage qu'il fit alors à Verteil (a) en Angoumois, s'éprit d'Anne de Courcelles, & l'épouſa. La mort de Henri II ne tarda pas à arriver;

(a) Verteil étoit la terre où les Comtes de la Rochefoucaut réſidoient depuis long-tems.

& cet événement fut l'avant-coureur de nos guerres civiles. Le Comte de la Rochefoucaut, beau-frere du Prince de Condé, ami & allié des Coligni, avoit embrassé, comme eux, le protestantisme. Leurs intérêts lui devinrent communs. Mergey, imbu des mêmes opinions, fut entraîné par leur exemple. Il ne nous apprend point dans ses Mémoires comment, & à quelle époque il abjura la religion de ses pères. Les dangers, qu'il courut à la Saint Barthelemi, ne seroient qu'un indice de sa nouvelle croyance, & ne la prouveroient pas : il appartenoit au Comte de la Rochefoucaut, un des chefs du Calvinisme, & cela suffisoit, pour qu'il fut compris dans le nombre des proscrits. Mais Mergey déclare formellement qu'il étoit protestant, puisqu'immédiatement après cette époque désastreuse, la Cour lui enjoignit, à cause de ses opinions religieuses, de se séparer de M. de Marsillac, fils du Comte de la Rochefoucaut. Le fait est encore confirmé par la conduite qu'il tint pendant les guerres civiles. Quoiqu'il cessat de suivre le Comte de la Rochefoucaut, il servit constamment dans l'armée protestante. Cette séparation douloureuse ne l'empêcha pas d'entretenir avec ce

Seigneur les relations les plus intimes; il lui prouva qu'il n'avoit point d'ami, & de serviteur plus zelé. Il paroît que, quelque tems avant la St. Barthelemi, Mergey étoit rentré dans la maison du Comte de la Rochefoucaut, puisqu'il l'accompagna à Paris aux noces du Roi de Navarre. On n'ignore pas que ces fêtes couvroient l'exécrable complot *des Matines Parisiennes*. Mergey assista à cette boucherie, dont le seul souvenir glacera toujours d'effroi les ames douces & sensibles. Si Mergey ne tomba pas sous le fer des assassins, il eut à pleurer la mort de son protecteur, & de son ami. L'amabilité de caractère, les qualités du cœur (a) & de l'esprit, dont étoit doué le Comte de la Rochefoucaut, ne purent trouver grace devant les Tigres acharnés à la proye sur laquelle on les avoit lancés. Charles IX (dit-on) aimoit ce Seigneur (b), & pourtant il ne le sauva pas. On ajoute que toute la soirée le Comte avoit amusé le Monarque par ses saillies: mais la postérité aura toujours de la peine à croire qu'un Souverain soit susceptible des charmes d'une conversa-

(a) C'est là le portrait qu'en fait Brantôme.

(b) Voyez les Mém. de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 461.

tion enjouée, lorsqu'il touche au moment, où par son ordre on va assassiner une partie de ses sujets. Malheureusement le récit de Mergey est confirmé par les écrits du tems. Echappé à cette proscription, Mergey s'étoit retiré chez M. de Marsillac, qui alors prit le le nom de Comte de la Rochefoucaut; la croyance de Mergey inquiétoit le Gouvernement, & comme nous l'avons dit, on lui enjoignit de partir. Il ne fut pas long-temps sans rejoindre le fils de l'ami qu'il regrettoit: ils allèrent ensemble au siége de la Rochelle. L'avénement de Henri III au trône de Pologne fit renaître les apparences de la paix. Le nouveau Comte de la Rochefoucaut en profita pour parcourir l'Italie: Mergey l'accompagna. A leur retour en France, ils prirent part aux troubles qui continuoient d'agiter la France. Mergey y perdit son second Maître. La vieillesse & les infirmités l'accueillirent: un triste repos devint son partage. Il semble que ses services ont été mal récompensés, & on a droit d'en juger ainsi, lorsqu'on l'entend dire, *que service de Seigneurs n'est pas héritage.*

Mergey dans sa retraite écrivit les Mémoires que nous publions sur l'édition de

Camusat (a) à qui on en est redevable. Il acheva de les rédiger en 1613. Ces Mémoires, qui commencent en 1554, parcourent un intervalle considérable, puisqu'ils s'étendent jusqu'en 1597 (b). Etant aussi peu volumineux, qu'ils le sont, on conçoit qu'il ne faut pas y chercher l'histoire suivie & détaillée de ces tems-là. Mergey ne parle que de ce qu'il a vu. En décrivant les événemens les plus remarquables, il se borne à consi-

(a) Nicolas Camusat, Chanoine de Troyes, a inséré ces Mémoires dans un recueil qui a pour titre : *Meslanges historiques*, ou *Recueil de plusieurs actes*, *&c. A Troyes*, *chez Noel Moreau*, 1619, *in*-8°. On a déjà fait usage de plusieurs pièces contenues dans ce recueil. Les Mémoires de Mergey y occupent environ 52 pages d'une impression si fine, qu'elle est pénible à lire. Camusat mourut en 1655. Il a été l'Editeur d'autres ouvrages de ce genre, entre autres des Mémoires divers touchant les différends entre les maisons de Guise & de Chastillon, composées par (Christophle) Richer, Ambassadeur de François I & de Henri II en Suède & en Dannemarck.

(b) C'est à tort que plusieurs Bibliographes les font finir en 1572, puisque l'Auteur y fait mention de la mort de son second Maître le jeune Comte de la Rochefoucaut, tué en 1597 au combat de *Saint-Yrié-la-Perche*. (Voyez l'observation n° 12 sur ces Mémoires.)

dérer le lieu de la ſcène où il étoit. Ses récits du combat de Renty, de la déroute de Saint-Quentin, & des batailles de Dreux & de Montcontour, en fourniſſent la preuve : il eſt extrêmement concis ſur tout ce qui s'eſt paſſé au-delà du cercle étroit dans lequel il ſe circonſcrit : ſa relation du Maſſacre de la St. Barthelemi eſt narrée de la même manière. C'eſt un tableau fidèle de ſa ſituation dans cette nuit affreuſe. Jamais on ne le perd de vue : tour à tour on frémit pour lui & on partage ſes eſpérances.

Si l'Hiſtoire n'a donc à recueillir dans ſes Mémoires que des anecdotes particulières, elles n'en ſont (a) pas moins précieuſes. Mergey a un mérite rare ; c'eſt ſon ton de véracité qui provoque la confiance. Quoique Proteſtant, & quoiqu'il fut dans un temps où la haine de religion n'étoit pas éteinte, il ne ſe permet ni déclamations ni injures contre les Catholiques.

Le ſtyle de Mergey n'eſt pas brillant. Sa diction ſouvent peſante, & des conſtructions

(a) L'Auteur de l'eſprit de la Ligue dans les obſervations qui précédent ſon premier volume, p. 44, en porte à peu près le même jugement.

quelquefois vicieuſes, annoncent qu'il ne prétendoit pas au titre d'homme de Lettres : il l'avoue ingénuement à la fin de ſes Mémoires. Cet aveu modeſte ne doit pas repouſſer le Lecteur : ces Mémoires plaiſent en raiſon des particularités qui y ſont ſemées, & de la bonne foi avec laquelle l'Auteur les raconte.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MÉMOIRES

DU SIEUR

JEAN DE MERGEY,

GENTILHOMME CHAMPENOIS.

NICOLAS DE MERGEY, sieur de Haraumesgnil en Champagne, Paroisse de *Sauvage Maisgnil* Diocèse de Troyes, espousa Catherine de Dinteville (a), de laquelle eut 14 enfans, qui tous moururent jeunes, excepté Bernard, Jacques, Anne & Jean lesquels furent mariez; Bernard qui estoit l'esné ayant suivy dès sa premiere jeunesse les armes soubs la charge du Seigneur de Jours qui estoit Colomnel de la legion de Champagne ayant acquis reputation aux guerres fut honoré de l'enseigne Colonnelle, qui a laissé plusieurs en- 1554.

(a) Nicolas Camusat, l'Auteur des Mélanges historiques, nous apprend dans l'édition des Mémoires de Mergey, qu'il a publiée, que cette Catherine de Dinteville étoit une fille naturelle de la Maison de Dinteville. Probablement elle appartenoit à Gaucher de Dinteville, père du Seigneur de Polizy, & du Seigneur Deschenets.

1554. sans. Jacques de Mergey ayant aussi longuement suivy les armes avec l'infanterie fut honoré d'une place aux Gardes du corps du Roy, soubs la charge de M. de Brezé, & depuis exempt en ladicte compagnie, lequel aussi à laissé plusieurs enfans. Anne de Mergey fut mariée avec le sieur de la Pouge Angoulmoysin, oncle du sieur de la Voulte qui eut une fille mariée avec le Capitaine St. Martin exempt de l'une des compagnies des Gardes du Roy. Et moy Jean de Mergey qui suis le cadet (a) & dernier de tous, ayant attainct l'aage de 8 ans, ma mere me mit au college, ou ayant demeuré deux ans, elle me mist en l'abbaye de Monstierender en laquelle j'arreste peu de temps ne voulant estre Moyne, elle me mist avec M. (b) de Polizy Bailly de Troyes chef de la maison de Dinteville, personnage accomply & orné de toutes vertus & sciences autant que homme de son temps & qualité, ayant esté Gouver-

(a) Mergey naquit vers 1537 : voyez la fin de ses Mémoires.

(b) Ce fut vers 1549 que les parens de Mergey le confièrent aux soins de Jean de Dinteville, Seigneur de Polizy.

neur de M. d'Orleans & Ambaſſadeur pour le Roy en Angleterre : mais eſtant devenu Paralitique & impotent de tous ſes membres, & ne pouvant plus à ceſte occaſion demeurer à la cour, & s'eſtant retiré chez ſoy, ſe miſt pour ſon plaiſir & exercice à baſtir ceſte belle maiſon de Polizi, lequel me priſt en telle amitié, qu'il prenoit bien la peine luy meſme de m'inſtruire en toutes les ſciences deſquelles mon jeune aage pouvoit eſtre capable, & ayant demeuré avec luy juſques en l'aage de 14 ou 15 ans & me voulant mieux former par la fréquentation du monde & exercice des armes, me donna à M. Deſchenetz ſon frere, (1) Chevalier de l'ordre du Roy & Capitaine de 150 hommes d'armes, avec lequel je fis pluſieurs voyages, meſmes celuy où le Roy Henry fit de ſi beaux exploits de guerre aux pays de l'Empereur ez frontieres de Hainault & du Liege, pour avoir la revanche des cruautez, pilleries & bruſlemens exercez auparavant par la Royne de Hongrie aux frontieres de France. 1554.

Le Roy en ce voyage priſt & ſaccagea la ville & chaſteau de Beyns & Marinont, maiſons de plaiſance de la dicte Royne de Hongrie qui eſtoient auſſi bien & richement meublées que maiſons de la chreſtienté. J'eus pour ma part

1554. du butin, car tout estoit habandonné, les pantes d'un liƈt de velous cramoisi tout garny & enrichy de broderie, de toille d'or & d'argent qui valloient plus de cinq cens escus, mais M. Deschenets mon maistre les ayant veuz s'en accommoda. La ville & chasteau de Dynan furent aussi pris où commandoit Julian Romero renommé Capitaine Espagnol, & le quel depuis (a) combatit en France en duel contre un autre Espagnol en presence du Roy qui leur avoit donné le camp avec toutes les fanfares & formalitez en tel cas requises, mais les deux champions estant mis dedans le camp par leurs parrains, la partie de Julian ne voulut point venir aux mains, & tournoiant autour du camp ne faisoit que crier à son ennemy qui le suyvoit, *No te quiero Juliano*,

(a) Les détails relatifs à cette anecdote ont été consignés dans l'Observation, n°. 8, sur le sixième Livre des Mémoires de Rabutin : en comparant cette observation avec le récit de Mergey ; on verra qu'il la place à une époque bien différente de celle à laquelle elle appartient, selon Brantôme, qui a été notre guide. Un seul fait nous paroît décider en faveur du témoignage de Brantôme, c'est que, si ce combat en champ clos eût été postérieur à la prise de Dinant, le Connétable n'auroit pas été dans le cas de faire à Romero les reproches qu'il lui adressa.

proverbe qui a longtemps depuis couru en France. 1554.

De Dynau le Roy s'achemina quelque temps après & alla assieger le fort Chasteau de Renty sur la frontiere de France que tenoit l'Empereur, mais si bien muny de bons hommes & de choses nécessaires pour la conservation de la place, qu'il nous fallut lever le siege, car l'Empereur ayant dressé son armée grosse & forte s'estant acheminé pour secourir les assiegez, s'asseuroit que trouvant nostre armée harassée pour le long temps qu'elle avoit tenu la campagne qu'il en auroit bon marché s'il la pouvoit affronter, & ayant faict advancer son advant-garde pour donner courage aux assiegez, il y eut de beaux combats & escarmouches entre les deux armées avant que la nostre levast le siege, où je me trouvé en l'une estant encore Page où je fis mon premier apprentissage comme vous entendrez.

M. de Guise estant monté à cheval avec environ 25 chevaux Capitaines & Gentilshommes pour aller recognoistre l'avant-garde Impériale qui s'estoit approchée jusques près de Fouquemberge où estoient logez nos chevaux legers, lieu seur & advantageux. Ledict sieur de Guise estant arrivé assez près dudict Fouquemberge entendit l'escarmouche que

1554. nos chevaux legers avoient attaquée avec les Imperiaux, qui luy feirent faire halte, & envoya M. Deschenetz pour dire au Seigneur Paul (a) Baptiste Lieutenant de la cavalerie legere soubs M. de Nemours qu'il eust à se retirer & ne rien attaquer & qu'il le vint trouver où il estoit sur une petite colline.

M. Deschenetz se mit en chemin pour executer sa charge & moy avec luy sur un petit cheval barbe, mais fort viste ayant en ma teste son morion (b) à banniere avec un beau panache & un javelot de (c) Brezil, le fer doré bien tranchant avec belle houppe d'or & de soye, ma casaque de Page belle & bien estoffée

(a) Paul-Baptiste Frégose, Officier qui s'étoit distingué au siége de Metz. (Voyez les Mémoires relatifs à ce siége, par Salignac.)

(b) Le morion étoit un petit casque sans visière : *ce morion à banniere* que portoit Mergey, faisant les fonctions de Page, se nommoit ainsi, parcequ'il appartenoit à un Capitaine de compagnie d'ordonnance, tel que l'étoit le sieur Deschenets. Ces Capitaines représentant les anciens Chevaliers *Bannerets*, en avoient les attributs.

(c) Cette arme offensive étoit une espèce de lance, dont le bois peint ressembloit pour la couleur à ce que nous appellons bois de Brésil : car avant la découverte de cette contrée, le nom de bois de Brési s'appliquoit à celui qu'on peignoit de cette manière.

estoffée de broderie, desorte que je pensois estre *quelque petit Dieu Mars*. 1554.

Ledict sieur Deschenetz ayant descouvert de dessus une petite montagnete noz gens & les ennemis meslez à l'escarmouche, ne voulut passer outre, voyant au vallon quatre ou cinq chevaux qui se pourmenoient, & ne sçachant s'ils estoient amis ou ennemis demeura là m'envoyant vers ledict Paul Baptiste pour luy dire ce que M. de Guise luy mandoit, & me dist qu'il m'attendoit là.

Je m'achemine pour executer ma charge en l'esquipage que j'estois droict ou estoit l'escarmouche, & y arrivé si à propos que nos gens s'estoient desbandez pour soustenir ceux qui avoient rembarré les nostres, & les ennemis se retirant pour gaigner leur gros nous les chargeasmes, & moy y arrivant & estant bien monté je fus le premier à la charge ayant arresté un Bourguignon qui avoit une cuirace à cru si courte que la moitié de l'eschine lui paroissoit, j'adresse si bien mon coup que je lui plante mon javelot en ce defaut dedans l'eschine, qui n'eut pas faict trois pas que faisant un grand cri avec une laide grimace tumba mort de dessus son cheval, emportant en ses reins mon javelot lequel je ne

1554. peus rerirer à cause qu'il estoit barbillonné, (a) & nous retirasmes à nostre gros, où trouvant ledict sieur Paul Baptiste, je lui dis ce que lui mandoit M. de Guyse, lequel aussi tost fit sonner la retraicte, & le mené ou M. Deschenetz l'attendoit.

Je le prié par le chemin de faire en sorte avec ledit sieur Deschenetz mon maistre, *que je ne fusse poinct*(b)*foueté à cause du javelot que j'avois perdu, lequel se prist à rire & m'assura que je n'aurois poinct de mal, & qu'il avoit bien veu comment je l'avois perdu*, & ayant trouvé ledit sieur Deschenetz, ils s'en vont tous deux trouver M. de Guise, auquel après avoir faict le récit de tout cequi s'estoit passé, addressant sa parole audict sieur Deschenetz en presence dudict sieur de Guise lui dit *la peur que j'avois d'estre fouettè pour avoir perdu son javelot, & ayant recitè le fait comme il*

(a) C'est-à-dire qu'il avoit deux crochets désignés sous ce nom, à cause de leur ressemblance avec les deux brins de barbe du poisson nommé *barbillon*.

(b) Cette espèce de punition s'infligeoit assez volontiers aux Pages. On lit dans le Journal de Henri III, par l'Etoile (édit. de 1744, Tome I, p. 393) que « ce Prince fit fouetter au Louvre 120 que Pages, » que Laquais, qui avoient contrefait la procession » des Pénitens ».

l'avoit vu, dist que si tous ses chevaux legers eussent aussi bien fait que moy, qu'il eust battu l'advantgarde de l'Empereur; voila mon premier chef d'œuvre à la guerre. 1554.

Il y eut le lendemain un autre gros combat(a) qui estoit bien une demie bataille, car nous eusmes huict enseignes de leurs gens de pied & quatre pieces de campagne montées sur 4 roues que deux chevaux menoient au galop.

Le Roy doncques ayant levé le siege, ceste nuict mesme se retira à Amiens departant son armée sur la frontiere aux lieux plus seurs & commodes pour vivre, & veoir ceque deviendroit celle de l'Empereur, lequel ayant rafraichy les assiegés de tout ce qui leur estoit necessaire, rompit aussi la sienne, y estants contraints & les uns & les autres à cause de l'hyver qui les talonnoit.

Ledict sieur Deschenetz pour tousjours m'advancer m'avoit donné, moy n'en sçachant rien, à M. le Comte de la Rochefoucault qui estoit Lieutenant de la compagnie de M. de Lorraine, lequel avec ladite compagnie estoit en garnison à Pierrepont. Ledict sieur Deschenetz estant avec le Roy à Amiens & moy avec luy, me mist hors de Page, & m'envoya au- 1555.

(a) Par rapport au combat de Renty, voyez les Mémoires de Tavannes & ceux de Rabutin.

1555. dict sieur Comte à Pierrepont avec un bon cheval & 30 escus, duquel je fus receu avec plus d'honneur & bonne chere que je ne meritois.

1556. Les deux armées donc estant rompuës, ledict sieur Comte laissant encores sa compagnie en garnison à Pierrepont, s'achemina avec son train pour aller à Paris trouver le Roy, & estant près de Senlis il sçeut les nouvelles de la mort de Madame la Comtesse sa femme, (2) qui luy causa un extrème dueil en son ame, & ayant gaigné Paris s'alla enfermer en l'Abbaye de S. Victor pour evaporer ses soupirs & regretz, où il eust demeuré longtemps, sans ses amys, qui par importunité l'en feirent sortir; quant à moy ayant pris congé de luy m'en alle en Champagne me rafraichir où je ne fis pas long séjour & retourné tost après retrouver
1557. M. le Comte, lequel peu de temps après se remaria avec Madame Charlotte de Roye belle sœur de M. le Prince de Condé, & n'ayant pas demeuré avec elle plus de trois semaines aprés leurs nopces, la guerre se r'alluma entre le Roy & le Roy d'Espagne.

M. le Connestable voulant redresser l'armée & rassembler les forces du Roy, manda à M. le Comte de le venir trouver avec ladicte compagnie au lieu de la Fere ce qu'il feit. Or pen-

que ledict Connestable dressoit sa petite armée, petite dis-je, car il ne peut mettre ensemble plus haut de deux mil chevaux & six mil hommes de pied, M. de Guyse ayant emmené avec luy en Italie la fleur de toute la noblesse de France, ledict sieur Connestable fut si peu advisé avec ceste pongnée de gens qu'il avoit, d'aller affronter un armée fresche & gaillarde, contre l'advis de tous les Capitaines qui estoient avec luy, qui tous luy conseilloient de departir tout ce qu'il avoit, tant de cheval que de pied, par toutes les bonnes villes de la frontiere, & les bien faire munir, afin que quand l'ennemy en auroit attaqué quelque une, bien munie, & que lors ledit sieur Connestable rassemblant ses forces qui estoient departies par les garnisons, il peust rompre les vivres à l'ennemy & l'incommoder; mais il demeura tousjours ferme en son opinion & ayant seu que S. Quentin estoit bloqué où estoit M. l'Admiral fort denué d'hommes & autres choses nécessaires, se resolut de l'aller secourir & mettre des hommes dedans; mais il n'estoit plus temps. Il avoit auparavant envoyé M. le Mareschal de S. André à Han craignant que l'ennemy ne s'en emparast avec 200 chevaux & deux mille hommes de pied. M. le Comte de la Rochefoucault estoit du 1557.

1557 nombre. Ledict sieur Mareschal ayant entendu que S. Quentin estoit assiegé retourna à la Fere trouver M. le Connestable laissant ledit sieur Comte audict Han avec toutes les trouppes qu'il y avoit menées en qualité de Lieutenant de Roy.

Deux jours après M. le Connestable voulant effectuer son dessein de mettre des hommes dedans S. Quentin, manda audict sieur Comte de le venir trouver le lendemain avec les trouppes qu'il avoit sur le chemin de la Fere, audit S. Quentin, ce que fit ledit sieur Comte, & partit de Han dés le soir mesme après souper, pour cheminer toute la nuit. Je veux bien mettre ici un mauvais presage que nous eusmes de la dicte entreprise. C'est que mondict sieur le Comte & M. de la Capelle (a) Biron qui estoit là avec sa compagnie de gensdarmes estant à cheval en la place dudit Han faisants sortir les trouppes pour s'acheminer, un grand chien tout noir se vint presenter devant eux, & estant sur le cul se mist à hurler sans cesse, & quelque chose qu'on chassast ledict chien il retournoit tousjours & continuoit ses hurlements: lors M. le Comte addressant sa parolle audict sieur de la Capelle Biron lui dist,

(a) Jacques de Charbonnieres, Seigneur de la Chapelle-Biron.

que vous semble de ceci mon pere (a), qui luy 1557.
respondit, *Par Bieu mon fils* (car c'étoit son serment) *qu'il ne sçavoit qu'en dire, mais que c'estoit une musique mal plaisante :* Mr le Connestable repliquant lui dist, *je croy mon pere que nous allons fournir la comèdie, Par Bieu je le croy*, respondit il, & se trouva la prophetie dudict sieur Comte veritable, car le lendemain la tragedie fut jouée.

Revenant donc à nos troupes qui avoient marché toute la nuict, le lendemain sur sept heures du matin, nous rencontrasmes M. le Connestable avec son armée. M. le Comte feit faire halte aux troupes qu'il menoit, & s'en alla trouver M. le Connestable, pour sçavoir ce qu'il avoit à faire & comment il marcheroit, lequel luy commanda de se mettre & marcher à la teste de l'armée avec la compagnie de M. de Lorraine, luy disant

(a) Le Comte de la Rochefoucaut l'appelloit ainsi, parce que c'étoit un Officier vieux & expérimenté. Cette manière de s'exprimer marquoit la confiance qu'on avoit dans un ancien militaire. C'étoit par le même motif que le Connétable, à la bataille de St. Quentin, demandant conseil au brave Doignon, lui disoit : *Bonhomme, que ferons-nous ?...* (Lisez les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 236.)

1557. comme il faisoit à tous les autres Capitaines *qu'il monstreroit aux ennemis un tour de veille guerre.* Suivant donc son commandement, mondict sieur le Comte se mit à la teste de l'armée, le reste suivoit, tant cavallerie que infanterie, selon l'ordre qui leur estoit commandé, & ainsi arrivasmes sur les 9 heures à la veue des ennemis à la portée du canon, mais ils ne pouvoient venir à nous, ny nous à eux, à cause d'un grand maraiz qui estoit entre nous & eux, & une riviere qui passoit par le milieu qui alloit se rendre & passer par la ville joignant les murailles.

M. le Connestable avoit faict amener 10 ou 12 bateaux sur des chariotz pour les jetter sur ladicte riviere & y mettre des soldatz & les faire couler dedans la ville, & si lesdits basteaux eussent esté à la teste de nostre armee (3), comme ils debvoient, ils eussent esté deschargez & mis sur ladicte riviere avec les soldatz, avant que les ennemis eussent eu le moyen de les en empescher; car nous arrivasmes à la veue de leur camp sans qu'ils eussent aucunes nouvelles ny allarme de nous : mais nos basteaux estans à la queue de nostre armée, n'arriverent de deux grosses heures après nous. Cependant les ennemis eurent loisir de se rasseurer

& empeſcher nos baſteaux & ſoldats de gaigner la ville, ayans tous eſté pris & tuez, reſte une vingtaine (a) qui entrerent à la ville avec un baſteau. Cependant M. le Conneſtable avec ſix canons qu'il avoit, faiſoit tirer force canonnades dedans le camp des ennemis, qui firent plus de bruiđ que d'effeđ. Or les ennemis ne pouvans venir à nous ſans faire le tour de la ville & paſſer ſur une chauſſée, où il ne pouvoit paſſer que trois chevaux de front, eurent loiſir de venir gaigner ladiđe chauſſée (b). 1557.

M. le Comte de la Rochefoucaut eſtant à la teſte de noſtre armée avec ſa compagnie & plus proche de ladiđe chauſſée, avoit envoyé ſur le bout pour cognoiſtre ſi l'en-

*(a) Mergey ſe trompe : au lieu de vingt hommes, il en entra dans la place quatre ou cinq cens, conduits par d'Andelot. Le témoignage de l'Amiral de Coligny eſt formel ſur cet article, comme on l'a vu dans ſes Mémoires ſur le ſiége de St. Quentin. L'Amiral n'ayant aucun intérêt à groſſir le ſecours qui pénétra, ſon autorité eſt certaine.

(b) On voit que tous les témoignages s'accordent ſur l'importance de ce défilé ou chauſſée par où les ennemis débouchèrent, & que ce fut-là la cauſe première de la défaite des François. Malheureuſement le Connétable ne fit pas aſſez d'attention aux différens avis qu'on lui donna à cet égard.

1557. nemy la voudroit passer pour venir à nous, qui virent desjà les ennemis sur l'autre bout de la chaussée, retournerent en donner advis audict sieur Comte, lequel quand & quand fut trouver M. le Connestable pour l'en advertir & luy dire que s'il faisoit là encores trop long sejour, il auroit toute l'armée du Roy d'Espagne sur les bras, & que pour obvier à cela & avoir loisir de nous retirer seurement, il estoit d'advis que promptement il hazardast trois ou quatre cens harquebuziers & les envoyast incontinent à un molin à vent (a) qui estoit tout joignant le bout de ladicte chaussée pour empescher & retenir les ennemis de passer si-tost ladicte chaussée, & que luy cependant fist marcher noz gens de pied en toute diligence pour gaigner les boys qui n'estoient qu'à une lieue de nous, & qu'il fist mettre pour les suivre & faire sa retraicte toute la cavalerie en un hot (b) avec l'artillerie sur la queue, & que si les ennemis estoient passez la chaussée & nous vouloient suivre, nous aurions jà gaigné le boys, & au cas qu'ils eussent faict

(a) Les autres Mémoires du tems ne parlent point de cette conversation du Comte de la Rochefoucaut avec le Connétable.

(b) En corps.

ſi bonne diligence de nous joindre, qu'ils n'oſeroient nous charger en gros, à cauſe de noſtre artillerie qui les arreſteroit & eſcarteroit; s'ils nous vouloient charger par petites troupes, ils ne pourroient nous affronter ſans recevoir grande perte, & cependant ferions noſtre retraicte ſeurement ayans gaigné les bois, ce que M. le Conneſtable trouva bon, & commanda audict ſieur Comte d'aller faire marcher nos gens de pied pour faire ladicte retraicte, dont il s'excuſa, luy diſant qu'il commandoit à la compagnie de M. de Lorraine qui faiſoit la retraicte, & qu'il ne voudroit pas qu'il y arrivaſt quelque choſe qu'il n'y fuſt luy-meſme, & qu'il ne penſoit pas y eſtre de retour qu'il n'euſt l'ennemy ſur les bras, ce qui fut vray. J'eſtois tousjours avec luy & entendis tous les diſcours qu'il eut avec M. le Conneſtable, lequel n'ayant envoyé leſdicts arquebouziers au molin pour arreſter la cavalerie des ennemis, ou l'ayant oublié, fut cauſe de noſtre deſroute. 1557.

Ledit ſieur Comte eſtant retourné à ſa compagnie, nous viſmes la plus grande part de leur cavallerie paſſée qui ſe mettoit en bataille pour nous ſuivre, ce qu'ils firent ſans trop ſe haſter, attendant que tout le

1557. reste eust passé & leur infanterie aussi, & cependant les premiers passez pour nous amuser avoient desbandé 50 ou 60 carabins bien montez qui nous venoient tirer des arquebuzades dedans les rains; car nous estions jà sur nostre retraicte.

La compagnie de gendarmes de M. le Prince de Condé, dont M. de Ste. Foy (a) estoit Lieutenant, avoit esté ordonnée pour marcher avec celle de M. de Lorraine, & estoient lesdictes deux compagnies meslées ensemble en haye pour s'estendre davantage, car en ce temps la cavallerie combattoit en haye. M. le Comte voyant que lesdicts carabins nous pressoient si fort par le derrier, fit tourner la teste vers les ennemis pour les arrester, qui furent les deux compagnies seules qui tournassent & chargeassent les ennemis, lesquels voyans nostre armée qui d'elle-mesme (b) avoit pris l'espouvente &

(a) Ste. Foy, frère de Chabot, Comte de Jarnac, avoit été élevé à cette place par l'amitié qu'avoit pour lui le Prince de Condé. Il abandonna ce Prince en 1560, pour se livrer à la Maison de Guise, si l'on s'en rapporte à Regnier de la Planche (Histoire de l'Estat de France, tant de la Religion que de la République, p. 603.

(b) Ce désordre étoit provenu des goujats & valets

se mettoit en route, n'oserent ou ne voulu- 1557.
rent jamais charger lesdictes deux compagnies qui avoient faict teste, mais coulant devant nous, se mirent à suivre les nostres qui jà s'enfuioient. Ledict sieur Comte voyant cela, & qu'il n'y avoit plus de moyen de s'en desdire, chargea par le flanc les ennemis qui suivoient la victoire.

Il advint lors comme nous commenceasmes nostre charge, M. le Comte avoit à son costé M. de Saincte-Foy & moy au-dessous de luy; comme nous entrasmes dedans les ennemis, je me trouve coste à coste de mondict sieur le Comte, ledict sieur de Ste Foy (a) ayant tenu bride au lieu d'enfoncer ce que firent aussi son enseigne, son Guidon & tous ceux de sa compagnie reservé deux qui furent tuez & un prisonnier, & luy se sauva à la Fere & tous ses compagnons.

Quand à la compagnie de M. de Lorreine, les Lieutenant, Enseigne & le Guidon furent pris avec 28 de prisonniers & 32 de tuez :

de l'armée, qui effrayés de l'apparition des ennemis en bataille, prirent la fuite, & communiquèrent leur peur à la cavalerie françoise.

(a) Nous prévenons le Lecteur que cette particularité ne se trouve ni dans M. de Thou, ni dans aucun autre des Mémoires du tems.

1557. je croy que ledict sieur de S. Foy & ses compagnons prévoyants le desastre s'estoient donnez le mot pour tenir ainsi bride lors du combat : leur Capitaine (a) en chef n'eust pas faict cela, mais il combatoit avec les chevaux legers dont il estoit Colonnel. Ayantz donc chargé coste à coste dudict sieur Comte avec nostre compagnie nous fusmes bien tost escartez parmy un hot de mil ou douze cents chevaux : pour moy Dieu me fit à grace de percer ledict escadron sans estre blessé n'y moy ny mon cheval & en estant hors je crois que je me fusse bien sauvé ; mais je vis plus avant à 80 ou 100 pas de moy un Gentilhomme de nostre compagnie nommé Fayoles à pied tout armé que deux soldats aussi à pied vouloient tuer, luy tirant force coups d'espée qu'il paroit avec ses brassarts (b) le mieux qu'il pouvoit, & moy croyant que ce fust un mien frere qui estoit aussi venu nouvellement en nostre compagnie, & n'ayant point encore ny luy ny ledict Fayoles de casaques de livrée avoient chascun faict faire une cazaque de gris de Carcassonne pour porter sur leurs armes attendant celles

(a) Le Prince de Condé combattoit à la tête de la cavalerie légère.

(b) Pièces de fer qui couvroient les bras.

de livrée; moy croyant comme comme j'ay 1557.
dit que ce fust mon frere au lieu dudict Fayoles pousse mon cheval droict à luy & aux soldats qui le chamailloient; & les abordant je donne un coup d'espée au travers du corps du premier soldat que j'aborde, & comme je passois outre pour faire de mesme à l'autre en passant il donna un grand coup d'espée dans le flanc de mon cheval & le sentant chanceler & tournant la teste vers la croupe, je vis les boyaux qui luy trainoient, & à l'instant mesme un Espagnol à cheval vint m'accoster par le derriere me donnant un coup de masse sur ma salade (a) si vertement qu'il *me fist veoir les Estoiles au Ciel*, & lors me rendis à luy, & en mesme temps le cheval tomba mort entre mes jambes; mon Espagnol me prist par la main pour me conduire en leur camp; car il pensoit bien avoir faict quelque bonne prise d'autant que ma cazaque estoit de veloux en broderie, mes armes noires & dorées, avec la selle d'armes de mon cheval de mesme, somme j'estois en fort bon equipage; m'ayant donc mené en sa tante, retourne en toute

(a) La salade étoit un demi casque, ayant la forme d'une calote de fer : elle servoit à préserver la tête.

1557. diligence pour faire encore quelque butin, car l'Espagnol ne vaut rien s'il ne sent à butiner. Une bonne heure après mon Espagnol m'ameine un prisonnier Escossois de la compagnie du Comte de Haran.

Voilà ce que je vis en ladicte bataille dont la deffaicte fut grande, Messieurs d'Anguien tué, la Roche du Maine, & tant d'autres dont il ne me souvient (a), Messieurs de Montpensier, Connestable, Mareschal de St. André, Ringrave, la Rochefoucault prisonniers avec tant d'autres Seigneurs, Capitaines & Gentilshommes qu'il me faudroit trop de temps & de papier pour en faire l'inventaire. Estant donc en leur camp avec mon Escossois, j'estois en grand peine & soucy qu'estoit devenu M. le Comte, ny n'osois en demander des nouvelles, de peur que s'il estoit prisonnier cela le fist recognoistre.

Le lendemain de bon matin mon Escossois, & moy fusmes menez devant le Maistre de camp pour dire nos noms, nostre pays & nos qualitez comme il fut faict à tous les autres prisonniers, ayants esté amenez en nostre tente & moy estant à la porte révaillant tous-

(a) On renvoye, pour le détail des morts & prisonniers, aux Mémoires de Rabutin.

jours

jours à mondict sieur le Comte, je ne me 1557.
donne de garde que je le vis de loing, avec quatre soldats qui l'amenoient de la tente du Maistre de camp; je tressailly tout de joye le voyant marcher droict qui me fit juger qu'il n'estoit paint blessé, lequel passant près de moy je baisse la teste pour ne faire semblant de le cognoistre, lequel jugeant bien à quel desseiu je le faisois, me dist: *laissons cela, Mergey, je suis bien cognu :* lors je luy embrasse la cuisse d'aise que j'avois de le voir sain, il me demanda lors si j'estois fort blessé, parce qu'il voyoit mes chausses toutes sanglantes d'un petit coup d'espée que j'avois receu à la main; je luy dis *que ce n'estoit rien*, il me demanda *si j'estois à rançon*, je luy dis *que non, ny près à my mettre; car celuy qui me tenoit prisonnier me demandoit mil escus;* il se prist lors à rire, & me dist *qu'il me faisoit une grande grace de me quitter à si bon marché*, & se retournant à ceux qui le menoient leur dist, « & quoy Messieurs, voulez-vous » perdre la réputation que vous avez ac» quise de faire bonne guerre de demander » mille escus à ce soldat qui estoit de ma » compagnie & qui n'avoit vaillant que son » cheval & ses armes », qui luy respondi-

1557. rent : « Seigneur, nous ne pouvons pas » donner loy à nos compagnons, si le pri» sonnier estoit à nous, nous luy ferions » toute courtoisie ». Lors M. le Comte me dist, *advisez de capituler pour vostre rançon le mieux que vous pourrez affin de venir avec moy pour me servir*, & ainsi nous separasmes pour lors.

Dès le soir mesme je capitule pour ma rançon à la somme de 30 escus & fis la mesme capitulation pour mon Escossois ; j'allé le matin trouvé M. le Comte qui respondit de ma rançon & de plus de 40 Gentilshommes prisonniers lesquels estants tous retournez en France rendirent à Madame la Comtesse l'argent, dont mondict sieur le Comte avoit respondu pour eux, hors mis un Gentilhomme de la compagnie du Roy de Navarre, nommé Seguiniero de Saintonge qui ne rendit point les 100 escus dont ledict sieur Comte avoit respondu pour luy estant donc prisonnier au camp. Il y arriva deux jours après un (a) trompette du Roy de France pour s'enquerir des morts & prisonniers ; M. Deschenets qui s'estoit

(a) C'étoit le Trompette que Rabutin, dans ses Mémoires, dit avoir été envoyé par le Duc de Nevers.

ſauvé, deſirant ſavoir de mes nouvelles, 1557.
avoit donné charge audiƈt trompette de s'en enquerir, & ſi j'eſtois priſonnier s'addreſſer au Seigneur Fernand de Gonzague qui eſtoit fort de ſes amis, auquel il envoyoit par ledict trompette deux ſoldats qu'il avoit retiré de priſon pour me retirer pour eux; m'ayant lediƈt trompette treuvé avec lediƈt ſieur Comte, me diſt la charge qu'il avoit dudiƈt ſieur Deſchenetz de me remener en France; mais je luy fis reſponce *que tant que M. le Comte ſeroit priſonnier, je ne l'abandonnerois point :* ainſi mon trompette s'en retourna laiſſant ſes deux Eſpagnols, & ſi ne me remmena point.

Cependant que le camp demeura devant St. Quentin par l'eſpace de 15 jours les vivres & le vin eſtoient fort rares, à cauſe que le Caſtelet qui eſt ſur le chemin de St. Quentin à Cambray tenoit encore pour nous, où commandoit le ſieur de Salignac, rompoit tous les vivres qui venoient de Cambray au camp Eſpagnol, lequel Salignac fut depuis fort blaſmé d'avoir rendu la place ſi legerement, car s'il euſt tenu bon, le Roy d'Eſpagne euſt eſté contraint de lever ſon ſiege de devant St. Quentin pour attaquer le Caſtelet (4), ou de mourir de faim en

1557. son camp devant St. Quentin. De quoy moy estois fort triste d'estre réduict à l'eau contre mon naturel, mais M. le Comte ny les Capitaines qui le gardoient n'avoient pas meilleur condition, qui n'avoient pour tous vivres, sept qu'ils estoient à table, qu'un morceau de vache, gros comme le poing, qu'ils mettoient dedans un pot plain d'eau sans sel, ny lard, ny herbes. Et estans tous à table ils avoient de petites saulcieres de fer blanc où ils mettoient ledict bouillon & chascun sa saulciere pour humer, puis le lopin de vache estoit party en autant de morceaux qu'ils estoient d'hommes à table, avec fort peu de pain. Je vous laisse à penser la bonne chere que je faisois de leur reste : mais depuis que le Castelet fut rendu, les vivres & les vins abonderent au camp & moy resuscité, je trouvé là un amy en l'armée qui estoit le Comte de Pont devaux de la Franche-Comté qui me cognoissoit, m'ayant veu chez luy au Pont devaux avec M. Deschenetz lequel me presta dix escus, & avec cela *grand cher au cul de la barrique.*

Cependant la ville fut battue, trois bresches faites assaillies & forcées en mesme temps. M. l'Admiral & M. Dandelot son

frere pris chascun sur la bresche qu'il defendoit, & menez incontinent dans le camp ; mais la nuict M. Dandelot se sauva. Le lendemain M. de Savoye donna à disner à M. l'Admiral & à M. le Comte de la Rochefoucault lequel il aymoit, & non pas M. l'Admiral comme il fit los démonstration ; car il fit seoir à table vis-à-vis de luy ledict sieur Comte, horsmis la place de l'Escuyer trenchant, lequel il entretint de plusieurs discours fort familierement ; mais quand à M. l'Admiral il estoit tout au bas bout de la table qui estoit longue où il y avoit force Capitaines & Gentilshommes, ne luy disant une seule parole, ny ne faisant semblant de le veoir. 1557.

L'Empereur en ce temps estoit desjà retiré en son monastere (a) lequel voyant la liste des Seigneurs prisonniers que le Roy d'Espagne luy avoit envoyée, & y trouvant ledit sieur Comte de la Rochefoucault, luy donna ceste louange que c'estoit la maison de France où il avoit esté le mieux & plus honorablement receu (b) quand par la per-

(a) De St. Just.

(b) Cette particularité est détaillée Tome XX de la Collection, dans les Observations sur du Bellay, page 483.

1557. miſſion du Roy il la traverſa pour aller en ſes Pays-Bas.

La ville de St. Quentin priſe, cinq ou ſix jours aprés, M. l'Admiral & M. le Comte furent chargez ſur un chariot de Flandres & menez à Cambray, conduicts par les gardes du corps du Roy d'Eſpagne. M. l'Admiral avoit avec luy deux de ſes Gentilshommes priſonniers, Favaz & Avantigny & moy avec M. le Comte. De Cambray le lendemain ledict ſieur Admiral & Comte furent ſeparez, M. l'Admiral mené à l'Iſles en Flandres & M. le Comte à Genap (a) en Hainault, à 10 ou 12 lieux de Mariembourg, chaſteau fort & commode à garder priſonniers, tout environné d'eau, où furent auſſi amenez avec nous le Capitaine Breüil de Bretagne avec ſa femme & deux Damoiſelles; il eſtoit Gouverneur de St. Quentin lorſqu'elle fut priſe; y furent auſſi amenez priſonniers les Capitaines St. André Provençal, Lignieres & Rambouillet qui avoient chacun une compagnie dedans St. Quentin; un Sergent Eſpagnol avec 15 ſoldats avoit charge de nous garder audict chaſteau, où durant le ſejour que nous y fiſmes qui fut

(a) *Genepe.* Ce fut-là où Louis XI ſe retira, lorſqu'il étoit brouillé avec Charles VII, ſon père.

près de six mois, je m'accosté d'un soldat 1557.
de nostre garde qui estoit Maure; le sçeuz si bien persuader qu'il se resolut de faire sauver mondict sieur le Comte & tous les autres prisonniers, moyennant mille escus que le Comte luy promist & de le garder tousjours en France avec une pension de cent escus par an sa vie durant.

Or pour faciliter l'exécution de l'entreprise, il nous falloit servir de M. de Losses qui estoit gouverneur de Mariembourg pour le Roy, qui n'est qu'a 12 lieux dudict Genap où nous estions. Et pour luy faire sçavoir de nos nouvelles, il fut advisé que Madame de Breüil s'en retourneroit en France, & pour c'est effect M. le Comte qui estoit aymé de M. de Savoye obtint un passeport de luy pour ladicte Dame de Breü, pour se retirer en France, nostre soldat Maure la debvoit conduire jusques à Mariembourg: le matin qu'elle vouloit partir & prenant congé du sergent Alcala qui nous gardoit, le supplia de luy donner quelqu'un de ses soldatz pour la conduire par les chemins jusques audit Mariembourg & qu'elle le contenteroit bien. Nous avions faict la leçon audit *Ortegue* lequel se tenant près dudict Alcala, qui n'en voyoit point de plus près de luy, luy commanda d'aller avec

1557. ladicte dame : ledict Ortegue pour mieux faire valloir la marchandise en fit au commencement difficulté, alléguant *qu'il ne se pourroit asseurer parmy les François*, mais ladicte luy fit tant de belles prieres & promesses qu'il n'auroit aucun mal, avec l'asseurance que luy en fit aussi ledict Alcala qu'il s'y accorda ; ainsi donc ladicte dame prist congé & arriva à Mariembourg avec ledict Ortegue, & ayant conféré avec ledict sieur de Losse, il promit d'envoyer & guides & soldatz pour éxécuter l'entreprise.

Ledict Chasteau comme j'ay dict estant fort & tout environné d'eau, les soldatz ne faisoient aucune garde la nuict; le pont levis estoit tousjours levé ; mais le petit pontilon ou planche ne se levoit poinct ny le jour ny la nuict ; la porte se fermoit seulement, laquelle ledict Ortegue sçavoit bien ouvrir par dehors, & par ce moyen se pouvoient mettre dans ledict Chasteau des hommes. Le jour assigné, dont ledict Ortegue nous avoit donné advis, & que la nuit l'éxécution se debvoit faire, M. le Comte avoit donné à souper aux capitaines St. André, Liguieres & Rambouillet lesquels se meirent à jouer attendant le signal ; il y avoit toutes les nuicts deux soldats en garde à la porte de la chambre de

M. le Comte, & pour garder en tout événement qu'ils ne se peussent ayder de leur harquebuzes, lesquelles ils laissoient tout le long du jour à la porte de la chambre par le dehors en une petite galerie ; je les accommode si bien avec de l'eau & du sel dedans le secret, qu'elles n'avoient garde de faire feu : nous attendantz le signal, avions faict provision de bons cousteaux n'ayants point d'autres armes pour après avoir despesché nosdicts deux soldats aller aux autres & puis trouver nos guides & noz chevaux, lesquels vindrent bien ; mais ils ne trouverent point ledict Ortegue pour leur ouvrir la porte , & ayants toujours attendu & voyants que le jour vouloit poindre, se retirerent ; voylà comment nostre entreprise fut rompue par la lascheté dudict Ortegue, qui nous bailla le lendemain des escuses qu'il nous fallut prendre en payement & faire semblant de le croire : mais voicy une chose qui survint après. 1557.

La dame de Breüil s'asseurant bien de la promesse de M. de Losses, voulut bien estant partye d'avec luy , escrire de Maubert fontaine ; par sa lettre elle luy faisoit une réitération de l'entreprise , luy suppliant de la mettre en éxécution au plustost. Le malheur voulut que celuy qui portoit la lettre fut pris

1557. par ceux de la garnison de Cimay (a) qui estoient Espagnols. Le Capitaine ayant veu lesdictes lettres cognut incontinent par icelles qu'il y avoit entreprises pour faire sauver les prisonniers de Genap, envoye incontinent les lettres de ladicte dame du Breuil à Genap au sergent Alcala, affin qu'il donnast ordre à un tel affaire, lequel incontinent s'asseura que ceste pratique avoit esté menée par ledict Ortegue, quand il alla conduire la dame du Breüil, & d'autant qu'il ne le vouloit pas punir en présence de ses compagnons, craignant qu'ils se mutinassent, comme ceste nation y est subjecte, se résolut de l'envoyer au Gouverneur de Cimay pour en faire justice exemplaire ; ce qu'il fit & appellant Ortegue luy dist *qu'il falloit qu'il allast à Cimay porter une lettre au Gouverneur pour affaires de conséquence qui importoient pour le service du Roy, qu'il n'y vouloit pas en envoyer homme auquel il ne se fiast*, ce que ledict Ortegue accepta & prenant sa lettre bien fermée & cachetée se mist en chemin ; estant à une lieüe de Cimay, quelque soupçon & remordz de conscience le saisit, de sorte qn'il voulut sçavoir qu'il y avoit dedans la lettre, & l'ayant bien subtillement ouverte & refermée ;

(a) Chimay.

& y ayant veu sa sentence, fut toutefois si 1557.
fol & mal advisé qu'il se résolut de la porter ce qu'il fit; & trouvant ledict Gouverneur qui se vouloit mettre à table pour disner luy présenta ses lettres, lequel les communiqua à une fenestre à quelques Capitaines qui estoient avec luy, qui se soubzrioient de veoir ce pauvre *Negre* (a) qui avoit luy mesmes apporté sa sentence sans en rien sçavoir comme ils cuidoient (b).

Le Gouverneur donc se mettant à table avec ses capitaines, fit aussi asseoir ledict Ortegue, luy disant, *que après disner il luy feroit sa despesche* ledict Ortegue ayant bien disné ne voulut attendre le fruict, se leva de table disant au Gouverneur *que pendant qu'il alloit au logis faire abbreuver & donner de l'avenne à son cheval & le supplioit que à son retour il trouvast sa despesche afin qu'il peust ce jour mesme retourner à Genap*, ce que le Gouverneur luy promist s'asseurant qu'il retourneroit; mais incontinent qu'il fut au logis il monta à cheval, & sans dire a Dieu, se sauva en France & vint trouver M. de Ran-

(a) Mergey a dit plus haut qu'il étoit Maure; & ici il le traite de *Negre*, sans doute à cause de la couleur de sa peau.

(b) Comme ils comptoient.

1557. dan frere de M. le Comte, avec lequel il demeura tousjours jusques au siege Thionville où il fut tué. Il avoit un compagon nommé Alouze lequel ayant sçeu le départ de son compagnon & craignant d'estre soupçonné de participer à l'entreprise, se retira aussi en France avec lettres de M. le Comte à Madame sa femme pour le recevoir; voilà le succès de nostre entreprise, de laquelle estant adverty le Comte de (a) Mansfelde de qui M. le Comte estoit prisonnier, & craignant qu'estant si près de la frontiere de France il essayast encores quelques autres moyens pour se sauver, le feit mener en Hollande chez un beau frere nommé M. Brederode à Vienne (b) près de la ville d'Utrecq (c) ou nous demeurasmes onze mois avec bonnes gardes nuict & jour, de sorte que toutes nos espérances pour nous sauver furent perdues.

(a) M. de Thou (Liv. XIX) reproche à ce Comte de Mansfeld un genre de commerce assez singulier. Ce fut d'acheter à vil prix les prisonniers faits à la bataille de St. Quentin, & de tirer d'eux la plus grosse rançon possible. Peut-être le Comte de la Rochefoucaut étoit-il du nombre de ceux qu'on lui avoit vendus.

(b) Ne faudroit-il point lire *Vienten* ?

(c) Utrecht.

Ledict sieur me prist en telle affection pour ce 1557.
que je sçavois bien boire, qu'il me voulut suborner pour me faire demeurer avec luy, me promettant deux cents florins d'Estat tous les ans. Nous demeurasmes un an audict lieu de Vienne qui estoit assez pour se fascher & ennuier, durant lequel temps mondit sieur le Comte fut surpris d'une fiebvre continuë si violente que nous fusmes long temps que nous n'en espérions que la mort, mais Dieu luy fit miséricorde luy renvoyant sa santé.

Le Comte de Mansfeld craignant quelque 1558.
recheute, qui l'emportast, se hasta de le mettre à rançon, & après avoir bien disputé, enfin il promist trente mil (a) escus, dont il debvoit payer dix mil en sortant de prison & les 20 mil restants dans un an après, & donner caution Messieurs de Guyse, connestable & Mareschal de S. André qui lors possedoient le Roy Henri second. L'accord faict, je fus incontinent despesché pour en porter les nouvelles en France, & cependant ledict sieur Comte fut mené à Arras pour estre plus

(a) Le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau (Tome I, Liv. III, p. 767) porte à cent mille livres la rançon que le Comte de la Rochefoucaut fut obligé de payer. Mais le témoignage de Mergey, qui étoit présent, doit être préféré.

1558. proche de la France, pour négotier le ſurplus & apporter les dix mil eſcus promis.

Eſtant arrivé à Paris où lors eſtoit le Roy, je m'en allé droict au Louvre retrouver M. le Cardinal de Chaſtillon auquel j'avois charge de m'adreſſer, lequel eſtoit avec le Roy en ſa chambre, qui ne faiſoit que ſortir de table: & frappant à la porte je dis à l'Huiſſier, qui me vint ouvrir, que je voulois parler audict ſieur Cardinal; lequel me laiſſant entrer aller tirer ledict ſieur Cardinal; lequel me recognoiſſant vint à moy me menant à une feneſtre près la porte de la chambre, lequel liſant les lettres que luy avois apportées; le Roy eſtant debout qui ſe chaufoit, me voyant botté & crotté comme un courier, & M. le Cardinal liſant leſdictes lettres, luy demanda, *quelles nouvelles avez-vous-là*, qui luy dict: *SIRE, c'eſt* (a) *de mon nefveu de la Rochefoucault.* Le Roy en treſſaillant me demanda: *En venez-vous, mon Gentilhomme. Ouy, SIRE. Comment ſe porte-t-il? SIRE, il a eſté fort malade, mais Dieu mercy il ſe porte bien à ceſte heure. Eſt-il à rançon? Ouy, SIRE. A*

(a) Magdelaine de Mailly, plus connue ſous le nom de la *Dame de Roye* dans l'Hiſtoire de nos guerres civiles, mère de l'épouſe du Comte de la Rochefoucaut, étoit ſœur utérine de l'Amiral de Coligny.

combien? A 30 mille escus, SIRE. Foy de 1558.
Gentilhomme, dist le Roy, *il ne demeurera pas pour cela : y retournez-vous ? Ouy, SIRE. Faictes-luy mes recommandations & qu'il prenne courage, & que je luy garde vir bon courtault pour courir le cerf.*

Là-dessus M. le Cardinal me mena à M. le Connestable & à M. le Mareschal de Saint-André, pour avoir leurs lettres de pleigement & caution pour les 20 mille escus : j'allé moy-mesme trouver M. de Guise pour le mesme effect, lequel fort librement entra en ladicte caution : le plus difficile fut de trouver les dix mille escus ; mais je fis telle diligence à solliciter les amis de M. le Comte que nous trouvasmes enfin nostre somme. Madame de Guyse presta trois mil escus, Madame de Bouillon autant, M. de Marmoustier (a) trouva le reste, & ne fis de sejour à Paris que trois jours.

Ayant donc amassé nos bribes & tous escus au soleil, car ainsi estoit-il accordé, je me mis au retour avec quatre hommes que m'avoit donné M. de Marmoustier, ayant chacun de nous cousu en nos pourpoincts deux mil

(a) Cet Abbé de Marmoutiers étoit un frère du Comte de la Rochefoucaut.

1558. escus, & trouvasmes à Arras M. le Comte qui nous attendoit, mais non pas sitost; & ayantz delivré lesdicts dix mil escus, nous reprinmes la route de France par luy tant desirée : Madame sa femme l'attendoit à Noyon; de là il alla trouver le Roy qui luy fit de grandes caresses, & luy tint promesse *du courtault* qu'il luy avoit promis par moy, qui fut le meilleur de son tems & le plus beau, qu'on appelloit *le Greq*, & lequel depuis me donna ledict sieur Comte, lequel au lieu de me laisser reposer, dit qu'il falloit que j'allasse à Onzain pour garder le Milord Grey qui y estoit prisonnier, me disant que je *sçaurois mieux faire cela qu'un autre, ayant appris en Hollande comment il falloit bien garder prisonniers :* il me fallut obéyr.

Estant donc arrivé à Onzain, le pauvre Milord qui en fut adverty, & de ma charge, fut saisi de grande tristesse, sçachant bien le mauvais traictement que M. le Comte avoit receu en sa prison; & craignant le recevoir pareil ou pire fut trompé; car encores que pour le bien garder je n'oubliasse rien, il avoit tous les plaisirs, bons traictementz & courtoisies qu'il eust peu desirer, jusques à estre visité souvent par par les Dames de Blois.

Bloys. Je demeure quatre moys avec luy, durant lequel temps (a) il compoſa de ſa rançon à 25 mil eſcus; l'accord faict je le mene à Paris où eſtoit M. le Comte, lequel, m'ayant lors licentié, je m'en allé en Champagne viſiter mes parentz & amis & leur conter des nouvelles du Pays-Bas, où nous avions demeuré 18 moys, tant en Flandres, Hollande, Brabant & Artoys. 1558.

Je demeuré en Champagne trois moys, au bout deſquels je m'achemine en Angoulmois à Verteil, & devins amoureux de Anne de Courſelle, que depuis & au bout de quatre ans après j'ay eſpouſée, de laquelle j'ay eu pluſieurs filles & un garçon, toutes les filles mortes jeunes, excepté l'aiſnée, qui fut mariée avec Jean Horiq ſieur de la Barre, &

(a) Cette anecdote relative à Milord Grey, Gouverneur de Guines, eſt difficile à concilier avec les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, page 174 : car on y lit que ce priſonnier fut donné au ſieur de Tavannes, qui l'envoya à Dijon, & en tira dix mille écus de rançon. D'un autre côté Brantôme (Tome II de ſes Capitaines étrangers, article *Strozzi*) dit que le Duc de Guiſe fit préſent du Seigneur Anglois à M. de Strozzi, qui en tira huit mille écus que le Comte de la Rochefoucaut lui donna, pour faire échange de lui à lui qui étoit priſonnier depuis la journée de St. Quentin.

1558. Magdeleine sa sœur, qui fut mariée avec Abraham de Cram sieur de Couleynes, & Jean de Mergey qui fut marié avec Catherine Raimond, fille du sieur de Repaire, qui m'a laissé après sa mort sa femme & plusieurs enfans tant fils que filles.

Vivant donc en toutes delices & plaisirs pour me faire oublier la souvenance des maux que j'avois soufferts en prison, les guerres civiles s'allumerent en France : l'accident de Vassy (a) arriva ; & les armes se prirent de tous costez, une paix se fit, après suivit le tumulte d'Amboise, & quelque tems après le Roy de Navarre & M. le Prince de Condé, retenuz prisonniers, & la mort inopinée du petit Roy François, tous les Seigneurs, Chevaliers de l'ordre & autres des plus grands debvoient tous en personne venir rendre raison de leur foy affin de recog-

(a) Ici la mémoire de Mergey l'a mal servi, puisqu'il place le massacre de Vassy avant le tumulte d'Amboise & la détention du Prince de Condé. Le tumulte d'Amboise éclata au mois de Mars 1560 ; le Prince de Condé fut arrêté le dernier Octobre de cette année, & François II mourut dans le mois de Décembre suivant. Le massacre de Vassy au contraire n'arriva qu'en 1562 ; & la première paix dont parle Mergey, se fit au mois de Mars 1563.

noiſtre ceux qui eſtoient Huguenotz, dont 1558.
j'avois donné advis à M. le Comte, qui lors eſtoit à Troyes en Champagne, leſquels advertiſſementz venoient de la part de la Ducheſſe d'Uzès, qui poſſédoit fort la Royne mere, & qui ſçavoit tous les ſecretz du cabinet & aymoit fort ledit ſieur Comte, & faiſoit toutes les ſepmaines un voyage de Troyes à Orléans, pour ſçavoir des nouvelles (5), laquelle manda à mondiċt ſieur le Comte qu'*il eſtoit tems qu'il penſaſt à ce qu'il reſpondroit eſtant devant le Roy, lequel luy manda par moy qu'il leur diroit ſon Credo en latin comme ſon precepteur luy avoit appris :* mais elle me diſt qu'*on luy feroit bien expoſer en François, & que pour le plus ſeur pour luy, elle luy conſeilloit de ne point venir à la Cour*, auquel advis il ſe réſolut, 1560.
& eſtions préparez luy & moy & un valet de Chambre de nous en aller en Allemagne en guiſe de marchantz, chacun la petite mallete en croupe, & là attendre que l'orage fuſt paſſée : mais à l'autre voyage que je fis à Orléans, le jour que j'y arrivé le Roy mourut ; la mort duquel apporta un eſtrange changement.

Peu après le Roy Charles, la Royne mere 1562.
& Meſſieurs eſtantz à Fontainebleau, furent

1562. conduictz à Melun par M. de Guyse, ce qui estonna la Royne laquelle lors rechercha M. le Prince, luy escripvant qu'il eust pitié de la mere & des enfans pour les tirer de la captivité où ils estoient. M. le Comte de la Rochefoucault qui estoit lors à Verteil, entendant ces nouvelles, me despescha incontinent en poste, pour aller vers elle pour recevoir ses commandemens avec lettres de créance seulement (a), elle luy manda *qu'il ne fist point de difficulté de se joindre avec le Prince, & que ce qui estoit bon à prendre estoit bon à rendre*, voylà les propres mots qu'elle luy manda par moy, lequel toutefois cognoissant l'humeur de la Dame, ne voulut promptement adjouster foy à ce qu'elle luy mandoit par moy, & me redespescha incontinent pour aller trouver M. le Prince & sçavoir de luy la vérité & en quelle disposition estoient les affaires, lequel je trouvé à Clayes près de Meaux, avec mille

(a) Dans les notes jointes aux Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, page 63, on a déjà parlé des lettres de Catherine de Médicis au Prince de Condé; & on a observé que les détails relatifs à cette correspondance se trouveroient dans les Mémoires de Castelnau. On y fera aussi le rapprochement du témoignage de Mergey concernant cet article.

chevaux, qui passerent tous en ordre trois 1562.
à trois sur les fossez de Paris du costé du Faulxbourg St Martin & allerent loger à St. Clou. Or pour l'aller trouver, il me falloit passer à travers la ville & sortir par la porte St. Martin, estant descendu à la poste pour changer de chevaux qui estoient au Faulxbourg St. Germain-des-Preyz, & demandant des chevaux, le gendre de Brusquet (a) qui tenoit la poste qui me cognoissoit & estoit fort serviteur de M. le Comte, me dit qu'il n'oseroit me donner des chevaux, si je n'avois un brevet de M. le Cardinal de Bourbon, qui lors estoit Gouverneur (6) de la ville & logé dans le Palais, & me monstra un Gentilhomme dudict sieur Cardinal qui ne bougeoit de la poste pour recevoir tous les brevetz de ceux qui vouloient avoir des chevaux.

Je m'en allé quand & quand au Palais pour avoir un brevet dudit sieur Cardinal, auquel je ferois à croire que j'estois à M. de Marmoustier qui estoit à la Cour & que je l'allois trouver ; mais le malheur voulut que estant en la Cour du Palais se rencontre feu M. de Candales qui alloit disner avec ledict sieur Cardinal, lequel me voyant demanda *com-*

(a) Brusquet étoit le fou du Roi. (Voyez l'Observation, n°. 6, sur le huitième Livre des Mémoires de Rabutin.

1562. *ment se portoit M. le Comte* (a) *son frere, & quels affaires j'avois en la ville :* mais cognoissant l'humeur du Seigneur & la liberté de sa langue, je luy desguise la vérité, luy disant *que j'allois trouver M. de Marmoustier à Fontainebleau où M. le Comte m'envoyoit pour ses affaires, & que j'allois trouver M. le Cardinal pour avoir des chevaux de poste,* lequel me dist, *je m'en vas disner avec luy, venez avec moy je vous ferai despescher un brevet,* & là-dessus passa outre : je ne le voulus suivre ny aller vers mondict sieur le Cardinal : car M. de Candale n'eust jamais failly luy demandant un billet pour moy de luy dire que j'estois à M. le Comte de la Rochefoucault, qui eust gasté tout le mystere & moy en danger d'estre retenu.

J'euz recours à une autre finesse, je m'en vas en la grande salle du Palais trouver le Procureur de M. le Comte & luy fis escripre mon brevet tel qu'il le falloit, & comme j'avois veu les autres entre les mains dudict Gentilhomme qui les recevoit à la poste ; & ayant remarqué la signature dudict sieur Cadinal, je la contrefis le mieux que je peuz, & avec cela m'en retourné à la poste, où de bonheur

(a) Frédéric de Foix, Comte de Candale, avoit épousé Françoise de la Rochefoucaut.

je trouve trois couriers qui demandoient 1562.
des chevaux, & qui avoient donné leurs brevets audict Gentilhomme qui s'amuzoit à eux; cependant je tire à part le maistre de la poste qui estoit de mes amis, luy monstre mon brevet, luy disant qu'il le fit passer dextrement; car il n'estoit pas du bon coing, ce qu'il sçeut fort bien faire, le monstrant seulement audict Gentilhomme sans toutesois le lascher, lequel estant empesché avec les autres, ne se soucia de bien verifier le mien, & par ce moyen passa & eus des chevaux.

Il me falloit traverser toute la ville jusques à la porte Saint Martin; l'alarme estoit grande (a); les chaisnes commenceoient à se tendre; toutefois ayant gaigné la porte St. Martin par laquelle il me faisoit sortir, je la trouve fermée & un Capitaine de la ville qui la gardoit avec force soldatz en armes, & m'adressant à luy pour le prier me faire ouvrir la porte, me demanda *qui j'estois & où j'allois.* Je luy dis que *j'estois de Troyes en Champagne, filz d'un marchant de la ville qui m'envoyoit à Anvers pour ses affaires;* me demanda si j'avois des lettres, je luy dis

(a) L'alarme fut grande, comme le rapporte Mergey : les Mémoires de Castelnau, & les autres qui suivront, confirment ce fait.

1562. *que non*, *& que mon homme qui estoit devant*, *les avoit avec mes autres hardes*, ne se contenta de cela, mais me fouilla par-tout; mais il ne trouva dedans la pochette de mes chausses que mon bonnet de nuict, ayant bien preveu ce qui m'advint; car j'avois mis mes lettres dedans la bourre de mon cuissinet (a); ainsi le petit portilon me fut ouvert & nous acheminasmes mon postillon & moy, qui croyant que j'allasse à Anvers, vouloit suivre le grand chemin de la poste; mais à la sortie du Fauxbourg, je tourne à main droicte, pour aller à Claye où estoit M. le Prince; ce que voyant mon postillon qui tousjours me disoit, *que ce n'estoit pas le chemin de la poste*, se doubta bien incontinent où je voulois aller, se retournant vers moy, me dist, *vous estes un fin matois*, *or bien bien allons.*

Nous n'eusmes pas faict demye poste que nous rencontrasmes Messieurs le Prince, Admiral & Dandelot avec leurs troupes, tous Cavaliers sans infanterie, qui furent fort ayses de sçavoir des nouvelles de M. le Comte, & cependant qu'ils s'acheminoient à St. Cloud, je m'en retourne au Fauxbourg St. Martin & jusques près de la porte de la ville, faignant que je fuyois pour eviter la rencontre de M.

(a) Dans le coussin de sa selle.

le Prince que j'avois descouvert de loing avec 1562. ses trouppes qui redoubla l'alarme à ceux de la ville : ledict sieur Prince passa au bout dudict Fauxbourg & dessus les fossez de la ville pour aller gaigner St. Cloud ; moy cependant faisant fort l'estonné en mon cabaret, près la porte de la ville où je m'estois retiré, fis fort bien repaistre mes chevaux : & quand toute la troupe de M. le Prince fût outrepassée le bout dudict Fauxbourg, je remonte à cheval & allé trouver ledict sieur Prince à St. Cloud, où il me fit ma despesche pour m'en retourner vers M. le Comte, m'ayant monstré la lettre que la Royne luy escripvoit, par laquelle elle le prioyt d'*avoir pitié de la mere & des enfans*, & m'en fit donner une copie pour la porter à mondict sieur le Comte, lequel pour lors n'avoit encores pris aucune résolution & m'en retourne en diligence le trouver.

Cependant M. le Prince ayant intelligence en la ville d'Orléans & la faveur du peuple dont la plus grande part avoit changé de Religion, y avoit envoyé M. Dandelot secrettement pour l'exécution de son entreprise. Le sieur de Montreuil (a) en estoit Gou-

(a) M. de Thou l'appelle Innocent Tripier de Monterud. Il n'étoit point Gouverneur ; mais Lieutenant de

1562. verneur pour le Roy. M. le Prince estant party de St. Cloud avec sa cavalerie, & faisant diligence arrivant à Sercote, trois petites lieues d'Orléans, se mist avec toute sa troupe au galop pour aller gaigner la porte, M. Dandelot luy ayant mandé qu'il se hastast, lequel desjà avoit assemblé la pluspart de ceux de sa faction & estoit allé au logis de M. de Montreuil luy dire qu'il estoit son amy, & que en cette considération il lui conseilloit de se retirer & sortir de la ville, car M. le Prince y arrivoit : ledict sieur de Montreuil le creut & ne fut point opiniastre.

Là-dessus M. le Prince arriva en la ville avec mil chevaux en poste : ceux qui le rencontroient par les chemins qui ne sçavoient rien de la venuë de M. le Prince ny de son entreprise, voyant si grand nombre de cavallerie tous au galop se choquantz les uns les autres en courant, veoir les uns tumber sur le pavey, des valletz avec leurs malles par terre, pensoient que tous les fols de France fussent là assemblez (7) pour faire rire les spectateurs : voylà comment Orléans fut pris.

De moy estant arrivé à Verteil, je trouve M. le Comte en la salle avec compagnie de

Roi à Orléans. Il y commandoit sous les ordres du Prince de la Roche-sur-Yon.

Dames, lequel me voyant entrer fut comme 1562.
tout transi, & se levant, me fit signe que je le suivisse, ce que je fis. Il entra en la gallerie qui regarde sur la riviere, ferma la porte par derriere, où je luy rendis compte de tout mon voyage, lequel ayant entendu le tout, s'appuya sur l'une des fenestres qui regardoient sur la riviere où il demeura un gros quart-d'heure sans dire un seul mot, puis se tournant vers moy me demanda *ce qu'il debvoit faire*, auquel je fis response *que je n'avois pas l'esprit capable ny l'expérience suffisante pour le conseiller en affaire de telle importance, & qu'il falloit qu'il prist conseil de luy-mesme*. Lequel me respliqua, *qu'il estoit bien resolu de ce qu'il debvoit faire, mais qu'il vouloit que je luy en disse mon advis*, alors je luy dis, puis qu'il me le commandoit, *que mon advis estoit qu'il debvoit faire ce que la Royne & M. le Prince luy mandoient, puis que il y alloit du service de leurs Majestez & de leur liberté :* il me dist alors *que telle estoit aussi sa volonté & resolution*, & quand & quand retourna en la salle trouver la compagnie avec un visage riant, & incontinent commença à escripre à tous ses amys en Gascogne, Périgort, Saintonge, Poictou, Limousin & Angoulmois pour le venir trouver

1562. & aller joindre M. le Prince, de ſorte que en quinze jours il miſt aux champs près de trois cents Gentilshommes avec leur équipage, & alla avec ceſte belle trouppe trouver M. le Prince à Orléans, lequel ayant aſſemblé ſes forces françoiſes, Lanſquenetz & Reiſtres, s'en alla devant Paris où le Roy & toutes ſes forces s'eſtoient retirées (a) & retranché les Faulxbourgs par le dehors, depuis les Faulxbourgs de Saint Germain juſques à la porte Saint Anthoine.

Il ne ſe fit poinct de combat mémorable audict ſiege qu'à l'eſcarmouche qui ſe fit à noſtre arrivée où noz ennemis furent tellement battuz & repouſſez & avec un tel déſordre, que ſans leur artillerië, qui nous ſalluoit, nous euſſions entré peſle-meſle dedans la ville. M. de Guiſe eſtoit à la porte diſant mille injures à la Nobleſſe & gendarmerie qui fuyoit, leur diſant qu'*il leur falloit des que-*

(a) Cela n'eſt pas exact. L'armée du Roi après avoir pris Bourges & Rouen, s'occupoit de la réduction entière de la Normandie. Sitôt qu'on ſut que le Prince de Condé avoit reçu des renforts, & marchoit à Paris, les Catholiques accoururent au ſecours de la Capitale ; & ſi le Prince de Condé ne ſe fût point amuſé à attaquer Corbeil, il eſt probable que la ville de Paris ſeroit tombée entre ſes mains.

nouilles (a) *& non des lances*. Nous fiſmes plu- 1562.
ſieurs entrepriſes ſur les Fauxbourgs St. Germain, pour leur donner quelque camiſade; mais rien ne réuſſit; enfin le Roy d'Eſpagne envoya du ſecours & quelque cavalerie françoiſe qui entra en la ville.

M. le Prince voyant qu'il n'y avoit eſperance de prendre la ville ny la faire venir à capitulation, leva le ſiege (b) & s'achemina vers la Normandie pour recevoir quelque ſecours d'hommes & d'argent qui luy venoit d'Angleterre. Auſſi Meſſieurs de Guiſe, Conneſtable & Mareſchal de St. André ſortirent de Paris avec toutes les forces du Roy pour nous ſuivre, & tant firent qu'ils nous joignirent auprès de Dreux au moys de Janvier 1562 (c).

(a) Les détails de cette attaque des fauxbourgs de Paris ſe retrouveront dans les Mémoires de la Noue; ceux de Caſtelnau n'en parlent point. On obſervera que nos Hiſtoriens, en rendant compte de cette attaque, où la cavalerie légère des Catholiques ſe comporta fort mal, n'ont point fait mention du reproche que le Duc de Guiſe adreſſa à cette cavalerie, ſelon Mergey.

(b) Le Prince de Condé ſe retira le 10 Décembre 1562.

(c) Mergey ſe trompe. La bataille de Dreux ſe livra le 19 Décembre, & non pas au mois de Janvier.

1562. M. le Prince ne pensant point à combattre ce jour-là, avoit envoyé devant nostre artillerie au lieu où nostre armée debvoit aller loger. Noz coureurs (a), sur les huict heures du matin, ayants descouvert l'armée du Roy qui venoit droict à nous, en donnerent advis à M. le Prince & à M. l'Admiral qui tournerent incontinent teste vers les ennemis avec toute nostre armée, & les rencontrasmes tous en bataille, ayants à leurs costez deux gros villages qui les couvroient par les flancqz, & là nous attendions avec beaucoup d'avantage. Nostre armée se mist en bataille vis-à-vis de la leur, les attendant aussi pour les attirer hors de leur advantage, & demeurerent lesdites deux armées sans bouger l'une devant l'autre près de deux heures (b) sans aucune escarmouche : enfin voyant M. le Prince qu'ils ne

(a) Aussi a-t-on reproché au Prince de Condé & à l'Amiral de n'avoir point pris les mesures nécessaires pour être instruits des mouvements de l'armée Catholique.

(b) La cause de cette inaction pendant deux heures a été fort bien saisie par la Noue : respectivement les combattans voyoient qu'ils n'alloient point avoir affaire à des étrangers. « Ains, dit il des François, voire des » plus braves, entre lesquels y en avoit qui estoient ses » propres compagnons, parents, amis, & que dans » une heure il faudroit se tuer les uns les autres ».

vouloient point sortir de leur fort pour venir 1562.
à nous, se résolut de se retirer pour aller loger & suivre nostre artillerie.

Mostre armée n'eust pas tourné la teste & marché deux cens pas, que celle du Roy nous suivit en bon ordre & bien serrée. Quand M. le Prince les vit hors de leur fort, il fit aussi tourner la sienne pour les combattre; leur artillerie commença à nous saluer bien furieusement ; nous n'avions de quoy leur respondre ; les nostres vont les premiers à la charge & renverserent tout ce qui se presenta devant eux & eusmes leur artillerie en nostre possession plus d'une demye heure ; nous les eussions suivy davantage : mais nous trouvasmes leurs Suisses en teste qui nous en empescherent, nous leur fismes quelque charge : mais il est malaisé d'*enfoncer tels herissons* : cela fut en partye cause de nostre perte, & de nous mettre en désordre à faire lesdictes charges. Cependant les fuyants s'estoient r'alliez, noz gens de pied furent chargez & desfaicts. Sur ce désordre M. le Prince avec seulement cinq ou six chevaux passant à la teste de nostre compagnie, qui n'estoit lors que de 20 ou 30, le reste estoit escarté, nous voulusmes le suivre ; mais il ne le voulut permettre, nous commandant de l'attendre, &

1562. qu'il alloit seulement recognoistre les ennemis; mais il ne fut pas à cent pas qu'il rencontra M. le Mareschal Damville avec sa compagnie qui le chargea & le prist prisonnier ; cependant nos gens de pied desfaicts, nostre cavallerie pour se garentir s'estoit mise à passer & traverser un grand tailliz que nous avions derriere nous, & ayants traversé ledict tailliz où les ennemis n'oserent nous suivre ; les nostres trouvoient en la plaine près dudict tailliz, Messieurs l'Admiral , la Rochefoucault & Prince de Portien qui rallioient tous ceux qui sortoient du bois, estans esloignez les uns des autres d'environ cinq cents pas sur le bord dudict tailliz : un Secretaire de M. le Comte & moy ayants passé ledict tailliz & ne sçachants nouvelles dudict sieur Comte , nous trouvasmes M. le Prince de Portien qui rallioit de son costé , lequel me cognoissoit , car mon frere avoit esté son gouverneur, qui me dist que nous trouverions M. le Comte un peu plus hault qui rallioit de son costé.

Ayants lesdicts sieurs Admiral, Comte & Prince de Portien, rassemblé & rallié tout le reste de nostre cavallerie, excepté ceux qui avoient pris le chemin d'Orléans pour se sauver, dont M. de Coignée nostre guidon fut du nombre qui me voulut emmener avec luy.

Les

Les ennemis eurent bien de leur costé aussi 1562. des fuyards mesmes M. de Meru (a) ; qui sans desbrider alla à St. Maur des fossez où estoit le Roy, donner l'alarme disant *que tout estoit perdu* : noz troupes donc rassemblées avec cens Reistres, le tout ne faisant pas plus de six ou sept cens chevaux en trois troupes, nous fismes le tour du tailliz pour aller encores affronter les ennemys avec les espées seulement reservé les Reistres qui avoient leurs pistolets : comme nous marchions serrez & bien deliberez, & ayants faict le tour du boys nous vismes les ennemis tous en baitaille qui ne nous pensoient pas si près deux : avant que les joindre & charger M. le Comte, m'envoya dire à M. l'Admiral, qui conduisoit sa troupe, qu'il estoit d'advis qu'il fist un peu advancer noz Reistres, affin qu'ils chargeassent les pre-

(a) Charles de Montmorency, sieur de Meru, le troisième des fils du Connétable, se signala toujours par son courage. Tous les Mémoires du tems en conviennent unanimement ; & l'anecdote désagréable que lui prête ici Mergey, ne se trouve nulle part. Il ne seroit pourtant pas impossible que Meru eût été entraîné par les fuyards : le brave d'Ossun n'en mourut-il pas de regret à Chartres? D'ailleurs ne lit-on pas dans la Popeliniere (L.IX, fol. 549) que parmi ceux qui apportèrent l'effroy à Paris, *il y eut d'aucuns bien grands* ?

1562. miers pour mettre en desordre les ennemis, ce qu'il fit, & chargeasmes tous de telle façon que nous rompismes & renversasmes tout ce qui se trouva devant nous, & eussions mis tout le reste à vau de route, sans M. de Guise qui avoit tousjours tenu ferme sans combattre, regardant le passetemps en son gros de cavallerie (a).

Ce fut en ladicte derniere charge où nous fismes la plus grande exécution; le Mareschal de St. André tué, M. de la Brosse & tant d'autres Capitaines & Gentilshommes, M. le Connestable pris & quand & quand mené à Orléans, la nuict nous separa & allasmes loger à une lieuë d'où c'estoit donné la bataille. Encores faut-il que je die, que je fuz le dernier des nostres qui se retira, non pas que j'eusse tant de volonté de combattre; mais estant meslé parmy la Compagnie de M. le Mareschal de St. André, qui avoient leurs casaques blanches avec un peu de broderie de verd, qui ne paroissoit quasi point, je fus long-temps pensant qu'ils fussent des

(a) On ne relevera point ici les inexactitudes que renferme cette rélation de la bataille de Dreux par Mergey. Le rapprochement des différentes descriptions de cet événement se trouvera dans les Mémoires de Castelnau & de la Noue.

noſtres ; car les huguenots avoient tous des 1562.
cazaques (a) blanches ; j'avois faict mettre ſur la mienne quelque paſſement de jaune & noir qui faiſoit auſſi croire à noz ennemis que j'eſtois de leur compagnie ; mais ayant recognu mon erreur, je me deſmeſlé dextrement d'eux, & ſuivy les noſtres qui ſe retiroient, & les ſuivant je rencontre un Guidon d'une compagnie de gendarmes qui ſe retiroit plus viſte que le pas ; car deux de nos Reiſtres le ſuivoient ; je l'affronte pour l'empeſcher de fuyr, de ſorte que nos deux Reiſtres le joignirent, luy donnant chacun un coup de piſtolet dont il tumba mort, les Reiſtres emporterent le drapeau & ainſi nous retiraſmes au logis, où nos hoſtes nous traicterent aſſez mal pour ceſte nuict-là, qui fut auſſi froide que j'en ſenty jamais ; je ſervis de palefrenier à M. le Comte, car de valets ny de

(a) Par rapport à ces caſaques blanches des Proteſtants, d'Aubigné nous a tranſmis une anecdote qui ne prouve pas qu'à cette époque les mœurs fuſſent très-polies. Dans une des conférences que Catherine de Médicis eut avec le Prince de Condé, avant la bataille de Dreux : *Vos gens*, lui dit-elle, *ſont des Meuſniers, mon Couſin*... *C'eſt pour toucher vos aſnes, Madame*, lui répondit le Prince. (Hiſt. univ., édit. de Maillé, Tome I, Liv. III, p. 140.)

1562. bagage nous n'en avions point; ils avoient pris quartier à part.

Le lendemain M. l'Admiral ayant faict monter tout le monde à cheval, retournasmes sur le lieu où la bataille s'estoit donnée nous presenter encores; mais personne ne nous vint attaquer; çà esté le combat mieux debattu qui se soit faict de mémoire d'homme. Je veux dire un acte de vaillance ou folle hardiesse d'un de nos Reistres. M. de Guise avoit faict faire quatre beaux & riches mandilz de veloux cramoisi à broderie pour porter sur les armes, dont il en donna trois, l'un à M. le Connestable, l'autre à M. le Mareschal de St. André, l'autre à M. de la Brosse, & le quart l'avoit retenu pour luy pour s'en parer tout le jour de la bataile, ce que tous les trois avoient faict excepté luy, qui n'avoit lors sur ses armes qu'un mandil de treilly noir (a),

(a) Ceux de nos Historiens qui font mention de cette particularité, varient sur le nom de l'Ecuyer du Duc de Guise. Les uns l'appellent Boissi, & d'autres Varicarville. Ils ne s'accordent pas aussi sur le motif qui engagea le Duc de Guise à laisser cet Ecuyer se couvrir du manteau en question. Plusieurs disent que l'Ecuyer le fit de lui-même, sachant qu'on en vouloit à son Maître. Quelques-uns au contraire prétendent que le Prince Lorrain, soupçonnant sa fidélité, l'obligea

ayant donné le beau à son escuyer Spagny, 1562.
qui estoit à la teste de l'esquadron dudict sieur de Guise, monté sur ce brave genet qui a esté si renommé & ledict mandil sur luy. M. l'Admiral estant adverty desdicts mandilz qui debvoient paroistre le jour de la bataille en avoit donné advis à ses Capitaines; la renommée s'en estendit par toute nostre armée : quand nous fismes la derniere charge il y eut un Reistre des nostres qui de loing voyant ledict escuyer Spagny à la teste de l'escadron avec son beau mandil (a) & croyant que ce fust M. de Guise se desbanda de sa troupe, son pistolet en la main & le chien abatu & à toute bride, vint affronter ledict Spagny, luy donne un coup de pistolet par la teste duquel il tumba mort, prend le cheval & regaigne sa troupe, sans que nul de l'esquadron de M. de Guise se desbandast pour rescourre (b) ledict cheval.

à se revêtir de cette casaque : ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Ecuyer fut la victime de la métamorphose. Quant aux autres manteaux, destinés au Maréchal de Saint-André, au Connétable & au sieur de la Brosse, & qu'ils portèrent le jour de la bataille, nous observerons que Mergey est le seul qui en parle.

(a) Manteau.

(b) Pour recouvrer.

1562. Le lendemain M. le Comte achepta 200 escus ledict cheval du Reistre qui l'avoit pris: ledict sieur de Guise regrettoit fort ledict cheval & employa M. le Prince, qui estoit prisonnier, pour prier M. le Comte de rendre ledict cheval, offrant d'en donner deux mil escus, & de plus mettre en liberté Peroceli, ministre de M. le Prince, qui estoit prisonnier avec luy; auquel M. le Comte feit response, « que ledict cheval luy faisoit besoing, » & que tant que la guerre dureroit il s'en » serviroit, que de sa part il debvoit aussi » garder ledict Perocely pour l'assister & con» soler en son affliction, mais que la paix » estant faicte, s'il avoit encores ledict cheval, » & que M. de Guise en eust envie, de bon » cœur il luy donneroit ».

Retournons trouver M. l'Admiral lequel avec les reliques de l'armée s'en alla rafreschir à Orléans & èz environs; cependant qu'il donnoit ordre pour son voyage de Normandie qu'il avoit délibéré de faire sans gens de pied ny aucun bagage pour marcher plus legerement, il eut grand peine à faire condescendre nos réistres de laisser leurs chariots, ce qu'en fin il obtint d'eux, qui est chose qui ne s'estoit encores veuë. Nous estants donc acheminez avec mil ou 1200 chevaux sans aucun bagage,

nous marchasmes en diligence, ayants disné 1563.
& repeu & nos chevaux aussi, & partant du logis des le poinct du jour faisions neuf lieux sans repaistre jusques en noz logis, de sorte qu'en quatre jours nous fusmes à Caen dont la ville se rendit. Il n'y avoit que le Chasteau qui estoit fort, dans lequel commandoit & s'estoit renfermé M. le Marquis d'Elbœuf (a)

Nous trouvasmes la ville bien munie & principalement de bons vins qui resjouyssoient fort nos Reistres, lesquels venoient tous les matins à diverses troupes, trois à trois en bon ordre, *sages comme présidens* & s'estant départiz par les cabaretz y demeuroient à boire jusques sur les trois heures aprés midy qu'ils sortoient *beaux enfans*, pour retourner en leurs logis, faisant faire saults & voltes à leurs chevaux sur le pavé, dont quelquefois ils prenoient la mesure, se querelloient & battoient à la veille escrime; nous ne faillions point tous les jours d'avoir ce plaisir : cependant nous battions le Chasteau où il fut faict quelque bresche mais non pas raisonnable pour l'assaillir, ce que aussi ne voulut attendre ledict sieur Marquis d'Elbœuf qui se rendit.

Cependant M. de Guyse tenoit Orléans

(a) Frère du Duc de Guise.

1563. aſſiegé dans lequel commandoit M. Dandelot. M. l'Admiral ayant reçeu le ſecours d'Angleterre d'hommes, d'argent & d'artillerie ſe reſolut d'aller ſecourir les aſſiegez & deux jours avant que debvions partir nous ſçeuſmes la mort de M. de Guiſe. La paix (a) quand & quand commencea à ſe pratiquer par les moyens de MM. le Prince & Conneſtable priſonniers, laquelle fut enfin concluë. M. l'Admiral ne laiſſa de parachever ſon voyage : après ceſte paix qui dura quelques années,

1567. les (b) feux ſe r'allumerent : M. le Duc d'Anjou comme Lieutenant général du Roy avoit commandement ſur toutes les armées, les Hiſtoriens ont deſcript les choſes advenuës eſdictes guerres & veus reciter ſeulement ce que j'ay veu & où je me ſuis trouvé.

1569. Après là rencontre de la Roche-Labeille (c) en Limouſin ou j'eſtois avec M. de Bonneval (d), ayant laiſſé M. le Comte de préſence, non d'affection ny de volonté à cauſe que

(a) Ce fut l'édit de pacification du 19 Mars 1563.

(b) La guerre recommença en 1567, lorſque les Calviniſtes eſſayèrent de ſurprendre la Cour à Meaux.

(c) Le 25 Juin 1569.

(d) Probablement ce Comte de Bonneval étoit Gabriel de Bonneval, neveu de Germain de Bonneval, tué à la bataille de Pavie.

madame sa femme s'estant emparée des terres 1569.
de Beaulieu & le Chastelar qui m'apartenoient la tenois en procès encores qu'il fust au nom de M. le Comte lequel elle possedoit fort, & n'ozoit pour la crainte d'elle me faire démonstration de l'affection qu'il me portoit : voilà qourquoy en ce voyage je me mis avec M. de Bonneval ; & quand ledict sieur Comte me rencontroit ; il ne laissoit de me faire bon acceüil, me disant tousjours, *Mergey encores que vous ne soyez pas avec moy, vous estes toutes fois tousjours à moy.* Après donc la dicte rencontre, M. l'Admiral avec MM. les Princes de Navarre & de Condé, desquels il estoit Lieutenant & soubs eux commandoit l'armée, s'achemina en Poictou, & au lieu de Chastelerault M. le Comte tumba malade en telle extrémité qu'il fut comme abandonné ne pouvant quasi plus parler & ne voulant veoir personne, non pas mesmes M. l'Amiral.

Estant donc avec M. de Bonneval il m'envoya vers ledict sieur Comte qui commandoit à la bataille de laquelle estoit ledict sieur de Bonneval & sa compagnie pour sçavoir ce qu'il débvoit faire, & estant en la chambre dudict sieur Comte qui estoit toute ouverte & où chacun entroit attendant le dernier soupir

1569. dudict sieur Comte, je me mis avec les autres Gentils-hommes qui estoient en la chambre à le regarder & luy moy attentivement & assez longuement : enfin il appella tout bas son chirurgien Bastien qui estoit au chevet de son lict luy demandant *n'est ce pas là Mergey*, qui luy dit que *oüy ; a-t-il esté malade car je le trouve tout desfaict, non,* luy respondit Bastien : alors il me fit signe de la main que j'alasse à luy, ce que je fis : il me demanda, mais fort bas, car il ne pouvoit quasi parler *si j'avois esté malade*, je luy dis *que non*, *je vous trouve fort desfaict*, je luy respondis en soubzriant *que c'estoit à cause que je ne beuvois pas mon soul de vin ;* il me demanda *qui me menoit*, je luy dis que *M. de Bonneval m'envoyoit à luy pour recevoir ses commandemens & sçavoir ce qu'il avoit à faire ;* à quoy il me respondit *allez trouver le Comte Ludovicq* (a) *qui commande à la bataille depuis que je suis malade.* Dès cette heure la, il commençà a reprendre courage & la parole & retourna en convalescence : les Medecins dirent que j'estois cause qu'il avoit repris ses esprits & sa santé.

M. l'Admiral s'achemina à Lusignan, qui

(a) Le Comte Ludovic de Nassau, frère du Prince d'Orange.

fut bien assailly & bien deffendu, mais enfin 1569.
se rendit. Delà nous allasmes attaquer Poictiers : nous fismes (a) une faulte de ne l'avoir attaqué avant Lusignan, car estant despourveu d'hommes & munitions nécessaires, nous l'eussions emporté d'abord; mais M. le Duc eut temps & loisir pendant que nous estions devant Lusignan de mettre dedans & gens & munitions. Estant donc assiégé, la compagnie de M. de Bonneval avec trois autres Cornettes de cavallerie où il commandoit, estions logez à Viart fort proche de la ville & du costé du pont Achard, par ou ceux de dedans faisoient quasi tous les jours des sorties sur nous audict Viard n'ayants nulle infanterie pour nous couvrir, de sorte que nous estions continullement en cervelle; car il nous failloit soustenir leurs sorties, jusques à ce que les compagnies qui estoient logées loing de nous fussent armées pour nous soustenir. J'eus un cheval tué soubs moy en l'une desdites sorties; & si nous n'eussions usé d'une ruse que nous pratiquions, ils nous eussent souvent pris sans verd ; mais tout joignant la porte du pont Achard & un peu esloigné du

(a) L'Amiral en fit encore une plus grande : ce fut d'assiéger Poitiers : son armée s'y fondit. On en verra la preuve dans les Mémoires de la Noue.

1569. fossé, y avoit un grand Rocher derriere, sur lequel du grand matin nous mettions deux sentinelles à cheval qui n'estoient point descouvertes de ceux de la ville, & qui pouvoient veoir tout ce qui sortoit de ladicte porte; & quand la cavallerie vouloit sortir qui ne pouvoit que venir un à un par une petite ruelle qui se rendoit à ladicte porte, l'une de noz sentinelles qui estoit derriere ledict Rocher, partoit à toute bride pour nous donner l'alarme. Il y avoit sur le toict du logis de M. de Bonneval une autre sentinelle qui pouvoit descouvrir jusques au Rocher, & voyant partir la sentinelle à cheval, qui y estoit, donnoit quand & quand l'alarme.

M. de Bonneval avoit tousiours avec luy en son logis 9 ou 10 Gentilhommes, les chevaux sellez, & les brides à l'arçon de la selle & la cuirasse toute preste lesquels oyants l'alarme de la sentinelle qui estoit sur le toict, estions incontinent à cheval & plustost en la campagne que les ennemis fussent sortiz, qui s'esbahissoient que tant secrettement qu'ils peussent faire leurs sorties, ils nous trouvoient tousjours à cheval pour les recevoir combien que tous les jours nous ne faillions poinct d'avoir de l'exercice, avec la lance,

pistolet, ou l'espée : les Italiens faisoient au 1569.
commencement toutes les sorties ; mais ils s'en lasserent à la fin, & y demeuroit tousjours quelqu'un pour gaiges ; les Reistres prindrent leur place , la ville fut battuë & bresche faicte ; mais pour y aller à l'assaut il failloit passer un ruisseau qui couloit le long des murailles où l'on estoit jusques à la ceinture, qui rompit l'entreprise que je vis preste à executer ; nous eussions esté bien receuz ; car encores que nous eussions gaigné la bresche toute leur cavallerie estoit en bataille pour nous recevoir en une grande plaine qui joignoit à la bresche : ceux (8) qui ont escript dudict siege n'ont oublié les autres particularitez.

Durant cela M. le Duc ayant assemblé toutes ses forces pour nous faire desmordre vint attaquer Chastelleraut (a), qui nous fut un grand plaisir, car nous ne sçavions comment nous pourrions autrement lever le siege à nostre honneur, nous nous acheminasmes done

(a) Le Duc d'Anjou n'entreprit le siége de Chatelleraut que pour contraindre l'Amiral à lever celui de Poitiers. Une partie des chefs de l'armée Calviniste s'étoit retirée à Chatelleraut pour cause de maladie. L'Amiral, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour abandonner son entreprise, courut aussi-tôt du côté de Chatelleraut.

1569. pour assieger (a) Chasterault, où nous arrivasmes qu'ils avoient desjà enduré & repoussa un assaut, & si les ennemis eussent encores tardé une heure à se retirer ; nous les eussions mal accommodés : nostre infanterie passa sur les ponts, & la cavallerie passa à gué au dessoubs de la ville ; nous fismes toute diligence pour les joindre sur le chemin, mais la leur fut plus grande à la retraicte & gaignerent le port de Piles, où ils estoient en toute seureté à cause des marais & fossez qui les couvroient ; si les suivismes nous jusques sur les bords où il y eut quelques escarmouches. Nous estants retirez pour passer la riviere sur les ponts de... & faire vivre nostre armée, nous fusmes quatre ou cinq jours costoyans la leur où les deux avantgardes se rencontrans un jour, il y eut une grosse escarmouche où leur artillerie nous fit quelque dommage : la nuict nous separa, & allasmes loger à S. Cler, près de Montcontour sur un marest qui estoit entre l'armée Catholique & la nostre (9).

M. le Duc ne pouvant plus retenir ses estrangers, ny la plus part de la noblesse Françoise qui estoit avec luy, voulut hazarder & precipiter la bataille, ce que M. l'Admiral

(a) Certainement il s'est glissé ici une erreur. L'Amiral n'alloit point pour assiéger Châtelleraut ; mais pour en faire lever le siége.

eust evité s'il se fust retiré vers Nyort & tout ce 1569.
pays là qui estoit en nostre obeissance, & quand M. le Duc nous y eust voulu suivre, ses estrangers & sa Noblesse l'eussent quitté & se fussent retirés comme tel estoit leur dessein; & dont il fut bien adverty, le soir se pourmenant avec six ou sept chevaux sur le bord du marest par deux Gentils hommes Catholiques qui estoient sur l'autre bord sans le cognoistre toutefois, commencerent à nous crier, huguenots advertissez M. l'Admiral qu'il aura demain la bataille & que s'il s'en peut exempter que dans cinq ou six jours nos estrangers se retirerent & nostre noblesse aussi.

M. l'Admiral mesprisant (a) cest advertisse-

(a) Ce n'est pas-là ce que dit d'Aubigné (Histoire universelle, Tome I, Liv. V, page 304). « A minuit » (raconte-t-il deux Gentilshommes de l'armée Ca- » tholique appellerent à fiance les vedettes des autres, » les prians d'avertir l'Amiral qu'il deslogeat la nuit » pour les forces excessives de ses ennemis... Tels » advis nullement mesprisés par l'Amiral, furent » estouffez pour la crierie des impatiens, & d'ailleurs » estant survenu une mutinerie entre les Lansquenets » & les François, l'Amiral ne pust partir de nuit, » comme il desiroit ». On retrouvera le même fait dans les Mémoires de la Noue; & on y lit également que, si cet avis fut négligé, il n'en faut pas imputer la faute à l'Amiral.

1569. ment croyant que ce fuſſent quelques bons compagnons qui nous vouluſſent donner la baye, n'en tint compte, ſe fiant que les ennemis ne pouvoient venir à nous à cauſe du mareſt qui ne ſe pouvoit paſſer que ſur le pont de Montcontour, où à la ſource dudict mareſt qui eſtoit à deux lieues de S.Cler où nous eſtions logez, mais M. le Duc fit marcher ſon armée toute la nuict pour gaigner la ſource du dict mareſt, & ſur les ſept heures du matin nos ſentinelles à cheval qui avoient eſté miſes ſur une grande motte aſſez loing dudict S.Cler deſcouvrirent l'armée Catholique qui marchoit en bataille à nous, avec leurs coureurs qui vindrent droict à la dite mothe pour s'en ſaiſir, où M. de Bonneval avoit mis huict ou dix chevaux de ſa compagnie en garde ; nous nous meſlaſmes avec leſdits coureurs où mon cheval eut un coup d'harquebuze, & fuz contrainct & mes compagnons auſſi de nous retirer en noſtre logis audict S. Cler, où je ne trouvé que mon valet avec un cheval d'Eſpagne que M. de Bonneval m'avoit preſté (luy s'eſtoit retiré malade à Nyort) penſant monter à cheval il ſe trouva desferré d'un pied de devant : ſi je fus lors en peine je le laiſſe à penſer ; je ne trouve autre moyen que de paſſer le ruiſſeau qui couloit par le milieu dudict mareſt qui

ſe

ſe paſſoit facilement à gué, & aller trouver un 1569.
Mareſchal qui ſe tenoit à l'autre bout du mareſt vis à vis de S. Cler pour faire referrer mon cheval, ayant mon vallet avec moy pour tenir le pied.

Eſtant à la forge dudiſt Mareſchal j'y trouvé trois Reiſtres des noſtres qui faiſoient auſſi ferrer leurs chevaux & me fallut attendre qu'ils fuſſent deſpeſchez les premiers, ny ayant plus que moy & mon valet qui tenoit le pied de mon cheval, & moy le mien en l'eſtrié, car j'entendois grand bruit à S. Cler noſtre logis, mon cheval ferré je voulus repaſſer le ruiſſeau & aller en noſtre logis pour ſuivre noſtre compagnie qui jà en eſtoit deſlogée, & eſtant ſur le bord du ruiſſeau prêt à le paſſer, il vint un homme à moy habillé de noir ayant bonne façon le quel me diſt, *M. ſi vous paſſez outre vous eſtes perdu, car le bourg eſt rempli d'ennemis, & faut que vous gaignez Montcontour pour paſſer l'eau & retrouver l'armée*; cela m'eſtonna un petit. Je retourne donc & ſuivant le rivage du mareſt voulois gaigner Montcontour; de fortune je trouve un vieil bonhomme aſſis ſur le chemin qui faiſoit des paniers, auquel je demande s'il y avoit point moyen de paſſer delà le mareſt ſans paſſer à Moncontour qui eſtoit à une lieue de là où j'eſtois, lequel

1569. me dift que *ouy, mais qu'il eftoit bien difficile à ceux qui ne fçavoient pas les deftours*, mais la neceffité fait entreprendre bien des chofes, je le prie de me monftrer lesdits deftours, ce qu'il fift me monftrant certaines marques; je me hazarde fuivant l'inftruction du bonhomme & traverfe le mareft, mais mon cheval y perdift fon autre fer. Eftant hors du mareft, & monté en la plaine, je me trouve au cul de l'armée catholique qui marchoit bien ferrée & en bon ordre pour aller affronter la noftre. Je fis lors un grand cerne pour l'efloigner & aller chercher la noftre, que je voyois de loing auffi approcher pour venir au combat, mais non pas en tel nombre ny ordre que celle des ennemis. L'ayant donc trouvé il ne reftoit plus qu'a faire ferrer mon cheval. Je trouve un Marefchal qui avoit un fer à tous pieds que j'accepte, mais il n'avoit point de cloux, j'en trouve après un autre qui avoit des cloux qui referra mon cheval & allé incontinent retrouver noftre cornette dont mes compagnons furent fort resjouis, car ils penfoient que je fuffe perdu.

Je ne fus pas pluftoft arrivé que l'artillerie catholique commencea à nous faluer, qui emporta de la premiere volée deux de nos compagnons, l'un tout joignant & cofte à cofte

de moy, ſomme les deux armées choquerent. 1569.
M. l'Admiral qui menoit l'avant garde combattit fort bien, comme auſſi fiſt le Comte Ludovic qui menoit la bataille, à la premiere charge j'avois pris un Italien bien armée & monté qui s'eſtoit rendu à moy, & ayant pris ſon cheval par la bride & ſon eſpée l'emmenois, quand deux de nos Reiſtres le vinrent accoſter me diſant *Nuſté priſonnier*, lui donnerent chacun un coup de piſtolet & le tuerent je tenois tousjours le cheval par la bride penſant le ſauver, mais je vis deux Lanciers Catholiques qui me ſuivoient de près; je leur quitte lors le cheval & m'eſloigne d'eux (a). Nous perdiſmes la bataille, mais non pas à vau de routte, car nous fiſmes une belle retraicte, & nos Reiſtres s'eſtant raſſemblez demeurerent ſur la queue avec la cornette de M. de Bonneval qui s'eſtoit rallié avec eux, jamais les ennemis qui nous ſuivoient n'ozerent nous charger & quand quelques uns ſe desbandoient

(a) On voit que Mergey s'eſt plus occupé du récit de ſes avantures particulières que des opérations qui déterminèrent le ſuccès de cette bataille en faveur de l'armée Catholique. Au reſte, il avoue ingénuement qu'il ne rejoignit les Calviniſtes qu'à l'inſtant où l'affaire s'engagea. Auſſi ſe borne-t-il à exprimer en peu de mots quelle fut l'iſſue de cet évènement.

1569. de leurs gros ils estoient repoussez par les François, qui estoient soubs la Cornette de M. de Bonneval, noz Reistres depuis adoroient ceste cornette, & toutes les fois qu'ils la voyoient luy disoient *bonne France*, *bonne France*. Ainsi nous retirasmes, & vinsmes loger à l'entour de Hernaut (a) & autres lieux commodes & MM. les Princes que M. l'Admiral avoit dès le matin envoyez à Nyort, se retirerent à la Rochelle.

M. l'Admiral pour rafraischir son armée fit un grand circuit de pays par la Gascogne, le Vivaretz & autres Provinces, enfin remist sus
1570. une belle armée, avec laquelle il s'alla planter devant Chartres où la paix fut faicte (b), qui dura comme les autres, car le Roy ne pouvoit aymer ceux de la religion, & lors l'execution ensuivie le jour de S. Barthelemy, fut proposé par le moyen du mariage du Roy de
1551. Navarre avec Madame Marguerite, à quoy ledit Roy de Navarre ne vouloit entendre, mais les remonstrances & authorité de la Royne de Navarre sa mere luy firent condescendre, & s'achemina de Pau où il estoit pour aller à la cour, ayant pour guide & conduc-

(a) Lisez Airvault.

(b) Cette paix fut conclue à St. Germain-en-Laye au mois d'Août 1570.

teurs, M. le Morefchal de Biron & le Cardinal d'Armagnac (10), & paffants à Verteil lefdits fieurs de Biron & Cardinal eftants à la feneftre de leur chambre, qui regarde fur le jeu de paulme, Mademoifelle de Benaye & fa niepce ma femme eftants en la chambre audeffus appuyées auffi fur la feneftre, & voyants lefdits fieurs de Biron & Cardinal, defquels elles n'eftoient pas veues, parler d'affection & en confeil, (11) efcoutoient cequ'ils difoient, lefquels difcouroient des moyens qu'il failloit tenir pour ladite execution, dont elle fit advertir M. le Comte, mais il n'en fit non d'eftat qu'il fift des autres qu'il eut depuis. 1572.

Le Roy de Navarre donc eftant arrivé à la Cour, les nopces fe firent avec grande pompes & magnificences où tous les Seigneurs & gentils hommes de la religion eftoient pour la plus part. M. l'Admiral M. le Comte & autres Seigneurs avoient advertiffement de plufieurs endroicts qu'il fe braffoit quelque chofe de finiftre contre eux, mais ils n'y adjouftoient point de foy; mefme cinq ou fix jours avant ladite execution ma femme qui eftoit à Verteil m'efcripvit par une lettre en chiffre que nul ne pouvoit cognoiftre qu'elle & moy, que le miniftre de Verteil nommé Textor, lui avoit donné charge de m'advertir pour advertir M.

1572. le Comte *que pour certain il ſe braſſoit une entrepriſe à Paris contre ceux de la religion & qu'il tenoit cet advertiſſement d'un ſien frere, Medecin de M. de Savoye qui luy avoit mandé pour advertir mondiƈt ſieur le Comte*, ceque je fis incontinent, luy diſant «qu'il ne falloit point tant » meſpriſer les advertiſſements qu'on lui donnoit, & que pour moy je trouvois que le ſéjour à Paris n'eſtoit point bon, à quoy il me » reſpondit qu'il le cognoiſſoit bien, je lui repliquay que ce n'eſtoit pas aſſez de le cognoiſtre, mais qu'il y failloit remedier, & que » ce n'eſtoit pas aſſez de courir fort, mais de » partir de bonne heure; lequel me reſpondit » qu'il n'eſperoit pas de paſſer là ſon hyver.

Le lendemain M. l'Admiral ſortant du Louvre fut bleſſé d'une harquebuſade; cela commença à eſveiller ceux de la religion, leſquels ſi déſlors ils euſſent deſlogé de Paris & gaigné Orléans, le ſurplus ne fuſt arrivé, & n'euſt-on ozé rien faire à M. l'Admiral. Le Roy fit grand ſemblant d'eſtre fort marry de tel accident (a), vint viſiter M. l'Admi-

(a) On ne peut diſconvenir, ſi Charles IX étoit inſtruit du complot de la St. Barthélémi, que ſa viſite à l'Amiral bleſſé, & les careſſes qu'il lui fit, n'ayent été le comble de la noirceur: pour l'honneur de l'humanité on doit s'efforçer de ne le pas croire.

ral avec la Royne sa mere pour mieux l'asseurer & tous les Huguenots, ausquels il faisoit en général & en particulier toutes les caresses, & bonnes cheres du monde, lesquels prenoient cela pour argent content. Il avoit faict mettre un gros corps de garde devant le logis de M. l'Admiral de peur, comme il disoit, qu'on ne luy fist desplaisir, & pour plus grande seureté dudict Admiral fit advertir tous les Seigneurs & Gentilshommes huguenots de se venir loger près de luy, ausquels les Mareschaux des logis du Roy, donnoient des logis. M. le Comte de la Rochefoucault deslogea du sien pour venir en celuy qui luy avoit esté marqué, auquel n'y avoit aucuns meubles, ny hoste ny hostesse. 1572.

Le Samedy, vigile de S. Barthelemy, M. le Comte (a) selon sa coustume estant demeuré le dernier en la chambre du Roy & se voulant retirer, un Gentilhomme des siens nommé Chammont & moy l'attendions en la salle, & entendant le remument des souliers quand on faict la reverence, je m'approche près de la porte & entendis que le Roy dist audict

(a) Cette anecdote relative au Comte de la Rochefoucaut est confirmée par de Thou, Livre LII. (Voyez les Observations sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 461.)

1572 ſieur Comte, *Foucault* (car il l'appelloit ainſi) *ne t'en vas pas il eſt desjà tard nous baliverneróns le reſte de la nuit ; cela ne ſe peut* luy reſpondit ledit ſieur Comte, *car il faut dormir & ſe coucher, tu coucheras* luy diſt-il *avec mes valets de chambre : les pieds leur puent*, luy reſpondit-il, *à Dieu mon petit maiſtre*, & ſortant s'en alla en la chambre de Madame la Princeſſe de Condé la douairiere (a), à laquelle il faiſoit l'amour où il demeura encores près d'une heure, au partir de là s'en va en la chambre du Roy de Navarre, puis luy ayant donnè le bon ſoir ſortit pour ſe retirer. Eſtant au pied de l'eſcalier, un homme habillé de noir vint à luy, & le tirant à part, parla longuement à luy, puis ſe retira quand & quand. Ledict ſieur Comte m'appella me commanda de retourner en la chambre du Roy de Navarre, & luy dire *qu'il venoit d'eſtre adverty que M. de Guiſe & M. de Nevers eſtoient par la ville & ne touchoient point au Louvre*, ce que je fis & le luy ayant dict à l'oreille ce que M. le Comte luy mandoit, me commanda de luy dire *qu'il le vint trouver de bon matin comme il luy avoit promis* ; je m'en retourné à M. le Comte lequel je trouve au pied de l'eſcalier & M. de

(a) Françoiſe d'Alençon.

Nancey (a) Capitaine des Gardes, devant le- 1572.
quel je ne voulus luy dire ceque le Roy de Navarre luy mandoit, lesdits sieurs Comte & de Nancey retournerent en la chambre du Roy de Navarre où ils entrerent seuls & n'y firent long séjour.

Or le Roy avoit adverty ledict Roy de Navarre de faire demeurer près de luy le plus de Gentilshommes qu'il pourroit, & qu'il avoit peur que ceux de Guise voulussent faire quelque chose, à l'occasion de quoy force Gentilshommes estoient retirez en la garderobe dudict Roy de Navarre qui estoit seulement fermée de tapisserie. Ledict sieur de Nancey levant la tapisserie & mettant la teste en ladicte garderobe, la voyant quasi plaine, les uns jouants, les autres causants; je vis qu'il fut assez long-temps les remarquant & contant avec la teste, leur disant avec une parole longue, *Messieurs, si quelqu'un de vous autres se veut retirer, on s'en va fermer la porte.* Lesquels luy respondirent, *qu'ils vouloient achever là de passer la nuict, estant attaché au jeu.* Là-dessus M. le Comte & luy descendirent en la Cour où desjà toutes les compagnies des Gardes estoient en bataille, tant Suisses, Escossois, que François, depuis l'es-

(a) Gaspard de la Chastre, sieur de Nancey.

1572. callier qui monte en la grand salle jusques à la porte où estoit M. de Rambouillet (a), Capitaine de la porte, assis sur un petit billot joignant le petit portillon qui seulement s'ouvroit, & comme je sortois, luy qui m'aimoit & qui me cognoissoit ayants esté compagnons prisonniers en Flandres, me tendit la main, me prist la mienne me la serrant & me disant d'une voix pitoyable. *A Dieu M. de Mergey mon amy*, ne m'ozant lors dire ce qu'il m'a bien dict depuis, car il sçavoit bien l'exécution qui se debvoit faire, mais il n'y alloit que de sa vie s'il en eust rien decelé.

M. le Comte estant en son nouveau logis fort mal meublé, nous voulusmes bien toutefois, Chaumont & moy, demeurer; mais il ne le voulut permettre; le sieur de Cousaines (b) demeura avec luy qui avoit faict apporter sa

(a) Nicolas d'Angennes, Marquis de Rambouillet.

(b) Ne faudroit-il point lire *Goulaines ?* Dans ce cas, il seroit possible que ce fût Jacques de Goulaines, second fils de Christophle, sieur de Goulaines en Bretagne. Jacques de Goulaines, Chevalier de Malthe, avoit embrassé le calvinisme. Le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, page 631, a consigné les motifs qui le portèrent à abjurer le catholicisme.

paillasse & un matras (a). Chaumont & moy 1572.
nous retirasmes au logis qui nous avoit esté marqué, qui estoit tout vis-à-vis de celuy de M. l'Admiral, où nous estants couchés, nous ne fusmes pas plustost au lict que nous entendons l'alarme & le logis de M. l'Admiral attaqué par le corps de garde mesme que le Roy y avoit ordonné pour le preserver & garder. Je me doubtois tousjours bien que le mal s'estendroit plus loing qu'au logis de M. l'Admiral; je me jette quand & quand hors du lict, & m'habillé le plus promptement que je peus. Chamont estoit si estonné qu'il demeuroit tout en chemise en la place, ne sçachant que faire; je fis tant que je le fis habiller, & voulois descendre en la ruë pour aller trouver M. le Comte, mais il me dist, *pourquoy voulez-vous que nous sortions, que sçavez-vous qu'elles gens ce sont, attendons encores un peu*: je le creu & nous en trouvasmes bien, car si nous fussions sortis en la ruë, nous estions despeschez. La chambre où nous estions estoit des appartenances d'un grand logis où estoit logé le train & l'ordi-

(a) On appelloit *matras* de gros traits d'arbalète. On avoit aussi donné ce nom à un bâton de guerre dont on se servoit anciennement. Mais nous croyons qu'ici il faut lire *matelas*.

1572. naire de Madame la Princesse de Condé(a), de la maison de Nevers; laquelle chambre estoit loüée à un Menuisier & separée dudit logis, & ne me sentant bien asseuré en ladicte chambre, oyant le grand bruict & tumulte qu'il estoit en la ruë & le rompement des portes, mesme celle du logis de M. l'Admiral, je mis la teste à une fenestre qui regardoit en la cour dudict logis, en laquelle je vis deux hommes fort estonnez, aussi estoient-ils huguenots & officiers de Madame la Princesse; & en recognoissant l'un, le prie mettre contre la fenestre où j'estois une meschante chanlatte debout qui estoit par terre, affin par icelle de descendre en la Cour, ce qu'il fit, & par ce moyen me coule en la Cour, Chamont en fit autant.

Cependant j'estois en grande peine de sçavoir des nouvelles de M. le Comte, & prie celuy qui nous avoit dressé la chanlatte qui estoit sommelier de Madame la Princesse & qui avoit esté laquais de M. le Prince, nommé le *Lorrain*, d'aller jusques au logis dudict sieur Comte, pour m'en rapporter de nouvelles, lequel estant sorty en la ruë & n'ayant point

(a) Marie de Cleves, Marquise d'Isle, première femme de Henri de Bourbon, Prince de Condé, fils de celui qui fut massacré à Jarnac.

la livrée de ceux qui faisoient l'exécution, 1572.
qui estoit des croix blanches sur les chapeaux & sur les bras, faillit d'estre tué, & s'il ne se fust advoüé de madicte Dame la Princesse, il eust esté despesché, & se retira bien viste au logis; je luy fis lors des croix de papier & sur son chapeau & sur ses manches, & le prié d'achever son voyage avec deux escus, car ce metail rend les hommes plus courageux & hazardeux. Estant donc sorty il ne tarda guères à retourner me disant que M. le Comte s'estoit sauvé, mais ne me disant point comment & desirant en sçavoir la vérité, luy donné encores deux escus pour m'en apporter certaines nouvelles, lequelle à son retour haussant les espaules, me dist *qu'il estoit mort, l'ayant veu tout nud à la porte de son logis, & auprès de luy son fils & un autre grand homme rousseau :* & quand il me nomma son fils, je trouvé cela estrange, comment il pouvoit estre si promptement apporté & de si loing auprès de luy : car il estoit logé près la porte St. Martin, de laquelle y avoit un grand quart de lieue jusques au logis dudict sieur Comte, & luy demande lors quel homme c'estoit que sondict fils, lequel me dist que c'estoit un petit homme ayant une petite barbe noire & une jambe plus courte

1572. que l'autre, alors je jugé bien que mondict ſieur le Comte eſtoit mort, car celuy que diſoit mon meſſager eſtre ſon fils, eſtoit tailleur de mondict ſieur le Comte, boyteux & la barbe noire; l'autre homme rouſſeau eſtoit un porte bois qui ſervoit de portier, ledict tailleur de Verteil nommé Barrilet, l'autre du bourg de St. Front près Verteil; ces nouvelles m'affligerent fort.

Cependant M. l'Admiral fut tué en ſa chambre & jetté par la feneſtre en la Cour où eſtoit M. de Guiſe à cheval, & l'ayant (a) veu & recognu, ſortit, & avec toute ſa cavallerie ſe mit à ſuivre les Huguenots qui eſtoient logez au fauxbourg de St.Germain-des-Prez. J'eſtois en la Cour dudict logis près la grande porte pour eſcouter, & comme la cavallerie ſuivoit M. de Guiſe, l'un d'eux paſſant devant la porte dudit logis, j'entendis qu'il demanda à quelqu'un, *qui eſt logé là-dedans*, auquel fut reſpondu, *que c'eſtoit le train de Madame la Princeſſe;* lequel diſt, *ce n'eſt pas-là où nous en voulons*, qui me rejoüoyt fort, & rentre au logis où le maiſtre arriva toſt après, qui eſtoit Capitaine du quartier & venoit de l'exécution, lequel ſçachant qui nous eſtions, nous

(a) Liſez les Mémoires de Tavannes, T. XXVII de la Collection, page 465.

diſt qu'il eſtoit bien marry de ce deſaſtre, 1572
lequel il n'approuvoit & qu'il nous feroit tout le plaiſir qu'il pourroit, mais pour ce qu'il avoit eſté ordonné que tous les logis ſeroient viſitez & qu'il y avoit commiſſaires deputez pour cela, ſi nous eſtions trouvez en ſa maiſon il en pourroit recevoir du blaſme & deſplaiſir, mais que ſi nous voulions il nous meneroit dedans l'Egliſe de St. Thomas du Louvre, & que de-là nous nous pourrions ſauver, lequel je remercie de ſa bonne volunté, le ſuppliant la vouloir continuer, & que puis que Dieu nous avoit preſervez juſques à ceſte heure, que nous eſperions qu'il continuroit, & que pourveu qu'il ne nous fuſt point ennemy, je m'aſſurois que nous n'aurions point de mal, ny luy aucun deſplaiſir à noſtre occaſion, ce qu'il nous promiſt, & là-deſſus s'en alla.

Or ne voulant tousjours demeurer-là, & ayant entendu que M. de Marcillac (a) s'eſtoit ſauvé, & que M. de la Coſte ſon gouverneur l'avoit mené au logis de M. de Lanſac, en la rue St. Honoré, j'y envoye mon valet nommé

(a) François, Comte de la Rochefoucaut, ſon fils unique du premier lit, fut connu ſous le nom de M. de Marſillac juſqu'au moment où ſon père termina ſes jours d'une manière ſi tragique.

1572. Vinat, qui estoit de Verteil, pour le supplier qu'il me retirast à luy, mais le portier ne le voulut jamais laisser entrer, & retourna à moy. Je m'advise d'un moyen pour luy faire sçavoir de mes nouvelles : je pliay une demye feuille de papier comme une lettre & le renvoye bien embouché, lequel estant à la porte dist au portier qu'il venoit d'Angoumois, & qu'il portoit des lettres de M. de Barrault à sa sœur qui estoit avec Madame de Lansac. Le portier luy ouvrit, & le laissant soubz la porte, alla querir Mademoyselle de Barrault, laquelle estant venue, mon homme luy dist, *que pour entrer au logis il avoit esté contrainct de mentir un petit, & que c'estoit moy qui l'envoyois vers M. le Comte pour luy dire de mes nouvelles & où j'estois. Vrayment mon amy tu seras le bien venu, car M. le Comte estoit en peine de luy.* Lors prenant mon Vinat par la main, le mena en la salle où estoit ledict Comte, luy disant, *Monsieur, voicy qui vous dira des nouvelles de M. de Mergey.* M. le Comte, qui cognoissoit mon valet, luy demanda *où j'estois & comment je me portois;* lequel ayant entendu tout le discours dudict Vinat & le desir que j'avois d'estre avec luy, pria quand & quand, le sieur de la Rochette exempt des gardes qu'on avoit desjà mis avec luy

luy pour remarquer ses actions, qu'il m'allast incontinent querir pour m'amener à luy. 1572.

J'oublioiss à mettre icy que voulant avoir plus d'une corde en mon arcq, j'avois envoyé ledict Vinat mon valet au logis de M. de Sesac, Lieutenant de M. de Guise, & qui avoit espousé la fille aisnée (a) de M. Deschenets, & par ce moyen m'estoit amy & n'eust ozé faillir de me faire en cest endroict un bon office; ayant donné charge à mondit valet de dire que j'estois au logis où il m'avoit laissé, lequel sieur de Sesac estant au lict pour se reposer de la courvée qu'il avoit faicte avec M. de Guise à la poursuitte du Comte de Mongommery qui s'estoit sauvé, dist à mon valet, *retourne à ton Maistre & luy dis, que s'il ayme sa vie qu'il ne bouge du logis où il est, & que ce soir je iré ou envoyeré le querir*. Il envoya bien le soir au logis pour me mener à luy; mais j'estois desjà avec M. le Comte auquel m'avoit mené ledict sieur de la Rochette, lequel, suivant la priere de M. le Comte, estoit venu au logis, & estant à la porte de la salle ou j'estois, commença à me

(a) François de Cazillac, Seigneur de Sesac, avoit épousé Claude de Dinteville, fille du Seigneur Deschenets. (Voyez les Mélanges historiques de Camusat, page 211.)

1572. dire avec une voix rude & menaſſante, *allons*, ſans me dire autre choſe. Moy ne ſçachant encores qu'il venoit de la part de M. le Comte, que d'autre part il eſtoit grand ennemy de ceux de la Religion, m'attendois d'aller non pas deſſus mais *deſſoubz le pont aux Muſniers*, comme une infinité d'autres, luy fis une grande & profonde reverence, lequel redoublant ſa voix comme d'un rodomont, me diſt de rechef, *allons, allons.* Je luy demande lors s'il vouloit que je priſſe mon eſpée, lequel me diſt, *oüy d'à; qui voudroit vous battre voudriez pas vous deffendre.* Je luy reſpondis, *oüy & de bon cœur.* Lors adouciſſant ſa voix & riant, me diſt, *allons, allons, M. le Comte vous demande.* Je luy fis encores une plus grande reverence que la premiere & de meilleur cœur, & prenant mon eſpée & une halebarde d'un de ſes compagnons qu'il me donna, car il en avoit ſix ou ſept avec luy, qui m'eſtonnoit fort au commencement, & ainſi allaſmes trouver M. le Comte, lequel me voyant me ſaulta au collet, me tenant embraſſé un long eſpace de temps, ſans me pouvoir dire un ſeul mot avec larmes & ſouſpirs, & moy de meſme.

Je demeuré avec luy quinze jours, durant leſquels M. de la Coſte & moy, fiſmes recou-

vrer la vaiſſelle d'argent tant de cuiſine que 1572.
du bufet, qui avoit eſté pillée en ſon logis, enſemble tous les chevaux qui eſtoient logez auprès de Villepreux.

Le Roy faiſoit toutes les carreſſes du monde à mondiſt ſieur le Comte (a), le faiſant cauſer familierement avec luy; mais il fut adviſé par le conſeil qu'il luy failloit oſter tous ſes ſerviteurs qui eſtoient de la Religion. A ceſte cauſe M. de la Coſte & moy, avec un bon paſſe-port du Roy & une ſauvegarde pour nos maiſons, nous en retournaſmes en Angoumois, remenants avec nous tout le train de feu mondiſt ſieur le Comte, & trouvaſmes à Verteil M. de Marmouſtier (b) à huiſt heures du matin, lequel n'eſtoit encores ſorty de ſa chambre, & ſçachant noſtre venue n'ozoit ſortir, de peur que nous voyant, cela luy renouvelaſt ſes regrets, en ſortant & paſſant près de nous, tout ſanglottant & ſans ous dire mot, paſſa outre & s'en alla en une autre chambre au bout de la ſalle ſur le portail du Chaſteau, ſe jetter ſur un liſt avec pleurs & ſanglots; cependant

(a) C'eſt-à-dire au jeune Comte de la Rochefoucaut.

(b) Frère du Comte de la Rochefoucaut, maſſacré à la St. Barthélémi.

1572. nous estions tousjours en la salle, attendant s'il nous feroit appeller; enfin son valet de chambre sortit, qui me dist que *M. me demandoit*; M. de la Coste voulut venir avec moy, mais le valet de chambre luy dist que *M. ne demandoit que moy*. J'entre donc tout seul, & l'ayant salué, après qu'il eut un peu moderé ses soupirs, me fit conter tout au long ce qui se passa le jour de l'exécution, & comment son frere avoit esté tué, & ayant achevé, il demeura fort long-temps sans dire mot, puis jettant un grand soupir s'escria, disant, *ô thraistre* (a), *ce n'est pas ce que tu m'avois promis!* parlant à mon advis du... qui luy pouvoit bien avoir décélé la conclusion de l'exécution, & promis que le Comte son frère en seroit exempt : voilà l'exposition que je donne à ces paroles.

1573. Tost après le Roy délibéra d'attaquer la Rochelle, & fit son Lieutenant general M. le Duc d'Anjou son frere, qui la vint assieger avec une grosse & puissante armée, où il usa de toutes les ruzes & stratagêmes qui se pouvoient inventer pour la surprendre &

(a) On ne sait sur qui tombe cette exclamation; mais il paroîtroit que Mergey auroit voulu indiquer le Cardinal de Lorraine : cependant on ne peut que le conjecturer.

avoir; mais bien assailly, bien deffendu. M. 1572.
le Comte estoit aussi audict siege & moy avec luy. Enfin la mortalité se mist audict camp & l'espérance de forcer la ville perdue, M. le Duc n'estoit à se repentir d'estre venu-là, & ne sçavoit comment en desloger à son honneur; là-dessus les Ambassadeurs de Poulongne arriverent pour luy annoncer qu'il avoit esté esleu Roy de Poulongne qui luy fut un honorable subject de lever le siege & faire la paix.

Quelque temps après la Royne, qui ne pouvoit demeurer oysive, ayant tousjours quelques desseins, mesmes sur la Rochelle se voulut servir de la Dame de Bonneval (a) qui avoit esté nourrie avec elle, & l'ayant instruicte, l'envoya à la Rochelle pour essayer de pratiquer ce dont elle avoit charge avec amples mémoires. Partant donc de Bonneval, passa par la Rochefoucault, & d'autant qu'elle m'aimoit & me faisoit cest honneur que de m'appeller son cousin, me pria de la vouloir accompagner en son voyage, ce que je ne peus luy refuser. Par les chemins elle me com-

(a) Ces négociations dont la Dame de Bonneval étoit chargée par Catherine de Médicis, sont confirmées dans l'Hist. univers. du sieur d'Aubigné, T. II, Liv. II, p. 141.

1574. muniqua sa charge & ses memoires, lesquelz ayants veus je luy dis *que si elle les presentoit en la forme qu'ils estoient que Messieurs de la Rochelle se mocqueroient d'elle, mais que advis estoit, qu'estant arrivée, la premiere chose qu'elle feroit, seroit de veoir M. de la Noue qui y estoit, & luy monstrer lesdicts memoires pour les corriger & accommoder comme il adviseroit*, ce qu'elle fit & s'en trouva bien : car encores qu'elle ne fist rien de ce qu'elle pretendoit, elle partit toutefois contente de ceux de la Rochelle, & eux d'elle.

1575. En ce temps les guerres s'estants rallumées en France soubs le vieux pretexte de la Religion, M. le Prince de Condé ayant rassemblé le plus de François qu'il avoit peu & attendant un gros secours de Reistres qui le venoient trouver, la Royne mere ayant instruict M. le Duc son fils, lequel faisant le malcontent, à cause qu'il disoit qu'il n'estoit pas bien appanagé, partit de la Cour sans rien dire à Dieu, se joignit avec ceux de la Religion, non pas qu'il changeast la sienne. M. le Prince & tous les Seigneurs & Capitaines voyants qu'il se vouloit servir de nous, ne peurent mieux faire ce leur sembloit que de le faire leur chef; mais son intention n'estoit que de faire esvanoüyr ceste grosse nuée qui

venoit ſur les bras des Catholiques, laquelle 1575.
toutefois joignit M. le Prince, qui faillit d'eſtre attrapé en un parlement qui ſe fit où eſtoit la Royne, laquelle avoit deliberé durant iceluy, de faire enlever mondict ſieur le Prince qui eſtoit venu mal accompagné; mais nos Reiſtres ſe doutans ou ayants ſenty quelque vent de l'entrepriſe, envoyerent au grand trot mil ou douze cens Reiſtres environner le lieu où ſe faiſoit le parlement, & retirerent M. le Prince: s'ils euſſent voulu, ils euſſent bien faict à la Royne ce qu'elle vouloit faire à Monſieur le Prince.

Durant ces choſes, M. le Comte de la Rochefoucault retournant d'Italie, eſtoit venu trouver M. le Duc, & demeura tousjours avec nous juſques à ce que la part fut conclue (a), qui fut bien toſt après, par laquelle entre autres articles le Roy debvoit payer nos Reiſtres, mais n'y ayant point d'argent contant, la Royne leur offrit de bonnes cautions

(a) Cette paix fut concluе en 1576. Ce fut-là le cinquième édit de pacification accordé aux Calviniſtes; & ils n'en avoient point obtenu de plus avantageux. Comme nous reviendrons ſur tous ces évènemens appartenans au regne de Henri III, nous n'ajouterons ici aucun développement au récit fort ſuccinct de Mergey.

1575. qu'ils emmeneroient avec eux, ce qu'ils accepterent : la Royne avoit nommé M. le Comte de la Rochefoucault qui ne faisoit que revenir d'Italie comme j'ay dict, & M. le Comte Descars. M. de Chasteauvieux, beaufrere de M. de Rochechoüart, avec lequel j'estois en ce voyage, me rencontrant de fortune me dit ladicte résolution de la Royne qui se debvoit exécuter le lendemain, & retenir lesdits sieurs Comtes, & les mettre entre les mains des Reistres. J'ay trouvé si à propos M. le Comte de la Rochefoucault qui s'estoit desjà acheminé pour aller trouver la Royne, logée delà la riviere d'Yonne, auquel je dis ce que M. de Chasteauvieux, m'avoit chargé de luy dire, lequel avec l'advis que luy donné, tourna bride, & s'en vint trouver M. le Vicomte de Turenne qui s'en retournoit à Turenne avec tous les Lymousins. M. de Rochechoüart estoit de la partie ; nous sceusmes depuis que la Royne n'estoit pas bien edifiée de M. le Comte de la Rochefoucault de s'en estre party sans prendre congé d'elle & fut en déliberation de l'envoyer querir ; mais sçachant qu'il estoit avec M, de Turenne, qui n'eust pas permis qu'on l'eust emmené contre son gré, le laissa aller & luy fallut trouver un autre caution.

Quelque temps après M. de de Marmoustier vint à mourir, qui avoit de beaux benefices & tous en la collation de M. le Duc (a) qui avoit esté esleu Duc de Brabant par les Estatz du Pays. M. la Coste me despescha en poste vers luy, pour essayer d'avoir lesdicts benefices, lequel je trouvé à Anvers le lendemain qu'il y avoit fait son entrée, luy ayant donné mes lettres & déclaré ma créance, qui estoit de luy amener cent Gentishommes bien montez & armez, pour luy faire service aux guerres qu'il avoit contre le Roy d'Espagne, il me fit des responses ambigües pour le regard des benefices, acceptant l'office de cent Gentilshommes. M. le Comte tint sa promesse qui luy pensa couster la vie, car il estoit dedans Anvers lors (b) que M. le Duc fut contrainct de sortir de la ville. 1575?

Long-temps après survindrent ces malheureuses guerres (c), & M. de Guise prisonnier dans le chasteau de Tours, duquel avoit la garde le Seigneur du Rouvray mon beau- 1583.

(a) Le Duc d'Alençon, alors Duc d'Anjou, s'étoit rendu dans les Pays-Bas dès 1578; mais la souveraineté de ces Provinces ne lui fut déférée qu'en 1581.

(b) En 1583.

(c) Ces guerres, qui sont celles de la ligue, commencèrent en 1585.

s'asseuroit que ses lettres auroient autant de 1583.
vertu que celles de M. son oncle , & ayant
escript, me donna ses lettres que j'envoye
incontinent audict sieur de Pompadour, lequel tout aussi-tost fit desloger la garnison de
chez moy.

La vieillesse ayant pris possession de moy avec les incommoditez dont elle a accoustumé de servir ses vassaux, me contraignant de garder la maison, & pour comble de mon malheur, je perdis mon second maistre à ceste malheureuse journée (12) de St. Yves ; cela m'accabla du tout.

Si j'ay inséré en ce discours quelques par- 1597.
ticularitez des combats & rencontres qui se sont faicts en mon temps & ausquels me suis trouvé, ce n'est pas que je vueille contrefaire l'Historien ; mais seulement pour reciter ce que j'ay veu à mes enfans, qui verront que je n'ay pas toujours demeuré à la maison, & que j'ay eu l'honneur d'estre enployé envers les Grands pour affaires de conséquence, affin qu'ils cherchent les moyens de pouvoir suivre ma trace & s'acquitter fidellement du service qu'ils doibvent à leurs Seigneurs & Maistres comme j'ay faict ; peut estre seront-ils plus heureux que moy en la récompense de leurs services ; non que je me vueille

1597. plaindre de mesdicts Seigneurs & Maistres, qui m'aimoient & honoroient plus que je ne méritois : mais je n'avois pas bien retenu le proverbe, qui dit, *que service de Seigneurs n'est pas héritage.* Et sur ce subject diray, que Messieurs le Comte de la Rochefoucault, de de Rendan & de Marmoustier, freres, estants un jour à Murer tous trois en une chambre seuls, excepté un Secretaire de M. le Comte nommé Cadenet, lequel estoit en un coing sans estre apperceu d'eux, entre autres propos qu'ils eurent ensemble tomberent sur les bons & mauvais serviteurs, qu'il falloit garder les bons & se deffaire des autres, M. de Randan venant à opiner, dist « que quand » on avoit un bon serviteur qu'il ne luy fault » jamais faire de bien, mais l'entretenir en » bonne esperance & luy faire beaucoup de » caresses, car disoit-il, si vous luy faictes » du bien il vous quittera aussi-tost, là où le » paissant d'espérance, vous le retenez tous-» jours ». Ledict Secretaire ayant entendu tous ces discours sans estre d'eux apperçeu, lendemain vint trouver M. le Comte auquel il demanda son congé, dequoy M. le Comte s'esbahit & luy demanda l'occasion pourquoy il le vouloit laisser, lequel luy fit responce *que le service qu'il luy faisoit estoit en inten-*

tion de avoir recompenſe, de laquelle ſe voyant 1597.
fruſtré par la réſolution que luy & Meſſieurs ſes freres avoient priſe le tour de devant, de ne point faire de bien à un bon ſerviteur, eſtoit l'occaſion qui lui faiſoit demander ſon congé : M. le Comte voulut r'habiller ces diſcours, l'aſſeurant qu'il n'eſtoit point compris en iceux, & le pria de demeurer & *qu'il ne ſeroit ingrat à reconnoiſtre ſes ſervices* : mais il ne fut en la puiſſance du Comte de le retenir & s'en alla, après toutefois avoir eſté bien payé & ſatisfaict; ledict Cadenet eſtoit frere du precepteur de M. le Prince, nommé Ozias.

Pour moy j'ay ce contentement d'avoir fidellement ſervy mes maiſtres, & avec cela feray la cloſture de mon diſcours, ſuppliant ceux qui le pourront veoir excuſer & le ſubject & le ſtile, car je ne ſuis ny Hiſtorien ny Rethoricien; je ſuis un pauvre Gentilhomme Champenois qui n'ay jamais faict grande deſpenſe au College, encore que j'aye tousjours aymé la lecture des Livres.

Faict le 3 Septembre 1613, & de mon aage 77 ans, à St. Amand en Angoumois.

Fin des Memoires du Sieur de Mergey.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DU SIEUR
JEAN DE MERGEY.

(1) Il paroît que ce fut vers l'année 1552 que Mergey commença ses premières armes, en qualité de Page de Guillaume de Dinteville, Seigneur Deschenets, & Capitaine d'une compagnie d'ordonnance de cinquante hommes. Les relations qu'eut le sieur de Mergey avec la famille de Dinteville éxigent quelques éclaircissements. On trouve un précis de l'histoire de cette famille dans les mélanges de Camusat (a); mais il ne s'accorde pas sur tous les points avec les Observations que Ribier (b) nous a transmises à ce sujet. L'un & l'autre nous apprennent que Gansche de Dinteville (c), premier

(a) Mémoires, ou Mélanges historiques, &c., à Troyes 1619, in-8°., p. 211.

(b) Lettres & Mémoires d'Estat, par Ribier, T. I, page 303.

(c) Leur nom de famille originairement étoit Jau-

Maître-d'Hôtel du Roy & Gouverneur du fils aîné de François I, (de ce Dauphin empoisonné, dit-on, en 1536) laissa cinq fils qui tous occupèrent des places distinguées. L'aîné fut Evêque d'Auxerre & Ambassadeur de la Cour de France à Rome. Un autre, fort connu sous le nom du Seigneur de Polizy, remplit d'une manière honorable l'Ambassade d'Angleterre en 1531; & ce fut luy qui prit soin de l'éducation du sieur de Mergey. Guillaume de Dinteville, Seigneur Deschenets, le quatrième de ses frères, semble (a) avoir attiré sur sa famille l'orage violent, qui pendant un certain tems lui fit éprouver des tribulations fort amères. On a vu dans les Mémoires de (b) Martin

court. On voit dans le précis généalogique de cette Maison, rédigé par Camusat, qu'ils sortoient de Jean de Jaucourt, Seigneur de Dinteville, qui en 1326 épousa Laure de Joinville, autrement de Sailly. Camusat qui a recueilli les dépêches les plus intéressantes de l'Evêque d'Auxerre & du Seigneur de Polizy, tandis qu'ils furent en ambassade, a observé que le Connétable leur donnoit le titre de cousins.

(a) Cependant on doit remarquer que l'Evêque d'Auxerre est chargé personnellement du délit qui irrita François I contre ce Prélat & ses frères; & la suite de notre observation l'attestera.

(b) Tome XX de la Collection, p. 453.

du Bellay que le Seigneur Deſchenets accuſé fauſſement d'être complice de l'empoiſonnement du Dauphin par Montecuculi, fut juſtifié; & l'arrêt, qui condamna l'accuſateur, en offre les preuves. Malgré ce jugement ſolemnel, Deſchenets encourut la diſgrace de François I; & l'indignation du Monarque alla juſqu'au point de la faire partager aux frères du Seigneur Deſchenets. Ribier, ou plutôt l'Editeur de ſon recueil n'en énonce point le motif, & ſe contente de dire (a) que *c'eſtoit pour affaires d'Eſtat très-importantes*. Quoi qu'il en ſoit Deſchenets (b) & ſes frères furent contraints de s'expatrier. L'animoſité de leur Souverain les pourſuivoit ſi cruellement, que l'Empereur, la République de Veniſe, le Duc de Mantoue, & celui de Ferarre leur refusèrent un aſile. Une lettre de M. de Grignan, Ambaſſadeur de France à Rome (adreſſée au Connétable,

(a) Tome I, p. 304.

(b) Il n'eſt queſtion parmi les proſcrits que de l'Evêque d'Auxerre, de Guillaume de Dinteville, Seigneur Deſchenets, & de Gaulcher de Dinteville, Seigneur de Vanlay. Le Seigneur de Polizy, & un autre frère, qui étoit Séneſchal de Rhodes, ne ſont point nommés.

& datée

& datée du 21 Octobre 1539) contient ces particularités. On (a) y lit que le Roi étoit très-mécontent de ce que l'Evêque d'Auxerre & ses frères les Seigneurs de Vantay & Deschenets étoient soufferts dans les terres dépendantes du St. Siège : on y accuse formellement l'Evêque d'Auxerre de conspiration contre la personne de François I. Enfin M. de Grignan ajoute que, quoiqu'il ait su *par le Sécretaire du Cardinal Guenuche que Vanlay & Chenets ne sont plus à Bologne, il ne fauldra de s'en informer, pour entendre où ils sont allez; quant à l'Evêque d'Auxerre, qu'il n'est point revenu à Rome.* Quelle qu'ait été la cause du ressentiment de François I, on ne peut dissimuler qu'il fut poussé (b)

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, T. I, page 480.

(b) Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la manière dont François I se comporta à cette époque par rapport au combat en champ clos ordonné entre Gaulcher de Dinteville, Seigneur de Vanlay, & Jean du Plessis, son parent, nommé à la Cour *le jeune Savonniere*, ou *la Perrine*. Du Plessis, pour soutenir de mauvais propos qu'il avoit tenus au Roi contre Vanlay, le défia au combat. Vanlay, poursuivi par la colère du Monarque, qui ne vouloit pas même qu'aucun Prince étranger lui permit de résider dans ses

au dernier degré. Ce sont là de ces mistères d'Etat qui toujours resteront couverts d'un voile épais, parce que de simples con-

états, n'avoit garde de se rendre en France, pour répondre au défi du sieur du Plessis. Ce n'étoit pas qu'il se défiât de la générosité de François I; & il le déclara dans l'espèce de manifeste qu'il adressa alors au Dauphin (depuis Henri II.) « Mais (disoit-il) » je crains par raison ceux qui ont tant de crédit & » puissance autour de luy, lesquels comme j'ay par » plusieurs fois entendu, me menassent souvent, » monstrant évidemment me vouloir mal de mort, » jusques à dire que quelque part qu'ils me trouvent » ils me donneront de l'espée au travers du corps... » Ne puis entendre comment je m'ose mettre en tel » hazard que d'aller là entre leurs mains, vu la mal- » veillance que j'ay entendu que l'on me porte, jus- » ques à parler de mettre la taille de dix mille escus » sur moy à qui me pourra tuer ou prendre ».. Vanlay ne se contenta pas de cette déclaration. Le 20 Décembre 1538 il envoya un cartel à son ennemi, lui offrant de le combattre à Venise. « Je te notifie (lui » marquoit-il) que tu ayes à faire provision d'un » coursier, d'un cheval d'Espagne, d'un Turc, & d'un » courtaut avec les selles accoustumées & d'armes à » les armer, & que tu fasses provision d'armures » d'homme d'armes, avec les pièces doubles & de » cheval leger, & d'homme de pied »... Ce cartel fut présenté au Connétable, *qui* (lit-on dans les Mémoires de Ribier, Tome I, p. 298) *l'accepta, & tint de par le Roy*. Malgré cela, le combat fut censé devoir s'ac-

jectures ne suffisent pas pour les expliquer. Ainsi, aulieu de chercher le mot de l'énigme, qui peut-être se réduiroit à des imputations calomnieuses (ouvrage de la haine & de l'envie) contentons-nous d'articuler les faits. La mort de François I termina les malheurs de l'Evêque d'Auxerre & de ses frères. Henri II les rétablit dans leurs biens, charges & offices. Le Seigneur Deschenets continua à servir utilement l'Etat. Outre la compagnie d'hommes d'armes, qu'il obtint, il fut Gouverneur du Bassigny, Capitaine de Langres, & Bailli de Troyes, après la mort de son frère Jean de Dinteville, Seigneur de Polizy. La catastrophe qui enleva Henri II, hâta la fin de ses jours. Il mourut comme

complir en France. Wulson de la Colombiere (dans son Théatre d'honneur) nous apprend « que Vanlay » n'estant point comparu au combat où estoit le Roy, » accompagné de plusieurs Princes, Princesses, autres » Seigneurs & Dames de sa Cour, Sa Majesté ordonna » que les armes de Vanlay seroient arrachées de » dessus le pavillon qu'on lui avoit dressé, & baillées » à l'exécuteur de justice, pour estre traînées par les » rues de Paris, & puis après rompues & brisées »... Aussi la Colombiere plaint-il « ce malheureux Gen- » tilhomme d'avoir souffert cette ignominie, sans » oser paroistre devant son Prince, en la disgrace » duquel il estoit desjà pour autre chose »...

ce Prince en 1559, & ne laissa que des filles de son mariage avec Louise de Rochechouart.

(2) François III[e] du nom, Comte de la Rochefoucaut, étoit Lieutenant de la compagnie de Gendarmes du Duc de Lorraine. Sa première femme s'appelloit Silvia (a) Pica, fille de Galeas Prince de la Mirandole, & de Concordia. Il se maria en secondes noces avec Charlotte de Roye, Comtesse de Roucy, sœur puinée de Leonor de Roye, Princesse de Condé, niéce du Connétable de Montmorency, & enfin sœur utérine de l'Amiral Coligny.

(3) Les Historiens dans leurs relations du siége de St Quentin ont copié en grande partie les Mémoires de l'Amiral de Coligny. C'est ainsi que d'après l'autorité de ce Seigneur, M. de Thou (b) a écrit que deux circonstances empechèrent de jetter dans la ville

(a) Sa sœur (Fulvia Pica) avoit épousé le Comte de Rendan, frère du Comte de la Rochefoucaut. Brantôme, dans ses femmes galantes, en fait le plus grand éloge. Elle étoit aussi belle que vertueuse. (Brantôme, Tome II de ses femmes galantes, page 141.)

(b) Liv. XIX.

assiégée le secours nécessaire. La première, ce fut la foule des soldats qui s'élançoient sur les bateaux, la seconde étoit la bourbe & la vase qui ne permettoit pas à ces bateaux trop chargés de pouvoir avancer. L'Amiral, en alléguant ces motifs, ajoute ingénuement *qu'il n'entrera point plus avant aux particularités de ladite entreprise, parce qu'il n'y estoit pas.* Mergey, témoin oculaire de l'événement, prétend que les bateaux arrivèrent trop tard. Il est certain que cet inconvénient, joint aux autres qu'on vient d'énoncer, dut augmenter le trouble, la confusion, & nuire essentiellement au succès de l'entreprise. Enfin il nous semble que le témoignage de Mergey méritoit au moins qu'on en fit mention.

(4) Ce passage des Mémoires de Mergey renferme quelques inéxaditudes. 1°. il tombe dans une erreur commune à plusieurs Ecrivains de son tems, & adoptée même par quelques modernes, comme on l'a remarqué dans l'Observation n°. 7 sur le IX[e] Livre des Mémoires de Rabutin; c'est d'avoir appellé *Salignac* le Gouverneur du Catelet, tandis que son vrai nom paroît

avoir été *Solignac* (a) 2°. Par la manière dont s'exprime Mergey, on croiroit que le Catelet fut pris avant St. Quentin, & que cela influa sur le sort de cette dernière place. Au contraire il est constaté que les ennemis n'attaquèrent le Catelet, qu'après avoir emporté d'assaut la ville de Saint-Quentin.

(5) Françoise de Clermont, épouse d'Antoine de Crussol, premier Duc d'Uzès, fut célèbre dans son tems par les agréments de son esprit. On la compta dans le nombre de celles qu'on accusa de pencher pour le Calvinisme. Sa liaison avec les Chefs de ce parti la rendirent souvent nécessaire à Catherine de Médicis ; c'étoit par elle que cette Princesse faisoit passer à l'Amiral & au Prince de Condé les lumières & les avis qu'elle vouloit leur communiquer. Ainsi le rôle, que lui fait jouer ici Mergey, n'a rien

(a) Mathieu (dans son Histoire de Henri II, page 163), qui comme beaucoup d'autres l'appelle le Baron de Salignac, assure que la capitulation du Catelet *fust imputée à lascheté, qui ne fust* (dit-il) *demeurée sans exemple, si ses amis ne luy eussent donné moyen de se sauver du fort l'Evesque.* Les autres Historiens attestent au contraire que cet Officier se justifia.

d'extraordinaire. Quant au projet d'exiger de chaque Seigneur ou homme en place sa profession de foi, les Mémoires de Castelnau en confirment la réalité. Si l'on s'en rapporte aux Ecrivains Protestans, on vouloit anéantir le Calvinisme ; voici comment un (a) d'entr'eux détaille l'horrible complot qui devoit s'exécuter pendant les fêtes de Noël de l'année 1560. « Le Roy (dit-il) » escrivit à tous les Chevaliers de l'Ordre absens qu'il vouloit tenir un Chapitre général le jour de Noël suivant, & » entendoit que, toutes excuses cessantes, » ils se trouvassent à la Cour. Cependant » le (b) Cardinal avoit fait dresser une » confession de foy aux Sorbonistes, de tel » style qu'il s'asseuroit que nul de tous ceux » qui auroient gousté la doctrine contraire » n'y voudroient aucunement consentir ; & » c'estoit le piège où on les attendoit.

» Le jour venu (c) Sa Majesté devoit

(a) Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la Religion, par Louis Regnier de la Planche, page 712 & suiv.

(b) Le Cardinal de Lorraine.

(c) « La mort des deux Princes du Sang (dit un » moderne d'après les Ecrivains du tems) ne devoit » être qu'un préliminaire du spectacle que les Guises

» presenter aux Chevaliers en plein Temple » cette confession qui seroit signée de sa » main, afin que ils fissent le mesme, & » jurassent tous non-seulement la tenir &

» préparoient à l'Europe. Pour écraser d'un seul coup » tous ceux qui auroient pu leur résister, ils firent » dresser une confession de foy, conforme aux dogmes » de l'Eglise Romaine; & ils déterminerent le Roi à » la faire recevoir sous peine du feu dans toute » l'étendue de ses Etats. *Par cette ressource infaillible* » (lui dirent-ils) *il ne subsistera plus de prétexte aux* » *séditions; & l'épouvante terminera bientôt des disputes* » *qu'un Concile national ne feroit que nourrir.* On remit » la confession de foy à tous les chefs de corps avec » ordre de la faire signer par tout ce qui leur étoit » subordonné. Quiconque refuseroit, devoit être brûlé » sur le champ, sans autre forme de procès. La Reine » mere réduite à servir l'ambition & le faux zèle des » Princes Lorrains, devoit faire signer ses femmes. » L'Hôpital reçut un commandement pour toute la » magistrature. Le Roi élevant la machine faite » peut-être pour l'écraser, avoit résolu de faire signer » lui-même tous les Seigneurs de sa Cour. On avoit » envoyé dans les Provinces une foule d'Emissaires, » Moines, Prêtres, dont les discours avoient échauffé » les Catholiques... On n'eût vu partout que meur- » tres, séditions : déjà les Catholiques zélés dres- » soient des bûchers; & les Protestans se préparoient » à la défense en désespérés »... (Vie de Michel de l'Hôpital, Chancelier de France, p. 148.)

» garder inviolablement, mais aussi de courir
» sus par toutes voyes à ceux qui y con-
» treviendroient, sans espargner père, mère,
» femme, frères, sœurs, parens, ni amis,
» en quelque sorte & manière que ce fust;
» que si aucun en faisoit le moindre refus,
» ou delay (car pour tout certain ils s'at-
» tendoient que l'Admiral & d'Andelot ne
» la vouldroient signer, ou à tout le moins
» demanderoient jour d'advis, & qu'elle
» leur fust communiquée). Alors Sa Ma-
» jesté sans autre inquisition, forme ni figure
» de procès, les devoit dégrader de l'Ordre
» & de tous estats, dignitez & honneurs,
» *& le lendemain les envoyer au feu brusler*
» *tous vifs :* ce mesme stratagéme fust dressé
» au Cardinal de Chastillon par une Assem-
» blée générale qu'ils devoient faire le mesme
» jour de tous les Cardinaux pour signer
» cette mesme confession de foy, saçhans
» bien qu'il n'en feroit rien : aussi en de-
» mandoient-ils la vie; & ce fait, le Roy
» devoit mander tous les Princes & Sei-
» gneurs du Royaume, pour leur faire signer
» cette confession, & à tous ses Gentils-
» hommes & Officiers domestiques.

» Le Chancelier avoit commandement de
» faire le semblable envers tous les Maistres

» des Requêtes, ceux de la Justice, Secre-
» taires, & autres Officiers suivans la Cour.
» La Royne pensant alors que ce fust fait,
» & qu'il estoit tems de descouvrir du tout
» son cœur, avoit pris la charge de faire
» signer toutes les Dames & Damoiselles de
» la Cour. Il estoit enjoint à tous ceux qui
» avoient des serviteurs de faire le sembla-
» ble, & que chascun respondroit des siens.
» La Cour ainsi repurgée, on devoit envoyer
» à tous les Parlemens, bailliages, Senes-
» chaussées & autres Jurisdictions, pour faire
» pareille profession de foy, sur peine aux
» défaillans, ou délayans d'estre bruslez sans
» autre forme ne figure de procès. Aussi
» appelloit le Cardinal cette confession *la*
» *Ratonniere* (a); que s'il se trouvoit quel-
» qu'un vray pénitent, & qui appartinst à
» quelque grand Prince ou Seigneur de *la*
» *retenue* (b) advenant qu'on luy pardon-
» nast, il porteroit à jamais pour perpetuelle
» ignominie une robe de couleurs à la mode
» d'Espagne, la forme de laquelle se pre-
» noit de l'inquisition, pour la pratiquer
» éxactement. Bref les choses estoient tel-

(a) C'est-à dire la ratière.

(b) Qui étoient de la faction des Guises.

» lement (a) diſpoſées que, pour deſcouvrir
» plus promptement les ſecrets de la Re-
» ligion qui fuſſent en France, chacun Curé,
» ou Vicaire devoit aller par toutes les
» maiſons de ſa paroiſſe accompagné de
» Greffiers, Notaires & autres perſonnes
» publiques pour ce choiſies, afin de re-
» cueillir les ſignatures, & en faire regiſtre
» & dénombrement en chacune Juriſ-
» diction ».

(6) Le Gouvernement de Paris apparte-noit au Maréchal de Montmorency. Mais dans ces tems de troubles, Catherine avoit ſenti combien la poſition de ce Seigneur étoit embarraſſante. Les Triumvirs d'un côté, & les Chefs du Proteſtantiſme de l'autre ſe diſputoient l'autorité à main armée; & il falloit que le Maréchal de Montmorency ſe déclarât, ou contre ſon pére, ou contre

(c) On verra Caſtelnau dans ſes Mémoires donner le précis de la plupart des détails qu'on vient de lire, & ajouter que *ſi le Roy ne fuſt mort ſitoſt, on prévoyoit qu'en peu de tems le mal euſt eſté bientoſt eſtouffé...* Il eſt clair qu'en brûlant tous ceux qui auroient refuſé de ſigner, c'étoit la voye la plus courte pour éteindre l'héréſie : mais l'atrocité du moyen couvre d'opprobre la mémoire de ceux qui le proposèrent.

ſes plus proches parents & amis. Pour le ſouſtraire à une alternative auſſi dure, on conféra le commandement de Paris par *interim* au Cardinal de Bourbon. Les frères de ce Prélat étant à la tête des deux factions rivales, on avoit lieu d'eſpérer que perſonne n'étoit plus propre à une conciliation, ſi elle eût eſté poſſible. Catherine la deſiroit ardemment. Elle s'appercevoit en frémiſſant que les rênes de l'Etat échappoient de ſes mains. Suſpecte aux deux partis, qu'elle avoit trompés tour-à-tour, cette Princeſſe (comme l'a fort bien remarqué un (a) Moderne) touchoit à l'époque terrible qui lui avoit été prédite par le nouveau Chancelier (Michel de l'Hoſpital); « c'eſt qu'il pouvoit » arriver qu'en un moment le Roy, & elle » ſe trouvaſſent ſeuls dans le Royaume entre » l'armée des Réformés obéiſſant au Prince » de Condé, & l'armée Catholique qui ne » connoiſſoit que MM. de Guiſe ».

(7) Cette ſurpriſe de la ville d'Orléans a été décrite par d'Aubigné de la manière la plus pittoreſque. L'accord, qui règne entre ſon récit & celuy de Mergey, prouve la

(a) Drame hiſtorique de François II, par M. le Préſident Hénaut, p. 113.

veracité du dernier. « Le Prince (raconte
» (a) l'Hiſtorien) part accompagné de mille
» Gentils-hommes, de cinq cent argoulets
» (b) comme on appelloit en ce tems-là,
» paſſe à la vue des remparts de Paris, ſe
» renforce de trois cent chevaux au pont
» de St. Clou, de deux cent entre Eſtampes
» & Angerville. Puis ayant ſçeu près d'Ar-
» tenay qu'il y avoit combat en la ville,
« (d'Orléans) les plus avancez ſe mettent
» à toute bride, & tout le reſte les ſuit
» ſans ordre; tellement que pluſieurs allans
» le chemin de Paris voyoient chapeaux &
» manteaux par terre, qu'on ne daignoit
» amaſſer, les prenoient ou pour fols venans
» (c) de St. Mathurin, ou pour gens qui
» jouoient à l'Abbé de *Maugouverne* (d);

(a) Hiſt. univerſ. (édit. de Maillé) T. I, Liv. III, page 134.

(b) Alors ces Argoulets étoient des Arquebuſiers à cheval. M. le Duchat prétend que d'eux viennent les Dragons, parce qu'ils portoient une eſpèce de bouclier qu'on appelloit *Targa*, & de *Targa* (ajoute-t il) on a fait par la ſuite le mot *Dragon.*

(c) St. Mathurin avoit la réputation de guérir la folie : auſſi pour déſigner une extravagance, ſe ſervoit-on anciennement du mot *Mathurinage.*

(d) C'étoit un jeu où l'on ſe dépouilloit, en jettant par terre chaque vêtement l'un après l'autre.

» jusques à ce que trouvans une si grosse
» troupe, on jugeast que bien qu'il y eust
» beaucoup de fols en France ils ne pou-
» voient pas tant ensemble s'unir à un des-
» sein. Un bon ordre n'eust pas valu ce
» désordre, pource que les plus hastifs n'ar-
» riverent pas trop tost à la porte de *St.*
» *Jean* ouverte à coups de cognée à la faveur
» de trois cent hommes qu'on avoit fait
» couler par les jardins en une maison là
» auprès. Le peuple, voyant le Gouver-
» neur armé à *l'estape* & au *Martroy*, bran-
» loit pour la plusspart à se jetter de son
» costé : mais quand ils virent la première
» cavalerie entrée, ce fut à crier... *Vive*
» *l'Evangile*, & à s'advancer en foule au-
» devant du Prince, chantans : *On peut*
» *bien dire Orléans maintenant, &c.* : on
» laissa sortir le Gouverneur & ceux qui
» voulurent s'en aller avec luy. Là se ren-
» dirent plusieurs Seigneurs & Dames de
» divers endroits, la Princesse de Condé &
» son fils aisné qui faillirent à estre assommez
» de pierres au village de Vandré. Le mal
» & le travail de cette attaque la fit accou-
» cher devant le tems à Gandeluz, de deux

Ce proverbe faisoit sans doute allusion aux folies de quelque Abbé dissipateur.

» jumeaux. Madame de Roye gagna l'Alle-
» magne avec les autres enfans, où elle ne
» ne fut pas inutile aux négociations des
» Proteſtans ».

(8) Sans compter cet aſſaut, qui ne ſe donna pas, parce que l'Amiral fut averti à tems des diſpoſitions faites par les aſſiegés, l'armée Calviniſte livra infructueuſement trois autres aſſauts. Le jeune Duc de Guiſe, ſecondé par le Comte du Lude repouſſa vigoureuſement les Calviniſtes. Il y eut beaucoup de ſang répandu de part & d'autte. Ce ſiége eſtant amplement détaillé dans les Mémoires de Caſtelnau, & de la Noue, ce ſera là où nous comparerons la diverſité des récits.

(9) D'après la relation de Mergey on ſuppoſeroit qu'à la ſuite des eſcarmouches, qui eurent lieu entre les deux armées aux environs de Chatelleraud, ſe livra la bataille de Montcontour. Mais il n'y a qu'à lire d'Aubigné, Davilla, & Caſtelnau, pour ſe convaincre qu'il s'écoula au moins dix ou douze jours. L'Amiral voyant que le Duc d'Anjou ſe tenoit ſur la défenſive à cauſe de l'inferiorité de ſes forces, prit le parti vers le 20 Septembre 1569 de ſe retirer à *Faye la vineuſe* : il vouloit par ce moyen rafraiſchir ſon armée, qui en

avoit besoin. Pendant cet intervalle celle des Catholiques se grossissoit de toutes parts. Le Duc d'Anjou obtint du Roy la permission d'aller à son tour chercher les Protestans. Guidé par Tavannes, qui lui communiquoit l'activité bouillante de son caractère, ce Prince se porta rapidement vers les quartiers de l'Amiral, & le força de combattre à Montcontour.

(10) Les Contemporains attestent que Biron fut chargé de cette négociation, & qu'il parvint à dissiper les soupçons de la Reine de Navarre. Voila pourquoy les Calvinistes après le massacre de la S. Barthelemi l'appellèrent le *Tonneleur*. On verra dans les Mémoires de Brantôme l'explication de ce sobriquet. Les Calvinistes, en le comparant à un oiseleur qui, selon l'expression de Brantome, *les avoit tonnelez & amassez*, ne prenoient pas garde aux dangers courus par Biron luy-meme lors que cette boucherie s'exécuta. Son nom compris dans la liste des proscrits est une preuve suffisante pour le disculper. Il remplit donc sa mission de bonne foi. Quant au Cardinal d'Armagnac, on ne voit point qu'il ait été l'associé de Biron dans cette circonstance. La conduite du Prélat en 1560 n'étoit pas propre à lui attirer la confiance de Jeanne d'Albret & de

de son parti. A force de promesses il avoit déterminé Antoine Roi de Navarre à se rendre à Orleans ; & on sait qu'il s'en fallut peu que ce Monarque ny périt avec son frere le Prince de Condé. Par la suite le Cardinal d'Armagnac cherchant à réparer son honneur, sollicita un ordre qui l'éloignoit de la cour : mais (observe-t'on dans les Mémoires (a) de Ribier) personne n'en fut la dupe ; & cet ordre mandié ne *lava point la tache*. Mergey n'auroit-il point confondu ce fait avec celui qu'il rapporte ici ? nous ajouterons encore que les écrivains (b) du tems, en parlant de l'arrivée du Prince de Navarre à la cour, ne font pas la moindre mention du Cardinal d'Armagnac.

(11) Cette anecdote, qui inculpe la Mémoire de Biron & du Cardinal d'Armagnac, n'est etayée que sur le témoignage de Mergey. Elle n'a pas même en sa faveur les dégrès de probabilité nécessaires, pour qu'on y ajoute

(a) Tome I, p. 50.

(b) Lisez Davila, Histoire des guerres civiles, Tome I, p. 402, trad. de Mallet, d'Aubigné, Hist. univers., Edit. de Maillé, Tome II, Liv. I, page 7, l'Histoire des cinq Roys, p. 410, la Popeliniere, Tome III, Edit. in-8°., Liv. XXVIII & XXIX, &c.

une ſorte de confiance. Il ſembleroit d'après le récit de l'auteur que Biron & le Cardinal d'Armagnac s'entretenoient du projet de la S. Barthelemi, & que leur converſation fut entendue par la Dame de Bernaye & par l'épouſe de Mergey. En ſuppoſant ces deux Seigneurs inſtruits de ce complot infernal, il eſt difficile de préſumer qu'ils ayent été aſſez imprudents, pour le laiſſer ainſi tranſpirer. D'un autre coté (on l'a remarqué dans l'obſervation précédente) il paroit conſtant que le maſſacre de la S. Barthelemy fut un myſtère pour Biron, accuſé par ſes ennemis de profeſſer le calviniſme. En admettant (& il s'en faut bien que cela ſoit prouvé) que la proſcription de la S. Barthelemi ait été projettée de longue main, les perſonnes qui en avoient connoiſſance devoient être circonſcrites dans un cercle fort étroit : Biron aſſurément n'étoit pas de ce nombre, puiſque les ſatellites du maſſacre l'auroient égorgé comme beaucoup d'autres, s'il ne s'étoit pas mis en defenſe à l'Arſenal. D'ailleurs nous perſiſtons plus que (a) jamais à croire que le plan de cette tragédie éprouva beaucoup de modifications, & que le concours

(a) Liſez nos obſervations ſur les Mémoires de Tavannes, & notamment le n°. 42, T. XXVII de la Collection, p. 433 & ſuiv.

seul des événements en amena le dénouement. Nous sommes bien persuadés d'un fait ; c'est qu'il falloit du sang aux Tigres qui en étoient altérés. La haine, l'ambition, & la vengeance veilloient à la fois, & épioient le moment propre à assouvir leur rage. Dès qu'il parut, elles le saisirent avec fureur. Quant à ces avis que les chefs du Protestantisme reçurent à diverses reprises, il n'est point surprenant qu'ils se soient multipliés. Les deux partis s'abhorroient mutuellement. Chaque édit de pacification n'étoit que le résultat de l'épuisement général. En signant la paix, chacun juroit la guerre, & se préparoit à la recommencer. On ne peut sans frissonner, songer à ces tems désastreux : Le Catholique & le Protestant, en se couchant le soir, pouvoient craindre qu'au milieu de la nuit leur sommeil ne fut interrompu par une horde d'assassins : les liens du sang n'étoient plus comptés pour rien : pères, (a), frères, amis, tous les rapports de societé se trouvoient anéantis. Alors échap-

(a) En parlant de cette époque déplorable dans son Histoire de François II, page 233, Matthieu a eu raison de dire « qu'on douteroit un jour si les » acteurs ont été hommes ou brutes, François ou » Cannibales, Chrestiens ou Infideles, tant il y eut » de fureur, de cruauté & d'impiété ».

» engagé, & tout en fuite, s'écria... *il ne* » *sera pas dit que j'aye fui avec ces armes do-* » *rées* — il prit donc le combat, où il eut » d'abordée son cheval tué sous luy, & re- » monté par son escuyer, revint à la charge, » où il se vid bientost abandonné de tous ; » & lors il cria aux ennemis..... *Je suis* » *le Comte de la Rochefoucault ; 20000 escus* » *sont bons.* Quelques fugitifs de Limoges » respondirent *qu'on ne sauvoit point la vie* » *aux huguenots* ; & entre ceux là un nommé » laBissele saisit & le poignarda.

On voit que le père & le fils eurent une fin également tragique ; le nom de *huguenots* leur couta cher.

Fin des Observations sur les Mémoires du sieur Jean de Mergey.

MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU,

SIEUR

DE MAUVISSIERE.

XVIe. Siècle.

NOTICE

DES ÉDITEURS

SUR LA PERSONNE

ET

LES MÉMOIRES

DE

MICHEL DE CASTELNAU,

SIEUR

DE MAUVISSIERE.

ON ne diſcutera point avec le Laboureur (a) l'extraction noble de Michel de Caſtelnau, ni tout ce qui concerne l'illuſtration de cette famille originaire du Comté de Bigorre ; ces détails appartiennent à nos recueils héraldiques. Parlons de la perſonne de Caſtelnau. Guerrier, négociateur, & homme

(a) On peut lire particulièrement le Tome III de l'édition des Mémoires de Caſtelnau publiée par Jean Godefroy.

de lettres (b), Ce ſont là les différents points de vue ſous leſquels on doit l'enviſager. En profitant du travail de le Laboureur, on va eſſayer de remplir cette tâche : elle adoucira pour le moment les déſagrémens de la carrière que nous parcourons. Car (qu'il nous ſoit permis de le dire) n'eſt-il pas affligeant d'avoir continuellement a décrire les réſultats du machiaveliſme qui détruit tout, & ne reſpecte rien, les fureurs du fanatiſme, & les emportemens d'une ambition cruelle qui

Caſtelnau, il donna en 1559 une traduction françoiſe de l'ouvrage de Ramus qui a pour titre : *Liber de moribus veterum Gallorum.* In-8°. Si Caſtelnau n'avoit fait que cette traduction, ſon nom ſeroit confondu parmi ceux des Littérateurs obſcurs, dont on oublie les productions. Car il faut l'avouer : l'original eſt très ſupérieur à la copie; & ce traité de Ramus, ſurtout dans la partie qui concerne la conſtitution politique des anciens Gaulois, mérite d'être lu. Il faut donc chercher Caſtelnau dans ſes Mémoires & dans *ſes dépêches*, lorſqu'après la St. Barthélémi on l'envoya en Angleterre. On fera uſage ailleurs de ces *dépêches*, où ſe trouvent beaucoup de particularités curieuſes ſur la détention de Marie Stuart, & ſur l'opinion des Anglois par rapport au maſſacre du 24 Août 1572.

(a) Outre les Mémoires dont on eſt redevable à

ſourit au crime pourvu qu'il lui ſoit utile! L'ami de l'humanité reſpire, quand à ces époques déſaſtreuſes il peut ſe repoſer ſur l'image de l'homme intègre, *& fort de ſa ſeule vertu.* Voilà en peu de mots le portrait de Michel de Caſtelnau. Ses contemporains, tout barbares qu'ils eſtoient, lui ont rendu juſtice; tant il eſt vrai que même dans ces ſiecles de fer, l'envie & la malignité ſe ſont tues à l'aſpect de l'homme vertueux!

Michel de Caſtelnau, fils de Jean de Caſtelnau, & de Jeanne du Meſnil, fut le ſecond de neuf enfans iſſus de ce mariage. Il nâquit en 1520 à la Mauviſſiere en Touraine. Caſtelnau reçut de ſes parents une auſſi bonne éducation qu'alors on pouvoit la donner; les voyages, & les lectures la perfectionnèrent. Il alla d'abord en Italie; après avoir réſidé quelque tems à Malthe, il revint en Piemont. C'étoit-là (nous le repetons) (a) l'école où les jeunes guerriers s'honoroient de faire leurs premières armes. Briſſac y commandoit: des élèves, dignes de lui, & faits pour commander eux mêmes, y montroient l'exemple de la ſubordination, & du reſpect

(a) Liſez la Notice qui précède les Mémoires de Boivin du Villars.

pour la discipline militaire. Castelnau se distingua en Piemont, en Toscane, & dans l'Isle de Corse. Sa bravoure, & son intelligence fixèrent sur lui les regards de Brissac & ceux des illustres guerriers qui l'entouroient. François de Lorraine (grand prieur de France) entrevit le mérite naissant de Castelnau : il chercha à se l'attacher. Ils allérent ensemble à Malthe. Si Castelnau l'eut cru, il auroit pris la croix ; mais la lenteur avec laquelle on arrive aux grandes places dans cet ordre, le dégoûta.

De retour à la cour de France, l'amitié du grand Prieur valut à Castelnau la bienveillance de la maison de Guise. Un événement particulier servit à sa réputation. Le Cardinal de Lorraine témoignoit un vif regret de n'avoir pu assister à un sermon, que Jean de Montluc, Evêque de Valence avoit prêché le jour de Pâques devant le Roi. L'éloquence du prédicateur, la beauté de son organe, & son débit brillant causoient une sorte d'engouement. Castelnau, doué d'une mémoire prodigieuse, osa s'y fier. Il offrit de répéter le sermon, & d'y joindre les graces de l'orateur. Le Cardinal enchanté, lui promit le plus beau cheval de son écurie, s'il rem-

pliſſoit l'engagement : Caſtelnau réuſſit. Tous les ſpectateurs applaudirent ; & on le regarda comme un homme fort extraordinaire. Beaucoup de réputations à la Cour & à la ville, n'ont pas eu une origine plus impoſante : car que prouvoit le tour de force, que venoit de faire Caſtelnau ? L'excellence de ſa mémoire, & rien de plus. Toujours lié avec le grand Prieur, qui venoit d'être nommé général des Galères en 1557, il le ſuivit dans ſes différentes courſes ſur les côtes de l'Italie. La déroute de S. Quentin força Henri II a rappeller en France ceux de ſes ſujets qui ſervoient ailleurs. On envoya Caſtelnau en Picardie, & on lui commit le ſoin de veiller à l'approviſionnement des villes de la frontière. Sa conduite eut l'approbation du Duc de Nevers, & du comte de Sancerre. L'année ſuivante s'ouvrirent les négociations pour la paix de Cateau-Cambreſis. Le grand Prieur avoit mené Caſtelnau à ces conférences. Le Cardinal de Lorraine, & le Connétable de Montmorenci, inſtruits de ſa capacité, l'admirent dans le ſecret des négociations. On le chargea à diverſes repriſes d'inſtructions qu'il porta au Roi. Henri convaincu de ſes talens, l'envoya à Londres, pour ébaucher le traité de paix que bientôt on ſigna. Caſtel-

nau, à son retour, resta en Flandres pour des affaires qui intéressoient le gouvernement.

Lá mort de Henri II rappella Castelnau à la Cour ; le nouveau Roi, & Catherine de Medicis lui prouvèrent que le changement d'administration n'influeroit point sur la considération qu'il s'étoit acquise. On le dépêcha auprès du Duc de Savoye, pour annoncer à ce Prince qu'on désiroit de vivre avec lui en bonne intelligence. Castelnau plût au Duc ; ils avoient l'un & l'autre le goût des sciences, & firent ensemble des expériences de chimie. Brantome prétend que Castelnau *y profita de cent mille écus.* Cette assertion métamorphose Castelnau en Alchymiste ; & de l'Alchymie au Charlatanisme il n'y a pas loin. Au reste si Castelnau avoit le secret de faire de l'or, on ne s'en apperçut pas, quand il mourut. Les dettes dont ses biens étoient grevés, équivaloient à une véritable indigence.

En quittant le Piémont, il eut ordre de se rendre à Rome, pour traiter avec le Pape Paul IV *des affaires de grande conséquence* (ce sont les expressions de le Laboureur.) Le Pontife, en mourant, anéantit l'effet de cette mission. L'élection d'un nouveau Pape appelloit à Rome les Cardinaux François. Le Grand Prieur, suivi de Castelnau, les y

conduifit. A cette époque les intrigues des Anglois en Ecoffe, & les troupes qu'ils y firent paffer, obligèrent la cour de France à y prendre part. On ordonna au grand Prieur de fortir de la Méditerrannée avec fes galères, & de diriger fa courfe du coté de l'Ecoffe. On verra dans les Mémoires de Caftelnau l'iffue de cette expédition. Il n'y diffimule point les fautes du grand Prieur.

L'inftant, où François II termina fa carrière, fut la fin des beaux jours de Marie Stuart. En perdant fon époux, elle perdit tout en France. Elle apprit qu'une Reine douairière, & fans enfans, joue un trifte rôle. Catherine de Médicis lui prouva qu'entre femmes on ne fe pardonne point. Marie Stuart, en pleurant, retourna s'affeoir fur un trône autour duquel, au lieu du luxe, & de la galanterie Françoife, elle trouva l'apreté d'un peuple pauvre & fauvage, l'orgueil d'une nobleffe altière & accoutumée à l'indépendance; &, ce qui étoit encore plus dangereux, le fanatifme affublé du manteau de l'hipocrifie. Un effain de jeunes François accompagna cette Reine infortunée: Caftelnau fut du nombre. Il eut ordre de refter auprès d'elle pour l'aider de fes confeils. Auffi adroit à fe fervir de fon épée que

de ſa plume, il participa au gain de la bataille (a) qu'il fallut livrer au Comte de *Huntly*. Caſtelnau fit enſuite pluſieurs voyages en Angleterre pour détruire le germe de la diviſion qui s'élevoit entre Eliſabeth, & Marie Stuart.

La guerre civile s'alluma en France; Caſtelnau y revint; le IIIe Livre de ſes Mémoires apprendra au Lecteur la miſſion qu'il exécuta en Bretagne, & qui faillit lui devenir funeſte. Il fut heureux d'en être quitte pour quelque temps de priſon en Normandie. Sa liberté lui ayant été rendue, il aſſiſta au ſiège de Rouen, de-là il partit avec le Rhingrave, pour former le blocus du Havre. Les Proteſtans menaçoient Paris; les ſecours promis à Caſtelnau n'arrivoient point.

Il vient les ſolliciter, & trouve les deux partis prêts à s'égorger dans les plaines de Dreux. Caſtelnau devient un des acteurs de cette ſcène enſanglantée. Quoique l'armée du Roi eut vaincu, le ſecours qu'il obtint pour l'entrepriſe du Havre, ſe réduiſit à un régiment de Lanſquenets.

(a) Ce combat ſe livra à *Corrichie* le 28 Octobre 1562. George Gordon, Comte de Huntly, y fut battu complétement par le Comte de Murray, frère naturel de Marie Stuart.

Après

Après l'édit de pacification de 1563, la Cour de France souhaitoit ardemment qu'Elisabeth confirmât la paix conclue par Castelnau lui-même avec les Ambassadeurs de cette Princesse, qu'il avoit eu la hardiesse d'arrêter comme prisonniers. Cette négociation lui fut confiée; il s'en acquitta si habilement que dès-lors il mérita l'estime d'Elisabeth. Il fit les premières propositions de mariage qu'on projettoit entre cette Reine & Charles IX. A la même époque il se transporta à la Cour de Marie Stuart, pour lui proposer l'alliance du Duc d'Anjou, qui depuis fut Henri III. Il y rencontra des obstacles qu'on n'avoit pas prévus. Le cœur de Marie n'étoit plus libre: elle aimoit son cousin, le Lord d'*Arnley*. Cet incident charma Catherine de Médicis. Elle y vit le moyen de mortifier l'orgueil de la Maison de Lorraine.

Catherine y vit encore une sorte d'humiliation pour sa bru, qu'elle détestoit. On recommanda à Castelnau de favoriser les amours de *Darnley*. La Reine d'Ecosse, qui avoit été l'objet des prétentions de la plupart des Souverains de l'Europe, ne put résister à tant de piéges tendus

ſous ſes pas; elle finit par épouſer l'homme dont la figure l'avoit ſéduite. Victime de la politique artificieuſe de ceux qui l'environnoient, Marie fut le jouet d'Eliſabeth & de Catherine de Médicis. Ce genre de négociations étoit l'élément favori de la Reine de France. Après avoir humilié Marie Stuart, Catherine auroit triomphé, ſi elle eût pu humilier Eliſabeth. Toute l'Europe ſavoit que cette Princeſſe avoit du penchant pour un Seigneur de ſa Cour, beau comme d'*Arnley*, c'étoit Robert *Dudley*, Comte de *Leiceſter*. Quoique les inſtructions de Caſtelnau à la Cour de Londres tendiſſent à demander la main d'Eliſabeth pour le Duc d'Anjou, frère de Charles IX, on lui ſuggéra ſous main d'étayer les prétentions du Comte de *Leiceſter*; mais Catherine ne connoiſſoit pas la fille de Henri VIII. Ses intrigues échouèrent malgré la dextérité du négociateur.

Eliſabeth leur apprit qu'en ſe livrant à ſes fantaiſies, ſans les couvrir du voile du myſtère, elle ſavoit les ſubordonner à l'ambition & à la dignité de ſon rang. Catherine ne recueillit que la honte de ſes tentatives. Ces deux femmes également fauſſes & ruſées, différoient dans un point eſſentiel. Les concep-

tions de Catherine féduifoient au premier coup-d'œil. Si on les analyfoit de fang-froid, elles ne paroiffoient plus que petites & bornées. On y découvroit le bel efprit, le jargon de l'intrigue & le manège d'une femme foible & méchante. Elifabeth au contraire voyoit tout en grand. Ses goûts ne furent jamais des paffions : c'étoit des amufemens. Le hochet la gênoit-il, elle le brifoit. Voilà la marche du génie.

Caftelnau revint en France où de nouveaux orages grondoient. Le volcan n'étoit pas éteint, & l'éruption s'annonçoit. En 1567, Catherine dépêcha Caftelnau auprès du Duc d'Albe. On vouloit conftater les fecours qu'on avoit droit d'attendre de Philippe II. Le Duc d'Albe promit, au nom de fon Souverain, tout ce que Catherine demandoit. Caftelnau, en revenant, découvrit le complot des Proteftans pour s'affurer de la perfonne du Roi : il accourt, & dit ce qu'il fait. On eft tenté de le traiter de vifionnaire ou de calomniateur. Enfin la trame fe dévoile ; & Charles IX étoit enlevé à Meaux, fi Caftelnau n'eût pas fait rompre le pont de *Trillebardou*, & s'il n'eût pas hâté la marche du corps de troupes, qui fervit d'efcorte au Monarque.

Dans le premier moment on apprécia l'im-

portance du ſervice qu'il venoit de rendre; on le paya largement en proteſtations & en complimens; on lui conféra trois commiſſions ſucceſſives. Il vole en Allemagne, afin d'empêcher les Souverains de cette contrée de ſecourir les Proteſtans François : il revient pour veiller à la conſervation d'Orléans; enfin on le dépêche en Flandres pour ſommer le Duc d'Albe de remplir ſes engagemens. On verra dans ſes Mémoires comment il démêla les vues du Général eſpagnol, & les moyens qu'il employa pour en tirer parti. La deſtinée de Caſtelnau étoit d'être dans un mouvement perpétuel. A peine arrivoit-il de Flandres, qu'il fallût repartir pour l'Allemagne. Le Duc Caſimir, qui venoit de joindre l'amée Calviniſte, allarmoit la Cour. Afin d'oppoſer étrangers à étrangers, on appelloit en France le Duc Jean Guillaume de Saxe. Il s'agiſſoit de déterminer ce Prince à s'armer contre *Caſimir* ſon beau-frère. Caſtelnau arrive à ſa Cour, le perſuade & conduit ſa négociation avec tant de célérité, qu'en trente-huit jours il amène le Prince Allemand à la tête de cinq mille chevaux. Il s'en fallut peu qu'on ne lui fit un crime d'être ſi actif. Les Proteſtans demandoient la paix; & il eſt certain qu'il valoit mieux la leur accorder que de con-

ſommer la ruine du Royaume. La difficulté étoit de renvoyer ces étrangers qui convoitoient le pillage de nos provinces. Caſtelnau en vint à bout : ſi-tôt qu'il les eût congédiés il paſſa en Flandres, pour concerter avec le Duc d'Albe la retraite des troupes eſpagnoles. Il eſſuya de ce Général les reproches les plus amers. La paix *boiteuſe* déconcertoit les meſures de Philippe II & de ſon agent. Voulant tout mettre en feu dans les Pays-Bas, il importoit à leurs projets que la France continuât à ſe couvrir de ruines & de décombres.

Caſtelnau, rentrant en France, eut encore à négocier avec le Duc Caſimir. Il falloit le payer ; & ces diſcuſſions exercèrent la patience de Caſtelnau. Tant de ſervices exigeoient des récompenſes. On lui donna le gouvernement de *St. Dizier*, & une compagnie d'ordonnance vacante par la mort du Marquis de la *Chambre*. La paix plâtrée, qu'on venoit de ſigner, ne dura pas. L'épuiſement des deux partis l'avoit néceſſitée. Les

(a) On l'appella boiteuſe & malaſſiſſe par alluſion au nom du ſieur de Meſmes, Seigneur de Malaſſiſſe, qui la ſigna. En outre ſon Adjoint, Armand de Biron, boitoit des ſuites d'une bleſſure qu'il avoit reçue.

manœuvres de Catherine de Médicis réveillèrent l'animofité. On courut aux armes. Caſtelnau, à la tête de ſa compagnie, combattit à *Jarnac*. Ce fut lui qui apporta les nouvelles de la victoire. En le voyant, on ſongea qu'on avoit beſoin de lui. Il falloit un corps de troupes allemandes. Caſtelnau part : quinze jours après il revient avec le Marquis de *Bade*, & le renfort deſiré; de-là il ſe rend auprès du Duc d'Albe : il en obtient deux mille hommes de pied & deux mille cinq cent chevaux. Tous ces corps, réunis à l'armée du Roi, auroient empêché le Duc *des Deux-Ponts* de pénétrer en France, ſi les deux Généraux François (les Ducs de Nemours & d'Aumale) euſſent été de bonne intelligence. Leurs fautes facilitèrent la jonction du Duc *des Deux-Ponts* avec les Proteſtans. Afin que Caſtelnau eut dans l'armée un titre qui permit à ſes talens de ſe déployer, on le nomma Maréchal de Camp & Commiſſaire général de tous les *Reiſtres*, à la ſolde de la Couronne. Il ſervit en cette qualité juſqu'à la paix de 1570. Aprés cette paix, il fallut encore renvoyer les troupes allemandes des deux armées. Le fardeau tomba ſur Caſtelnau (a) ; & il réuſſit.

(a) Caſtelnau pour payer ces étrangers, avança

L'édit de pacification ne suspendit point ses travaux. Il étoit trop précieux dans l'art de négocier, pour qu'on le laissât oisif. En s'abouchant avec la Reine de Navarre, & avec les Chefs du parti protestant, il s'efforça de rétablir entre eux & la Cour les apparences de la concorde. Il y fit les premières propositions du mariage du Prince de Navarre avec la sœur de Charles IX. Presque aussi tôt, des affaires non moins intéressantes exigèrent ses soins; c'étoit la confirmation de l'alliance de la France & de l'Angleterre. Il eut les mêmes objets à traiter avec les Princes allemands & les Suisses. Toujours en activité, c'étoit-là sa devise.

Tandis qu'il stipuloit les intérêts de la Monarchie, le massacre de la St. Barthelemi fut consommé. Cet événement affreux ouvrit pour lui une carriere nouvelle, difficile, & où son cœur dut souvent souffrir. Ce massacre (l'opprobre de nos annales) avoit soulevé contre la France la plus grande partie de l'Europe. Le nom de *François* étoit

douze mille écus au Roi. Les tems devinrent si misérables, que Henri III ne pouvant le rembourser, lui donna à titre d'engagement la Terre de Beaumont-le-Roger.

devenu une injure ; en Angleterre ſur-tout le cri fut terrible. Il falloit, non pas juſtifier (comme l'ont écrit quelques-uns de nos Hiſtoriens) l'attrocité de cette proſcription ; mais il falloit chercher à la pallier. Pour ſe faire écouter par Eliſabeth dans une circonſtance ſemblable, il falloit un homme qu'au moins elle eſtimât. A cette époque, quel Courtiſan de Charles IX auroit oſé s'en flatter? On envoya donc Caſtelnau à Londres. C'eſt-là le chef-d'œuvre de ſa ſupériorité dans l'art de manier l'eſprit humain. Caſtelnau déſarma le reſſentiment d'Eliſabeth. Malgré les réclamations de ſes Miniſtres, elle conſentit à être une des marraines de la fille de Charles IX.

L'année ſuivante on aſſiégea la Rochelle : on préſume bien que Caſtelnau y étoit. S'il ne négocioit pas, il combattoit. Alors le Duc d'Anjou fut élu Roi de Pologne. Caſtelnau l'accompagna juſqu'en Allemagne, & revint en France par ſon ordre. Sur ces entrefaites la mort enleva Charles IX, luttant contre les remords qui déchiroient ſon ame. L'avénement de Henri III au trône fut le ſignal des troubles qui recommencèrent. Londres étoit le centre des relations que les proteſtans de France entrenoient avec l'étranger, Cette ambaſſade exigeoit un homme connu

par ses talens & par ses vertus. On jetta les yeux sur Castelnau.

Ses services furent si agréables, qu'il y resta dix ans entiers. Quand il revint en 1585, Elisabeth fit son éloge en peu de mots. *Il est digne* (écrivoit-elle à Henri) *de manier une plus grande charge.* Castelnau avoit sollicité son rappel : obéré par les dettes, qu'il avoit contractées, il ne pouvoit plus soutenir son état. Ses appointemens lui étoient dus ; on ne lui avoit pas même remboursé l'argent fourni de ses propres deniers au Duc d'Alençon, frère de son Roi lorsqu'il vint à Londres s'exposer au ridicule, en comptant épouser Elisabeth.

Castelnau, à son retour, trouva le Royaume plongé dans l'anarchie. Henri III, à qui on disputoit la Couronne, lui promit beaucoup (a) & ne lui donna rien. Le Duc de Guise, à qui Castelnau & ses freres n'avoient témoigné

(a) Castelnau n'étoit pas riche par lui-même. Le Laboureur (Tome III de ses Additions, p. 107) nous apprend que ce Seigneur présenta vainement plusieurs requêtes à Henri III, pour qu'on soldât en tout ou en partie ce qui lui étoit dû. Si les complimens & les promesses eussent été de l'argent comptant, Castelnau n'auroit eu rien à répéter. Pendant son ambassade, Catherine de Médicis l'en combla.

que de l'attachement, feignit de ne s'en plus souvenir. Les ambitieux ne se piquent pas de mémoire & se piquent encore moins de

Cette Princesse connoissant le cœur humain, n'ignoroit pas la tendresse de Castelnau pour sa fille, qui depuis épousa Louis de Rochechouart, Seigneur de Jars, descendant de celui dont on vient de donner les Mémoires. En conséquence elle avoit soin dans ses dépêches de ne pas oublier cette jeune personne. Marie Stuart qui (alors il est vrai) ne pouvoit disposer que de fort peu de chose, caressa également Castelnau dans la personne de sa fille. Marie l'avoit tenue sur les fonds de baptéme. Voici une lettre qu'elle lui écrivit de sa prison.

« *Ma filleule, ma mie*, j'ay esté très-aise de voir » par vos lettres la preuve des perfections dont j'ay » entendu que Dieu vous a douée en si grande jeu- » nesse. Apprennez, *Mignonne*, à reconnoistre & servir » celuy qui vous a donné tant de graces; & il les » augmentera; de quoy je le supplie, & qu'il vous » donne sa sainte bénédiction. Je vous envoye un » *petit tockne de prisonniere*, pour vous faire ressouvenir » de vostre marraine : c'est peu de chose : mais je vous » le envoye pour témoignage de l'amitié que je » porte à vous & aux vostres, m'ayant été donné » par le feu Roy, mon très honoré & bon beau-pere, » estant bien jeune, & par moy gardé jusques à cette » heure. Recommandez moy à ma commere, vostre » mere; & continuez à m'aimer comme une seconde » mere, telle que je desire vous estre. — *Scheiffeld*, » *26 Janvier*. — Vostre bien affectionnée *MARIE*.

reconnoiſſance. Le Prince Lorrain dépouilla Caſtelnau de ſon gouvernement de St. Diſier. Le Capitaine Villory vendit cette ville à la Ligue, & s'appropria les meubles de Caſtelnau, dont il étoit le Lieutenant. Caſtelnau, opprimé & délaiſſé, n'en reſta pas moins fidèle à ſon Souverain : il le plaignit, & le ſervit. Ce patriotiſme irrita les *Ligueurs*, ils dévaſtèrent les propriétés de Caſtelnau au point, qu'il n'eut plus que ſa perſonne à offrir à Henri IV. Ce Prince qui ſavoit apprécier les hommes l'accueillit. Il lui promit de dédommager ſes enfans. Henri lui-même ne ne pouvoit que promettre. Caſtelnau le ſuivit juſqu'en 1592. S'étant alors retiré dans ſa maiſon de *Joinville* en *Gâtinois*, pour s'y délaſſer de tant de fatigues, il tomba malade & mourut agé de 74 ans. En expirant il emporta cette conſolation ſi douce pour l'homme de bien ; c'étoit d'avoir conſacré le cours

La mère de cette jeune Demoiſelle, dont parle ici Marie Stuart, avoit épouſé Caſtelnau en 1575. Elle étoit fille de Jacques Bochetel, Secrétaire d'Etat. Le 22 Février 1576, Catherine de Médicis, pour témoigner à Caſtelnau ſa ſatisfaction, bréveta ſon épouſe du titre de *Dame de ſa maiſon aux honneurs & aux gages accouſtumez* (Additions de le Laboureur, Tome III, p. 108.)

de ſa vie, depuis l'adoleſcence, au ſervice de ſon roi, & de ſa patrie. L'unique diſtraction, qu'il ſe permit pendant ſon ambaſſade en Angleterre, fut la rédaction de ſes Mémoires. A ſon retour il avoit le projet de les continuer. Le malheur des tems le força d'y renoncer. Telle fut la fin d'un de ces hommes rares, & qui font honneur à leur ſiècle. Si on rapproche les Mémoires qu'il nous a tranſmis des éloges, que lui prodigue le Laboureur, ces éloges, ne paroiſſent point exagérés. On doit regarder ces Mémoires comme un ouvrage élémentaire pour l'hiſtoire de nos premières guerres civiles. Caſtelnau a eu l'art de dire la vérité ſans déclamation; ſa franchiſe exempte de cauſticité, inſpire la confiance. Les proteſtans, contre qui il combattit, & négocia, n'ont eu aucun reproche à lui faire. Sa diction noble & ſimple attache; nous avons peu d'ouvrages du ſeizième ſiecle (a) qu'on puiſſe comparer au ſien. Ad-

(a) « Ses Mémoires (dit l'Auteur de l'eſprit de la » Ligue, Tome I, p. 45) ſont écrits avec la ſim- » plicité que demandent les ouvrages de ce genre. » Caſtelnau, Gentilhomme d'un mérite diſtingué, » bon Officier, bon négociateur, raconte tout ce qui » s'eſt paſſé ſous ſes yeux pendant l'eſpace de dix ans... » Ces Mémoires, obſervoit un homme bien fait pour

mis dans les secrets du gouvernement, Castelnau fut à portée de suivre la progression des événements, de démêler les causes de chaque révolution, d'étudier le caractère des principaux personnages, d'en marquer les nuances, & de dévoiler le jeu des passions qui les firent mouvoir. On conçoit le prix qu'on doit mettre au témoignage d'un homme qui vivoit familièrement avec Jean de Morvilliers Evêque d'Orléans, avec l'Aubespine, Villeroi, & Bourdin tous attachés au ministère. Souvent Catherine de Medicis lui ouvrit son cœur, si pourtant on peut croire qu'elle ait jamais déposé le masque de la duplicité.

les apprécier (le Gendre dans ses jugemens sur les Historiens de France, Tome VI de son Histoire, page 190) sont si beaux que, quoiqu'ils contiennent » sept Livres, on ne s'apperçoit point qu'ils soient » longs. Le langage en est pur, le style net. L'Au- » teur y parle sans passion, & dit naturellement ce » qu'il sçait de bien & de mal des Catholiques, des » Huguenots, des Rois, Princes & Ministres »... On ne finiroit point, si l'on vouloit rapporter les jugemens avantageux qu'en ont portés les Ecrivains versés dans notre histoire. Nous renvoyons le Lecteur à la méthode pour étudier l'histoire par l'Abbé Lenglet, in-4°., Tome IV, page 83, à la bibliothèque de Sorel, page 302, à l'oüvrage du Père Niceron, T. XIV, p. 118, &c.

Les relations de Castelnau avec les Princes de la maison de Lorraine, son séjour à la Cour d'Elisabeth, & à celle de Marie Stuart, ses négociations en Flandres & en Allemagne avoient aggrandi nécessairement le cercle de ses connoissances. Habitué à rapprocher, & à comparer entre eux les intérêts politiques de la plupart des cours de l'Europe, un coup d'œil lui suffisoit, pour en établir les rapports. D'après cet exposé on voit combien Castelnau avoit de moyens, pour dire la vérité. Peut-être pourroit-on le soupçonner d'avoir cédé comme tant d'autres, à ces craintes pusillanimes, qu'on colore du nom de circonspection, s'il eut destiné son ouvrage à devenir public; mais il nous rassure lui-même sur cet article. Dans l'épitre dédicatoire à son fils, qu'on trouvera immédiatement à la suite de cette notice, Castelnau déclare qu'il a redigé ses Mémoires pour l'instruction de ce fils, qui lui étoit cher. Son intention étoit que l'ouvrage restât en dépôt dans les archives de sa maison. Ceux qui aiment à étudier notre histoire, regretteront éternellement que Castelnau n'ait pas continué son travail; nous aurions le secret de ce complot infernal, où l'on délibéra sur les *matines parisiennes*. Un ami des hommes nous

auroit révélé ce mistère d'iniquité qui, dans l'origine, fut peut-être conçu par une Italienne & par deux de ses compatriotes. Mais nos regrets ne nous rendront pas ce qui n'existe point; & au défaut de faits on substituera des conjectures. Qu'on ne croye pas cependant que Castelnau dans ses Mémoires ait tout dit Sa narration quelquefois trop concise sollicite des développements : mais cet écrivain a un mérite qu'il partage avec peu d'Auteurs. La chaine des grands événements est si bien liée dans son récit, qu'en y ajoutant les anneaux omis, chacun d'eux court se ranger à sa place.

Le Laboureur convaincu de la nécessité de ces futures, s'etoit proposé de les faire : si son succés n'a pas été complet, au moins lui a-t'on obligation du travail immense auquel il s'est livré. Le produit volumineux de ce travail a intimidé plus d'un Lecteur. On a reproché (a) à le Laboureur la quantité de

(a) Le Laboureur, à qui ces critiques n'étoient pas inconnues, y répond ainsi dans sa préface...

« L'histoire n'est point un simple narré d'actions & » d'entreprises : c'est le *livre d'honneur* d'une ou de » plusieurs nations; tout un peuple y a droit; & ce » doit estre l'abrégé de toutes les archives d'un Estat, » si elle est générale. C'est-là qu'on doit voir naître

pieces justificatives dont il a surchargé son édition. Le reproche ne surprend point, quand on compare le texte historique de Castelnau, avec les additions de son commentateur ; le texte contient 266 pages, tandis que les ad-

» les monarchies, les grandes maisons, l'usage des » surnoms & des armes, les premières fonctions des » grands Officiers, l'étendue de leur autorité en » chaque tems »... Le Laboureur dans un autre endroit attaque ceux qui blâmoient l'amas de pièces & de documens dont il avoit enrichi ses différens ouvrages. « On peut (dit-il) les comparer à des *Suisses* » qui seroient à la porte du palais de l'éloquence » françoise, & qui n'y laisseroient entrer que des » mots de leur cabale & de leur livrée. Ils veulent » un air galant dans les ouvrages qu'on travaille » pour l'*éternité*, de mesme que pour ces pièces » éphémères qui font le divertissement des ruelles. » Il leur faut poudrer des héros, afin qu'ils leur » plaisent. Il se faut bien garder de leur faire voir » des cicatrices & des emplastres sur leur visage; ou » bien il les faut tailler en mouches. Il faut farder » de quelque radoucissement cette belle fierté, de » peur de les épouvanter par l'apparition d'une » vertu trop naturelle, & tomber souvent en leur » faveur sur quelque chose de tendre qui rappelle » leur attention, fust-ce mal à propos & à contre-» tems. L'histoire méprise ces petits agrémens. La » vérité toute vieille, & toute mal ornée qu'elle soit, » en fait tout le beau & tout le précieux ».

ditions

ditions occupent le surplus de deux volumes in-folio, l'un de 864 pages, & l'autre de 752. Ces accessoires ont encore reçu une nouvelle extension dans l'édition, en trois volumes également in-folio, qu'a publiée Jean Godefroy en 1731. Sans doute ces monumens ont une valeur réelle, puisque ce sont là les sources où l'Historien doit puiser. L'énoncé des pièces principales recueillies par les deux (a) Editeurs, qu'on vient de nommer, en atteste l'importance. Nous citerons pour exemple les lettres écrites en chiffres par Catherine de Médicis à Bernardin Bochetel, Evêque de Rennes, & Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur, celles que cette Princesse adressa à Castelnau dans le cours de ses diverses négociations, & enfin une foule

(a) La première édition des Mémoires de Castelnau, publiée à Paris chez Chapelet 1621, in-4°., porte que ces Mémoires *furent mis en lumière* par Jacques de Castelnau son fils. C'étoit à lui que son père les avoit dédiés. (Lisez la Préface qui suit la Notice.) Le Laboureur les fit réimprimer en deux volumes in-folio; *à Paris, chez l'Amy 1659, 2 vol.* Enfin Jean Godefroy donna son édition avec beaucoup d'augmentations en 1731; & celle-ci a servi de base au travail que nous avons fait.

de dépêches & d'inſtructions ſoit de Catherine, ſoit de ceux qui alors étoient à la tête de l'adminiſtration. L'homme de lettres, juſte appréciateur de ces monumens, conviendra avec le Laboureur que c'eſt là la pierre de touche dont les faits hiſtoriques doivent ſubir l'eſſay, pour acquerir le caractère d'autenticité. Aſſurément il ſeroit à ſouhaiter que les mémoires les plus intéreſſans de chaque règne euſſent eu des commentateurs auſſi ſtudieux que le Laboureur. Ce ſavant a débrouillé une des époques de notre hiſtoire où la vérité échappe ſouvent aux yeux les plus clairvoyans. Les écrivains du tems, épouſant la faction à laquelle ils étoient dévoués, ont imprimé reſpectivement à leurs ouvrages le ſceau de la partialité. Les diatribes, les apologies, les réponſes, les répliques, dont alors le public étoit inondé, mettent en avant des faits abſolument contradictoires. A quelle autorité recourra-t'on, pour diſtinguer le vrai d'avec le faux? N'eſt-ce pas aux monuments, & à tout ce qu'on nomme actes publics?

Le travail de le Laboureur, vû ſous ces rapports, eſt précieux. Cependant nous ne pouvions pas nous l'approprier tel qu'il eſt. Dans le nombre des pièces qu'il ren-

ferme, il y en a (a) d'inutiles, & d'autres qui sont étrangères aux Mémoires de Castelnau. Sous la première nomenclature nous désignerons les chansons, les épitaphes, & toutes les satyres enfantées par la malignité & la calomnie. Ces pamphlets, n'éclaircissent aucun fait important; ils nous semblent indignes d'exercer le burin de l'histoire. Ce ne sont pas là les seuls articles à élaguer des additions de le Laboureur. Il a inferé dans le corps de son ouvrage une partie des Mémoires de Brantôme, qui de son tems n'existoient qu'en manuscrit. Il a fait plus encore. Ne bornant point son travail à cequi n'est réelle-

(a) Il nous semble que ces défauts ont été assez bien saisis, quoiqu'avec un peu de dûreté, par le Gendre (Tome VI de son Hist. de France, p. 191.) « A l'occasion (remarque-t-il) des choses & des » personnes considérables dont Castelnau fait men- » tion, le Laboureur a publié ce qui s'est trouvé » dans ses recueils d'instructions, de lettres, de rela- » tions, d'épigrammes, de poëmes, de chansons & » d'épitaphes de ce tems-là. On lui seroit plus obligé » d'avoir fait seulement imprimer ces pièces, que de » les avoir enchassées dans des discours que les Lec- » teurs trouvent d'autant plus ennuyeux, qu'on n'y » apprend rien de nouveau. Les additions du Com- » mentateur sont au moins cinq fois plus amples que » les Mémoires de l'Auteur ».

ment applicable qu'aux Mémoires de Castelnau, il a étendu ses recherches sur des époques bien postérieures. Son coup d'œil observateur s'est prolongé jusqu'à l'avènement de Henri IV au trône. En suivant sa marche, nous sortions de notre plan ; & ces anticipations en dérangeoient l'ordre & l'économie. La partie de ses additions, qu'on a laissé de coté, ne sera pas perdue. Souvent le Laboureur nous a servi de guide dans plusieurs des Mémoires déjà publiées. Par la suite nous continuerons à profiter de ses lumières. On s'est donc astreint à n'emprunter de ses additions que tout ce qui tend à éclaircir les Mémoires de Castelnau proprement dits. On s'est circonscrit dans le cercle determiné par l'ordre chronologique des tems que parcourt l'auteur des Mémoires ; & le cercle s'étend de 1559 à 1570.

Afin de sauver au Lecteur l'ennui de ces dissertations (a) prolixes, que le Laboureur

(a) En nous exprimant ainsi sur le travail de le Laboureur, nous n'en rendons pas moins hommage à sa vaste érudition. Nous croyons, comme l'Auteur de l'Esprit de la Ligue (Tome I, p. 46), « que cet » Ecrivain pense librement, qu'il dit tout ce qu'il » sait, sans ménagement, qu'il marque fortement les » traits caractéristiques des personnes qu'il veut

se permet, on a eu recours à l'analyse. On en a pris l'esprit & la substance. Cette règle est une de celles dont nous ne devons point nous écarter. Ce n'est pas une compilation que nous faisons. Nos travaux ont pour but de rassembler sous les yeux du Lecteur la portion utile & instructive des recherches de nos devanciers ; & nous y joignons les nôtres. En conséquence on a comparé attentivement les monuments invoqués par le Laboureur, avec ceux qu'il avoit méconnus, ou négligés. Nous avons tiré bien des richesses en ce genre de la dernière édition des Mémoires de Condé par M. Sécousse, des Lettres du Nonce Prosper de Ste Croix, de celles d'Hyppolite d'Est Cardinal de Ferrare, & de beaucoup d'autres écrits cités dans les notes & dans les Observations qui accompagnent notre édition.

» peindre, que sa manière est fière, mais sans rudesse, que son style est mâle & nerveux, & qu'enfin » il attache jusques dans les dissertations & les généalogies »... Nous regardons ses additions comme une mine inépuisable où doit fouiller continuellement l'homme qui écrit sur l'histoire de ces tems-là. Mais nous sommes convaincus de la nécessité de séparer l'or des matières hétérogènes qui s'y trouvent mêlées. Il en sera ainsi de notre propre travail. Des mains plus habiles que les nôtres mettront en œuvre ce qui nous échappe brut & informe.

Peutêtre la quantité de ces notes & de ces obſervations paroitra-t'elle exceſſive. Mais pouvions-nous faire autrement? Voulant qu'on ne regrettât point le travail de le Laboureur (a), il falloit en donner le réſumé. Une autre conſidération encore plus forte, que nous

(a) Notre hiſtoire a trop d'obligations à le Laboureur, pour que nous ne lui conſacrions pas un article particulier. Jean le Laboureur, né à Montmorenci en 1623, étoit iſſu des Baillifs de ce Duché, ſon frère aîné occupa la place remplie par ſes pères depuis trois générations. Jean le Laboureur, d'abord Gentilhomme ſervant du Roi, fut choiſi en 1644, pour accompagner en Pologne la Maréchale de *Guébriant*, nommée Ambaſſadrice extraordinaire. La relation de ce voyage, qu'il publia à ſon retour, commença ſa réputation littéraire. Ayant embraſſé alors l'état eccléſiaſtique, le Roi l'attacha auprès de ſa perſonne en qualité d'Aumonier, & lui donna le Prieuré de *Juvigné*. Il continua avec ſuccès ſes travaux ſur notre hiſtoire. On lui doit ſurtout celle de Charles VI, & ſon édition des Mémoires de Caſtelnau. Il ſe livra à ce dernier ouvrage par pluſieurs motifs. Ami du Maréchal de Caſtelnau, petit-fils de l'Auteur des Mémoires, cette conſidération auroit ſuffi pour le déterminer. D'ailleurs, l'eſtime générale dont jouiſſoient les Mémoires de Caſtelnau, lui faiſoit regarder comme glorieuſe l'entrepriſe qu'il conſomma.

Nous ajouterons que la famille de le Laboureur a produit pluſieurs hommes des lettres. Son frère aîné,

soumettons au lecteur, doit completter notre justification. Les Mémoires de Castelnau décrivent l'époque de notre histoire la plus féconde en évênemens extraordinaires, & en révolutions dont la mobilité ressemble à celle de l'éclair. Si l'histoire ne les constatoit pas, on en douteroit. D'ailleurs la fureur d'écrire ayant multiplié les documents, le nombre de ceux qu'il faut lire, est effrayant. On observera encore que les trois premiers Livres des Mémoires de Castelnau sont réellement une introduction, qui sert de clef à l'histoire de quarante années de guerres civiles. C'est là qu'on voit se développer le foyer d'un embrasement qui devint universel pour la France. On y voit une nation habituée au bruit des armes sous trois regnes consécutifs, s'impatienter de l'état d'inertie, où l'on voudroit la contenir. Toujours inquiéte, toujours légère & inconsidérée : un nouveau culte, qu'on lui prêche, éveille sa curiosité, & l'alimente.

le Baillif de Montmorenci, aimoit la poésie. La médiocrité de ses ouvrages en rend la nomenclature inutile. Leur oncle, Dom Claude le Laboureur est connu par un livre rare & assez curieux, sous le titre : *Des Mazures de l'Isle-Barbe lès Lyon*, ou *Recueil historique de tout ce qui s'y est passé de plus remarquable.*

Autour du trône, sur lequel est assis un Prince foible d'esprit & de corps, se pressent des hommes à grand caractère, & célèbres par leurs talents militaires. Bientôt ils se divisent, parce que tous sont ambitieux. Une Reine, qui brule du desir de regner, manquant de génie, y supplée par la ruse & l'intrigue. Elle initie les François à un art qu'ils ignoroient, celui de la dissimulation & de la perfidie. La loyauté de nos anciens Chevaliers disparoit; de tems en tems, on en retrouve la trace chez quelques individus; mais on les compte: les mœurs deviennent sanguinaires & féroces; la galanterie se transforme en écoles de prostitution. Le fanatisme, allume les buchers; & la haine aiguise les poignards. Voilà le hideux tableau que pendant longtems la France va presenter. Joignez à cette complication de maux, l'épuisement d'un peuple écrasé sous le faix des subsides; un régime destructeur du commerce & de l'industrie, tous les ordres de l'état corrompus & avilis, & la justice sans force contre les attentats de la violence; il est évident qu'un mécontentement général doit éclater. Il en résultera que l'autorité du souverain ne sera plus qu'un simulacre dont l'ambition se jouera à son gré. On n'arrive point à ce comble du désordre,

ſans que des chocs ſucceſſifs & rapides l'ayent préparé. Cet énoncé prouve au Lecteur que, pour dire tout ce qu'il falloit, il nous étoit impoſſible d'être auſſi concis que nous l'aurions deſiré. En n'approfondiſſant pas ce qu'il importoit de ſavoir, nous nous ſerions épargné bien des peines; mais le bloc n'auroit été que dégroſſi.

Fin de la Notice des Editeurs.

EPITRE
DE L'AUTEUR
A JACQUES (a)
DE CASTELNAU
SON FILS.

Ce qui m'a donné occasion de faire ces Mémoires que je te dédie, mon fils, est quelque loisir que j'ay trouvé depuis dix ans que je suis Ambassadeur du Roy en ce Royaume

(a) Celui-ci fut le père de Jacques de Castelnau, qui parvint au grade de Maréchal de France. Le malheur des tems, & les dépenses faites par Michel de Castelnau en Angleterre, dépenses dont on n'avoit pas pu le rembourser, l'avoient réduit à une sorte de pauvreté. L'ayeul maternel de ce Seigneur (Jacques Bochetel) vint à son secours, en lui léguant par testament ses Terres de *Brouilhamenon* & de *Poirieux*, à condition qu'il joindroit le nom de Bochetel à celui de Castelnau. Voilà pourquoi, dans les Mémoires qui suivront, on le verra paroître sous le nom de Jacques de *Castelnau-Bochetel*. Il se signala au service de nos Rois en qualité de Gentilhomme de la Chambre, & de Capitaine d'une compagnie de chevaux-légers. En 1620 on lui donna une pension de quatre mille livres sur l'épargne du Roi.

d'Angleterre. Car auparavant, & dés l'an 1550 que j'ay esté employé au fait des armes & bien tost aprés au maniment des affaires d'Estat, je n'avois le temps pour mettre la main à la plume, considérant aussi qu'il y en a quelques uns de ceux qui ont escrit l'Histoire des choses passées en France, depuis vingt-deux ans lors que le feu des Guerres civiles estoit allumé par tout le Royaume, lesquels poussez de haine ou d'affection immoderée envers aucuns, obscurcissent entiérement la vérité de l'histoire, cela m'a fait résoudre de mettre par escrit le plus briévement qu'il m'a esté possible, ce que j'en ay peu connoistre, sans me laisser transporter à la passion de personne. Et si je parle de moy-mesme en quelques endroits, ce n'est que pour la nécessité de l'histoire : car encore qu'il fust permis & honorable aux anciens Capitaines & Seigneurs appellez aux affaires d'Estat, de faire mention de leurs actions, comme il se voit de *Cornelius Sulla*, qui a composé dix livres de ses faits, quoyqu'il fust du tout ignorant & grossier au jugement de *Cesar*, toutefois il est plus séant de rapporter les faits d'autruy que les siens, mesmement les choses grandes & remarquables, comme celles qui sont advenues en France depuis vingt-deux ans, les plus-

eſtranges & les plus mémorables qui ayent eſté depuis l'eſtabliſſement de cette Monarchie. En quoy j'ay pour exemplaire ſuivy *Philippe de Commines*, lequel n'ayant pas grande connoiſſance des lettres, comme auſſi n'eſt-ce pas ma profeſſion, a laiſſé aux ſiens & à la poſtérité des Mémoires plus véritables qu'artificieux, reçus toutefois & grandement eſtimez entre les Hiſtoriens, pour eſtre un Gentil-homme qui nous fait voir les occurrences qu'il avoit en partie vues & en partie négociées. Auſſi n'ay-je rien voulu mettre en ces Mémoires que les affaires que j'ay vues maniées & traitées, ou deſquels j'ay eu des avertiſſemens certains. Et ne me ſuis arreſté aux diſcours de ceux, leſquels le plus ſouvent laiſſent aller leur plume à leurs paſſions, & au lieu d'une Hiſtoire qui doit eſtre ſacrée & véritable, nous ont laiſſé, ou des panegyriques, ou des libelles contumelieux, dont ils ont pluſtoſt remporté le nom de Partiſans que d'Hiſtoriens. Ce que j'en dis n'eſt pas pour aucun déſir que j'aye que ces Mémoires ſoyent jamais mis en lumiere, vu qu'il y a tant des Livres faits avec artifice, que mes eſcrits, rehaulſeroient plutoſt & donneroient luſtre aux autres, qu'ils n'en recevroient d'eux, outre ce que pluſieurs qui ont part à

l'histoire de ce temps sont encore en vie, desquels la louange seroit peut-estre ennuyeuse ou la vérité blasmée. Et me suffira que ce que j'en ay fait pour moy-mesme, & pour passer autant de temps, en me rafraichissant la mémoire des choses passées, soit mis aux Archives de nostre maison, afin, mon fils, que tu puisses tirer en exemple les vertueux exploits des Hommes Illustres, & éviter les fautes de ceux qui se sont précipitez, ou par trop de passion, ou par faute d'avoir appréhendé le jugement de Dieu, qui est le principal fruit de l'Histoire, & le vray miroir de la vie humaine.

Fin de l'Epitre de l'Auteur.

MEMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Mort du Roy Henri II.
François II son fils succede à la Couronne.
Appelle au Ministere le Duc de Guyse & le Cardinal de Lorraine, Oncles de Marie Stuart Reine d'Ecosse sa femme
Eloges du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise.

POUR entrer au discours des choses que j'ay vues & maniées en France & hors le royaume; je commenceray au temps que le Roy Henry II courant en lice, fut blessé en l'œil par le Comte de Mongommery (a) Capitaine de la garde Ecossoise, comme les 1559.

(a) Gabriel de Lorges, Comte de Montgommery.

1559. Rois de France ont accouſtumé pour l'ancienne alliance qui eſt entr'eux & les Ecoſſois, d'en avoir une de cette nation.

Ce fut le dernier jour de juin 1559, lorſque Sa Majeſté penſoit avoir une paix aſſeurée (1), & mis fin à toutes les guerres eſtrangeres, pour eſtablir un repos par tout ſon royaume, par le moyen du traité de Chaſteau Cambreſis, fait en cette année avec Philippes II Roy d'Eſpagne, qui par l'accord eſpouſa Eliſabeth de France, fille aiſnée du Roy Henry, lequel par meſme moyen maria Marguerite ſa ſœur, Princeſſe très-ſage & vertueuſe, à Philibert (a) Duc de Savoye: lequel par le traitté de la paix fut remis en ſon Eſtat, horſmis quelques villes (b) que le Roy retint.

Mais la mort de ce Prince vaillant (2) & de bon naturelle, apporta de grands & notables changemens à la France; parce que le Roy François II ſon fils qui luy ſucceda à la Couronne, n'eſtoit pour lors âgé que de quinze (c) à ſeize ans, & avoit nouvelle-

(a) Philibert Emmanuel, Duc de Savoye, celui qui en 1557 avoit gagné la bataille de St. Quentin.

(b) La France ne conſerva pas longtems ces places: on le verra par la ſuite.

(c) François II atteignoit ſa ſeizième année, lorſqu'il monta ſur le trône.

ment

ment espousé Marie Stuart Reine d'Ecosse ; 1559.
niéce de ceux de Guise du costé maternel. Par le moyen de laquelle alliance, cette maison qui dès-jà étoit grande, & avoit beaucoup de crédit dès le temps du Roy Henry, prit tel accroissement, que François Duc de Guise, & Charles Cardinal de Lorraine son frere, disposoient entièrement des affaires du Royaume, de la volonté & consentement du Roy. Car comme le Clergé de France, le premier & plus riche des trois Estats, dépendoit presque dudit Cardinal de Lorraine : Aussi la plufpart de la Noblesse & des Capitaines s'appuyoient sur la faveur & autorité dudit Duc de Guise, tous deux bien unis & en bonne intelligence avec leurs autres freres ; à savoir le Duc d'Aumale (a), grand Capitaine ; le Cardinal de Guise bon Courti-

(a) Il nous semble, que les exploits du Duc d'Aumale ne justifient pas cette dénomination de *grand Capitaine*. Il étoit brave sans doute, & ne démentoit point le sang dont il sortoit ; mais le courage ne suffit pas pour faire ce qu'on appelle *un grand Capitaine*. La défaite de ce Seigneur par Albert, Margrave de Brandebourg, fut imputée à un excès de présomption.

1559. fan, le Marquis d'Elbœuf (a), & le Grand Prieur (b) de France, Général des Galeres; auquel la mort en la fleur de son âge a envié l'honneur d'une infinité de beaux desseins qu'il m'a souvent communiquez, tous enfans de Claude de Lorraine Duc de Guise, & d'Antoinette de Bourbon, Princesse très-vertueuse: & avoient encore moyenné avec le feu Roy Henry le mariage de Claude sa fille puisnée, avec Charles Duc de Lorraine leur petit neveu.

Outre la grandeur des alliances, le Cardinal de Lorraine avoit acquis la réputation d'estre fort bien entendu au maniement des affaires d'Estat, pour l'expérience qu'il en avoit, y ayant esté nourry dès l'âge de vingt ans: & avoit l'esprit prompt & subtil, le langage & la grace avec de la Majesté; & le naturel actif & vigilant. Et quant au Duc de Guise, il estoit connu pour l'un des plus

(a) René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf: c'est de lui que sont descendus les Ducs d'Elbœuf.

(b) François de Lorraine, Grand-Prieur de France: c'est dans les Mémoires de Brantôme qu'il faut lire son éloge. Les galanteries de ce Seigneur, un des plus accomplis de la Cour de France, pour la Marquise de Pescaire, âgée alors de soixante ans, y sont décrites de la manière la plus piquante.

grands Capitaines & des plus exprimentez de 1559.
tout le Royaume, qui avoit fait plusieurs services fort signalez à la Couronne : mesmement ayant soustenu le siege de la ville de Mets (a) contre l'armée Impériale, où l'Empereur Charles V commandoit en personne, reconquesté la ville de Calais que les Anglois avoient tenue plus de deux cens ans, & prit Thionville, sans plusieurs autres actes belliqueux.

CHAPITRE II.

Catherine de Medicis mere du Roy s'unit avec la maison de Guise.

Cause des inimitiez entre les maisons de Guise & de Montmorency.

Anne de Montmorency, Connestable de France, se retire de la Cour.

Mécontentement des Princes du sang.

Or ces deux freres (3) qui avoient tant obligé de personnes par leurs bienfaits & prévoyances, & qui par ce moyen s'estoient acquis la pluspart de ceux qui avoient les premiers estats & les plus grandes charges de ce Royaume, continuerent encore après la

(a) Lisez les Mémoires de Salignac, T. XXXIX de la Collection, p. 394 & suiv.

1559. mort du feu Roy Henry; aidez de la faveur de Catherine de Medicis veuve dudit Roy (4), Princesse d'un esprit incomparable. Ce qu'elle a bien fait paroistre lors qu'elle prit en main les resnes du gouvernement, & des affaires du Royaume avec la tutelle de ses jeunes enfants, tesmoignant n'avoir aucun plus grand desir que de se faire connoistre pour mere du Roy, & croire le conseil (a) establi par le feu Roy son Seigneur, s'appuyant du Duc de Guise, qu'elle fit pourvoir de l'estat de (b) Grand Maistre.

Ce qui dépleut fort au Connestable (5) Anne de Montmorency, qui auparavant avoit cette charge, la premiere de la maison du Roy; bien que pour récompense (c) le sieur

(a) On ne sait pas trop ce que veut dire Castelnau avec *ce Conseil établi par le feu Roi* que Catherine, selon lui, affecta *de croire*. Car on voit qu'à l'exception du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guise, qui étoient du Conseil de Henri II, & qui resterent à la tête du Gouvernement, on renvoya le Connétable & le Garde-des-Sceaux.

(b) On prétexta une ancienne ordonnance qui prononçoit l'incompatibilité des deux offices de Grand-Maître & de Connétable.

(c) Le Duc de Guise avoit rempli les fonctions de Grand-Maître de la Maison du Roi aux nôces de Marie Stuart : l'absence du Connétable lui avoit servi de prétexte : le Duc de Guise croyant la circonstance

de Montmorency son fils aisné fust fait Mares- 1559.
chal de France. Cet estat de grand Maistre fut cause en partie des inimitiez (a) couvertes & plus grandes qu'auparavant ces maisons

favorable, demanda cette place qu'il convoitoit ardemment. Henri II lui répondit, selon la Popeliniere, « que son compere luy avoit bien récommandé ses » affaires prenant congé de luy, mais qu'il n'avoit » parlé de l'estat, & que s'il en vouloit pourvoir » son fils aisné, que son pere luy avoit rendu tant » de services, & son fils si bien commencé à luy en » faire, qu'il méritoit bien de l'avoir, mesme pour » luy appartenir de si près que d'avoir espousé sa » fille *Advouée* ». En effet le jeune Montmorenci obtint la survivance ; mais la mort de Henri changea la face des affaires. Il fallut que François de Montmorenci renonçât à la survivance, & qu'il se contentât du titre de Maréchal de France surnuméraire : car alors il n'y en avoit que quatre en exercice.

(a) « Outre la charge de Grand-Maistre (remarque le Laboureur dans ses additions, p. 326) le » Duc de Guise eut encore les fonctions de celle de » Connestable; & véritablement c'estoit trop entreprendre de dépouiller ainsi le premier Gentilhomme, » le premier Officier, & le plus grand Seigneur du » Royaume, en mesme tems qu'on occupoit la place » & le rang des Princes du Sang... Le Cardinal de » Lorraine fit seul tout ce trouble, & ne se soucia » point de susciter toutes sortes d'ennemis à son frere, » duquel il faisoit bouclier à tout rencontre, & qu'il » exposa tant qu'il le perdit à la fin ».

1559. avoient, jalouſes l'une de l'autre. Mais cequi donna accroiſſement encore à l'envie, fut quand les Députez du Parlement de Paris vinrent gratifier le Roy de ſon heureux advênement à la Couronne, ſuivant la couſtume ancienne, lui demandant *à qui il luy plaiſoit que dès lors en avant l'on s'addreſſaſt pour ſçavoir ſa volonté, & recevoir ſes commandements :* Lors Sa Majeſté fit reſponſe *qu'elle avoit donné la charge* (a) *entiere de toutes choſes au Cardinal de Lorraine, & au Duc de Guiſe ſes Oncles.*

Et comme en meſme temps le Conneſtable fut auſſi allé faire la révérence à Sa Majeſté pour lui rendre le cachet, & voir ce qui luy ſeroit commandé, le Roy lui dit qu'il avoit laiſſé au Cardinal de Lorraine toute la charge des finances, & au Duc de Guiſe le fait & la

(a) Par cette reſponſe, telle qu'elle eſt conçue, il ſembleroit que Catherine de Médicis n'auroit été comptée pour rien dans l'adminiſtration. Le récit de M. de Thou (Livre XXIII) corrige cette eſpèce d'inexactitude. Il nous apprend que le Roi répondit aux Députés du Parlement, *qu'il avoit choiſi de l'agrément de la Reine ſa mère*, le Duc de Guiſe & le Cardinal de Lorraine, ſes oncles, pour gouverner ſon état; que le premier auroit ſoin des affaires de la guerre, & l'autre de celles des finances.

conduite des armes ; de forte que c'eſtoit luy 1559.
retrancher ſa puiſſance. Lequel dès lors comme ſage & vieil courtiſan diſſimulant ſa douleur fit reſponſe (6), *qu'auſſi n'eſtoit-il venu que pour s'excuſer de ſa charge à l'occaſion de ſon vieil age, pour ſe retirer en ſa maiſon.*

Quant aux Princes du ſang, ils ſe meſſoient bien peu des affaires, & quand bien ils en euſſent eu la volonté, le peu de faveur qu'ils avoient ne leur en donnoit pas grande occaſion. Neantmoins pour ne les mécontenter, on leur donna d'honneſtes commiſſions. Et en ce temps Antoine de Bourbon Roy de Navarre, eſtant par le conſeil de ſes amis & ſerviteurs tiré de Gaſcogne juſques à la Cour, fut recueilly froidement (7) ſelon ſon opinion : Delà il prit occaſion, comme auſſi eſtoit-il peu ambitieux, de s'en retourner : mais pour le contenter on lui donna la commiſſion avec le Cardinal de Bourbon ſon frere, & le Prince de la Roche-ſur-Yon (a), de conduire Eliſabeth de France ſœur du Roy, en Eſpagne,

(a) Cela ne s'accorde pas avec M. de Thou, Liv. XXIII. Selon cet Hiſtorien, on envoya le Prince de la Roche-ſur-Yon porter à Philippe II l'Ordre de St. Michel. Tous les modernes, ſans s'embaraſſer du récit de M. de Thou, ont adopté celui de Caſtelnau.

1559. & au Prince de Condé d'aller en Flandre, (8) pour continuer les alliances. Quant au Duc de Montpenſier (a), le plaiſir & le repos de ſa maiſon luy donnoit plus de contentement que la cour, pour l'autorité que le Roy avoit donnée à la maiſon de Guiſe ; ce qui déplaiſoit autant à celles de Montmorency & de Chaſtillon, qu'aux Princes du ſang (b).

(a) Louis de Bourbon, Prince de Montpenſier, que Caſtelnau prétend s'être retiré par goût dans ſa maiſon de Champigny, en fut bien dédommagé par les Gouvernemens d'Anjou, de Tourraine & du Maine qu'on lui donna. En ne ſe mêlant point des querelles de ſa maiſon avec celle de Guiſe, il eut part aux bienfaits de la Cour. Mais ce ne fut point par philoſophie qu'il ſe tint dans l'inaction. On le verra continuellement reparoître à la tête des armées. Les Calviniſtes, dont il fut l'ennemi, l'ont fortement dénigré. Ils lui ont reproché d'avoir abandonné à l'époque préſente les intérêts de la Maiſon de Bourbon. Le Préſident Couſtureau, dans la vie de ce Prince, ſe tait ſur tout ce qui concerne l'époque en queſtion.

(b) Il ne faut pas oublier qu'en ce moment, outre les quatre fils de Henri II, il y avoit douze Princes de la Maiſon de Bourbon, *qui tous* (dit le Laboureur) *veſquirent âge d'homme. La mort a fauché tout cela ; il n'en ſubſiſte plus que deux branches, celle de France, & celle de Bourbon-Condé.*

CHAPITRE III.

La maison de Guise s'establit par le parti Catholique.
Punition des Heretiqnes.
Edicts du feu Roy Henry II contr'eux.
Divers interests touchant l'execution desdits Edits.
Execution à mort du Conseiller du Bourg.

ET ce qui plus avança encore les occasions 1559.
de les diviser d'avec la Noblesse & les sujets, pour se faire partisans les uns contre les autres fut le schisme & la division des religions, que l'on entremessa avec les affaires d'estat, (qui rehaussa davantage l'autorité de la maison de Guise, laquelle tenoit entierement le parti de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine,) Car les Protestants (a), ainsi se nommoient-ils pour les protestations (9) qu'ils faisoient de leur religion à l'imitation des Allemans, estoient si odieux, que l'on faisoit mourir ceux qui demeureroient obstinez &

(a) Par rapport aux Protestans françois, un des écrits les plus curieux que nous connoissions sur leurs premiers progrès est l'Histoire de Meaux, par Don Toussaint du Plessis. Meaux fut le berceau de cette secte en France. Lisez le Tome II de cet ouvrage page 325.

1559 résolus en leurs opinions ; & à aucuns l'on coupoit la langue ; de peur qu'en mourant ils ne donnassent au peuple impression de leurs doctrines, ou ne vinssent à médire des Sacremens : ce qui auroit esté continué depuis l'an mil cinq cens trente & deux, que (a) l'on commença à brûler les Lutheriens.

A quoy plusieurs Juges & Magistrats estoient poussez d'un bon zele, pensans faire sacrifice agréable à Dieu de la mort de telles gens, parce que le peuple de France de toute ancienneté a toujours par sus tous les peuples de l'Europe, esté fort adonné à la Religion, comme nous lisons mesme ès commentaires (b) de Cesar. Or tout le Clergé de France, & pres-

(a) L'Observation, n°. 9, prouvera au Lecteur qu'on commença à brûler les Luthériens avant 1532, puisque Berquin subit ce supplice en 1529, & que d'autres avant lui avoient eu le même sort. Les martyrologes des Protestans sont positifs sur cet article. (Voyez d'Aubigné, Hist. univers. Tome I, p. 72, & l'Histoire ecclésiastique de Théodore de Beze, Tome I, &c.

(b) On sait que les sacrifices humains ont été fort du goût des Druides : mais ce n'est pas là le plus beau trait de leur histoire. Ils auroient sans doute applaudi au vœu qu'on prête à Philippe II. On assure (mais nous ne garantissons point le fait) que dans une tempête il promit, s'il échappoit, d'exterminer

que toute la Noblesse, & les peuples qui tenoient la religion Romaine, jugeoient que le Cardinal de Lorraine, & le Duc de Guise *estoient comme appellez de Dieu* pour la conservation de la Religion Catholique, establie en France depuis douze cens ans : & leur sembloit non seulement impieté de la changer ou alterer en sorte quelconque, mais aussi impossible, sans la ruine de Estat, comme à la verité ces deux choses sont tellement conjointes & liées ensemble, que le changement de l'une altere l'autre. Ce que prevoyant le feu Roy Henry, avoit fait un edit au mois de Juin mil cinq cens cinquante neuf estant à Escouan ; par lequel les Juges estoient contraints de condamner tous les Lutheriens à la mort, lequel fut publié & verifié par tous les Parlements sans limitation ny modification quelconque, avec défences aux Juges de diminuer la peine comme ils avoient fait depuis quelques années auparavant. Et parce que en ce temps il y eut quelques Conseillers du Parlement de Paris, qui à la Mercuriale furent d'avis de faire ouverture des prisons à un Lutherien qui persistoit en son opinion, chose du tout contraire à l'édit de 1559.

tous les hérétiques. On ajoute qu'il étoit persuadé que ce vœu lui avoit sauvé la vie.

1559. Romorentin : ledit feu Roy Henry fut le dixième Juin mil cinq cens cinquante neuf au Parlement, séant pour lors aux Augustins (a), & fit constituer prisonniers cinq Conseillers de la cour.

L'on faisoit divers jugemens de l'édit (b), & les plus Politiques & Zelateurs de la religion estimoient qu'il estoit necessaire, tant pour conserver & maintenir la religion Catholique, que pour reprimer les seditieux, qui s'efforçoient sous couleur de religion, de renverser l'Estat politique du Royaume, & afin que la crainte du supplice retranchast la secte par la racine. Les autres qui n'avoient soin, ny de la religion, ny de l'Estat, ny de la Police, estimoient aussi l'édit necessaire, non pas pour exterminer du tout les Protestans ; car ils jugeoient que cela pourroit estre cause de les multiplier : mais que ce seroit un moyen de s'enrichir par les confiscations des condamnez, & que le Roy se pourroit acquitter de quarante & deux millions de livres

(a) Lisez l'Observation, n°. 12, sur le septième Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 427 & suiv.

(b) Nos Historiens ne parlent point de cet édit d'Escouan, qui, s'il a existé, n'étoit, d'après ce qu'en dit Castelnau, que le renouvellement de celui de Chasteau-Briand publié en 1551.

qu'il devoit, & faire fonds aux Finances : & 1559.
outre ce, contenter ceux qui demandoient récompense des services qu'ils avoient faits à la Couronne, en quoy plusieurs mettoient leur esperance. Mais le Roy Henry qui estoit connu pour Prince de bonne nature, n'ayant autre but que le zele de la religion Catholique, pour couper le chemin aux heresies, qui apportent toujours avec elles du changement, se laissa aller au conseil (a) de ceux qui estoient d'avis de faire bruler les Heretiques sans remission.

Et de fait Sa Majesté commanda que l'on fist le procez (b) aux Conseillers emprisonnez, ce qui fut depuis differé par sa mort. Et quelque temps après l'un d'iceux (c) fut absous à

(a) « La plupart (lit on dans l'Histoire de M. » de Thou, Liv. XXII, p. 363, Tome III) jugèrent » de cette action du Roi d'une manière différente, & » suivant qu'ils étoient disposés. Les plus sensés » voyoient avec douleur, que le Roi poussé par de » mauvais conseils, fut venu au Parlement, pour » renverser l'ordre des loix dont il devoit être le » protecteur ».

(b) Lisez les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, page 407 & suiv. La détention d'Anne du Bourg & des quatre autres Conseillers du Parlement, y est circonstanciée.

(c) Ce fut Antoine *Fumée*, petit-fils d'Adam Fumée,

1559. pur & à plein, les autres condamnez en l'amende (a), partie honorable, & partie profitable: & le Conseiller du Bourg (10) fut condamné & executé à mort, la veille de Noël, 1559 encore qu'il eust des amis, & que le Comte Palatin eust escrit au Roy pour luy sauver la vie. En ce mesme temps l'on publia nouveaux édits (11) portans defence de faire assemblées secrettes sur peine de la vie, parce que les Protestants s'assembloient ordinairement en des maisons particulieres, & la nuit plustost que le jour, pour l'exercice de leur religion: & par les mesmes

premier Médecin de Louis XI, & depuis Garde-des-Sceaux. Ayant été jugé le dernier, & par des Magistrats moins féroces que ceux qui condamnèrent du Bourg, il rentra dans ses fonctions. Selon M. de Thou, les sollicitations de personnes puissantes lui servirent beaucoup.

(a) Eustache de la Porte, qui avoit blâmé les Arrêts sanguinaires de la Grand'Chambre, fut obligé de déclarer publiquement qu'il les approuvoit sans réserve. Il fut interdit pour un an. Du Faur, frère de Pibrac, subit une interdiction pour cinq années. Et on limita celle de Paul de Foix à un an. Ces Magistrats revinrent par la suite contre ce jugement, & le firent annuller. (Voyez M. de Thou, Liv. XXIII, Tome III, p. 403 & 404.)

Edits, y avoit promesse aux Délateurs de la moitié des confiscations. 1559.

CHAPITRE IV.

Autorité du Parlement de Paris.
Pouvoir du parlement d'Angleterre.
Poursuites contre les Protestants.
Prétendues abominations desdits Protestans en en leurs assemblées.
Opiniastreté des Protestans.
Peines ordonnées contre les Catholiques en Angleterre.

CES Edits estans publiez partout le Royaume, les Magistrats firent de grandes inquisitions (a) & vives poursuites contre les Protestants, principalement en la ville de Paris; afin que par icelles l'on donnast l'exemple & la regle de proceder aux autres villes:

(a) Comme la manière de penser des Magistrats qui composoient le Parlement de Paris, varioit par rapport aux châtimens dont les nouveaux sectaires étoient susceptibles, le ministère fit enrégistrer les déclarations & édits mentionnés dans l'Observation, n°. 11. Alors le Parlement forcé d'exécuter la loi, poursuivit vigoureusement tout ce qu'on appelloit hérésie. La fin tragique d'Anne du Bourg suffisoit pour échauffer les plus tiédes & les moins intolérans.

1559. d'autant que Paris (a) est la Capitale de tout le royaume, & des plus fameuses du monde tant pour la splendeur du Parlement, qui est une compagnie illustre de cent trente Juges, suivis de trois cent Avocats & plus, qui ont reputation envers tous les peuples Chrestiens d'estre les mieux entendus aux loix humaines & au fait de la justice; que pour la faculté de Théologie & les autres langues & sciences qui reluisent plus en cette ville qu'en autre du monde: outre les arts méchaniques & le trafic qui la rend fort peuplée, riche & opulente; de sorte que les autres villes de France, & tous les Magistrats & sujets y ont les yeux jettez, comme sur le modelle de leurs jugements & administrations Politiques, qui est un grand

(a) C'est au Lecteur à comparer ce tableau de la ville de Paris avec sa situation actuelle. A coup sûr sa population, son éclat, le relief que donnent à une grande ville le concours des savans & des artistes, son luxe, sa magnificence dans tous les genres, n'ont pas diminué depuis cette époque. Est-ce un bien, est-ce un mal pour l'Etat? Si vous interrogés le Philosophe & le Moraliste, leurs réponses seront affligeantes. Consultez au contraire les femmes & l'homme du monde, ils vous diront que cette réunion de gens de tous les états, & cette multitude de bras prêts à servir leurs goûts & leurs fantaisies, aggrandissent le cercle des jouissances.

moyen

moyen de conserver l'estat & la religion par 1559.
tout le Royaume, parce que le peuple fait jugement que cette ville pleine de si grands & sçavans personnages ne peut faillir. Joint aussi que les sept autres Parlemens du royaume se conforment ordinairement à celui-là, qui sont en tout, comme huit colomnes fortes & puissantes, composées de tous Estats, sur lesquels est appuyée cette grande Monarchie : les Edits ordinaires n'ayans point de force & n'estans approuvez des autres Magistrats, s'ils ne sont receus & verifiez esdits Parlements ; qui est une regle d'Estat, par le moyen de laquelle le Roy ne pourroit quand il voudroit, faire des loix injustes, que bientost après elles ne fussent rejettées.

Comme aussi en Angleterre, le Roy ne peut faire loy qui porte coup aux biens, ny à l'honneur, ny à la vie des sujets, si elle n'est approuvée par les Estats du pays, qu'ils appellent leur Parlement. Et si l'un d'iceux l'empesche, la loy n'est point receuë.

Or les Edits qui pour lors estoient faits, les Juges pour la pluspart n'y avoient point d'égard, ains ordonnoient les peines à leur discretion & bien souvent aussi faisoient contre les Protestans plus qu'il n'estoit porté par tels Edits, selon que le zele de la religion,

1559. ou la passion particuliere d'un chacun les pousfoit. Donc au mois de Juillet bien tost après la mort du Roy Henry, lorsque l'ardeur de la saison enflamme les cœurs des hommes irritez, l'on prit grand nombre de Protestans, mesmement à Paris en la rue S. Jacques & au fauxbourg S. Germain des Prez, & ceux qui réchappoient, abandonnoient leurs maisons. Or ceux qui en estoient, furent découverts par le moyen de quelques uns qui s'estoient départis de leur religion; sçavoir est Russanges & Frete, lesquels avoient dénoncé aux Juges les maisons particulieres, où se faisoient les assemblées, & les noms des coupables.

Il fut trouvé par informations faites à Paris (12), que les assemblées se faisoient la nuit, de tous âges, sexes, & conditions de personnes; & qu'après avoir mangé un cochon au lieu d'Agneau Paschal, il se faisoit une déteſtable & incestueuse copulation des hommes avec les filles & femmes, sans avoir grande discretion de l'âge ny du sang, comme il fut testifié par deux jeunes garçons qui disoient avoir executé telles choses en certaines assemblées faites en la maison d'un Advocat nommé Troüillard à la place Maubert. Les informations de Paris contenans ce que dit est, furent portées à la Cour,

& montrées à la Reine Mere du Roy, par le Cardinal de Lorraine, en la presence de plusieurs Seigneurs & Dames, qui furent fort estonnez, & dessors la Reine commanda que l'on en fist justice exemplaire. Mais quand ce fut aux recollemens & confrontations des tesmoins, ils se trouverent fort variables de sorte que la Cour de Parlement ne pût asseoir ny fonder jugement & Arrest sur leurs dispositions. Neantmoins le fait demeura aux oreilles du menu peuple, qui le pensoit veritable. 1559.

Les moins passionnez jugeoient que la chose estoit supposée, veu que d'un nombre infini d'informations il ne s'en trouvoit qu'une, & l'on estimoit que c'estoit une invention propre & nécessaire, pour rendre lesdit Protestans & leur doctrine d'autant plus odieuse. De laquelle invention l'on avoit anciennement usé contre les Chrestiens en la primitive Eglise, comme l'on voit ès Apologies de Tertullien & de l'Orateur Athenagoras, depuis pratiquée contre les Templiers sous le regne de Philippes de Bel, lesquels on accusoit de manger les petits enfans, & d'en crucifier un le jour du Saint Vendredy. Mais les Histoires publiées de ce temps-là en Allemagne, portent que c'es-

1559. toit une (a) pure calomnie que l'on leur imposoit pour avoir leurs biens, comme il fut fait. Toute-fois cette accusation, ou impieté, n'estoit pas nouvelle, puisque l'on voit & tient-on pour Histoire certaine & variable, que les Gnostiques & Barbelites furent atteints & convaincus de se soüiller de paillardises incestueuses, sous voile de Religion, & après tuer les enfans procréez de tels incestes, & les piler & paistrir avec de la farine & du miel, & en faire des tourteaux qu'ils mangeoient, disans & blasphemans, que c'estoit le corps de Jesus-Christ (dit Epiphanius) en son livre contre les Heresies de son temps.

Quoy qu'il en fut, lorsque l'on menoit executer des Protestans, quelques-uns disoient, qu'ils mangeoient les enfans : Neantmoins lesdits Protestans estoient si opiniastres & résolus en leur Religion, que lors mesme que l'on estoit plus determiné à les faire mourir, ils ne laissoient pour cela de s'assembler, & plus on en faisoit de punition, plus ils multiplioient ; & semble (sans toute-fois faire marcher de pair l'obstination avec la

(a) Ceux qui depuis ont écrit en France sur cette matière, l'ont dit également. Voyez le Traité de Pierre Dupuy concernant la condamnation des Templiers, &c.

grace du S. Esprit) que Julien surnommé 1559.
l'Apostat Empereur des Romains, défendit pour cette cause par Edit exprès de faire mourir les Chrestiens, qui se faisoient à l'envi & par grande devotion de leur salut. Mais bien commandoit-il de confisquer leurs biens & offices, qui leur estoit une rigoureuse punition, & en détourna plus par ce moyen, que l'on n'avoit peu faire par les prescutions. Cela se voit en l'Histoire Ecclesiastique.

Aujourd'huy en Angleterre, où il y a des Catholiques, il leur est prohibé sur peine de prisons & de quelques sommes de deniers, de faire exercice de leur Religion. Mais ces défences envers les constans ne servent qu'à les rendres plus affectionnez à ladite Religion Catholique, pour laquelle ils ne craignent de perdre la vie & les biens. Il y en a d'autres de ladite Religion Catholique en leur cœur qui s'accommodent aux loix Politiques du Royaume, & vont à l'Eglise Anglicane; de peur de perdre les biens, ou d'estre constituez prisonniers. Ceux-là pechent grievement contre la confession de la Foy Catholique au dehors (a), & commettent un crime

(a) Nous nous dispenserons de faire des réflexions sujet, qui de nos jours vient d'être savamment discuté dans des écrits attribués à d'anciens Magistrats

1559. exterieur d'Herefie. J'ay connu des uns & des autres.

CHAPITRE V.

Assemblées secretes des Protestans.
Défenduës par Edit du Roy.
Le President Minard assassiné.
Conspiration contre la Maison de Guise.
Raisons de l'exclusion des Princes du sang des Conseils & de l'administration du Royaume.

MAIS pour retourner aux assemblées secrettes que faisoient les Protestans en France, l'on n'y traittoit pas seulement de la Religion, ains des affaires (a) d'Estat, chose très-

aussi célèbres par leurs lumières, que par le patriotisme le plus pur & le plus désintéressé.

(a) Ce reproche grave n'est pas sans fondement. On déguiseroit la vérité en dissimulant que les Protestans dans leurs assemblées s'occupoient des affaires de l'Etat. La fureur avec laquelle on les persécutoit, les y conduisoit naturellement. Les Guises qui gouvernoient tout, manifestoient un plan déterminé d'anéantir cette secte. Lorsque ceux qui en étoient membres se réunissoient entre eux, comment vouloit-on qu'ils ne se communiquassent pas leurs craintes & leurs doléances ? De-là au murmure, il n'y a qu'un pas ; & le murmure enfante les écrits clandestins. Nous ne prétendons pas que tous les pamphlets qui alors se

pernicieuse en toute Republique & Monarchie, comme disoit le Consul Posthumius en la Harangne qu'il fit au Peuple Romain, contre les Bacchanales Nocturnes. Et pour cette cause Trajan l'Empereur, escrivoit à Pline le jeune Gouverneur de l'Asie Mineure, qu'il ne recherchast pas les Chrestiens pour leur Religion, s'ils estoient gens de bien au reste de leur vie : mais bien qu'il fist en sorte que les Esdits faits contre les Corps & Colleges illicites fussent estroitement gardez, & ceux qui y contreviendroient punis des peines portées par les loix. 1559.

Pour mesme cause fut fait un Edit en France au mois de Novembre mil cinq cens cinquant-neuf, que tous ceux qui feroient ou assisteroient aux conventicules & assemblées,

distribuèrent contre le ministère, ayent été uniquement l'ouvrage des Protestans Il existoit un grand nombre de Catholiques mécontents, qui attachés à des factions puissantes, murmuroient & écrivoient de leur côté. Les uns & les autres oublioient qu'en outrageant les Ministres choisis par le Souverain, ils alloient bientôt attaquer sa propre autorité. Ces faits prouvent que les hommes en place entendent bien mal leurs intérêts & ceux de leur maître, quand ils oppriment les peuples Il est si doux de se faire aimer; & on y réussira toujours, en ne cherchant qu'à faire le bien.

1559. feroient mis à mort, fans efperance de moderation de peine, & les maifons rafées & demolies fans jamais les pouvoir redifier. Et particulierement fut mandé au Prévoft de Paris, (parce que les affemblées eftoient plus frequentes en cette ville, & ès environs, qu'en autre lieu,) de faire crier à fon de trompe, que ceux qui avoient connoiffance de telles affemblées allaffent les révéler à la Juftice dedans certain temps, s'ils ne vouloient encourir mefme punition, avec promeffes d'impunité, & cinq cens (a) livres pour loyer au Delateur : & peu après fut rechargé d'informer & punir la mort des Sacramentaires, & entachez d'autres points d'Herefies, & pareillement ceux qui menaçoient les Officiers de Juftice : laquelle derniere claufe fut adjoûtée à l'Edit pour les menaces qui avoient efté faites à quelques Delateurs contraints de fuir.

(a) Selon le Journal de Brulart, cette récompenfe n'eft portée qu'à 300 liv. Au furplus on renvoye le Lecteur à l'Obfervation, n°. 11, où fe trouvent cet édit, & les autres loix de ce genre qu'alors on promulgua. Quoiqu'en dife Caftelnau pour colorer la protection accordée par le Souverain aux délateurs, nous perfiftons à croire que dans tous les cas cette claffe d'hommes ainfi foutenue peut faire un mal prodigieux.

Mais nonobſtant la rigueur de l'Edit, Minart (a), Preſident au Parlement de 1559.

(a) Le Laboureur (page 354) nous apprend qu'Antoine Minard étoit né à Gannat en Bourbonnois. Son père avoit été Tréſorier-Général de l'Auvergne & du Bourbonnois. Sa mère ſe nommoit Charlotte Coiffier. Cette famille de Coiffier s'eſt rendue illuſtre dans la branche des Marquis d'Effiat, qui par ſubſtitution ont quitté le nom de Coiffier, pour prendre celui de Ruzé. Minard fut ſucceſſivement Avocat-Général de la Chambre des Comptes, Préſident aux Enquêtes, & enfin Préſident à Mortier au Parlement de Paris. Il étoit dévoué à la Maiſon de Lorraine. On attribua ſon aſſaſſinat au bâtard du Cardinal de Meudon, & à Stuart Ecoſſois, qui ſe prétendoit parent de la Reine Marie Stuart, mais qu'elle ne vouloit point reconnoître comme tel. Le premier des accuſés prouva l'*alibi*. Le ſecond empriſonné & mis à la queſtion, nia le fait. Le Miniſtère n'épargna rien pour que le Parlement le jugeât avec rigueur. On s'en convaincra en liſant les lettres du Roi ſur ce ſujet dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 316 & ſuiv. Quoiqu'il en ſoit, Stuart paſſa pour l'auteur de ce crime ; & les Proteſtans ne l'en ont pas lavé par les vers ſuivants, où ils menaçoient le Cardinal de Lorraine, en lui diſant :

Garde toy Cardinal
Que tu ne ſois traité
A la minarde
D'une Stuarde.

Stuart (dit-on) avoit la réputation de faire des balles empoiſonnees.

1559. Paris, rétournant le soir du Palais en sa maison, au mois de Novembre sur les cinq à six heures, fut tué (a) d'un coup de pistolet. A l'occasion de ce meurtre un Edit fut fait, que la Cour se leveroit dès-lors en avant à quatre heures du soir, depuis la Saint Martin jusques à Pasques, pour obvier à semblables inconveniens : ce meurtre fut effectué de telle façon, (de quelque part qu'il fust pratiqué,) que le fait ne pouvant estre averé, le soupçon en demeura sur un Escossois appellé Stuart; lequel fut emprisonné & gesné comme coupable, sans qu'il voulust jamais rien confesser : il demeura toute-fois en l'opinion du vulgaire, que c'estoit en haine de ce qu'il s'estoit montré trop entier & violent à la poursuite des Protestans. Ce qui augmenta la présomption, fut le meurtre commis en la personne de Julien Freme (b), qui portoit memoires & papiers à la Cour de Parlement

(a) L'épitaphe de Minard porte simplement qu'il fut tué par les Huguenots. On l'inhuma dans l'Eglise des Blancs-Manteaux. Blanchard, dans son traité des Présidens à Mortier du Parlement de Paris, a consacré à ce Magistrat un article fort étendu.

(b) M. de Thou (Liv. XXIII) l'appelle *Julien Firmin*. Il dit que cet homme appartenoit aux Guises,

pour faire le procès à plusieurs Grands 1559.
Protestans, & partisans de cette cause. Et lors l'on publia un Edit portant défences sous grandes & rigoureuses peines, de ne porter aucunes harquebuses, pistolets, ny armes à feu. Ce qui fut en partie cause de haster la condamnation du Conseiller du Bourg, duquel j'ay parlé cy-devant.

Ce que les Protestans crurent provenir de la malveillance que leur portoient ceux de Guise, desquels le credit s'augmentoit toûjours, aussi disposoient-ils des armes & des finances, Estats & charges honorables, sur quoy les Protestans & leurs partisans firent deliberation de les éloigner de la Cour, & de la personne du Roy, pour faire place au Roy de Navarre, premier Prince du Sang; au Prince de Condé, & à la maison de Chastillon, qui estoit de leur party. Mais c'est chose bien estrange de vouloir donner la loy à son Maistre; & principalement aux Rois, & qu'il ne leur soit loisible (13) de faire élection de tels serviteurs qu'il leur plaira.

Ce que les Rois de France ont quelquefois pratiqué, & n'ont appellé les Princes

& qu'il étoit chargé de plusieurs de leurs lettres pour différentes personnes.

1559. de leur Sang au maniment de leurs affaires que selon l'affection qu'ils leur portoient, pour la jalousie qu'ils s'en figuroient; craignans que l'ambition ne leur fist oublier le devoir naturel, bien que cela ne doive arriver. Et si Gontran (a) tua ses trois neveux, c'est un cas particulier d'une mauvaise conscience. Hieron: Roy de Sicile, pour obvier à semblable inconvenient, ordonna par testament quinze personnes de ses plus fideles serviteurs, pour tuteurs à son petit-fils Jerosme (b), & ne voulut pas bailler la garde d'iceluy à ses plus proches parens, craignant que l'on luy volast son Estat. Et pour mesme cause Henry I[er] Roy de France, bailla la garde de son fils (c) à Baudoüin, Comte de Flandre, son beau-frere, & non pas à Robert, son propre frere,

(a) Il nous semble que l'Auteur se trompe en imputant ce forfait à Gontran que l'Eglise a placé dans le nombre des Saints. N'est-ce pas plutôt Clotaire II qui fit mourir deux des fils de Thierri, & qui obligea le troisième à embrasser l'état monastique?

(b) Il s'appelloit Hieron, comme son père, & non pas son ayeul.

(c) Ce Prince étoit Philippe I, qui après la mort de son père devint Roi en 1060. L'histoire confirme le récit de Castelnau.

qui avoit voulu entreprendre ſur ſa Couronne. 1559.
Et Louis le Jeune choiſit l'Archeveſque de Rheims (a) pour Gouverneur de Philippe-Auguſte ſon fils, ſans avoir égard à ſes freres, Louis huitième (b) auſſi poſtpoſa ſon frere Philippe à la Reine Blanche, la laiſſant tutrice de Louis neuviéme, qui fut le Prince le mieux nourry, & l'Eſtat le mieux gouverné, qu'on euſt pû deſirer.

Et qui plus eſt, Louis ſeptiéme (c) &

(a) Cela ne s'accorde pas avec ce que diſent nos Hiſtoriens : Ils nomment pour Gouverneur de Philippe Auguſte, Robert Clément, Seigneur du Mez. Les oncles du jeune Roi étoient Robert, qui fut latige de la Maiſon de Dreux, & Pierre, Seigneur de Courtenay. Robert devoit être ſuſpect au Père de Philippe-Auguſte, puiſqu'il avoit eſſayé de le détrôner.

(b) Cette régence donnée par Louis VIII à la Reine Blanche, occaſionna bien des troubles dans leſquels Philippe, Comte de Boulogne, frère du feu Roi, joua un grand rôle.

(c) On ne voit point que Louis VIII ait entrepris des guerres lointaines qui l'ayent fait ſortir du Royaume de France. Quant à Louis VII, dit *le Jeune*, tout le monde ſait qu'il confia l'adminiſtration du Royaume au célèbre Suger, Abbé de St. Denis. Ce ſeroit une hiſtoire bien intéreſſante à faire que celle de Suger, conſidéré comme homme d'état. Car il s'en faut que le tableau ſoit complet dans l'ouvrage de Don Gervaiſe. Si l'on mettoit en oppoſition ſes prin-

1559. huitiéme, sortans du Royaume pour les guerres estrangeres, ont laissé un Abbé de Saint-Denis en France pour Gouverneur, & non pas leurs freres & proches parens, pour jalousie de l'Estat & du commandement souverain, qui fut la cause principale pourquoy Charles cinquiéme, surnommé le Sage, fist une Ordonnance qui fut publiée & verifiée en Parlement, par laquelle il osta la Regence durant la minorité des jeunes Rois, & declara son fils majeur à quatorze ans : neantmoins pour n'avoir pourveu à sondit fils d'autre conseil que des Princes du Sang, il survint après sa mort plusieurs guerres civiles entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne, pour le Gouvernement. Et pour cette cause, après la mort de Louis onziéme, les Estats deputerent douze Conseillers à Charles huitiéme, sans y nommer ny appeller (a), Louis douziéme proche successeur de la Couronne. Et quand bien il n'y auroit

cipes avec ceux de St. Bernard, le parallelle seroit curieux & piquant. En fait d'administration, c'étoit deux hommes de génie qui pensoient différemment.

(a) Aussi cette exclusion produisit-elle une guerre dans laquelle Louis XII (alors Duc d'Orléans) succomba. (Voyez les Mémoires de la Trémoille, T. XIV de la Collection.)

nul inconvenient du Souverain, ny de l'Eſtat 1559.
cela fait retenir ſouvent (comme quelques politiques eſtiment) les opinions & la liberté de ceux qui ſont timides, lorſqu'ils voyent quelqu'un qui avec mauvaiſe conſcience, a les armes en main, par leſquelles il pourroit aſpirer & atteindre à la Souveraineté, comme il luy plairoit.

Mais tels effets appartiennent plus aux Barbares & Princes d'Orient & d'Afrique, qui éloignent tant qu'ils peuvent les Princes de leur Sang. Comme l'on voit en la Maiſon des Ottomans, qui font nourrir leurs propres enfans hors d'auprès d'eux, pour la jalouſie qu'ils en ont, & pour un ſoupçon les font bien ſouvent mourir. Auſſi en Afrique l'on voit les enfans du Roy d'Ethiopie, qui a pluſieurs Royaumes ſous ſa puiſſance, nourris en une fortereſſe, & ſur une haute montagne, de peur qu'eſtans auprès de luy, ils ne ſoient cauſe de rebellion.

CHAPITRE VI.

Justification de la Maison de Guise.
Avilissement de l'Ordre de Saint-Michel & autres Ordres & Marques d'honneur.
Les Ordres de la Jartiere & de la Toison, maintenus en leur premier lustre.
Les Protestans de France mal-contens du Gouvernement.
Soulevent le Prince de Condé & l'Admiral de Chastillon.
Malheurs arrivez au Royaume à l'occasion des Guerres de la Religion.

1559. MAIS pour reprendre le fil de l'Histoire, il n'y avoit point d'apparence de dire, & aussi peu de publier par Edit (a), comme l'on fit lors, que ceux de Guise (b) vou-

(a) Nous présumons qu'au lieu du mot *édit*, il faut lire *écrit*. A l'aide de cette conjecture, ce passage de Castelnau présente un sens plus naturel & plus raisonnable.

(b) Assurement l'exaggération étoit calomnieuse en attribuant ces projets à la Maison de Guise. Elle avoit le plus grand intérêt à la vie de François II : elle se trouvoit encore loin de l'époque où ses descendans osèrent nourrir des vues sur la Couronne de France : mais quand l'esprit de parti remue les têtes, on ne respecte ni la vérité, ni la bienséance.

loient

loient tuer le Roy & uſurper l'Eſtat, veu 1559.
que le fondement de leur puiſſance n'avoit plus grand appuy que de la vie du Roy, de leur niéce Reine de France & d'Eſcoſſe; de laquelle ſur toutes choſes ils deſiroient voir des enfans & ſucceſſeurs, pour continuer leur credit. Joint auſſi que le Roy avoit encore trois freres, & dix ou douze Prince du Sang de Bourbon, auſquels le naturel des François, tant de l'un que de l'autre party, n'euſt jamais enduré que l'on euſt fait tort, & euſſent empeſché ceux de Guiſe d'aſpirer à la Couronne, s'ils euſſent eu ce deſir, bien qu'ils n'en euſſent d'autre que de ſe bien maintenir près du Roy, tenir les premiers rangs, & gouverner ſous ſon autorité : s'acquerir des amis, & ſerviteurs, en leur faiſant avoir les charges & les honneurs; comme un peu auparavant la mort du feu Roy François ſecond, ils firent donner l'Ordre de Saint-Michel (a) à

(a) Cette promotion excita de grandes clameurs. La Maiſon de Guiſe, pour s'acquérir des créatures, ne vit pas qu'elle alloit ſoulever contre elle les trois quarts de la nation. Ce n'étoit pas que ces dix-huit nouveaux Chevaliers dont parle Caſtelnau, ne fuſſent dignes de la place, leurs noms ſeuls le prouvent. C'étoit Antoine de Pardaillan, Baron de Gondrin,

1559. dix-huit Chevaliers, qui estoit pour lors une grande & honnorable dignité, & en cinquante ans il ne s'en estoit tant fait que cette année-là.

Philbert de Marcilly, Seigneur de Cypierre; Charles de la Rochefoucaut, Comte de Randan; Sébastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues; Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis; Louis, sieur de la Trimouille; Nicolas d'Anjou, Marquis de Mésières, Teride; François Gouffier, Seigneur de Crevecœur & de Bonnivet; Guy de St. Gélais, Seigneur de Lansac; François de Hangest, Seigneur de Genlis, la Mothe-Gondrin; Henri de Foix, Comte de Candale; Guy Chabot, Baron de Jarnac; Jacques de Humieres; François d'Anglure, Vicomte d'Estanges & de Jour; Cornélio Bentivoglio; François de Bourbon, Comte Dauphin d'Auvergne; le Comte de Rockendorf; le sieur d'Annebaut; Charles d'Ognies, Comte de Chaune; Geoffroy de Péruse, Seigneur d'Escars; Charles de Hallwin, Seigneur de Piennes; François de Kernevenoy, dit *Carnavalet*; Leonor Chabot, Comte de Charny; Jean de Mouy, Seigneur de la Mailleraye; le sieur de Soubise; Antoine sieur de Grammont, Vicomte d'Aster; François d'Agoult, Comte de Sault; Bertrand de Simiane; sieur de Gordes; Pierre d'Aumont, Comte de Chasteauroux; le sieur de Rioux.. Le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, page 17, ajoute deux Chevaliers à cette liste tirée de manuscrits protestans par l'Abbé le Laboureur. Ces deux omis sont le Vicomte

Car depuis Louis onziéme qui avoit estably 1559.
cet Ordre, jusques à la mort du Roy Henry deuxiéme, il avoit toûjours esté en très-

Gourdon & Rabodanges. *Il n'y auroit eu rien à redire* (a remarqué le Laboureur) *si on avoit eu mesme considération dans la suite du temps.* Mais les promotions devinrent si nombreuses, que l'ordre s'avilit. On verra dans les Mémoires de Brantome qu'il s'y glissa des gens qui n'étoient pas faits pour y entrer. Aussi la Roche-du-Maine l'appelloit-il alors *le collier à toutes bestes.* La quantité de Chevaliers devint si considérable, que sous le regne suivant, les Chapitres ne tinrent plus solemnellement. On adressa des commissions aux Gouverneurs des Provinces, pour y suppléer chacun dans leur gouvernement. Ce relâchement fit perdre à l'ordre le droit qu'avoient ses membres d'être jugés par leurs confrères. Louis XI en avoit été l'instituteur. Il le créa pour remplacer l'ordre de l'Etoile, tombé par les mêmes causes dans le discrédit. Dans l'origine, les Chevaliers de St. Michel avoient été limités au nombre de quinze. L'Abbé le Laboureur a fait sur cet événement des réflexions qu'on ne doit pas passer sous silence. « Toutes les dignités (dit-il p. 355) » qu'on a inventées à la Cour de France, pour la » rendre plus illustre & plus éclatante en noblesse & » en grandeur, servent enfin à la déshonorer par » l'abus qui s'y commet. Plusieurs s'en prennent à » ceux qui gouvernent : mais ils ont leurs raisons de » s'accorder pour certaines considérations à l'importunité de ceux qui les ambitionnent; & ceux-là » bien souvent n'ont aucun droit d'y prétendre ny du

1559. grande estime. Aussi que par le statut dudit Ordre, il estoit expressément défendu d'exceder le nombre de trente-six, pour le danger inévitable qu'il y avoit, que la trop grande multitude n'en apportast le mespris; & qu'enfin il fut aneanty du tout, comme il advint au temps de Charles sixiéme, qui fit tant de Chevaliers de l'Estoile Saint-Ouin, que son successeur Charles septiéme fut contraint de le supprimer, faisant porter l'Estoile aux Archers de Paris; ce qui fut cause que

» costé de la naissance, ny du costé du mérite. Je » n'en voudrois accuser que la lascheté des Grands » de l'estat qui y ont plus d'intérest, & qui mériteront enfin qu'on supprime tous les titres, pour les » faire revivre en quelques uns du corps de la noblesse qu'on estimera plus dignes de les maintenir » dans l'honneur qui leur est dû par leur institution. » Le Prince est trompé qui croit que cette multiplication de grandeurs en son Estat luy soit avantageuse : ce sont autant de dettes qu'il crée sur sa » couronne : ce sont autant de nouveaux intérêts qui » se forment pour les partis & les factions à venir, » parce que la fortune qui élève ces nouvelles créatures, les laisse à nourrir à la République ». Nous terminerons cette note par une observation nécessaire, c'est que la promotion dont il s'agit est rapportée dans les Mémoires de Castelnau par anticipation, puisqu'elle n'eut lieu qu'à la fin de Septembre 1560, c'est-à-dire l'année suivante.

tous les Chevaliers quitterent cet Ordre. Et depuis il en fut estably un nouveau par ledit Louis onzieme, comme j'ay cy-devant dit, ainsi que nous voyons qu'il s'est fait par le Roy Henry troisiéme, à present regnant, un Ordre du Saint-Esprit, que plusieurs pensent une suppression tacitement faite de l'Ordre Saint-Michel. Et combien que ceux de Guise pensassent en faisant donner l'Ordre à plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes qui le meritoient, faire autant de bons amis : si est-ce qu'ils en perdoient d'autres, pour n'avoir eu semblable honneur. Mais depuis il s'en est tant fait du temps du Roy Charles neuviéme, que l'Ordre en a esté mesprisé & delaissé, tout ainsi que les Senateurs Romains laisserent les anneaux d'or, qui estoient enseignes de la Noblesse, voyans qu'un esclave affranchy avoit obtenu cet honneur. Les Dames nobles laisserent aussi les ceintures dorées, quand elles les virent si communes, que les mal-vivantes les portoient : de-là vint le proverbe, qui dit que, *mieux vaut bonne renommée que ceinture dorée*. Car toûjours les estats & honneurs par trop communiquez sont mesprisez. 1559.

L'on voit qu'en Angleterre il y a plus de trois cens ans que l'Ordre de la Jartiere

1559. y estant estably par Edouard troisiéme, n'a point encore esté changé, ny le nombre des Chevaliers excedé. Et mesme de mon temps je ne l'ay point veu remply, ny pareillement l'Ordre de la Toison, estably par Philippe deuxiéme Duc de Bourgogne, pour le peu de Chevaliers qui obtiennent cet honneur.

Or les inimitiez & partialitez prenans toûjours accroissement, ceux d'entre les Protestans, qui craignoient le plus, se mettans devant les yeux le danger qui les menaçoit de perdre la vie, leurs femmes, leurs enfans, & leurs biens, prenoient de-là occasion de se liguer avec toutes sortes de mal-contans, leur disans qu'ils ne devoient aussi endurer de se voir forclos & frustrez de pouvoir tenir des estats & charges honnorables dans le Royaume. Par ce moyen donc les Ministres, Surveillans, & Protestans, s'adresserent, premierement au Roy de Navarre, qui avoit quelque sentiment de la Religion Protestante, ayant espousé une femme (a) qui en estoit, & aussi sa

(a) Si l'on s'en rapporte à Brantôme, Jeanne d'Albret montra d'abord beaucoup de répugnance à embrasser le Calvinisme. « Aussi (dit le Laboureur, » p. 857 de ses additions, Tome I) elle y persista

mere (a) sœur du feu Roy François premier, laquelle fut des premieres Princesses qui en fit profession. 1559.

Mais voyans que le Roy de Navarre qui

» avec une opiniastreté qui n'est que trop ordinaire » en l'esprit des femmes »... Comme on aura occasion ailleurs de parler d'elle, nous y reviendrons en tems & lieu.

(a) Marguérite, sœur de François I, & mère de Jeanne d'Albret, fut une des plus ardentes protectrices des nouvelles opinions. Brantôme à son article est entré sur ce sujet dans des détails fort intéressans : cette Princesse fut tendrement aimée de François I, son frère, & quoiqu'il désapprouvât la protection qu'elle accordoit aux sectaires, il ne put jamais prendre sur lui de l'en punir. Elle trouva moins d'indulgence dans le Roi de Navarre, son époux : « car (raconte » Mathieu, Hist. de François I, p. 20) ce Prince » sachant que l'on faisoit en sa chambre quelque forme » de priere & instruction contraire à celle de ses » peres, il y entra, résolu de chastier le Ministre; » & trouvant qu'on l'avoit fait sauver, les ruynes » de sa colère tomberent sur sa femme, qui en reçut » un soufflet, disant *qu'elle vouloit trop savoir* »... A coup sûr si l'acte étoit l'effet du zèle, les loix de la galanterie le réprouvoient. Au surplus, la réputation de Marguérite se soutiendra toujours. En lisant les cent Nouvelles nouvelles dont on lui est redevable, on admirera l'amabilité & l'enjouement de son esprit.

1559. leur avoit promis de les assister, s'estoit retiré en sa maison, après avoir mené la Reine Elisabeth en Espagne, ils s'adresserent à Gaspard de Coligny (a), Admiral de France, & au Cardinal de Chastillon & d'Andelot ses freres, qui estoient aussi de cette Reli-& mesme ledit d'Andelot, Colonel de l'infanterie Françoise, l'avoit fait prescher publiquement, dès le temps du feu Roy Henry II (b) dont il fut en peine, & prisonnier au chasteau de Melun, & n'eust esté la faveur du Connestable, Anne de Montmorency, son oncle, il estoit en grand danger d'estre mal traitté. Ils avoient aussi le Prince de Portian (c), & quelques autres Seigneurs & Gentils-hommes qui commençoient à adherer à cette Religion, & sur tous Louis de Bourbon, Prince de Condé, frere du Roy de Navarre, qui avoit aussi

(a) Par rapport à l'Amiral de Coligni, il suffit de renvoyer le Lecteur à la Notice qui précède les Mémoires de ce Seigneur (Tome XL de la Collection, p. 183 & suiv.)

(b) Lisez l'Observation, n°. 9, sur le septième Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, p. 425 & suiv.

(c) Antoine de Croy, Prince de Porcien.

sa femme (a) de cette Religion, instruite 1559.
en icelle par la Dame de Roye sa mere, sœur de ceux de Chastillon. Voilà les Chefs de party pour cette Religion, dont les

(a) Eléonore de Roye, qui épousa le 22 Juin 1551 le Prince de Condé, fut aussi belle que vertueuse. Elevée dans les principes du protestantisme par Madelaine de Mailly, sa mère, elle devint un des principaux appuis de cette secte. Elle signala son courage & sa fermeté après la prise de son époux à la bataille de Dreux. Cette Princesse mourut au château de Condé en Brie le 23 Juillet 1564, & on l'inhuma à Muret. Elle laissa entre autres enfants, Henri de Bourbon, depuis Prince de Condé, & Charles, connu sous le nom de Cardinal de Bourbon. La mère de la Princesse de Condé, fille de Ferry, Baron de Conty, & de Louise de Montmorenci, sœur du Connétable, *a été* (observe le Laboureur, page 382) *une Dame d'un grand esprit & d'un courage invincible dans toutes les traverses dont sa vie fut agitée.* Les Ecrivains du tems ne l'appellent que la Dame de Roye, & c'étoit le nom qu'avoit porté son mari : malgré l'attachement de la mère & de la fille à la religion protestante, les plus violents ennemis de cette secte n'ont pu s'empêcher de leur rendre justice. *Toutes deux* (dit Maimbourg dans son Hist. du calvinisme, Liv. II, p. 124) *étoient des femmes de beaucoup d'esprit, de cœur & de vertu, mais aussi toutes deux les plus ardentes & les plus déterminées huguenotes de leur tems.*

1559. contraires furent ceux de la Maiſon de Guiſe pour les Catholiques, ſous l'autorité du Roy.

Avec la couleur de ces Religions ſe meſloient les factions par toute la France, qui ont ſuſcité & entretenu les guerres civiles de ce Royaume, lequel depuis à eſté expoſé à la mercy des peuples voiſins, & de toutes ſortes de gens qui avoient deſir de mal-faire, ayans de-là pris une habitude de piller les peuples, & les rançonner, de tous âges, qualitez & ſexes, ſaccager pluſieurs villes, raſer les Egliſes, emporter les Reliques (a), rompre & violer les ſepultures, bruſler les villages, ruiner les chaſteaux, prendre & s'emparer des deniers du Roy, uſurper les biens des Eccleſiaſtiques, tuer les Preſtres & Religieux; & bref exercer par toute la

(a) Caſtelnau, pour être impartial, auroit dû joindre à ce tableau des excès auxquels les Proteſtans s'abandonnèrent, le détail des vexations, des injuſtices & des horreurs que les Catholiques ſe permirent les premiers. L'un n'excuſe pas l'autre. Mais quand on réduit des hommes au déſeſpoir en les brûlant, & en les perſécutant de toutes les manières, eſt-on bien fondé à leurs reprocher d'avoir été inhumains à leur tour ? C'étoit ſur ceux qui fomentoient cette haine de religion, que la juſte indignation du Souverain auroit dû tomber.

France les plus deteſtables cruautez qu'il 1559. eſtoit poſſible d'inventer. De façon qu'en moins de douze ou quinze ans, l'on a fait mourir à l'occaſion des guerres civiles plus d'un million de perſonnes, de toutes conditions, le tout ſous pretexte de Religion, & de l'utilité publique, dont les uns & les autres ſe couvroient. Et encore qu'il y en euſt quelques-uns pouſſez & induits à prendre les armes pour la défenſe d'icelle, & conſervation de l'Eſtat, neantmoins le nombre de ceux-cy n'eſtoit pas grand, en quoy la France a experimenté à ſon grand dommage, qu'il n'y a peſte ſi dangereuſe en une Republique, que de donner pied aux factions, comme les Hiſtoires ſont pleines d'infinis ſemblables exemples. Et qui n'y remedie dès le commencement, le feu s'embraſe ſoudain par tous les Membres d'une Monarchie, & ne ſe peut jamais eſteindre qu'avec ſa ruine. Comme l'on a veu les partiſans des Guelfes & Gibelins avoir travaillé toute l'Italie l'eſpace de ſix-vingts ans. Comme auſſi nos peres ont veu la deſolation de la France, pour les factions des Maiſons d'Orleans & de Bourgogne.

CHAPITRE VII.

Les Causes generales des Guerres Civiles.
Cause particuliere de celle de France.
Alliances des Protestans avec les Estrangers & leurs desseins.
Ils font entr'eux le procès à la Maison de Guise.

1559. CELA advient souvent par l'ambition des Princes & plus grands Seigneurs pour le Gouvernement de l'Estat, ou lorsque le Roy est en bas âge, insensé ou prodigue, malvoulu & hay des peuples, car chacun veut pescher *en eau trouble*, ou bien quelquefois quand le Roy veut élever par trop les uns & rabaisser les autres ; ce qui advint au temps du Roy Henry cinquiéme, qui fut couronné Roy de France & d'Angleterre, qui se fit partisan de la Maison de Lancastre contre la Maison d'Yorck. De-là advint qu'en moins de trente-six ans il fut tué près de quatre-vingts Princes du Sang d'Angleterre, comme l'escrit Philippe de Commines, & enfin le Roy-mesme, après avoir souffert dix ans entiers un bannissement en Escosse, fut tué cruellement en prison. Mais quand bien ce seroit une faute

au Souverain, oubliant le degré auquel Dieu 1559.
l'a constitué, comme Juge & Arbitre de l'honneur & de la vie de tous ses sujets, de balancer plus d'un costé que d'autre, & suivre plustost ses affections particulieres que la raison : si n'est-il pas licite aux sujets de vouloir borner sa volonté qui leur doit servir de loy, son Estat estant si parfait qu'à l'imitation de la puissance divine, il peut élever les uns & rabaisser les autres, sans que pour ce il soit permis de murmurer, & pour quelque traittement que ce soit, le souffrir est plus agréable à Dieu que la rebellion.

Or il semble que tous les moyens que l'on pouvoit trouver pour entretenir la guerre en France, fussent comme par un jugement de Dieu, ordonnez pour chastier les François quand ils pensoient estre en repos, car ils n'avoient ennemis qu'eux-mesmes, ayant les guerres estrangeres esté assoupies, par le moyen du traitté de Chasteau-Cambresis conclu & arresté peu de jours auparavant la mort du Roy Henry second, comme j'ay dit, aussi est-il difficile qu'un peuple belliqueux, comme les François, puisse longuement estre en paix, n'ayant plus d'occasion d'exercer ses armes ailleurs

1559. (ce qui est infaillible en matiere d'Estat que les guerres & occupations estrangeres empeschent les interieures & civiles) qui estoit la cause pourquoy le Senat Romain avoit accoustumé de chercher les guerres estrangeres, & envoyer dehors les esprits les plus remuans pour obvier aux divisions civiles, selon ce qu'escrit Denys d'Halicarnasse. Police autant necessaire en l'Estat, comme de faire une douce purgation (a) & saignée au corps humain pour le maintenir en santé.

Or les Protestans de France se mettans devant les yeux l'exemple de leurs voisins, c'est à sçavoir des Royaumes d'Angleterre, de Danemarck, d'Escosse, de Suede, de Boheme, les six Cantons principaux des

(a) Quoiqu'en dise Castelnau, le remède nous paroît dangereux. Ces purgations politiques tournent toujours au détriment de l'Etat. Les effets que produit la guerre, sont la dépopulation, la langueur ou l'extinction du commerce, & l'accroissement nécessaire de la dette nationale. D'ailleurs est-il possible que le Souverain, occupé des affaires du dehors, veille avec le même soin sur l'administration intérieure de son Royaume? Il s'ensuit donc qu'il faut que le corps politique soit dans une position bien désespérée, lorsque, pour le sauver, on est contraint de recourir à des expédiens aussi nuisibles.

Suisses, les trois ligues des Grisons, la 1559. Republique de Genéve, où les Protestans tiennent la souveraineté & ont osté la Messe, à l'imitation des Protestans de l'Empire, se vouloient rendre les plus forts pour avoir pleine liberté de leur Religion, comme aussi esperoient-ils, & pratiquoient leurs secours (a) & appuy de ce costé-là, disans que la cause estoit commune & inseparable. Les Chefs du party du Roy n'estoient pas igno-

(a) Dans la première réponse que l'on fit au traité de du Tillet, *sur la majorité de nos Rois*, & qui fut publiée quelque tems après le tumulte d'Amboise, les Protestans se défendent vivement d'avoir demandé du secours aux nations étrangères. Ils accusent au contraire la Maison de Guise d'intelligences de ce genre. Cependant ils finissent par s'exprimer ainsi : « Si la » cruauté désespérée des *ruyneurs* de ce Royaume nous » contraignoit de demander aux Princes Allemands » qu'il leurs pleust rendre la pareille aux François, » pour délivrer le Roy & ses subjets d'une telle & » si misérable servitude, qui pourroit juger à bon » droit que cela soit exposer le Royaume en proye » aux étrangers ? (Mémoires de Condé, Tome I, p. 469.) Nous observerons que la réponse à l'assertion qu'on vient de lire n'étoit pas difficile à faire. Il est clair que les deux partis en appellant les étrangers à leur secours, préparoient la désolation de la France, & livroient leur patrie à l'avidité de leurs prétendus alliés.

1559. rans des guerres avenues pour le fait de la Religions ès lieux susdits; mais les peuples ignorans pour la plupart n'en sçavoient rien, & beaucoup ne pouvoient croire qu'il y en eust une telle multitude en France, comme depuis elle se découvrit, ny que les Protestans osassent ou pussent faire teste au Roy, & mettre sus une armée, & avoir secours d'Allemagne, comme ils eurent. Aussi ne s'assembloient-ils pas seulement pour l'exercice de leur Religion, ains aussi pour les affaires d'Estat, & pour adviser tous les moyens de se défendre & assaillir, de fournir argent à leurs gens de guerre, & faire des entreprises sur les villes & forteresses pour avoir quelques retraites.

Ayans donc levé nombre de leurs adhérans (a) par toute la France, & connu leurs forces.

(a) Il est certain que les Protestans eurent beaucoup de part à la conjuration d'Amboise, dont il va être incessamment question : mais la vérité nous oblige de déclarer que les Catholiques mécontens, qui étoient en grand nombre, trempèrent dans ce complot. Le discours seul de la Renaudie à ses associés en offre la preuve. Par la manière dont Castelnau s'exprime, il paroît ne vouloir imputer cette conspiration qu'aux seuls Protestans. L'Abbé le Laboureur (dans ses additions, p. 383) a adopté la même opinion : cependant Brantôme, qu'il cite pour son garant, dit formelle-

forces, fait leur enrollemens, ils conclurent 1559.
qu'il falloit se défaire du Cardinal de Lorraine,
& du Duc de Guise, & par forme de Justice
s'il estoit possible, pour n'estre estimez meurtriers. Aucuns m'ont dit que pour y parvenir ils avoient fait informer contr'eux, &
que les informations contenoient qu'ils se
vouloient emparer du Royaume (b), & ruiner tous les Princes, & exterminer tous les

ment que le gibet élevé à Fontainebleau par les ordres du Cardinal de Lorraine, afin de se débarasser des importuns qui sollicitoient la récompense de leurs services; influa sur cet événement. Au surplus, il est inutile de répéter ici les détails que renferme à ce sujet l'Observation, n°. 3, sur le huitième Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXXI de la Collection, p. 432 & suiv. Il résulte du rapprochement des autorités qui s'y trouvent, que les intérêts des Protestans opprimés se confondirent à cette époque avec ceux des Princes de la Maison de Bourbon & des autres Grands exclus de l'administration. On résolut de concert la perte des Guises. Si le projet eût réussi, on auroit vu tous ces Grands, soit Catholiques, soit Protestans, en recueillir le fruit.

(a) Tous les écrits des Protestans répétent les mêmes accusations. Leurs réponses au Greffier du Tillet, & leur *supplication & remonstrance adressée au Roy de Navarre & autres Princes du Sang pour la délivrance du Roy & du Royaume*, imputent cet horrible

1559. Proteſtans ; ce qu'ils eſtimoient choſe facile, ayans la force, la juſtice, les Finances, les villes, & places toutes en main, & beaucoup de Partiſan & d'amis, & l'amour des peuples qui déſiroient la ruine des proteſtans. Mais ceux qui me l'ont dit, & ceux qui ont fait les informations, ne ſont pas bons Praticiens. Car les témoignages des volontez & penſées d'autruy, ne ſont pas recevables en aucun jugement, encore que la meſme choſe m'ait eſté dite en Allemagne, y eſtant envoyé par le Roy Charles pour lever des Reiſtres & amener le Duc Jean Guillaume de Saxe, & y empeſcher les deſſeins des Proteſtans. A-t'on jamais veu que l'on puiſſe faire procès contre ceux qui ne ſont ouis & interrogez, & les teſmoins non confrontez, s'ils ne ſont condamnez par défauts & contumaces; & puiſque l'on y vouloit procéder par forme de juſtice (a), il falloit que les Juges fuſſent per-

plan au Duc de Guiſe & à ſon frère le Cardinal. (Liſez ce dernier écrit dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 490 & ſuiv.)

(a) Sans recourir à ces formes juridiques, il nous ſemble que Caſtelnau pouvoit ſe ſervir d'un moyen plus péremptoire ; c'eſt qu'en ſuppoſant que la Maiſon de Guiſe eût conçu dès lors les vaſtes projets auxquels ſon ambition la porta par la ſuite, elle auroit ſoulevé

ſonnes publiques & légitimes, qui ne pou- 1559.
voient eſtre que des Pairs de France, puiſqu'il eſtoit queſtion de l'honneur, de la vie, & des biens de ceux qui eſtoient de cette qualité, & du plus haut crime de leze-Majeſté; qui ſont tous argumens certains; que telles informations & procédures; ſi aucunes y en avoit, eſtoient folies de gens paſſionnez contre tout droit & raiſon.

CHAPITRE VIII.

Récit particulier de l'entrepriſe d'Amboiſe.
Deſſein des religionnaires.
Communiquez au prince de Condé.
Révélez au Cardinal de Lorraine.
Prudence du Duc de Guiſe.
Mauvaiſe conduite des Conjurez.
Mort de la renaudie.
Chaſtiment des Coupables.

IL me ſouvient que lorſque l'entrepriſe 1560.
d'Amboiſe fut découverte, ayant cet honneur d'eſtre aſſez près du Roy, je fus envoyé par Sa Majeſté pour voir ſi je pourois apprendre qu'elle eſtoit leur délibération : je ſceus de quelques-un que l'entrepriſe n'eſ-

contre elle la nation entière, ſi elle les eut manifeſtés.

1560. toit que pour préfenter une requeste au Roy contre ceux de Guife, aussi fut-il vérifié qu'une assemblée de plusieurs Ministres, Surveillans, Gentils-hommes & autres Protestans de toute qualité, s'estoit faite en la ville de Nantes, & qu'un nommé Godefroy de Barri Limosin, dit de la Renaudie, avoit esté éleu & nommé en ladite assemblée pour conduire & effectuer l'entreprise, de laquelle il avoit esté chargé par le Prince de Condé, que l'on (a) disoit estre chef de conspiration,

(a) Il paroît constant que le Prince de Condé étoit ce chef muet & invisible annoncé par la Renaudie dans le discours qu'on lui fait tenir au milieu des conjurés assemblés à Nantes : mais il n'en est pas moins vrai que la Renaudie ne le nomma point; & que l'on ne put acquérir par la suite contre ce Prince que des présomptions, ou des déclarations arrachées par la violence des tourments. Néanmoins on ne doit pas dissimuler que Regnier de la Planche (p. 166) dit en propres termes, « que le Prince avoit advisé » qu'il iroit devant à la Cour, mais qu'il ne se ma- » nifesteroit que lesdits de Guises ne fussent pris : » quoy fait, il déclareroit au Roi & à son Con- » seil, que ce n'estoit pour aucunement attenter à sa » personne, ni estat, ains tout au contraire pour la » conservation de la couronne aux vrais & naturels » Princes »... D'Aubigné (Hist. univers., Liv. II, page 92) raconte « que les conjurés après s'être » saisis des Guises, devoient se prosterner aux pieds

encore que pour lors il fust avec (a) le Roy 1560.
à Amboise. Et tient-on qu'il fut arresté en ladite assemblée que l'on se saisiroit des personne du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine, pour leur faire leur procès sur plusieurs concussions & crimes de leze-Majesté, que lesdits Protestans prétendoient contre eux, & qu'à cette fin la requeste en seroit présentée au Roy, comme plusieurs qui furent pris, condamnez & executez confesserent, sur les procès qui leur furent faits pardevant le feu Chancelier Olivier, que

» du Roi; & déclarer le Prince pour leur chef & » administrateur du Royaume ».. Théodore de Beze (Hist. ecclef., Tome I, Liv. III, p. 254) affirme qu'après l'assemblée de Nantes, *la Renaudie vinst trouver le Prince sur la fin de Février, & luy fit entendre la conclusion prise*. Ces témoignages des auteurs protestans, qu'on pourroit multiplier, attestent qu'il étoit réellement le chef muet & invisible de l'entreprise : mais en même tems nous observerons qu'on eut soin de ne pas articuler son nom.

(a) Selon M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 483) ce Prince n'arriva à Amboise que lorsque la conspiration y étoit sue. Regnier de la Planche, le Président la Place, & les autres écrits du temps, s'accordent avec M. de Thou. La hardiesse du Prince de Condé dans cette circonstance, annonce qu'il ne craignoit point d'être compromis par aucune preuve légale.

1560. ceux de Guise avoient rappellé après la mort du Roy Henry.

Et combien que l'on leur mist sus qu'ils avoient voulu, & s'estoient efforcez de tuer le Roy (a) la reine sa mere, & tous ceux du Conseil, la plus commune & certaine opinion estoit qu'ils n'avoient autre but & intention que d'exterminer la maison de Guise, comme j'ay dit, & tenir la main forte à remettre & donnner l'autorité aux Princes du sang, qui estoient hors de crédit; & à la Maison de Montmorency & de Chastillon, en espérance d'en estre supportez, comme c'estoit leur principale fin.

Donc pour executer l'entreprise, il fut déterminé audit Nantes le dixieme (b) jour de Mars 1560, de prendre la ville de Blois,

(a) L'écrit qu'on trouva sur la Bigne, Secrétaire de la Renaudie, détruit cette imputation. Il n'est pas même permis de présumer que les conjurés ayent eu l'idée d'une atrocité aussi monstrueuse. Ils n'étoient déjà que trop coupables, puisqu'en attaquant à main armée les Ministres du Souverain, ils attentoient à l'autorité royale.

(b) Cette date est contredite par les écrivains protestans, & par M. de Thou, Liv. XXIV, qui placent avec raison l'assemblée de Nantes au mois de Février.

en laquelle le Roy estoit pour lors, & que 1560.
l'on prendroit cinq cens hommes de chaque Province, pour accompagner les Executeurs de l'entreprise. Cela conclu, chacun se retira de la ville de Nantes, & la Renaudie s'en alla à Blois faire son rapport au Prince de Condé qui estoit avec le Roy, lequel trouva la conclusion bonne, pourveu que le tout se fist par forme de justice, & qu'il fut bien exécuté, & ce qui fut aussi confessé par quelques-uns des Conjurez.

Au mesme temps ledit la Renaudie fit diligence pour avancer & disposer tout ce qui estoit de l'entreprise, & alla par les Provinces & en plusieurs maisons particulieres de ceux qui estoient de ladite conspiration, pour leur faire prometre & signer: puis il s'en alla à Paris, où il communiqua tout le secret à son hoste nommé *des Avenelles* (a) qui trouva cet expédient fort bon, aussi estoit-il Protestant. Mais ayant bien considéré que l'entreprise estoit de merveilleuse conséquence, l'exécution fort difficile, & l'issue encore plus dangéreuse, craignant que si les choses ne pou-

(a) Par rapport à la conduite que tint dans une circonstance aussi délicate l'Avocat des Avenelles, nous renvoyons le Lecteur à une de nos notes sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 30.

1560. voient réussir, il fut en danger de perdre la vie & les biens, il révéla (a) le tout à un des secrétaires du Cardinal de Lorraine, dont il fut grandement récompensé. Ce qui fut reconfirmé par un (b) Gentilhomme de la maison du Duc de Nevers, qui estoit de la partie. Et quasi au mesme temps, la conjuration estant sçue en plusieurs endroits de Flandres, d'Allemagne, de Suisse, comme aussi en Italie, le Cardinal de Lorraine en fut adverti (c)

(a) On lit dans M. de Thou, Liv. XXIV, T. III, p. 481, & dans l'ouvrage de Regnier de la Planche, p. 156, que Des Avenelles alla révéler ce secret à Lalamant Vouzay, Maître des Requêtes, créature du Cardinal de Lorraine, & à Milet, Secrétaire du Duc de Guise.

(b) Cette particularité est racontée différemment par Regnier de la Planche, page 157. « Avenelles » (dit-il) entre autres Gentilshommes, en avoit » accusé un qui avoit un sien frère à la suite du Duc » de Nevers, par le moyen duquel on sceut par le » menu tout ce que l'autre avoit raconté en confus. » Car ayant juré & promis servir à l'entreprise, ses » freres luy avoient tout déclaré : toutesfois il pria » n'estre décélé, afin qu'il peust sçavoir le secret & » le jour de l'exécution »... D'Aubigné (Livre II, page 93.) nomme ce Gentilhomme le Capitaine de Linieres.

(c) Ce qu'il y a de surprenant dans cette conju-

par le Cardinal de Granvelle, qui luy mandoit qu'il se tinst sur ses gardes, sçachant que la conjuration estoit dressée contre luy & son frere. Cela fut cause que ceux de Guise furent d'avis de laisser la ville de Blois & de mener le Roy au Chasteau d'Amboise, tant pour estre une place assez bonne, que pour rompre le rendez-vous des Protestans au jour nommé, ce qui fut fort bien avisé. 1560.

Cependant le Duc de Guise envoya aux lieux circonvoisins & par les Provinces, pour découvrir ce qui en estoit, & ne pût-on

ration (remarque M. de Thou, Liv. XXIV, T. III, page 480) & ce qui tient en quelque façon du prodige, c'est qu'au moment où le Royaume n'étoit agité d'aucun trouble, où le Roi étoit révéré & tout puissant, où les Gouverneurs & Magistrats exerçoient une pleine autorité, & où le peuple & la noblesse n'étoient point encore accoutumés aux révoltes, tant d'hommes ayent pu s'assembler des différentes Provinces de la France, & garder un secret inviolable sur leurs desseins, & que les Guises ayent appris le complot par les lettres d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie, plutôt que par leurs *mouches*. (c'est ainsi qu'ils appelloient les émissaires dispersés dans les Provinces) tant la haine qu'on leur portoit étoit grande! Il ne se trouva qu'un seul homme en France, qui, quoique Protestant, eut horreur d'une entreprise qui lui parut inouie, & d'un dangereux exemple.

1560. tirer la verité asseurée, jusques à tant que les Conjurez qui couloient à la file par divers endroits, & marchoient la nuit fort secrettement, furent apperçûs un matin, une partie aux portes d'Amboise, les autres ès environs; ce qu'estant rapporté à ceux de Guise, ils se trouverent un peu estonnez, mais non pas tant, que le Duc de Guise, (qui avoit beaucoup d'esprit, de courage, & d'expérience, & employant l'autorité du Roy) ne remediast promptement à tout ce qui se pouvoit faire, pour s'asseurer de ceux qui estoient à à la Cour, presque toute à sa dévotion, comme aussi les gardes & les habitans de la ville d'Amboise. Il trouva aussi un honneste moyen de s'asseurer du Prince de Condé & de sa maison, auquel il bailla une porte (a)

(a) Le trouble que cet événement causa, a été fort bien peint par l'historien Mathieu (Histoire de François II, page 220). « Le Comte de Sancerre, » dit-il, manda au Duc de Nevers que plusieurs gens » de guerre passoient à la file du costé de Tours & » d'Amboise. Sur cet advis, le Duc de Nevers alla » avec le Comte de la Mirandole, son cousin, trouver » le Roy qui estoit au lit, & luy dit : *Sire, l'on* » *vient à nous* : au mesme tems la Duchesse de Guise » n'ayant que sa robe-de-chambre sur ses espaules, » courut en la chambre de la Royne mere, criant » *que tout estoit perdu* : l'allarme s'eschauffe à la ville,

de ladite ville d'Amboise à garder, & avec luy mit le feu grand Prieur de France son frere, avec nombre de ses amis & serviteurs : toutefois les Conjurez, pour l'esperance qu'ils avoient d'exécuter l'entreprise, encore qu'elle fust éventée, n'en laisserent point la poursuite & changerent seulement le jour de l'exécution, qui estoit le dixième de Mars (a), au seizième. 1560.

Et cependant le Duc de Nemours (b), & les Seigneurs, & Gentilshommes de la Cour, firent des sorties de la ville, là où ils en attraperent plusieurs en diverses troupes malconduites, & en très-mauvais équipage. Ceux qui se retiroient ès maisons & chasteaux des

» le Roy se leve, met la teste à la fenestre. Le Prince » de Condé, qui estoit sur une bresche, entre la ville « & le chasteau, luy dit : *Sire, je mourrày icy pour* » *le service de Vostre Majesté..* Je tiens ces mots (ajoute » Matthieu) de celuy qui les entendit ».

(a) Castelnau se corrige lui même, & rentre dans le sentiment commun qui fixe au mois de Février l'assemblée de Nantes, & l'exécution du complot au mois suivant.

(b) Dans le nombre de ceux que le Duc de Nemours arrêta, étoit le Baron de Castelnau-Chalosse. (Voyez les détails curieux de sa détention dans les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 441 & suiv.)

1560. Gentilshommes circonvoisins, furent contraints de se rendre, & ceux qui passerent à Tours & autres lieux & passages de la riviere de Loire, y furent arrestez par l'ordre qu'y avoit mit ledit Duc de Guise, lequel sortit luy-mesme de la ville avec quelque troupe de Seigneurs & de Gentilshommes de la Cour, pour les reconnoistre, & les trouva si esperdus & sans chef, que plusieurs pauvres gens qui ne sçavoient ce qu'ils faisoient, jettoient à terre quelques mauvaises armes qu'ils portoient, & demandoient pardon: desquels les uns furent faits prisonniers, les autres renvoyez pour leur simplicité, après avoir assuré qu'ils ne sçavoient autre chose de l'entreprise, sinon qu'il leur avoit esté assigné jour pour voir présenter une requeste au Roy, qui importoit pour le bien de son service & celuy du Royaume.

La Renaudie fut tué (a) d'un coup d'arquebuse par le Baron de Pardeillan, après que ledit de la Renaudie eust tué son serviteur. Le Baron de Castelnau de Chalosse se rendit au Duc de Nemours, sur la parole

(a) Castelnau ne rapporte pas exactement la manière dont la Renaudie mourut. On peut lire à ce sujet l'Observation, n°. 7, sur les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 456.

qu'il luy donna de luy ſauver la vie, voyant 1569.
qu'il ne pouvoit ſe ſauver, ny reſiſter, & montra beaucoup de conſtance & de reſolution, tant à reſpondre aux interrogatoires qui luy furent faites, qu'à ſe diſpoſer de mourir, eſtant hors d'eſpérance de miſéricorde. Il y en eut beaucoup d'autres pris & pendus, pour ſervir d'exemple en un cas ſi nouveau, & en fut attaché quelque nombre aux creneaux du chaſteau, pour eſtonner les autres (a), pluſieurs furent auſſi dévaliſez par les chemins, tant par les peuples que par les Courtiſans. De ſorte qu'en moins de qua-

(a) L'Auteur des Mémoires, en rendant compte de ces exécutions militaires, affoiblit un peu la nuance de ſes couleurs : écoutons M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 491), diſant librement la vérité... « Alors on commença à interroger les coupables, » dont pluſieurs furent jugés & exécutés à la hâte. » On en pendit dans la nuit pluſieurs aux creneaux » des murs du château : d'autres furent noyés, de » crainte qu'un ſpectacle plein d'horreur n'excitât le » peuple à la pitié. Quelques-uns furent trainez au » ſupplice durant le jour, ſans qu'on ſçût leur nom, » & ſans que le bourreau, contre l'uſage ordinaire, » dit un ſeul mot. La Loire étoit couverte de cadavres : le ſang ruiſſeloit dans les rues; & les places » publiques étoient remplies de corps attachés à des » potences.

1560. tre ou cinq jours les Conjurez & leurs adhérans, qui eſtoient à la Cour, & qui n'oſoient dire mot, ſe trouverent bien loin de leur compte. Il eſt certain que la Reine mere du Roy, qui ſe vouloit faire connoiſtre Princeſſe pleine de miſéricorde & bonté, adoucit beaucoup d'autres exécutions, qui ſe devoient faire contre les Conjurez, deſquels Sa Majeſté, par ſon advis, en fit délivrer & renvoyer grand nombre : Et ſur ce l'on fit une abolition (14) générale, afin que ceux qui n'eſtoient encore venus, connuſſent la douceur & bonté du Roy envers eux : combien que par les chemins, nonobſtant ladite abolition, il y en euſt encore pluſieurs pris, tuez, noyez, ou exécutez.

CHAPITRE NEUVIEME.

Rigueur des Ministres du Roy contre les Conjurez.
Le Cardinal de Lorraine, principale cause de l'engagement du Prince de Condé dans le party des Protestans.
La Maison de Lorraine se sert de l'occasion pour s'aggrandir.
Le Duc de Guise fait Lieutenant Général.
Il est dangereux de donner toute l'autorité à un seul.

CES rigueurs n'apportoient point de bien 1569.
aux affaires de France, car en matiere de conjurations & de peines décernées contre une multitude, il suffit de punir les chefs & auteurs d'icelles, sans rechercher trop curieusement tous les Conjurez, au contraire, faut dissimuler bien souvent de les connoistre, afin que comme le supplice de quelques-uns donne frayeur & crainte aux autres, la trop grande rigueur ne les porte tous au désespoir; la *Justice devant être modérée par douceur & clémence, & non pas diffamée par cruauté.* Joint aussi qu'en cette occurrence la plupart des conjurez ne sçavoient où ils alloient, ny que c'estoit de crime de lèze-

1560. Majeſté, & n'avoient autre but que d'eſtre aſſeurez par le moyen de la requeſte qui ſe devoit preſenter pour la liberté de leurs conſciences, de quelque ſoulagement au reſte de la France. Aucuns ont voulu remarquer que l'on pardonnoit moins aux *Proteſtans* qu'aux *Catholiques*, qui eſtoient de la conſpiration, de quoy ils ſe ſervirent pour r'allumer le feu de la faction, qui n'eſtoit pas eſteinte.

Et ſi le Cardinal de Lorraine qui vouloit faire connoiſtre un zele à la Religion Catholique, euſt pû diſſimuler que le Prince de Condé avoit eu part à la conjuration, & qu'il n'en euſt jamais eſté inquieté, comme le Duc de Guiſe eſtoit de cette opinion, les Proteſtans n'euſſent peut-être pas trouvé un Prince du ſang pour leur chef, qui fut cauſe d'un merveilleux changement par tout le Royaume.

Or afin de pourvoir à l'avenir à la ſeureté du Roy, & de ſon Eſtat, l'on expédia Lettres-patentes (a), par leſquelles il eſtoit

(a) Ces Lettres-Patentes, inſérées dans les Mémoires de Condé, Tome I, p. 347, ſont datées du dernier Mars 1560. Le Souverain y déclare « que » les conſpirateurs avoient machiné une abominable » trahiſon, qui tendoit à l'entiére ſubverſion de l'état,

porté

porté, que plusieurs sous titre & ombre de 1560. Religion, s'estoient efforcez de vouloir prendre le Roy, la Reine sa mere, & leur con-

» ce qui ne pouvoit estre (ajoute-t il) sans que nous, » nostre très-honorée Dame & mere, nostre très- » chère & très-amée compagnie la Royne, nos frères » & autres Princes ayans le principal manyement de » nos affaires, ne fussent du tout estaints, ou bien » que à tout le moins nous ne fussions réduits à tel » party que l'authorité du Roy fust rabbaissée à la » mercy du sujet qui donnast la loy à celuy duquel il » doit la prendre ».... Ensuite on attribue l'émeute dont il s'agit aux *prédicans de la nouvelle doctrine*, & on finit par ordonner au Parlement d'empêcher les conventicules & autres assemblées illicites, puisque c'étoit-là où le mal s'étoit fait. Ce précis suffit pour indiquer au Lecteur le point de vue sous lequel on avoit présenté les choses au jeune Monarque. Les Protestans ne restèrent pas sans réponse. On ne manqua pas d'imputer au Cardinal de Lorraine la confection de ces Lettres-Patentes; & il est vraisemblable qu'on ne se trompoit pas. On combattit l'exposé de ces lettres par plusieurs écrits qu'on trouve dans le premier Tome des Mémoires de Condé, depuis la page 352, jusqu'à la page 397. Celui qui a pour titre: *Réponse chrestienne & défensive sur aucuns points calomnieux, contenus en certaines lettres envoyées aux Baillis, Séneschaux, &c.*, analise les Lettres-Patentes, & offre un répertoire d'injures contre la Maison de Guise. L'Auteur s'y défend très-foiblement du reproche d'avoir pris les armes pour présenter une requête à

1560. feil, pour tuer les uns, chasser les autres, & disposer entierement de tout l'Estat du Royaume à leur plaisir. Et pour obvier dès-lors en avant à telles entreprises, par les mesmes lettres, le Duc de Guise estoit estably Lieutenant-Général (a) du Roy, qui fut un

son Souverain. M. de Thou (Tome III, p. 501) nous apprend que des personnes inconnues en firent donner des copies aux Parlemens de Paris & de Rouen. Le premier renvoya la sienne par un Huissier, au Cardinal de Lorraine. Le second voulut la remettre au Roi par des Députés; mais les Guises s'y opposèrent.

(a) Dans l'Observation, n°. 5, sur les Mémoires de la Chastre, Tome XL de la Collection, p. 385 & suiv., on a discuté le pouvoir de Lieutenant-Général du Royaume, accordé au Duc de Guise par Henri II, le 5 Octobre 1557. On a relevé les inconvéniens d'une autorité aussi illimitée. Ce nouveau pouvoir que François II donna le 17 Mars 1560 au Prince Lorrain, ne paroît pas aussi étendu que le précédent. Il est aisé de le comparer, en lisant les Mémoires de Condé, Tome I, p. 342. Malgré cela, c'étoit une véritable dictature dont on revêtissoit le Duc de Guise; & le mot seul de *dictature* est effrayant par les suites qu'il peut avoir. Aussi le Chancelier Olivier refusa-t-il d'abord de sceller les lettres contenant ce pouvoir, & qu'avoit expédiées le sieur Robertet Dufresne, Secrétaire d'Etat. Ce Magistrat (dit Regnier de la Planche, p. 182) « tança aigrement Robertet d'y

moyen d'accroiſtre encore davantage ſa Maiſon, car par cette occaſion tous les Gouverneurs des Provinces, Baillifs, Seneſchaux, Gentils-hommes, & autres luy eſtoient aſſujettis. Et combien que pour ſes grandes vertus il puſt mériter cet honneur, ſi eſt-ce que cela ne ſervit que pour accroiſtre l'envie que l'on portoit à ſa grandeur. Joint auſſi qu'il n'y a rien qui ſoit plus dangereux en matiere d'Eſtat que d'eſtablir un Prince Lieutenant Général avec telle puiſſance qu'il avoit lors, attendu que de-là il n'y avoit plus qu'un degré à la ſouveraineté, ſi celuy qui a les forces en main avoit mauvaiſe conſcience, & qu'il vouluſt abuſer de ſa puiſſance, qui fut le moyen par lequel les Maires du Palais 1560.

» avoir adjouſté cette clauſe de l'avis du Conſeil, » pour autant que l'on pourroit à cette occaſion » quelque jour débattre & déclarer fauſſes : mais il » eut tant de meſſagers queue à queue pour les expé» dier en cette forme, qu'il fallut paſſer outre »... *Le Chancelier* (raconte M. de Thou, T. III, p. 488) *ſe voyant ſollicité vivement par le Duc de Guiſe, peu accoutumé à un refus, y conſentit, à condition que pour faire trouver cet édit moins odieux, on en publieroit un autre le même jour, octroyant un pardon général à ceux qui s'étoient aſſemblés en armes à l'occaſion de la religion.* Mais cet édit reſta ſans exécution; & on éluda les vues ſages du Magiſtrat.

1560. usurperent l'autorité souveraine sur les Rois de la premiere & seconde lignée. Toutefois si l'on veut dire qu'il est besoin en quelques occasions d'establir un Lieutenant Général pour la jeunesse, absence & incapacité du Roy, si n'est-il pas nécessaire qu'il soit né Prince, ny fort ambitieux. Pour remédier à tels inconvéniens, aucuns ont voulu dire qu'il vaudroit mieux en establir trois en égale puissance, afin que les deux fissent teste au troisieme, qui voudroit abuser de son autorité, comme firent les Empereurs de Constantinople, qui establirent trois Grands Prevosts en tout leur Empire : mais cette opinion n'est pas approuvée des plus grands Politiques ; car la jalousie du commandement ne peut souffrir de compagnon, & apporte toujours du desordre & de la combustion.

CHAPITRE X.

L'Admiral de Chastillon & le sieur d'Andelot son frere mandez à la Cour, se justifient par leur obéïssance, des soupçons que la Maison de Guise donnoit de leur intelligence avec les Conjurez.

Le Prince de Condé mis en la disgrace du Roy, & retenu en Cour.

Courageuse & hardie Response dudit Prince au Roy.

Il se retire.

Prudence du Connestable de Montmorency envoyé par le Roy au Parlement.

OR ceux de Guise ayant ainsi fait avorter 1560. les projets de cette conjuration, ils adviserent d'avoir la raison des principaux Auteurs d'icelle, & d'autant qu'ils pensoient au commencement que l'Admiral & d'Andelot fussent de la partie, parce qu'ils estoient fort affectionnez au party des Protestans, ils trouverent moyen de les attirer à la Cour par lettres du Roy & de la Reine sa mere, pleines de douceur & belles promesses, comme desirant aussi avoir leur conseil sur le fait de la Religion, & sur l'Estat & Gouvernement du Royaume, où ils vinrent incontinent, ce

1560. qui aſſeura fort ceux de Guiſe & leurs amis & ſerviteurs. Pluſieurs faiſoient jugement, que ſi leſdits Admiral & d'Andelot ſe fuſſent entierement entremeſlez de ladite conjuration, elle n'euſt pas ſi mal réuſſi. Mais auſſi dit-on, que comme prudens & adviſez, ils vouloient voir les commencemens, & quel fruit produiroit cette requeſte qui ſe devoit preſenter au Roy, de laquelle il ne ſe trouva point de priſonniers, ny de ceux que l'on fit mourir (a), qui les chargeaſt.

Mais bien fut chargé le Prince de Condé,

(a) Ce témoignage de Caſtelnau vient à l'appui de ce que nous avons dit dans une de nos obſervations ſur les Mémoires de Vieilleville, T. XXXI de la Collection, p. 436. On y a remarqué que le Père Daniel a eu tort d'impliquer les Coligni dans cette conſpiration, puiſqu'aucun des accuſés ne les chargea. Cet Hiſtorien a copié Davila : mais le Traducteur françois de l'Ecrivain italien (Tome I, p. 59) obſerve avec raiſon que les contemporains contrediſent cette aſſertion. Un autre Jéſuite (Maimbourg, Hiſt. du Calviniſme, p. 127) s'y eſt pris avec plus d'adreſſe pour envelopper l'Amiral & les autres Seigneurs mécontens, dans la conjuration. « On tint (écrit-il) » une aſſemblée fort ſecrète à la Ferté-ſous-Jouarre, » où, avec le conſeil du Prince (de Condé) ſe trou» verent les envoyés de ſes principaux confidents ». Il ajoute (page 134) « que pour les Coligni, la

par le témoignage (a) de plusieurs des exécutez & prisonniers. Ce qui fut cause de la haine que ceux de Guise conçûrent contre 1560.

» Reine mere, qui avoit déjà son dessein caché pour » balancer la puissance des Guises, empêcha par son » adresse qu'on ne les meslât dans cette affaire, quoi- » qu'on ne doutast presque point qu'ils n'eussent bonne » part à la conjuration »... La malignité & la mauvaise foi qui régnent dans ce passage, sont trop visibles pour que nous les relevions. Le Président Hénault, qui savoit aussi bien l'histoire que Daniel & Maimbourg, mais qui souvent a eu le courage d'être vrai, a rendu justice à l'Amiral dans cette circonstance. Il lui fait exprimer sa manière de penser telle qu'elle étoit à cette époque, dans les scènes V & X de son drame de François II.

(a) La déposition la plus forte contre le Prince de Condé, fut celle de la Bigne, ou de la Vigne (car c'est ainsi que l'appelle l'Abbé le Laboureur.) Ce Secrétaire de la Renaudie (dit-il page 385 de ses additions) « devoit être suspect : il étoit dépositaire » des mémoires & des secrets de la conjuration, qui ne » portoient rien de ce qu'il pouvoit déclarer de bou- » che pour sauver sa vie. Elle lui fut donnée à cette » condition de servir de témoin, mais principalement » contre le Prince de Condé, qu'on vouloit com- » prendre dans cette affaire »... Le Laboureur, en voulant ainsi laver le Prince de Condé, n'a pas pris garde qu'il avoit été chargé par d'autres que ce Secrétaire qu'il maltraite si aigrement. On a imprimé dans les Mémoires de Condé une lettre de François II

1560. luy, d'autant plus qu'il estoit leur cousin germain, & qu'il estoit ordinairement avec eux, lors mesme que l'on tramoit, & qu'on

au Roi de Navarre, en date du 9 Avril, (Tome I, p. 598). Le Monarque, après un détail de la conjuration d'Amboise & de son issue, s'exprime ainsi : « Au demeurant, mon oncle, en instruisant les procez » de tous ces rébelles, il y en a eu quelques-uns » d'entre eux qui ont déposé devant les Juges que » mon cousin le Prince de Condé, vostre frère, estoit » de la partie, & qu'il avoit de longtems sceu toute » leur entreprise, leur ayant promis de présenter » leur requeste, quand ils me viendroient trouver; » & pource que je me doubtay incontinent que ou » ces bélistres-là disoient telles choses, pensans prolonger leurs vies, ou bien que cela leurs avoit été » donné à entendre par Maligny, qui n'est pas plus » homme de bien qu'eux, ne me pouvant entrer en » entendement que mondit cousin me touchant de si » près, comme il fait, m'ayant tant d'obligations » comme il a, y deust avoir jamais pensé. Je ne » failly incontinent à l'envoyer quérir en ma chambre » en la présence de la Royne ma mere, auquel je » fey entendre ce que ces malheureux prisonniers » avoient dit de luy : qui m'asseura tant qu'il n'en » estoit rien, & me confirma si fort en l'opinion que » j'avoye que Maligny & autres ses compaignons luy » avoient presté cette charité, pensans sous ce nom » se prévalloir entre leurs troupes ; & davantage sur » les remonstrances que je luy fey, me donna tant » de cognoissance combien une si meschante calomnie

vouloit exécuter cette conjuration à leurs 1560.
despens. & dès-lors la haine couverte auparavant, commença à lever le masque, car il fut fait défense au Prince de partir de la Cour, & fut observé de si près, qu'il n'osoit presque parler à personne, ny approcher du Roy, qui estoit irrité contre luy, parce que l'on luy faisoit entendre qu'il avoit conspiré sa mort : & ce qui augmenta la mal-veillance que Sa Majesté luy portoit, fut qu'un jour, ainsi que l'on exécutoit quelques-uns de la conspiration, le Prince ne se pust tenir de dire, *que c'estoit grande pitié de faire mourir de si gens de bien, qui avoient fait service au Roy & à la Couronne, & qu'il seroit à craindre que les Estrangers voyans les Capitaines François si mal-traitez & meurtris, n'y fissent un jour des entreprises aux despens de l'Estat.* Ce qu'estant rapporté au Roy,

» luy pesoit sur le cœur, que je m'assuray (comme » encore je fay) *que tous ces pendus avoient menti.* » Et pour vous dire la fin de nos propos, *je demeuray » très-content & satisfait de luy* »... Ce fragment intéressant jette un grand jour sur les événemens qui vont suivre : car de deux choses l'une ; ou le jeune Prince écrivoit ce qu'il pensoit, ou sa lettre étoit dictée par une politique artificieuse. Dans les deux cas, il est clair qu'il a servi de jouet à ceux qui gouvernoient

1560. fut cause que (a) la Trousse, Prevost de l'Hostel, fut envoyé pour se saisir de quelques serviteurs du Prince, qui avoient fait eschapper le jeune de Maligny (b). Et afin que le Prévost pust chercher en plus grande liberté, il eut mandement de dire audit Prince, qu'il vint parler au Roy (c), ce

(a) Il s'appelloit Nicolas le Hardy, & de lui sont issus les Marquis de la Trousse & du Fay.

(b) Maligny, frère de Jean de Ferrieres, allié du Vidame de Chartres, étoit violemment suspecté d'être un des conjurés. On l'accusoit d'avoir conçu le projet d'assassiner le Duc de Guise, lorsqu'il sortiroit de la chambre du Roi. Le Prince de Condé (dit-on) l'en empêcha. Maligny, craignant d'être arrêté, se sauva sur un cheval que lui prêta de Vaux, premier Ecuyer du Prince de Condé. On emprisonna de Vaux, & les soupçons qu'on avoit contre le Prince de Condé redoublèrent. A l'instigation du Cardinal de Lorraine (dit M. de Thou, Tome III, p. 495), Catherine de Médicis fit fouiller l'hôtel du Prince de Condé par Nicolas de Brichanteau, Seigneur de Beauvais. Les terreurs du Cardinal ne se réalisèrent pas : on n'y trouva point d'armes.

(a) Selon M. de Thou (*ibid.*), la Reine mère eut d'abord une conférence avec le Prince; & elle lui proposa de se cacher derrière une tapisserie, pour entendre ceux des conjurés qui l'accusoient. Condé répondit *qu'il ne savoit ce que c'étoit que de se cacher, & qu'on ne pouvoit, sans lui faire injure, interroger des*

qu'il fit incontinent : lors Sa Majesté luy dit 1560.
avec colere *qu'il estoit accusé par ceux que l'on avoit exécutez, & autres suffisans témoignages, qu'il estoit chef de la conspiration faite par les séditieux & rebelles contre sa personne & son Estat, & que s'il estoit vrai, il l'en feroit bien repentir.*

Le Prince oyant ces propos de la bouche du Roy, & craignant que sa response ne fust pas bien prise, ou calomniée, supplia Sa Majesté d'assembler les Princes & son Conseil, pour faire sa response en si bonne compagnie. Ce que le Roy luy accorda, pensant qu'il se voudroit excuser par quelques douces paroles. Mais le Prince se trouvant au Conseil, le Roy présent, dit *que la personne de Sa Majesté exceptée, & celles de Messieurs ses freres, de la Reine sa mere & de la Reine regnante, & l'honneur & la*

criminels sur son sujet. Cependant ses amis lui ayant conseillé de se laver dans une audience publique, il la demanda & l'obtint. Regnier de la Planche (p. 233) ne fait point mention de cette première entrevue du Prince de Condé avec Catherine : son récit est conforme à celui de Castelnau, si ce n'est qu'il prétend que le Prince voulut se justifier en présence de tous les Chevaliers de l'ordre qu'on put rassembler.

1560. *reverence qu'il leur devoit saufs, ceux qui avoient dit qu'il estoit chef de la conjuration contre la personne du Roy & son Estat avoient menty faussement, & autant de fois qu'ils le diroient, autant ils mentiroient, en offrant dès-lors à toutes heures de quitter le degré de Prince si proche du Roy, pour les combattre* (a). Cela estant dit, il se retira pour donner lieu aux opinions du Conseil: mais au lieu d'opiner, le Cardinal de Lorraine fit signe au Roy pour se lever & rompre l'assemblée, parce qu'il n'y avoit Prince ny Seigneur qui voulut soustenir ce démenty, qui demeura aux oreilles du Conseil.

Peu de temps après le Prince de Condé

(b) M. de Thou (Tome III, p. 496) Davila, Hist. des guerres civiles (Tome I, p. 63) ajoutent *que le Duc de Guise dit en l'interrompant, qu'il étoit honteux qu'on osât imputer un crime si noir à un si grand Prince, & que si on en venoit à un combat, il étoit disposé à lui servir de second...* De Thou remarque qu'on doute avec raison de ce que l'on doit admirer en cecy, ou l'extrême confiance du Prince, quand il fit ce défi, ou la profonde dissimulation du Duc, lorsqu'il parla en faveur de son ennemi... Cette particularité est attestée par le Président la Place dans ses Commentaires, fol. 50; mais Regnier de la Planche l'a omise, ainsi que Castelnau.

voyant qu'il estoit espié de si près & mal- 1560.
voulu du Roy, se voulut retirer (a) avec licence en sa maison. Et au mesme temps on envoya lettres au Connestable, pour aller à Paris faire récit au Parlement des choses passées en la ville d'Amboise : en quoy le Connestable montra (b) qu'il estoit vieil &

(a) Malgré les prévenances qu'on faisoit au Prince de Condé, il n'ignoroit pas qu'il étoit entouré d'espions. Aussi ne tardât-il pas à s'évader de la Cour; & il alla rejoindre à Nérac le Roi de Navarre, son frère.

(b) On lit dans l'Hist. de M. de Thou, Liv. XXV, Tome III, p. 500, que le Connétable eut ordre du Roi d'aller rendre compte au Parlement de ce qui s'étoit passé à Amboise. Le vieux courtisan loua les soins que s'étoient donnés le Duc de Guise & le Cardinal ; mais il leur déplut beaucoup, en observant que, si un particulier ne pouvoit souffrir qu'on fît dans sa maison violence à un de ses amis, à plus forte raison le Roi avoit dû être irrité que des séditieux se fussent assemblés pour attaquer dans le château d'Amboise, où il étoit, des personnes qu'il honoroit de sa confiance. Or, ce n'étoit pas-là le systême des Guises, qui vouloient qu'on crut que la conspiration avoit été dirigée contre le Roi & la Famille Royale. M. Secousse, dans une note sur les Mémoires de Condé (Tome I, p. 347), remarque qu'il n'y a pas la moindre trace de ce discours du Connétable dans les registres du Parlement : cela ne prouve point

1560. ſage Courtiſan. Car combien qu'il euſt la grandeur de ceux de Guiſe ſuſpecte, il chanta bien-haut les louanges de cette Maiſon, & leur prudence d'avoir remedié à une telle conjuration (de quoy les Auditeurs demeurerent ſatisfaits) ſans toucher, ſinon légèrement, que la conjuration fuſt dreſſée contre la perſonne du Roy & ſon Eſtat. Le Duc de Guiſe avoit choiſi le Conneſtable, pour n'eſtre point ſuſpect à ceux de la Religion des Proteſtans : mais le vieil Polybe, grand Courtiſan de ſon temps, dit *qu'il n'y a point de plus dangereux ennemy que celuy qui louë les actions de ceux qu'il n'aime point.* Auſſi le Cardinal de Loraine & ſes freres eſtans advertis du récit que le Conneſtable avoit fait au Parlement, dirent *qu'ils ſe fuſſent bien paſſez de telles loüanges.*

la fauſſeté de cette anecdote rapportée dans les mêmes termes par le Préſident la Place, folio 51, & par d'Aubigné, Hiſtoire univerſelle, Tome I, Liv. II, page 95.

CHAPITRE XI.

La Maison de Chastillon quitte la Cour.
Bon Conseil de l'Admiral à la Reine.
L'Edit de pacification mal gardé.
Autre Edit en faveur des Protestans.
Raisonnement de l'Auteur sur la mauvaise conduite de la Conspiration & entreprise d'Amboise.
Diverses fautes des Conjurez.

CEUX de Chastillon ayant veu joüer toutes 1560. ces piteuses tragédies à la Cour, craignans aussi que l'on les y voulust envelopper, demanderent congé de se retirer, ce qui leur fut accordé. Et la Reine mere du Roy montrant une bonne affection à l'Admiral, le pria de la conseiller (a) & l'advertir par lettres

(a) L'Amiral alla en Normandie par l'ordre de Catherine de Médicis : elle le chargea de calmer les troubles de cette province, d'examiner les causes de l'esprit de sédition qui l'agitoit, & de lui en envoyer un récit fidèle. Cette correspondance facilita à l'Amiral les moyens d'ouvrir son cœur à la Reine mère en faveur des Protestans. Il y a lieu de présumer qu'ils lui furent redevables des légers adoucissemens qu'ils éprouvèrent. Sans doute la crainte d'une seconde conspiration détermina les Guises à ralentir momentanément le régime d'intolérance qu'ils avoient adopté.

1560. souvent, de tous les moyens qu'il sçauroit, & pourroit apprendre, d'appaiser les troubles & seditions du Royaume.

Ce que depuis il fit & escrivit à la Reine, que la cause des seditions ne prendroit jamais fin, tant que ceux de Guise seroient à la Cour, advertissant Sa Majesté de prendre le maniment des affaires; pour remédier à plus grands inconvéniens que les premiers, & qu'il falloit commencer à ne faire plus aucunes poursuites contre les Protestans, ainsi qu'il avoit esté advisé par un Edit fait à la haste, du conseil dudit Admiral, & du feu Chancelier Olivier (a), comme le vray

les Historiens n'ont point fait attention à une faveur de la Cour que l'Amiral reçut à la suite de cette correspondance avec Catherine de Médicis. Ce fut le gouvernement du Hâvre & de Honfleur dont François II le pourvût sur la démission de Charles de Mouy, sieur de Melleraye. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que les provisions de ce gouvernement sont datées du 4 Octobre 1560, tems où la perte du Prince de Condé étoit jurée. Vouloit-on par ce bienfait forcer l'Amiral à une sorte d'inaction? Nous ajouterons que ces provisions font l'éloge de la capacité & de la fidélité de Coligni. (On peut les lire dans les preuves de l'Hist. généalog. de la Maison de Coligni, par du Bouchet, p. 519.)

(a) On a vu dans les Mémoires de Vieilleville,

moyen

moyen d'esteindre le feu de la conspiration d'Amboise, & ce pour la crainte que l'on avoit, qu'elle n'eust plus grande suite. Toutefois plusieurs voyans cet Edit, jugeoient que c'estoit un sujet pour découvrir ceux qui en estoient, afin de les attraper à leur temps. 1560.

Aussi à la vérité l'Edit fut mal gardé, soit que les Magistrats Catholiques eussent devant les yeux seulement le vray zele de la Religion Catholique (a), ou que l'on eust mandé par lettres secrettes aux Gouverneurs & Magistrats de faire justice des Protestans, sans avoir égard à l'Edit : autrement qu'il y auroit

Tome XXXI de la Collection, p. 273, quelle fut la fin tragique du Chancelier Olivier. Le Laboureur, comme on l'a remarqué (ibid., p. 455) a réclamé contre ce fait historique; mais nous avons dit d'après M. Secousse que les raisonnemens allégués par le Laboureur ne prouvent rien. Nous ajouterons que M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 497) confirme par la manière dont il s'exprime, les autorités que nous avons citées. D'ailleurs ce Chancelier fut un grand homme, qui réunit à des mœurs pures, les lumières, la sagesse & l'intégrité la plus complete. Digne de vivre dans des tems meilleurs, il reconnut en mourant, selon l'expression de Mezeray, *qu'il avoit été rappelé à la servitude plutôt qu'à la libre fonction de chef de la justice.*

(a) Lisez l'Observation n°. 14.

1560. danger que ce feu ne s'allumast si grand, qu'à la fin il embrasast tout le Royaume.

La Reine mere du Roy, qui a toûjours cherché de maintenir les choses pour la seureté de l'Estat, & éviter les inconvéniens dont l'on voyoit la France menacée, fit expedier derechef un autre Edit, portant défences bien expresses à tous les Baillifs, Seneschaux, Magistrats, & autres Juges, de faire de-là en avant aucunes poursuites contre les Protestans; lequel Edit fut assez bien exécuté. Ce fut cause d'attirer en France fort grand nombre de bannis & absens pour la Religion, & mesme plusieurs Ministres de Geneve & d'Angleterre, qui s'establirent par toute la France, en donnant beaucoup de courage aux Protestans qui s'estoient refroidis, de continuer (a) leurs assemblées &

(a) L'édit qui autorisa tout ce que dit ici Castelnau, fut le résultat de la frayeur qui tourmentoit le Cardinal de Lorraine. On y faisoit dire au Roi, que ne voulant pas ensanglanter les prémices de son régne, & imitant l'exemple du Père céleste, il pardonnoit à ses sujets, pour épargner leur sang, & les faire rentrer, s'il étoit possible, dans le chemin de la vérité; qu'en conséquence, espérant plus à l'avenir de l'indulgence & de la douceur que de la sévérité des loix, il donnoit une amnistie générale des crimes

l'exercice de leur Religion. Or ce conseil 1560. de l'Admiral tendoit à double effet. Le premier pour faire prendre à la Reine mere du Roy les affaires en main, en luy donnant advis de reculer si elle pouvoit de la Cour ceux de Guise : l'autre pour fortifier les Protestans & leurs Partisans, qui se pouroient rallier plus qu'auparavant, en faisant l'exercice de leur Religion : ce que beaucoup croyent qui ne fust pas advenu, si la rigueur eust esté continuée sur les Protestans, lors qu'ils jettoient les premiers fondemens de leurs desseins. Et ceux de Guise, soit pour le zele de la Religion, ou qu'ils eussent du tout appuyé leurs forces sur les Catholiques, (comme estant ce party le plus puissant & asseuré, & que c'estoit le vray moyen de se maintenir) estimerent (a) qu'ils devoient

que ses sujets avoient commis par rapport à la religion, pourvu qu'ils rentrassent dans le sein de l'Eglise Romaine. (De Thou, Liv. XXV, Tome III, p. 504.) L'édit de Romorentin, dont il sera incessamment question, ne tarda pas à faire renaître les troubles.

(a) C'étoit-là aussi l'opinion de Philippe II & du Duc d'Albe. « Le Roy (raconte Mathieu dans son » Histoire du règne de François II, p. 223.) donna » advis par Lansac au Roy d'Espagne & à sa sœur » du péril qu'il avoit couru. Ce Prince dit que ce » n'estoit que le commencement des misères qui

1560. tascher de ruiner & rabattre le party desdits Protestans, & les rendre si foibles qu'ils ne pussent resister aux Catholiques.

Voilà un sommaire & brief discours de la conjuration d'Amboise, de laquelle je laisseray le jugement libre à un chacun. Mais bien qu'elle estoit mal conduite, & encore pirement executée, estant en premier lieu communiquée à si grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions & d'âges, qu'il estoit impossible de la tenir secrette. Car il estoit dit que l'on la pourroit communiquer à tous ceux qui de mesme affection porteroient les armes, combien qu'ils n'eussent assisté au Conseil, chose qui fust trouvée bien mauvaise par plusieurs Protestans, aussi l'on peut voir en toutes les Histoires, que

» menaçoient le Royaume, & que le prétexte de la » religion estoit capable de faire encore des coups » plus tragiques; car l'audace qui n'estoit domptée » au commencement, devenoit fureur, & qu'il alloit » mal en la famille où les serviteurs faisoient gloire » de faire peur à leur maistre »... La Royne d'Espagne, disoit « que cette entreprise avoit trop mal succédé » aux entrepreneurs pour la recommencer : un bon » tour ne doit se faire qu'une fois »... Le Duc d'Albe, dit sur cela « que si les auteurs de la sédition estoient » pris, le reste seroit bientost escarté, & que les » premiers exemples estoient les meilleurs.

tous ceux qui anciennement conjuroient contre l'Estat, ou contre la vie des Princes, le communiquoient à peu de personnes, faisans infinis sermens. Et la plusspart des Conjurez en chose de grande entreprise, mesloient de leur sang au vin qu'ils beuvoient ensemble, comme l'on peut voir en la Conjuration dressée par les enfans de Brutus, alors premier Consul, autres se lioient les pouces ensemble, & en faisoient sortir du sang qu'ils mesloient l'un avec l'autre, & le suçoient, comme Tacite l'escrit du serment des Princes d'Arménie, aux traitez d'amitié qu'ils faisoient. Ce qui se pratique encore en quelques endroits des Indes Orientales. 1560.

Les Protestans firent une autre faute, de délibérer la conspiration en Janvier, & en differer l'exécution au dixième de Mars, tellement que c'estoit donner loisir à ceux qui sont naturellement peu secrets d'en discourir, en faisant des préparatifs si longs pour s'y trouver : De sorte que les Nations estrangeres le sçavoient plus d'un mois auparavant le jour prefix. Outre que la longueur du temps refroidit bien souvent les uns, & fait repentir les autres : comme il advint en la Conjuration faite contre la personne du plus grand Empereur du monde, qui estoit Jules Cesar,

1560. dont l'exécution se devoit faire, le premier jour de Mars, & le mesme jour il estoit adverty de son désastre, s'il eust leu le billet que l'on luy bailla en entrant au Senat.

Davantage il estoit capitulé qu'il se leveroit une armée pour l'execution : chose qui estoit impossible, sans que le tout fust éventé & découvert, veu que lesdits Protestans vouloient que l'on levast des soldats de toutes les Provinces de France. En quoy ils failloient grandement, d'autant que ceux de Guise avoient tant d'amis & serviteurs, & tant d'autres personnes qui ne respiroient que leur faveur, qu'il estoit impossible que la chose leur fut long-temps cachée.

De plus, en matière de conspiration, il faut que ceux ausquels elle est communiquée, soient reconnus grandement secrets, ce qui empescha Brutus de découvrir à Ciceron, qui n'estoit pas tenu pour tel, la conjuration contre Cesar, encore qu'il desirast sa mort autant que nul autre. Mais le pis est, quand telles entreprises sont communiquées aux femmes (sexe si fragile qu'il ne peut rien tenir de caché.) Aussi la conjuration contre le grand Alexandre, fut découverte par un nommé Philotas, à une Dame, qui le revéla incontinent à Alexandre. Celle de Catilina par une

garce qu'entretenoit l'un des Conjurez. Et 1560.
celle du grand Prieur de Capoue, frere du feu Mareſchal de Stroſſy, dreſſée de noſtre mémoire contre la ville de Gennes, qu'il avoit reſolu de prendre & ſaccager, fut auſſi découverte par une Courtiſanne qui l'avoit ſçû d'un Soldat; mais celle d'Amboiſe fuſt découverte au Secretaire du Cardinal de Lorraine, par l'un des plus affectionnez (a) proteſtans, & qui recevoit ordinairement les complices en ſa maiſon : Dieu réſervant le chaſtiment des Grands en un autre temps, auquel chacun a reſſenty les effets inévitables de ſa Juſtice.

(a) Avenelle ou des Avenelles (car les écrits du tems varient par rapport à ſon nom) ſe retira en Lorraine. Le Souverain de ce Duché à la recommandation des Guiſes, lui conféra une charge de judicature. Ce fut (aſſure M. de Thou, Liv. XXIV, page 457) un homme de bien, eſtimé par ſon ſavoir. Toute ſa vie il ſuivit la religion des Proteſtans : il leur rendit de bons offices, & aida de ſes biens ceux de cette ſecte, qui perſécutés en France, paſſoient par la Lorraine. Il y a lieu de croire (obſerve le Magiſtrat hiſtorien) qu'il révéla la conjuration d'Amboiſe, moins par les vues d'un ſordide intérêt, que par un pur motif de conſcience. Il crut que tous complots & toutes conſpirations étoient illicites ſous une puiſſance légitime.

Fin du premier Livre.

MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Libelles publiez contre la Maison de Guise.
Les Religionnaires s'appuyent de la faveur des Protestans d'Allemagne & d'Angleterre.
Droit de la Reine Elizabeth sur la Couronne d'Angleterre.
Raison des prétensions de la Reine Marie Stuart sur le mesme Royaume, & de Jacques Roy d'Escosse son fils.
Droit de la Maison de Suffolch.
Des Comtes de Huntington.
Et des Comtes de Hereford.
Les enfans ne se legitiment point en Angleterre par le mariage subsequent.

1560. C'ESTOIT une chose fort estrange, & du tout contre le devoir naturel d'un bon sujet, principalement d'un François obéis-

sant & fidele à son Prince, de luy presenter 1560.
une requeste à main armée. Ce fait si nouveau engendra une ardeur si grande & si brûlante, qu'elle embrasa toutes les Provinces de France en diverses factions; dont une des premieres & plus dangereuses semences, vint des libelles diffamatoires qui furent publiez (a) contre la Maison de Guise, colo-

(a) Vraisemblablement Castelnau veut parler des différents écrits dont on a déjà fait mention, tels que *la réponse chrestienne & défensive sur les lettres envoyées par le Roi après la conjuration d'Amboise*, *l'advertissement au peuple de France*, *les réponses à l'ouvrage de du Tillet sur la majorité de nos Rois*, & autres pamphlets de ce genre, dont on a donné un précis d'après les Mémoires de Condé, où se trouvent la plupart des originaux. Dans tous ces libelles, selon l'usage, en attaquant les Ministres, on respectoit la personne du Souverain. A en croire les auteurs, c'étoit même pour ses intérêts & ceux de la famille royale qu'ils avoient pris la plume. Ils accusoient la Maison de Guise d'un délit qu'on trouve répété dans tous les libelles publiés par la suite. C'étoit de vouloir arracher la couronne à la Maison de Valois, prétendant qu'elle leur appartenoit, comme descendants de Charlemagne par le Duc Charles de Lorraine, oncle paternel de Louis V. Si cette prétention chimérique a été avancée par quelques partisans de la Maison de Guise, ces Princes la désavouèrent autentiquement en 1585 : ils reconnurent que la postérité masculine de ce Charles

1560. rez de préfaces d'honneur quand il estoit question du Roy, afin de lever les accusations publiées par plusieurs Edits & Lettres Patentes que ce n'estoit contre Sa Majesté & son Estat que les Protestans s'estoient révoltez & vouloient prendre les armes, mais pour la défence de leurs vies, personnes, & biens, & pour le zele qu'ils avoient à leur Religion.

Ce que par mesme moyen & par plusieurs autres intentions, ils s'efforçoient de faire aux Princes estrangers, principalement aux

de Lorraine ne subsistoit plus; & du Tillet, leur créature, le déclare formellement dans son traité de la majorité de nos Rois. On leur reprochoit encore leurs prétentions sur l'Anjou & la Provence. Quant à celles-là, on a vu qu'ils les manifestèrent plus d'une fois. Cependant elles n'étoient pas fondées légitimement. Et c'est ce que M. Secousse démontre fort bien dans une de ses notes sur les Mémoires de Condé, Tome I, page 331. Car en supposant que la Maison de Lorraine eût eu quelque droit sur ces Provinces, il appartenoit aux aînés de cette Maison, & non pas aux Guises, qui en étoient une branche cadette. Le Laboureur (dans ses additions, page 395) a disserté assez longuement sur ce sujet. Nous n'avons point fait usage de ce qu'il dit, parce que cela nous a paru ne renfermer rien de neuf & d'intéressant. En convenant de l'ambition du Duc de Guise & de son frère, il cherche à les excuser; & on rappellera ailleurs les moyens qu'il employe.

Proteſtans d'Allemagne & d'Angleterre, leſ- 1560.
quels ſe laiſſans incontinent perſuader aux impreſſions qui leur eſtoient données, en eſcrivoient à leurs Ambaſſadeurs réſidens en France, afin d'animer tous les François contre la Maiſon de Guiſe. Mais ils s'abuſoient, car plus ils eſcrivoient contr'eux, plus ils réhauſſoient leur credit, parce qu'ils avoient les Catholiques Partiſans & favorables avec l'autorité de Roy.

Mais en cet endroit je me licencieray un peu de laiſſer les affaires de France pour dire quelque choſe des Royaumes d'Angleterre & d'Eſcoſſe; où j'ay eu à traiter pluſieurs grandes & importantes negociations (a) pour le ſervice des Rois, tant avec la Reine Elizabeth, que Marie Stuart veuve du Roy François ſecond. Quant à Elizabeth Reine d'Angleterre, aucuns ont voulu diſcourir & eſcrire de ſon titre à la Couronne d'Angleterre, peut-eſtre ſelon leurs opinions & paſſions. Tant y a qu'il eſt certain que Henry huitième Roy d'Angleterre ſon pere (b), eſtoit

(a) Liſez la Notice qui précède ces Mémoires.

(b) Henri VII ſon père, connu d'abord ſous le nom de Comte de Richemond, réunit les droits de la Maiſon de Lancaſtre, à laquelle il appartenoit avec ceux de la Maiſon d'Yorck, en épouſant Eliſabeth qui en étoit l'héritière.

1560. de la Maison de Lancastre, du costé paternel, & d'Yorck du costé maternel, toutes deux réünies ensemble; ce qui appaisa toutes les guerres civiles & troubles du Royaume.

Le Roy Henry avoit un frere aisné nommé Artus (a), & deux sœurs Marguerite & Marie, dont l'aisnée fut mariée en premieres nôces à Jacques quatriesme, Roy d'Escosse, duquel mariage est issu Jacques cinquiesme, aussi Roy d'Escosse, lequel espousa Antoinette de Lorraine de la maison de Guise, veuve du Duc de Longueville, & fut pere de Marie Stuart à present regnante. Marguerite d'Angleterre veuve de Jacques quatrième Roy d'Escosse, espousa Archambaut Douglas Comte d'Angus Escossois (b), qui eut la teste tranchée par

(c) Artur mourut en 1502.

(d) Robertson (Histoire d'Ecosse, Tome I, Liv. I, page 98) contredit ce fait. Il raconte qu'Archambaud Douglas, Comte d'Angus, s'empara de l'autorité pendant la minorité de Jacques V, qui ne l'aimoit pas. Il en résulta une guerre civile; le Comte d'Angus vaincu honteusement, fut condamné comme criminel de leze Majesté. Après avoir échappé à bien des dangers (continue l'Historien), le Comte accablé de misère, fut obligé d'aller chercher un asyle en Angleterre. Jacques V, il est vrai, ne voulut jamais lui accorder sa grace; mais Robertson ne dit point qu'il ait eu la tête tranchée.

le commandement de Jacques cinquième Roy d'Escosse, & laissa une fille nommée Marguerite, qui fut mariée à matthieu Stuart Comte de Lennox, duquel mariage sont issus deux fils, Henry & Charles. Henry espousa Marie Stuart sa Cousine germaine Reine d'Escosse, veuve du feu Roy François second, je fus envoyé pour consentir & approuver leur mariage de la part du Roy Charles neuvième. Et de ce mariage de Henry & Marie, est issu Jacques (a) sixième Prince d'Escosse, qui est aujourd'huy. De Charles l'autre frere, & d'une fille de la Maison de Candish (b), est venuë Arbelle. 1560.

Et quant à Marie l'autre sœur puisnée du Roy Henry d'Angleterre, elle espousa le Roy Louis, douziesme de France, lequel estant décédé, trois mois après, elle s'en retourna en Angleterre où le Roy Henry son frere la remaria à Charles (c) Brandon, un sien

(a) Jacques I, Roi d'Angleterre.

(b) De l'alliance de Charles Stuart, Comte de Lenox, avec Elisabeth Candish, nâquit Arbelle Stuart, qui épousa Guillaume Seymer, & mourut sans enfans.

(c) Les détails des amours de Charles Brandon avec la Reine Marie, & du mariage qui s'ensuivit, sont racontés d'une manière piquante dans les Mémoi-

1560. favory, qu'il fit Duc de Suffolck : duquel mariage deux filles sont sorties. La premiere nommée Françoise, qui fut mariée à Henry Grey, que le Roy Henry huitième fit Marquis de Dorset, & par succession des droits de sa femme fut fait Duc de Suffolck : dont sont issuës trois filles, Jeanne, Catherine & Marie. Jeanne l'aisnée pour avoir esté appellée à la Couronne devant la Reine Marie, par le moyen du Duc de Northumberland, duquel elle avoit espousé le fils aisné, après avoir regné sept jours, fut déposée (a), & après decapitée dedans la Tour de Londres, & son mary dehors, tous deux à mesme heure & jour, & le Duc de Northumberland peu de temps après. Catherine qui estoit la seconde, fut mariée avec Henry Herbert, fils aisné du Comte de Pembrock ; mais pour estre tous deux trop jeunes, l'on dit que le mariage ne fut point consommé, & Marie venant à regner en fit le divorce. Du regne

res de Fleuranges, Tome XVI de la Collection, p. 171 & suiv., & p. 351. *Ibid.*

(a) Plusieurs des observations contenues dans les Mémoires qui ont précédé, offrent l'histoire des malheurs de Jeanne Gray. On peut lire spécialement la note de la page 457 du Tome XXXIV de la Collection.

de la Reine Elizabeth ladite Catherine & le Comte (a) de Hereford, se marierent clandestinement contre les Loix & Ordonnances du Royaume d'Angleterre. A cette occasion ils furent tous deux emprisonnez en la Tour de Londres l'espace de trois ans, où neantmoins ils trouverent moyen de se frequenter (b) & faire deux fils. Marie qui fut la troisiéme fille, nourrie à la Cour avec la Reine Elizabeth; espousa clandestinement 1560.

(a) La sévérité qu'Elisabeth déploya contre Catherine & son époux, « avoit (dit M. Hume, Hist. » de la Maison de Tudor, p. 59) sa source, ou dans » la défiance de cette Princesse, qui craignoit que » les prétendans à sa succession n'augmentassent leur » crédit par la fécondité de leur mariage, ou dans » la malignité de son caractère. On sait que cette » imperfection s'y mêloit à ses grandes qualités. » Peut être lui faisoit-elle porter envie à ceux qui » jouissoient du bonheur d'aimer & de se reproduire, » bonheur qu'elle avoit sacrifié à l'ambition de régner » seule ».

(b) Selon M. Hume (Hist. de la Maison de Tudor, p. 59), Catherine étoit grosse avant d'être renfermée avec le Comte d'Hertford à la tour de Londres. Ces deux infortunés ayant corrompu leurs gardes, trouvèrent le moyen de se revoir; & il en résulta un second enfant. L'indignation d'Elisabeth redoubla. Aussi le Comte resta-t-il en prison pendant neuf ans, jusqu'à la mort de son épouse.

1560. aussi un Capitaine de la porte, avec le grand mécontentement de la Reine, mais peu de temps après ils moururent tous deux. Marguerite (a) qui fut la seconde fille de Charles Brandon Duc de Suffolck, espousa le Comte de Cumberlant, dont est issuë Marie à present femme du Comte de Derby, de laquelle & dudit Comte sont issus trois fils. Françoise premiere fille dudit Charles Brandon, après la mort de Henry Grey, fait Duc de Suffolck, son premier mary, espousa un nommé Adrian Stoc son serviteur, & en eut deux (b) enfans.

Outre ceux que nous avons déduit, il y a le Comte de Huntington (c) qui prétend aussi quelque droit à la Couronne : mais il n'y pourroit venir par droit successif, qu'après les enfans du Comte de Derby, d'autant qu'il est issu de George Duc (d)

(a) Le Laboureur (dans ses additions, page 404), la nomme *Leonor*, & dit qu'elle épousa Georges Clifford, Comte de Cumberland.

(b) Ils furent réputés illégitimes.

(c) Henry Hastings, Comte de Huntington, fut en conséquence de ces prétentions, l'ennemi mortel de Marie Stuart.

(d) D'après la table généalogique de le Laboureur (page 403 de ses additions), il paroît qu'il regne

de

de Clarence, frere du Roy Edouard quatrième, qui ne laissa qu'une fille, laquelle fut mariée au Comte de Salisbury, duquel mariage sont issus trois fils, Henry, Paul Cardinal, & Artus. De Henry sont issues deux filles, dont l'aisnée est morte sans enfans. De la seconde sont issues Marie & Marguerite. 1560.

Quant aux enfans du Comte de Hereford qu'il a eu de Catherine, il y a eu sentence donnée par l'Archevesque de Cantorbery, qu'ils n'estoient pas legitimes (a), de laquelle

ici de la confusion. Le Duc de Clarence, que le Roi Edouard, son frère, fit périr en l'enfermant dans un tonneau de malvoisie, eut entre autres enfants Marguerite de Clarence, décapitée en 1541. Elle épousa Richard de la Poole. Il paroît qu'elle laissa deux fils, savoir le Cardinal Poole, ou Polus, & le Comte de Salisbury : Probablement ce dernier fut le père d'Arthur Pole, qui en 1561 conspira avec son frère contre la Reine Elisabeth. On lit dans l'Histoire de M. Hume (page 60) que cette Princesse eut la générosité de leur pardonner.

(a) M. Hume ne parle point de cette sentence de l'Archevêque de Cantorbery. Il dit qu'Elisabeth nomma des Commissaires pour examiner cette affaire, & que Henri Seymer, Comte de Hereford, n'ayant pu fournir la preuve testimoniale de la célébration de son mariage dans le terme fixé pour la recevoir, son

1560. il y a eu appel, qui n'eſt pas decidé : car en Angleterre s'il n'y a contract de mariage verifié par écrit, où par témoins, avant la conſommation d'iceluy, les enfans nez auparavant le contract ſont tenus pour baſtards, & ne ſe peuvent legitimer par mariage ſubſequent. Mais ſi les parties contractent mariage, eſtant la femme groſſe, voir preſte à ſe délivrer, pourveu qu'elle ne ſoit encore accouchée, les enfans ſeront legitimes, horſmis, comme l'on dit, les Princes du Sang, qui ne ſe peuvent marier ſans congé du Roy, ſur peine que les enfans ſoient declarez baſtards, & le mariage nul. Vray eſt que le ſecond fils du Comte de Hereford eſt né après que les deux parties declarerent en jugement qu'ils eſtoient mariez. Or tous les ſuſdits ne peuvent ſucceder à la Couronne d'Angleterre, la Reine Eliſabeth mourant ſans enfans, devant la Reine d'Eſcoſſe, petite fille de Marguerite, ſœur aiſnée du Roy Henry huitiéme.

commerce avec Catherine Gray fut déclaré illégitime ; & les enfans qui en étoient nés furent réputés bâtards.

CHAPITRE II.

Histoire des Amours de Henry VIII, Roy d'Angleterre, avec Anne de Boulen.
Qu'il espouse nonobstant son Mariage avec Catherine d'Espagne, qu'il prétend nul.
Cela cause le Schisme & l'Heresie en Angleterre.
Le repude de Catherine improuvé par les Religionnaires d'Allemagne & de Geneve, qui refusent l'alliance de Henry.
Raison pour laquelle le Roy François I souhaitta la nullité du premier mariage dudit Roy Henry.
Declaré valide en Cour de Rome.
Mort d'Anne de Boulen & de Thomas Morus.
Raison du titre de Défenseur de la Foy, porté par le Roy d'Angleterre.
Le Roy Henry se fait Chef de l'Eglise Anglicane.
Continuation de ses Mariages.

ET pour mieux éclaircir cette Généalogie 1560. où nous sommes entrez, je reprendray comme ledit Roy Henry VIII espousa Catherine d'Espagne, sa belle sœur, après la mort d'Artus son frere, par dispense du Pape

1560. Jules second ; à condition (a) toutefois qu'Artus n'eust point eu copulation avec elle : & de ce mariage fut procréée Marie, sœur aisnée d'Elisabeth, qui depuis fut Reine. Mais il advint que le Roy Henry (b) devint amoureux d'une jeune Dame rare en beauté & d'illustre maison d'Angleterre, nommée Anne (1) de Boulen, Marquise de Pembrock, niéce de Thomas Howart, Duc de Nortfolck, laquelle ne voulant pas servir de concubine au Roy, desiroit ou feignoit comme elle estoit prudente & advisée, de se vouloir marier avec un Seigneur du pays. Le Roy le voulant empescher, vaincu d'amour comme il y estoit sujet, se

(a) Ce mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, sa belle sœur, excita des réclamations avant même qu'on le célébrât. Rapin Thoiras les a consignées dans son Histoire d'Angleterre. (Lisez les Observations sur les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 331.)

(b) Henri VII avoit fait épouser Catherine d'Arragon à Artur son fils aîné. Ce jeune Prince étant mort d'éthisie peu de tems après, le Roi força Henri son second fils, & qui lui succéda sous le nom de Henri VIII, à épouser la veuve de son frère. Henri en eut plusieurs enfans, & vécut avec Catherine pendant vingt ans. Selon M. de Thou (Liv. I) l'humeur austère de cette Princesse, & son peu de goût pour la parure, inspirèrent du dégoût au Monarque.

resolut de l'espouser pour n'avoir point de compagnon. Mais pour ce faire, il fut conseillé qu'il estoit nécessaire de répudier Catherine; non pour autre sujet que d'avoir esté auparavant femme d'Artus son frere. Ce qui fut advisé par un subtil moyen du (a) Cardinal d'Yorck Anglois, sur ce qu'il montra que le Roy n'avoit pû legitimement espouser la veuve de feu son frere Artus. 1560.

Et à ces fins le Cardinal Campeje fut deputé, lequel vint en Angleterre, & fit information de la verité avec le Cardinal d'York, delégué pour luy assister. Et depuis après avoir trouvé qu'il estoit vray, firent aperte démonstration d'estre fort scandalisez, & y avoir grande charge de conscience en un tel mariage (b). Dès-lors ils firent défense (c)

(a) Thomas Wolsey, homme de basse extraction, favori de Henri VIII, & détesté universellement, à cause de son orgueil.

(b) Lisez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, pages 344 & suiv.

(c) M. de Thou (Liv. I) ne s'accorde pas avec Castelnau sur cet article. Il convient bien que Clément VII envoya en Angleterre le Cardinal *Campeggio* pour prononcer sur la question du divorce : mais ce Légat, conformément aux ordres qu'il avoit, traîna l'affaire en

1560 au Roy Henry & à la Reine Catherine sa femme de plus se frequenter, jusques à ce qu'ils eussent fait leur rapport au Pape. Cependant le Roy Henry impatient de ce nouvel amour, ne pouvant supporter la longueur qu'il voyoit au jugement de la repudiation, espousa ladite Anne de Boulen (a), dont est issue Elisabeth à present regnante, née le septiéme jour de Septembre mil cinq cens trente & trois.

Et d'autant que Charles cinquiéme, Empereur, portoit impatiemment cette répudiation faite de sa tante, & que le Pape trouvoit estrange ces nouvelles nôces, mesme du vivant de Catherine qui avoit esté quelques années avec le Roy : estant dispensé

longueur. Ayant appris la défaite de *Lautrec* à Naples, & jugeant qu'il ne falloit pas irriter l'Empereur, il partit de Londres sans avoir rien décidé. Il laissa le Monarque Anglois fort mécontent de ses subterfuges : voilà (selon M. de Thou) à quoi se réduisit la mission de *Campeggio*.

(a) Le mariage fut tenu secret pendant un an entier; & si Henry VIII eût voulu croire François I, il ne l'auroit pas célébré publiquement. Mais Henri céda aux instances d'Anne de Boulen qui regardoit son honneur comme compromis par le mistère qu'on affectoit. Dès-lors la Cour de Rome se crut méprisée. Bientôt ses foudres grondèrent, & le schisme éclata.

comme j'ay dit, le Roy d'Angleterre commença de se fascher contre le Pape, & comme l'on dit, estant persuadé par sa nouvelle espouse, qui se ressentoit de la Religion des Protestans, se declara Chef de l'Eglise d'Angleterre (a), & fit mettre le Cardinal d'York en prison, qui avoit changé de volonté; ayant écrit au Pape que le Roy d'Angleterre avoit espousé une Lutherienne. 1560.

Sur cela le Roy Henry envoya en Allemagne & à Genéve, offrant de se (b) faire

(a) Voyez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 409.

(b) Il s'en faut bien que cette particularité soit confirmée par les écrits du tems; elle est contredite formellement par M. de Thou, dont le récit nous semble s'accorder avec les monuments. Selon cet Historien (Liv. I), le changement de la discipline ecclésiastique introduit par Henri, ne fut suivi d'aucune altération, quant à la doctrine. Car au Synode tenu à Londres le 8 Juin 1534, on confirma l'ancienne doctrine; & on décerna des peines contre ceux qui l'avoient quittée, & contre les partisans du pouvoir du Pape. Aussi, observe M. de Thou, Henri se rendit-il également odieux aux Protestans & aux Catholiques. Calvin même témoigna hautement son mécontentement de la suprématie ecclésiastique que le Monarque Anglois s'arrogeoit. Au surplus ces querelles personnelles de Henri avec Luther, & sa haine

1560. Chef des Proteſtans, & mener dix mille Anglois à la guerre, & contribuer cent mille livres ſterlins, qui vallent un million de livres tournois. Mais ils ne voulurent jamais approuver la répudiation, hormis Eraſme de Rotterdam : combien qu'auparavant & dès l'an mille cinq cens trente, il avoit eu advis des Univerſitez de Boulogne, de Padoue, d'Orleans, de Bourges, d'Angers, de Toulouſe (a) & de Paris, où les Docteurs en Théologie baillerent, comme l'on dit, ſous les ſéels des Univerſitez, que le Pape Jules ſecond n'avoit pu le diſpenſer de prendre la veuve de ſon frere, mort ſans enfans, & que la Loy de Dieu qui commandoit expreſſément au frere de prendre la veuve de ſon frere pour luy ſuſciter un heritier, n'eſtoit que figure. Vray eſt que le bruit eſtoit que le Roy Henry n'y épargna rien. Leſdites conſultations ont depuis eſté publiées & imprimées en Angleterre.

pour tous les ſectaires, ſe concilient difficilement avec l'alliance que Caſtelnau lui fait propoſer aux Princes Proteſtans de l'Allemagne, & aux Genevois.

(a) M. de Thou (Liv. I) rapporte que le bruit commun étoit que les Théologiens de Paris s'étoient laiſſés corrompre par argent, afin d'opiner pour le divorce en queſtion.

Cependant le procès fut depuis intenté 1560.
à Rome par-devant le Pape Clement septiéme à l'instance de l'Ambassadeur de l'Empereur vers ledit Pape, auquel fut envoyé Estienne Gardinet, Docteur ès Droits & depuis Evesque de Winchester, pour soustenir que la répudiation avoit esté juste, & la dispence du Pape Jules illicite de droit divin & humain.

Le bruit estoit commun que le Roy François premier (2), avoit eu volonté de marier sa sœur veuve du feu Duc d'Alençon, au Roy d'Angleterre, laquelle depuis espousa Henry d'Albret, Roy de Navarre : & qu'il avoit incité le Cardinal d'York, pour lors Ambassadeur en France, de tenir la main à ce que la dispense de Jules deuxiéme fut jugée abusive. Mais deux choses empeschérent le mariage : l'une qu'il craignoit que la répudiation fust trouvée mauvaise : l'autre que le Roy d'Angleterre n'aimoit pas Madame la Duchesse d'Alençon, son but estant d'espouser Anne de Boulen pour sa beauté.

Et d'autant que l'Ambassadeur d'Espagne pressoit le Pape de faire juger le procès, le Pape différoit (a) tant pour la crainte

(a) Voyez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 344.

1560. d'offenser l'Empereur, qui avoit de grandes forces en Italie, s'il donnoit jugement au profit du Roy d'Angleterre : qu'auſſi donnant la Sentence au contraire, ledit Roy ne ſe retiraſt du tout de l'obéiſſance de l'Egliſe, & du Saint-Siege Apoſtolique, & ſe declaraſt particulierement ennemy de l'Egliſe Romaine, & en ce faiſant qu'il exemptaſt ſon Royaume de la Foy & hommage que les Rois ſes Prédeceſſeurs avoient toûjours rendu audit Siege, depuis le Roy Jean, ſurnommé *Sans-terre*, payans par chacun an quatre mille ducats à la Chambre du Pape, pour le cens féodal convenu en l'inveſtiture faite par le Pape Innocent troiſiéme, audit Roy Jean, du conſentement des Seigneurs & Barons d'Angleterre.

Mais le Pape ne pouvant plus reculer fit juger le procès à Rome, où il fut dit par Sentence que le Roy n'avoit pu répudier Catherine d'Eſpagne, & moins encore eſpouſer Anne de Boulen, laquelle pendant le procès avoit eſté exécutée à mort, comme atteinte & convaincue d'adultere, lequel toutefois n'eſtoit pas bien verifié, ainſi que pluſieurs diſoient, & croyoit-on que les Catholiques qui avoient fort mauvaiſe opinion de ladite Anne de Boulen, luy firent

de très-mauvais offices, tant pour avoir esté 1560.
cause de la répudiation d'une autre Reine, que pour estre Lutherienne, & avoir fait changer au Roy Henry sa Religion, disans que c'estoit pour troubler le Royaume, & mesmement pour avoir fait mourir Thomas Morus, Chancelier d'Angleterre (3), l'un des plus grands personnages de son temps, parce qu'il avoit dit que le Roy Henry ne se pouvoit faire Chef de l'Eglise Anglicane. d'où l'on jugeoit qu'ayant gasté le Roy, elle gasteroit aussi le Royaume, qui estoit auparavant si contraire aux Heresies, que le mesme Roy avoit fait un livre contre Martin Luther, pour lequel il fut grandement honoré par le Pape Jules deuxiéme, qui luy donna le titre de *Défenseur de la Foy Catholique*, & un chapeau & une espée. Et ce titre de Défenseur de la Foy a depuis esté porté par tous les enfans dudit Roy Henry, comme la Reine Elisabeth, à present regnante le porte encore.

Le Roy Henry estant adverty de cette Sentence, non-seulement persista en sa Declaration, après s'estre fait Chef de l'Eglise Anglicane (a) ; mais desavoua le Pape pour Seigneur féodale, chassant ses Rece-

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de du

1560. veurs d'Angleterre, & par mesme moyen changea la forme de la Religion, & fit abattre quelques images, & fondre des reliques. Auparavant, le Roy François premier avoit adverty le Pape Clement par son Ambassadeur, qu'il se gardast bien de juger contre le Roy d'Angleterre, car en ce faisant il perdoit l'obéissance de ce Royaume-là : toutefois cet advertissement arriva trop tard à Rome, parce que la Sentence estoit desjà donnée. En ce tems le Roy d'Angleterre fit assembler ses Estats, & par iceux fit declarer le mariage de Catherine d'Espagne illegitime, & qu'après son decès la Couronne viendroit aux enfans de luy & de Jeanne de Seimour, laquelle il espousa depuis, & fut incisée par le costé pour avoir son enfant, dont elle mourut : & pour cette cause l'enfant fut appellé *Edouart Cesar* (a).

Bellay, Tome XVIII de la Collection, page 409, & Tome XIX, p. 448.

(a) Ce surnom lui fut donné, parce qu'on a cru longtems sur la foi de quelques compilateurs, que la naissance de Jules César fut accompagnée des mêmes accidens, & que c'est là l'étimologie du nom que porte cette opération chirurgicale; mais il est démontré par le témoignage des meilleurs écrivains que cette anecdote concerne un des ancêtres de Jules César. Ce point

Pour la quatriéme femme, le Roy prit Anne, 1560.
sœur du Duc de Cleves, qu'il répudia bien-tost aprés. Pour la cinquiéme, il espousa Catherine de Hawart, qu'il fit décapiter devant que l'an fut passé. Et pour la sixiéme il espousa Jeanne, veuve du Seigneur de Latimer. Et par son testament fait en Decembre mil cinq cens quarante & six, il institua Edouart son fils successeur à la Couronne, auquel il substitua Marie, sa fille aisnée. Et à Marie, il substitua Elisabeth, ratifiant en cela la volonté des Estats d'Angleterre, qui l'avoient ainsi ordonné.

CHAPITRE III.

Regne de Marie Reine d'Angleterre.
Refusée en mariage par Henry de Courtenay, Comte de Worcester.
Elisabeth Sœur & rivale de la Reine, mise en prison.
Delivrée par l'entremise de Philippe II Roy d'Espagne.
Qui pretendoit l'espouser après la mort de sa sœur.

Ainsi Marie succeda au Royaume, après la mort du jeune Roy Edouart son frere,

d'histoire a été éclairci par Bayle dans son dictionnaire à l'article *Cesar.*

1560. ce qui n'estoit advenu depuis quatorze cens ans. Car combien que Tacite en la vie de son beau pere Agricola, escrive que les peuples d'Angleterre de son temps estoient commandez par une Reine, & qu'ils recevoient à la succession de la Couronne les filles aussi bien que les masles, si est-ce que depuis ce temps-là jusques à Marie, il ne s'en trouve pas une seule. Car mesme Estienne Comte de Boulogne, gendre seulement de Henry premier Roy d'Angleterre (a), fut préposé à Mahaut, appellée Imperatrice, fille dudit Henry, femme de Godefroy Plantagenet Comte d'Anjou, qui succeda à la Couronne, & duquel sont issus les Princes, Rois &

(b) Voilà beaucoup d'erreurs en peu de mots; & on ne conçoit pas pourquoi le Laboureur ne les a point relevées. D'abord Etienne, Comte de Boulogne, que les Anglois, après la mort de Henri I, firent monter sur le trône, n'étoit point le gendre de ce Roi, mais son neveu par *Adele*, sœur de Henri. Castelnau se trompe encore, en confondant *Mahaut*, fille naturelle de Henri avec *Mathilde*, sa fille légitime, qui épousa en premières nôces l'Empereur Henri V, & qui ensuite convola en secondes nôces avec Geoffroi Plantagenet, fils du Comte d'Anjou. Ce dernier avoit été déclaré héritier de la couronne d'Angleterre par son beau père Henri I; mais il ne jouit de cette belle succession que lorsqu'Estienne,

Reines d'Angleterre, qui ont esté depuis 1560. quatre cens ans jusques à present.

Donc Marie se voyant asseurée de la Couronne & Estat d'Angleterre, & qu'elle avoit passé l'âge de quarant-sept ans (a), pour s'asseurer encore davantage, voulut espouser le Comte de Worcester, nommé (4) Henry de Courtenay, qu'elle avoit fait premier Gentilhomme de sa Chambre: lequel estoit issu des Princes du Sang de France du costé paternel, (dit le sieur Tillet) & du costé maternel des Rois d'Angleterre de la Maison d'York, joint aussi qu'il estoit l'un des plus beaux entre les jeunes Seigneurs de son âge. Mais luy n'avoit pas son affection à la Roine Marie (5); mais bien à Elisabeth sa jeune sœur, qui

Comte de Boulogne, fut mort. Quant à *Mahaut*, elle épousa *Conan*, fils du Comte de Bretagne. Le dernier rejetton de ce mariage (Alix) fit entrer la Bretagne dans la Maison de France, en s'alliant avec Pierre de Dreux, arrière petit-fils de Louis *le Gros*.

(a) Cette erreur de Castelnau méritoit encore d'être réformée. Probablement l'Auteur, au lieu de quarante-sept ans, a voulu dire trente-sept. (Voyez les notes qui sont jointes à l'Observation, n°. 1, sur le sixième Livre des Mémoires de François de Rabutin, T. XXXVIII de la Collection, p. 414.)

1560. luy portoit beaucoup d'affection, comme l'on disoit. Ce que la Reine Marie ayant découvert, & que plusieurs du Royaume d'Angleterre impatiens, & qui tenoient pour chose nouvelle d'estre commandez par une femme, jettoient les yeux sur Milord de Courtenay, & eussent bien desiré l'avoir pour Roy, & qu'il espousast Elisabeth : il délibera de sortir (a) du Royaume pour éviter le courroux & animosité de la Reine Marie, & alla à Venise où bien-tost après il mourut de poison, comme l'on dit.

Et Elisabeth fut constituée prisonniere par le commandement de Marie, en fort grand grand hazard de perdre la vie, comme elle m'a dit souvent qu'elle s'y estoit resoluë, tant pour la mauvaise volonté qu'elle sçavoit que luy portoit ladite Reine Marie sa sœur, que pour avoir inventé contr'elle des accusations, d'avoir escrit au feu Roy Henry II en France, & avoir (b) des intelligences

(a) Courtenay, après avoir deux fois perdu la liberté, alla voyager en Italie. Il mourut à Padoue en 1555. Le Laboureur & Hume ne parlent point de son empoisonnement.

(b) On a vu dans l'observation précédente qu'au moins Elisabeth avoit eu des intelligences avec M. de Noailles, Ministre de la Cour de France à celle de Londres.

avec

avec Sa Majesté, & connoistre en elle une 1560.
affection toute Françoise. Elle m'a dit aussi qu'estant du tout hors d'esperance d'eschapper, elle desiroit faire une seule requeste à la Reine sa sœur, qu'elle eust la teste couppée comme l'on fait en France avec une épée, & non avec une (a) doloire à la façon d'Angleterre; priant que pour cette exécution l'on envoyast querir un Bourreau en France.

Toutefois elle ne courut autre chose de ce danger que la peur; car Philippe, Roy

(a) On ne conçoit pas trop pourquoi Elisabeth préféroit pour des exécutions de cette espèce, une épée à une doloire, à moins que l'une en tranchant mieux que l'autre, n'abrégeât les souffrances. Au surplus nous nous garderons bien de faire des recherches sur un pareil sujet. Elles ne pourroient convenir qu'à ceux qui voudroient publier une nouvelle édition de l'ouvrage de M. Ptolomei, Professeur de la Sapience à Rome. Croiroit-on qu'en 1694 on imprima cet étrange livre, dont voici le titre; *Quadripartitum criminale, sive institutiones eruditæ, principibus necessariæ, judicibus utiles, philologis voluptuosæ.* 4 vol. in-4°.

Il ne manque à cette production ornée de cent médailles, dont plusieurs sont chargées de cinq ou six médaillons représentant les supplices usités chez les différents peuples, que d'avoir été dédiée aux mânes des Phalaris & des Caligula.

1560. d'Espagne, qui avoit espousé ladite Reine Marie, moyenna sa liberté, & la fit sortir de prison, esperant de l'espouser au cas que Marie mourust sans enfans, comme il advint. Et ledit Philippe qui estoit pour lors au Pays-Bas, envoya des Ambassadeurs en Angleterre, & fit grande instance pour avoir en mariage ladite Elisabeth, laquelle n'y voulut aucunement prester l'oreille, pour n'y avoir point d'affection, ce qu'elle m'a souvent dit; & qu'elle ne croyoit aussi estre honneste & licite entre Chrestiens d'espouser le mary de sa sœur, bien que le Roy d'Espagne fut asseuré de sa dispense, si elle l'eust voulu espouser, comme aussi il a facilement obtenu d'espouser sa niece, fille de sa sœur & de son cousin germain, encore que plusieurs tiennent que le Pape ne peut dispenser de telle consanguinité; ce que mesme les Romains Payens tenoient pour un inceste: & outre le peu de volonté que ladite Reine avoit de l'espouser, il y avoit encore un grand empeschement pour la diversité de Religions. Joint aussi que les Espagnols estoient fort mal-voulus des Anglois, qui avoient du temps de la Reine Marie fait plusieurs desseins de leur faire mauvais party, de sorte que le Roy d'Espagne fut contraint

d'avoir une garde Angloise, lesdits Anglois 1560.
s'estans persuadez que les Espagnols voyans la sterilité de Marie avoient dessein d'usurper le Royaume, parce que cette nation est fort ambitieuse & en possession de s'aggrandir par prétextes d'alliance.

CHAPITRE IV.

Elizabeth succede à la couronne d'Angleterre.

Marie Stuart Reine de France & d'Escosse y prétend.

Raisons d'Estat, pour l'abolition de la religion Catholique en Angleterre.

Marie Stuart insiste pour ses droits. Repartie des Anglois à ses prétentions.

Elizabeth, pour se maintenir, brouille l'Escosse avec la France, par ses intelligences avec les Héretiques.

Dangereux conseil de la maison de Guise à la Reine Regente d'Escosse contre les religionnaires du pays.

Qui révolte le pays, & ruine la religion Catholique.

DONC par la mort de Marie, causée de quelque jalousie qu'elle avoit du Roy d'Espagne son mary, comme aucuns ont voulu dire : Elizabeth ayant succedé à la Couronne d'Angle-

1560. terre, ſuivant le teſtament (a) du Roy Henry ſon pere & le droit des Eſtats eſtably vingt-neuf ans auparavant au parlement d'Angleterre, fut reçue avec grande joye & allegreſſe, le dix-ſeptieſme Novembre mil cinq cens cinquante neuf (b).

(a) Ces variations de volonté chez Henri VIII ont été exprimées en peu de mots par Robertſon dans ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, Tome I, page 355. En répétant les propres termes de cet Ecrivain, le Lecteur n'aura pas beſoin d'autres éclairciſſements.

Tout le monde (dit Robertſon) connoît les funeſtes amours & les mariages malheureux de Henri VIII. Ce Monarque impatient & deſpotique, entraîné par le caprice de ſes paſſions & de ſes reſſentimens, avoit répudié ou fait décapiter quatre des ſix Reines qu'il avoit épouſées. Le Parlement, pour lui complaire, avoit déclaré par un acte ſes deux filles illégitimes. Cependant par une ſuite de ces boutades & de ces irréſolutions qui le caractériſoient, en faiſant ſon teſtament dans lequel on l'avoit autoriſé à régler l'ordre de la ſucceſſion, ſes deux filles furent appellées au trône après la mort de leur frère Edouard. Par ce même acte il donna l'excluſion à la poſtérité de ſa ſœur aînée, Marguerite, Reine d'Ecoſſe; & il tranſmit le droit de ſucceſſion aux deſcendans de ſa ſœur cadette, la Ducheſſe de Suffolck.

(b) Il eſt ſurprenant que le Laboureur n'ait pas relevé cet anachroniſme. Marie mourut le 17 Novembre 1558; & Eliſabeth lui ſuccéda ſur le champ.

Marie Stuart Reine de France & d'Escosse 1560. en estant advertie prit les armes d'Angleterre, & les fit conjoindre & écarteler avec celles d'Escosse, & poser publiquement à Paris, en plusieurs lieux & portes, par les Herauts du Dauphin de France, lorsqu'il espousa ladite Marie avec les titres qui s'ensuivent (6), *Franciscus & Maria Dei gratia Rex & Regina Franciæ, Scotiæ, Angliæ, & Hiberniæ.* Ce que l'Ambassadeur d'Angleterre ayant veu, demanda audience, & fit de grandes plaintes de l'injure faite à sa maistresse: auquel on fit seulement response qu'il y seroit (a) pourvu, sans toute-fois rien changer, ny aux armes,

(a) L'Ambassadeur d'Elisabeth réclama au nom de sa Souveraine : on lui répondit vaguement que la Reine d'Ecosse étant du sang royal d'Angleterre, étoit autorisée comme d'autres Princes à porter les armes de ce Royaume. « Mais (remarque M. Hume » dans son histoire de la Maison de Tudor, Tome II, » p. 18) indépendamment de ce que cette liberté » ne se prenoit point, sans en avoir auparavant » obtenu la permission, & sans quelque différence » dans les armoiries, Elisabeth n'ignoroit pas que » cette prétention n'avoit jamais été affectée sous le » regne de sa sœur ».

1560. ny aux qualitez, car l'on craignoit faire un préjudice irréparable à la Reine d'Escosse, pour le droit qu'elle prétendoit au Royaume d'Angleterre & d'Irlande.

La Reine Elisabeth en estant advertie par son Ambassadeur, prévoyoit bien qu'elle estoit pour courir la fortune d'une guerre contre la France & l'Escosse, & mesme contre quelque partie de ses sujets qui estoient Catholiques, & portoient très-impatiemment d'estre frustrez de l'exercice de leur religion, qu'elle avoit changée par le consentement des trois Estats, trois mois après son advènement à la Couronne. Ce qu'elle pratiqua fort subtilement sans aucun remuement ny altération. Car voyant que les Protestane qui s'estoient absentez d'Angleterre sous le regne de Marie, estoient de retour en leurs maisons, & qu'une partie des peuples & de la noblesse estoient mal affectionnez à la religion Catholique, pour establir cette religion Protestante à laquelle elle estoit affectionnée, & pour plus seurement regner elle ne voulut pas user de force, mais prit resolution de faire assembler presque tous les Evesques d'Angleterre, ausquels elle fit entendre qu'elle vouloit regler le fait de la religion, & suivre leur advis en tout & par tout :

dequoy les Catholiques estoient bien aises, 1569.
estimans qu'ils le gagneroient, estant la chose mise à la pluralité des suffrages, d'autant que les Evesques estoient, comme ils devoient, ou sembloient estre Catholiques, pour le moins en plus grand nombre que les Protestans. Mais sur cette déliberation, la pluspart d'iceux furent gagnez par le Conseil de la Reine (a), les uns par bienfaits, les autres

(a) Il s'en faut bien que M. Hume dans son Hist. de la Maison de Tudor (Tome II, page 8 & suiv.) confirme ces différens faits articulés par Castelnau. Les Evêques Anglois ne se soumirent point aux volontés d'Elisabeth. Quand on présenta le Bill qui nommoit cette Princesse *Gouvernante* de l'Eglise, c'est-à-dire qui dans le fait lui donnoit la suprématie, les Evêques votans dans la Chambre haute s'y opposèrent fortement. Tous ces Prélats (selon l'Historien Anglois) à l'exception de l'Evêque de Landaffe, opposèrent la même résistance au serment qu'ensuite on exigea d'eux. En conséquence on les dépouilla de leurs Evêchés. Le Clergé inférieur montra moins de fermeté. Le nombre des récalcitrans fut médiocre en comparaison de ceux qui adoptèrent la nouvelle liturgie anglicane. En lisant tous ces détails dans l'ouvrage de M. Hume, on verra la contradiction qui regne entre lui & Castelnau; Hume invoque en sa faveur le témoignage des monumens nationaux, tandis que Castelnau, qui étoit étranger, n'a pu écrire que ce qu'on lui avoit dit.

1560 par promesses, & les autres par crainte qu'ils avoient de luy déplaire. Joint aussi qu'une partie des Comtes, Barons, Nobles, & roturiers, deputez par le peuple aux Estats, demandoient le changement, d'autant qu'ils esperoient d'estre pourvûs des biens des Ecclesiastiques, & des confiscations; excepté seulement les Eveschez, qui sont encore entre les mains des personnes qui se disent Evesques, ou pour le moins en ont l'habit (a), & jouissent du revenu. Par ce moyen la religion fut remise en l'estat auquel (b) l'avoit laissée trois ans auparavant le Roy Edouart sixième, & toute autre religion défendue.

Cependant Marie Stuart Reine de France & d'Ecosse soutenoit par livres publiés, qu'elle avoit droit à la couronne d'Angleterre: tant par la loy de nature & droit successif, que par

(a) Ceux qui aiment la discussion de ces sortes de matières, peuvent recourir au traité du Père le Courrayer *sur la validité des ordinations anglicanes.*

(b) Cette opération se fit avec d'autant plus de facilité, qu'en rédigeant la liturgie anglicane, on avoit menagé les formes & les cérémonies du culte catholique. Le peuple se laissa prendre à cet appât; & bientôt il oublia que la partie dogmatique la plus essentielle de la religion de ses pères avoit été anéantie.

le jugement rendu contre la répudiation de 1560.
Catherine d'Espagne, ce qui rendoit nul le mariage d'Anne de Boulen, d'où s'ensuivoit que la Reine Elizabeth n'estoit habile à succeder. Les Anglois disoient que les Estats d'Angleterre au Parlement qui fut tenu l'an mil cinq cens vingt cinq, donnerent toute puissance au Roy Henry huitiéme de nommer & désigner un successeur à la couronne, & neantmoins nommerent Edouart sixiéme, & luy substituerent Marie, & à Marie, Elisabeth: & depuis, le Roy Henri par son testament appella les mesmes personnes, comme nous avons dit cy devant, & après Elizabeth ordonna que les enfants de Françoise, & de Leonor, ses niéces, filles de Marie sa sœur puisnée & de Charles Brandon Duc de Suffolck succedassent: & que si elles mourroient sans hoirs legitimes, les plus proches y fussent appellez. De sorte qu'il sembloit qu'il eust totalement exclus les enfans de Marguerite sa sœur aisnée, d'où estoit issue la Reine d'Escosse seule, qui debattoit le testament de plusieurs nullitez.

Pour s'asseurer donc, la Reine Elizabeth avoit de long-temps commencé de s'allier le plus qu'elle pouvoit avec les Ecossois, tant pour le prétexte d'une mesme religion, que

1560. pour les distraire du tout, si elle pouvoit, de l'amitié & alliance de France, qui avoit duré huit (a) cens ans, & avoit esté comme un frein à l'Angleterre pour empescher la grandeur & accroissement de ce royaume-là, comme aussi les François ont maintenu souvent l'Escosse contre l'oppression des Anglois, jusques au changement de Religion, & au regne d'Elizabeth, laquelle prit fort à propos l'occasion des troubles advenus en Escosse l'année que le Roy Henry (b) mourut. Car auparavant tout y estoit paisible par la patience & prudence de la douairiere (7) d'Ecosse, regente & mere de Marie, femme du Roy François second : laquelle ne vouloit, voyant qu'elle ne le pouvoit, forcer la conscience des Protestans, qui estoient desjà en grand nombre audit Escosse, & se multiplioient tous les jours ; comme en cette nation les esprits sont prompts & faciles à mutation, dont j'ay veu

(a) Castelnau auroit été fort embarassé, si on l'eût sommé de prouver par des monumens autentiques cette alliance qui, selon lui, existoit depuis cent ans entre la France & l'Ecosse. C'est au tems où commença la rivalité des Valois & des Plantagenets qu'il faut placer l'origine de ces relations d'intérêt politique qui lièrent les deux nations.

(b) Henri II.

infinis exemples en vingt-trois ans que j'ay 1560.
traité plusieurs grandes affaires en ce royaume.

Or ceux de Guise freres de la Regente d'Escosse, voyans que les Protestans y prenoient grand pied, & devenoient les plus forts, & qu'il estoit impossible à leur sœur d'en venir à bout, (a) la conseillerent de faire dresser & publier Edits fort rigoureux contre les Protestans: & pour les executer envoyerent Nicolas de Pellevé (b) Evesque d'Amiens, à

(a) Lisez l'Observation, n°. 7.

(b) Le Laboureur (dans ses additions, Tome I, p. 424 & 425) réclame avec raison contre l'animosité des Protestans qui, pour flétrir la Mémoire du Cardinal de Pelvé, lui ont attribué l'extraction la plus basse, l'ont métamorphosé en marmiton du Collége de Montaigu & fouteau que le Cardinal de Lorraine l'avoit tiré de la fange. Il démontre qu'il sortoit réellement de l'ancienne Maison de *Pelvé*, ou *Poillevé*, originaire de Normandie, & distinguée par la noblesse de ses alliances. « Encore (dit-il) qu'il y ait plus » de hazard & de bonheur que de mérite dans la » naissance, que tant d'actions de bassesse, qui font » l'empressement des personnes les plus illustres, » semblent bientost devoir prescrire leurs avantages, » néanmoins tant de particuliers peuvent être intéressez dans ce qui peut se publier contre la noblesse » d'un seul, que l'injure est inséparable, si le reproche n'est vray, ou si toute la race n'est odieuse.

1560. présent Cardinal, & la Brosse, qui vouloient tout soudain contraindre un-chacun d'aller à la Messe, reprochans à la Regente que sa douceur & souffrance avoit tout gasté. Elle

» On pouvoit blasmer d'infidélité le Cardinal de *Pelvé*; » on le pouvoit encore convaincre de crime de leze » Majesté, & l'en punir; mais on devoit espargner sa » maison; ou plutost ses ennemis se devoient espargner » eux-mesmes, & principalement les historiens; car les » satyriques n'ont pas la mesme créance : ils n'estoient » pas inutiles du tems de ce Cardinal; ce sont des chiens » bien souvent nécessaires contre les entreprises de la » fortune, & qui aboyent sans intérest pour ceux » qui se laisseroient surprendre en dormant ». Après avoir ainsi rendu justice à la famille de Pelvé, le Laboureur ne dissimule point les torts du Cardinal. Il confesse que ce Prélat ne parvint aux dignités ecclésiastiques que par un dévouement servile à la Maison de Guise, & surtout au Cardinal de Lorraine qui lui ouvrit le chemin de la fortune, en le nommant son Intendant. Il le peint comme un des plus furieux *ligueurs* qui ayent existé. *Il ne tinst pas à luy* (remarque le Laboureur) *qu'il ne récompensast de la couronne tant de bienfaits dont il estoit redevable à la Maison de Guise. Enfin il conceust un si extrême desplaisir de l'entrée du Roy Henry IV dans Paris, qu'il en estouffa...* Il n'y a rien à ajouter à ce dernier trait; & assurément M. Robertson (dans son Histoire d'Ecosse, Tome I, p. 303) l'a caractérisé avec modération, en l'appellant *ce dévôt fanatique*.

au contraire combien qu'elle fut du tout Catholique (a), persistoit en son opinion, disant qu'il ne falloit rien changer ni alterer pour le fait de la Religion, craignant & leur prédisant la rebellion des sujets, qui advint incontinent après. 1560.

Mais elle ne fut pas cruë : qui fut cause que la pluspart de la Noblesse Ecossoise courageuse & grand nombre des peuples prompts & remuans, commencerent à se muntiner ; non pas tant pour le fait de la religion, que parce qu'ils disoient que l'on les vouloit commander par force, & asservir leur liberté aux

(a) « Cette Princesse (a écrit M. de Thou, T. III, » page 465, Liv. XXIV) avoit le génie élevé, & un » grand penchant pour la justice. Elle avoit seu par » son courage & par sa prudence contenir longtems » dans le devoir des peuples féroces, & jusqu'aux » habitans des petites Isles qui dépendent de l'Ecosse. » Ceux qui jugeoient sans passion, lui rendoient cette » justice que, s'il eust dépendu d'elle de gouverner » selon ses vues, elle n'auroit jamais eu la guerre » contre les Ecossois, mais qu'étant obligée de se » conduire par la volonté d'autrui, suivant les vues » des Princes Lorrains ses frères, & n'ayant qu'une » autorité empruntée de la Cour de France, dont » elle recevoit les ordres, il arrivoit de-là que souvent » elle ne pouvoit tenir sa parole, & que sa conduite » paroissoit se démentir ».

1560. François, disans pour prétexte, qu'a la fin ils emporteroient les plus belles charges & offices du Royaume; aussi ne manquent jamais de prétextes ceux qui se veulent mutiner. Cependant la Reine Elisabeth & ses conseillers ne perdoient pas de temps pour nourrir & augmenter cette division & révolte des Escossois mal-contens, & protestans qui se joignans les uns avec les autres prirent les armes, & commencerent à donner la chasse aux Eclesiastiques, & enfin réduisirent la Regente & son conseil à cette nécessité, de recevoir la Loy de ses sujets.

CHAPITRE V.

La Reine Elisabeth se déclare pour les Heretiques d'Ecosse, & commence la Guerre avec la France.

Protestation de la part du Roy, contre l'infraction de la Paix par ladite Reine.

Ses responses ausdites protestations.

Dessein de la Reine d'Ecosse sur l'Anhleterre, & de la Reine d'Angleterre en Escosse.

Traité entre les Escossois & les Anglois

SUR cela le sieur de Montluc (7) Evesque de Valence fut envoyé en Ecosse, pour voir quel remede il y auroit de leur faire

poser les armes: mais n'y en trouvant point, 1560.
il fut soudain renvoyé en France pour avoir secours. Ce que voyant la Reine d'Angletere qui avoit desjà conclu l'alliance avec les Escossois mutins, fit dresser deux armées, par mer & par terre, & expédier des Lettres Patentes qu'elle publia en Angleterre, par lesquelles elle se (a) plaignoit du tort que l'on luy avoit fait en France & principalement d'avoir souffert que Marie Reine d'Escosse se qualifiast Reine d'Angleterre, & d'Irlande, avec les armes écartelées d'Escosse & d'Angleterre: & encore sous couleur de vouloir chastier quelques sujets d'Escosse, l'on dressoit une armée en France pour attenter à l'Angleterre, dont elle estoit menacée.

(a) Cette proclamation d'Elisabeth, qu'on trouve dans la nouvelle édition des Mémoires de Condé, Tome I, p. 529, est datée du 24 Mars 1559, suivant l'ancien style, c'est-à-dire 1560. Elle renferme plusieurs articles que l'histoire ne doit pas négliger. On y voit qu'on cherchoit à faire croire qu'il y avoit déjà une liaison secrette entre elle & les chefs du parti protestant en France. Ces faits se déduisent naturellement des reproches personnels adressés aux Princes Lorrains. Elisabeth leur impute *de s'estre emparez au gouvernement de la Couronne de France, qui par le passé appartenoit & devroit appartenir aux Princes du Sang & autres Estats de France.*

1560. Elle fit aussi remonstrer & prier le Roy que l'on laissast l'Escosse en paix, & la forme du Royaume en l'estat auquel il estoit, & que l'on retirast tous les François qui y estoient desjà. Autrement elle s'armeroit pour garder qu'il ne s'attentast quelque chose contre l'Angleterre, protestant que tout le mal qui adviendroit pour ce regard, ne luy pourroit estre imputé (a). Et voyant que les forces de France s'approchoient d'Escosse, elle commença la guerre contre quelques vaisseaux François qui estoient pour lors audit Escosse.

Cela fut cause que l'on fit protester le Chevalier de Saivre (b) de la part du Roy, à la

(a) Ces hostilités contredisoient formellement les termes de la proclamation d'Elisabeth, puisqu'elle y enjoignoit à tous ses sujets *de monstrer faveur & amitié aux sujets du Roi de France.*

(b) Michel de *Seurre* ou de *Sevre*, né à Lumigny-en-Brie, étoit fils d'Antoine de *Seurre*, Seigneur de la *Ville-du-Bois*, & de *Louise de Verdelot*, fille de Georges de *Verdelot*, Seigneur des *Prez*, & de Catherine *de Sailly*, Dame de *Morsan.* Chevalier de l'ordre de Malthe en 1539, il devint Grand Prieur de Champagne, & Commandeur de plusieurs Commanderies. Il réunit à la dignité de Grand-Maître, Administrateur & Réformateur de l'ordre de St. Lazare, celles de Chambellan du Roi, & de Capitaine de cinquante hommes d'armes. L'Annotateur des Mémoires de l'Etoile

Reine

Reine d'Angleterre de l'infraction de paix, 1560.
& de l'ouverture de guerre qu'elle avoit commencé, sous couleur que la Reine d'Escosse avoit pris les armes d'Angleterre avec celle d'Escosse, & vouloit réduire ses sujets rebelles sous son obéissance : & que le Roy François second avoit fait offre à la Reine d'Angleterre de députer gens de sa part, pourvu qu'elle en nommast aussi de son costé; afin de vuider leurs différens suivant les articles de la paix. Chose que la Reine d'Angleterre n'auroit exceptée, mais auroit limité certain jour, auquel elle vouloit pour tous délais que le Roy retirast tous les François qui estoient en Escosse, sans vouloir entrer en accord, n'ayant autre but que clorre le chemin aux François, & les chasser tous d'Escosse.

Toute-fois le vingtieme jour d'Avril mil cinq cens soixante, la Reine d'Angleterre, comme par une forme de (a) response, se

(Edit. de 1744, Tome I, p. 415) en fait une espèce de fou. Mais quelle que fût la causticité du Chevalier de Sevre, il ne méritoit point une injure aussi grossière. Sa capacité dans les affaires lui mérita l'estime publique. (Voyez les Mémoires de Condé, T. I de l'édit. in-4°., p. 533.)

(a) Probablement ce fut-là un de ces écrits publiés

1560. plaignit de rechef, comme elle avoit desjà fait ; de ce que la Reine d'Escosse avoit pris & portoit le nom, titre, & armes d'Angleterre & d'Irlande, qu'elle n'avoit voulu quitter quelque remonstrance & priere qui luy en eut esté faite par ses Ambassadeurs, qu'elle disoit aussi avoir esté mal-traitez : qui estoient, comme elle disoit, tous signes évidens que les forces menées en Escosse, & celles qui se préparoient encore, estoient pour surprendre l'Angleterre. Elle se plaignoit aussi d'un grand nombre de Pirates François, seulement contre les Anglois, & du support qui leur estoit donné. Et d'avantage de ce que l'on avoit remonstré, & fait instance au Pape (a), pour déclarer qu'elle n'estoit pas Reine, &

par la Reine d'Angleterre, & dont parle le Président la Place dans ses commentaires de l'estat de la religion & de la République (fol. 71, verso.) On voit par le précis qu'il en donne, qu'Elisabeth y accusoit les Princes Lorrains d'*ignorance ou de malice*. Les armes d'Angleterre écartelées par Marie Stuart dans les siennes lui tenoient particulièrement au cœur : *car* (représentoit Elisabeth) *en faisant dire leur niepce Royne des trois Royaumes, ce ne peut estre, si je ne suis bâtarde.*

(a) L'Historien de la Maison de Tudor (T. II, page 18) affirme également ce fait. Si on l'en croit, Henri II avoit secrettement sollicité à Rome une bulle

la vraye héritiere d'Angleterre, & que l'on 1560. avoit voulu capituler avec des Allemans & Lanskenets pour passer en Escosse avec les François, pour la conqueste d'Angleterre; disant encore que le Cardinal de Lorraine avoit soutenu au traité de Cambresis, la ville de Calais devoir plustost estre à la Reine d'Escosse, qu'à elle. Et quant aux forces qu'elle avoit envoyées vers l'Escosse, elle disoit que c'estoit seulement pour la forteresse & ville de Warvick, frontiere principale de l'Angleterre, & que le tout y avoit esté conduit sans aucun acte d'hostilité; alléguant sur cela, qu'il n'estoit pas question de mener en Ecosse une si grande armée de François, pour chastier les rebelles. Elle fit aussi déclarer les torts & injures que les Escossois disoient avoir reçû des François qui estoit l'occasion & le commencement des troubles & divisions d'Escosse; protestant (a)

d'excommunication contre Elisabeth. Mais la politique de Philippe II fit échouer cette tentative.

(a) Avant qu'Elisabeth se fût déterminée à secourir les Protestans Ecossois, cette affaire importante avoit été discutée dans son Conseil. M. Robertson nous apprend que le Chevalier Guillaume Cecil fut chargé de cet examen; & il dit que l'on conserve encore l'original écrit de sa main. Robertson ajoute qu'il y

1560. neantmoins qu'elle ne voudroit soutenir la rebellion des sujets d'Escosse contre leur Reine : mais seulement se vouloit garder des surprises que l'on luy pouroit faire, & conserver son Estat.

Ces protestations ainsi faites d'une part & d'autre, sembloient contraires aux effets. Car combien que la Reine d'Escosse ne pensast lors, qu'à appaiser les troubles de son Estat, si est-ce que la plusparn jugeoient que si elle en eust pu venir à bout, elle eust passé en Angleterre avec les forces de France & d'Escosse, par l'intelligence qu'elle pensoit avoir avec grand nombre de Catholiques qui estoient audit Angleterre, attendu qu'il n'y a, n'y mer, ny fleuves, ny montagnes, ny forteresses, qui separent les deux Royaumes, mais seulement un petit ruisseau qui se passe à

avoit alors en Angleterre un usage établi parmi les Ministres. Ceux qui avoient quelque affaire de conséquence à porter devant la Reine & son Conseil, faisoient des mémoires pour mettre l'affaire dans tout son jour. Ils y exposoient avec netteté le point sur lequel on avoit à délibérer. Ils y motivoient leurs avis, & proposoient les moyens de l'exécution. Il nous semble que cet établissement seul honore l'administration d'Elisabeth. (Lisez l'Histoire d'Ecosse, T. I, p. 328.)

gué de tout coftez. Auffi la Reine d'Angleterre ne pouvoit avoir plus grand plaifir, que de voir les troubles & les fujets divifez en Efcoffe & la Religion des Proteftans s'y eftablir & faifoit entendre aux Efcoffois qu'ils ne devoient endurer la domination des François en leur pays; penfant que c'eftoit un très-grand moyen pour conferver fon eftat & la Religion Proteftante, de divifer ces deux Nations, qui avoient fi long-temps maintenu une eftroite alliance contre les Anglois, anciens ennemis des uns & des autres. 1560.

Or en ce temps le fieur de Glaion (a) &

(a) De Thou (Tome III, Liv. XXIV, p. 460) dit auffi que les Princes Lorrains recoururent à la médiation de l'Efpagne, & qu'ils firent intervenir à cet effet l'Evêque d'Aquila, Ambaffadeur de cette Cour, & Glayon, Grand-Maître de l'artillerie. Ces faits fe concilient difficilement avec la politique de Philippe II intéreffé à voir la difcorde régner entre l'Angleterre & la France. Il nous femble que le récit de Regnier de la Planche eft plus fimple & plus « vrai. Sevre (dit-il) qui avoit charge de protefter, » pria Glajon, & l'Evefque d'Aquila, Ambaffadeur du Roy d'Efpagne, de fe trouver vers la Royne » d'Angleterre, pour derechef remémorer en leur » préfence tous les devoirs en quoy le Roy fon maif- » tre s'eftoit mis, pour fatisfaire à la paix, à ce » qu'ils puffent tefmoigner qu'il n'avoit tenu audit

1560. l'Evesque d'Aquila, Ambassadeurs du Roy d'Espagne, tachoient de moyenner la paix, & faire en sorte que la Reine d'Angleterre ne s'entremeslast point des affaires d'Escosse ; ce qu'ils ne peurent obtenir. Mais au contraire la Reine d'Angleterre reçût favorablement tous les Escossois qui se voulurent mettre en sa protection, lesquels la supplierent (par pratique faite) de faire alliance avec eux ; & de les aider, comme elle fit bientost après. Mais les Escossois furent advisez par la capitulation qu'ils firent avec elle, qu'ils ne bailleroient aucunes places fortes aux Anglois, comme aussi n'y en a-t'il guere (a), mais seulement que la Reine d'Angleterre bailleroit

» sieur que les choses ne se fussent amiablement pa-
» cifiées : mais (Elisabeth) l'avoit refusé, pour
» n'avoir (disoit-elle) telle charge du Roy ». (Hist. de l'Estat, tant de la Religion que de la République, page 283.)

(a) Robertson (Tome I de son Histoire d'Ecosse, page 339) & Hume (Tome II de l'Histoire de la Maison de Tudor, p. 35) confirment les articles de ce traité, seulement au lieu de faire donner des otâges par Elisabeth, ils disent au contraire que c'étoit à elle que les Ecossois en donnoient : cette clause rapportée dans les mêmes termes par M. de Thou (Liv. XXIV, p. 458, Tome III) est bien plus conforme à l'ordre naturel des choses.

des ostages, qui seroient rénouvellez de six 1560.
mois. Aussi est-il bien à craindre, quand les Protecteurs ont des forteresses des Alliez, qu'ils ne les rendent jamais, comme il est advenu de nostre temps des villes Impériales comme Utrecht, Constance, Cambray, & autres qui ont esté assujetties à ceux qui les tenoient sous leur protection, dequoy l'Empereur Charles V a montré assez d'exemples. Or ce traité conclu & arresté entre la Reine d'Angleterre & les Escossois, & l'union qu'ils firent de leurs Religions, èsquelles ils ne vouloient estre forcez, apporta la guerre ouverte.

Fin du cinquième Chapitre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE PREMIER LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(1) Ce feroit une répétition faſtidieuſe que de s'étendre longuement ſur la paix de Cateau-Cambreſis. Dans les Mémoires de Montluc (a), de Tavannes (b), de Vieilleville (c), & de Boivin du Villars, on a vu combien elle excita de réclamations. Les ſacrifices conſentis par la France furent imputés au Connétable, & à la foibleſſe de Henri II, pour ce Seigneur. La maiſon de Guiſe, intéreſſée à décrier celle de Montmo-

(a) Tome XXIV de la Collection, p. 430.

(b) Ibid. Tome XXVII, p. 282.

(c) Ibid. Tome XXXI, p. 417.

renci accréditoit ces bruits. Le Maréchal de Briffac, que la reftitution du Piémont forçoit de quitter un pays qui étoit le théâtre de fa gloire, & qui par cet événement fe trouvoit à la veille d'être privé de l'autorité à laquelle il étoit habitué, faifoit retentir l'Italie entière de fes clameurs. Les anciens militaires, qui avoient partagé avec lui la renommée de fes exploits, envifageoient en frémiffant la ceffion d'une contrée arrofée de leur fang, & de leurs fueurs. Tant de réclamations à la fois devoient néceffairement former l'opinion publiqne : auffi le cri étoit-il univerfel. L'effaim des oififs, qu'on nomme *Politiques*, claffe d'hommes qui dirige le cabinet des Souverains, & fait mouvoir les armées à fon gré, fans s'embaraffer où l'on recouvrera l'argent pour vêtir & payer ces armées, murmuroit hautement. On ne confidéroit pas l'épuifement de l'état dans toutes fes parties, la dette nationale immenfe pour ces tems-là, les impôts trop multipliés, & fe nuifant réciproquement, la diminution du numéraire enlevé par l'étranger qu'on foudoyoit, l'impoffibilité d'en fournir à ces hordes mercenaires de Suiffes & d'Allemands fi les hoftilités continuoient, le commerce tari dans fes fources par le défaut de confommation à une

époque où ce commerce étoit peu lucratif par lui-même, puisqu'il consistoit dans la vente de matières brutes qu'on manufacturoit ailleurs. Sans doute il étoit dur de rendre d'un seul trait de plume deux cens villes ou chateaux qui avoient couté à conquérir : mais (observe avec raison l'Abbé le Laboureur (a)) « Le peuple très rarement se trouve » plus à son aise des conquestes de ses » Princes. Ce n'est bien souvent qu'un » bonheur spéculatif, & qui ne se goutte » qu'en idée; Si nous considérions le fruit » que nous avons tiré de tant de victoires, » nous serions contraints de demeurer d'ac- » cord qu'elles nous ont plus cousté qu'elles » n'ont valu, & que *l'honneur de les avoir* » *gagnées n'est pas plus grand que le deshon-* » *neur d'en avoir si mal profité.* Il y a des » guerres justes; mais elles deviennent in- » justes par leur durée; & la paix la plus » seure est celle dont on veut le moins pro- » fiter, & où l'on tesmoigne plus de géné- » rosité que d'intérest.... Ces réflexions de le Laboureur nous paroissent plus simples & plus sensées que les déclamations aigres des contemporains contre une paix dont la

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 270.

France avoit besoin : cette manière de la justifier est préférable sous tous les rapports à la longue dissertation de l'Historien (a) Daniel qui cherche à prouver que la conservation de Calais, de Mets, Toul & Verdun fut une indemnité suffisante pour Henri, & que les François auroient dû y applaudir.

(2) Le Laboureur dans ses additions (b) a consacré un article entier à l'éloge de Henri II. Les contemporains confirment les louanges qu'il prodigue aux qualités corporelles de ce Monarque, en disant « qu'il n'y avoit » point de Prince, ny de Gentilhomme dans » la France qui montast mieux un cheval, » ny qui fut plus adroit à la course : c'est ce » qui lui faisoit aimer les tournois & les cour- » ses de bague ; où il affectoit de paroistre » avec toute la valeur & toute la galanterie » des héros des Romans, & il y estoit encore » convié par l'amour qu'il portoit à Diane » de Poitiers, Duchesse de Valentinois sa » maistresse, qui avoit esté l'objet de ses pre-

(a) Daniel, Hist. de France, édition du P. Griffet, Tome IX, p. 889 & suiv.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Liv. I, chap. I, p. 269 & suiv. Tome I.

» mieres inclinations, & qui luy avoit (a)
» éveillé l'esprit.....

Il n'est point étonnant que Henri se soit adonné à ces exercices, puisqu'il y excelloit.

(a) « Il n'est pas bien certain (ajoute le Laboureur) » que *Diane de Poitiers* ait souffert que cette amitié » passât les bornes de la belle estime & de la galante » rie. Pour preuve de cela, elle avoit eu des enfans de » Louis de Brezé, Comte de Maulevrier, Seneschal de » Normandie, son mari; & le Roy Henry second en » laissa de légitimes & de naturels, sans qu'on re- » marque qu'il en soit sorti de leurs amours.... » Le Laboureur, à l'appui de ces différentes assertions, invoque l'autorité de Brantôme. Mais que dit Brantôme? il appelle Diane *la belle veuve*: selon cet Ecrivain, *elle estoit charitable, grande ausmoniere, fort devote, & encline à Dieu, & surtout fort bonne Catholique, & haïssant fort ceux de la religion*.... Tout cela ne prouve point que son commerce avec Henry ait été fondé sur un amour purement sentimental. Diane, comme on l'a remarqué dans les Observations sur les Mémoires de Vieilleville (Tome XXVIII de la Collection, p. 430 & suiv.), a fait tout ce qu'elle a pu pour qu'on le crût. Malgré ses efforts & ceux de le Laboureur, il est à craindre que cette opinion ne rencontre beaucoup d'incrédules. Quant à la stérilité de Diane, elle ne témoigne point en faveur de sa prétendue sagesse. Elle devoit avoir environ 47 ans, lorsque Henri commença à l'aimer; & à cet âge, il n'est point extraordinaire *qu'une femme n'ait plus d'enfans*.

L'amour propre se complait dans tout ce qui tend à lui attirer les suffrages du Public. Familiarisé depuis l'enfance avec l'appareil de l'ancienne Chevalerie dont François I, s'entouroit au sein même des plaisirs, Henri (a) regardoit comme un devoir de sa place d'être l'émule du Monarque qui l'avoit pré-

(a) Le goût de Henri pour ces jeux militaires le suivit jusqu'au tombeau. Il vouloit qu'on observât avec soin l'ancien costume, & le cérémonial de l'étiquette usitée dans ces solemnités. L'Historien Mathieu (Histoire de Henri II, Liv. III, p. 203.) nous a transmis les apprêts du tournoi où ce Prince perdit la vie. En lisant l'ordonnance qu'il fit publier à cet effet le 22 Mai 1559, on croit se retrouver à l'époque des du Guesclin, des Boucicaut, & de tous ces *Preux* de la Cour des deux derniers Ducs de Bourgogne, dont les exploits sont consignés dans les Mémoires d'Olivier de la Marche. L'extrait de ces patentes suffira pour en donner une idée sommaire au Lecteur. Henri, après y avoir parlé de la paix, qui enfin a succédé à des guerres longues & sanglantes, annonce le double mariage de Philippe II avec Elisabeth sa fille, & du Duc de Savoye avec Marguerite sa sœur. « Considérant, dit le Monarque, » qu'avec les occasions qui s'offrent, les » armes maintenant esloignées de toute cruauté & vio- » lence, se peuvent & doivent employer avec plaisir » & utilité par ceux qui desirent s'esprouver & exer- » cer en toutes vertus, louables faits & actes, fait à » sçavoir à tous Princes, Seigneurs, Gentilshommes,

cédé. Le caractère martial de François fut encore un modèle qu'il s'empressa de suivre. Aussi son règne a-t'il été comme celui de son père, agité par des guerres continuelles. Il lui fut d'autant plus facile de contenter son goût en ce genre, qu'à son avénement à la couronne il trouva une nation accoutumée

» Chevaliers & Escuyers suivant le faict des armes, & » desirant faire preuves de leurs personnes en icelles, » pour inciter les jeunes à la vertu, & recommander » la prouesse des experimentez, qu'en la ville de Paris » le pas est ouvert par Sa Majesté très-Chrétienne, & » par les Princes de Ferrare, Alphonse d'Est, Fran- » çois de Lorraine, Duc de Guise, Pair & Grand- » Chambellan de France, & Jacques de Savoye, Duc » de Nemours, tous Chevaliers de l'Ordre, pour estre » tenu contre tous venans duëment qualifiez, à com- » mencer au 15 Juin prochain, & continués jusques à » l'accomplissement & effect des *emprises* & articles » qui s'ensuivent.

» La première *emprise* à cheval, en lice en double » pièce, quatre coups de lance, & un pour la Dame.

» La seconde *emprise* à coups d'espée à cheval, en » un, ou deux à deux, à la volonté des Maistres du » camp.

» La troisieme *emprise* à pied, trois coups de pic- » que, & six d'espée en harnois d'homme de pied. »

Le surplus des patentes est conforme *à ces pas d'armes*, si bien décrits par Olivier de la Marche. (Voyez les Tomes VIII & IX de la Collection.)

depuis Charles VIII au tumulte des combats, des courtisans tourmentés par l'ambition, & une foule de grands hommes qui, s'agitant autour du trône, flattoient sa vanité par la perspective des triomphes qu'ils lui promettoient. Henri avoit d'ailleurs des ressentiments personnels à satisfaire. Avant qu'il fut Roi, Charles-Quint l'avoit offensé par une sorte de mépris, & par des actes (a) qui pouvoient lézer ses droits. Le Laboureur (b) le loue avec emphase des humiliations qu'il fit éprouver à Charles-Quint. Mais le Laboureur ne dit point combien cette vengeance fut couteuse à la France. Il n'a point calculé les trésors, & la quantité d'hommes engloutis dans ces guerres malheureuses. Il se taît sur le ravage de plusieurs de nos provinces, où l'ennemi porta continuellement le fer & la flamme. Ces détails affligeants sont consignés dans les Mémoires de Rabutin. En les lisant on se croit tout à coup transporté dans ces régions, où des Sauvages ne connoissent

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 310, & celles qui accompagnent les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI, p. 204 & 205.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 269.

d'autre droit de la guerre que celui de la dévastation. Le Laboureur semble attribuer à Henri II les exploits mémorables qui ont illustré son règne. Mais ces exploits ne furent-ils pas l'ouvrage des Brissac, des Guise, des Montmorenci, des Tavannes, des Vieilleville, des Nevers, des Coligni, & de tous ces guerriers qui le secondoient? évalue-t'on la gloire, qui doit en rejaillir sur la personne du Monarque, il faut avouer que les rayons qu'on en peut détacher, tiennent uniquement à son titre de Souverain: son intelligence, son activité, & ses soins n'y influèrent que passagèrement. Le plus grand mérite de Henri a consisté dans le choix de ses Généraux; & ce mérite en est un réel. Proposoit-on à ce Prince une entreprise hardie & glorieuse, un sentiment d'énergie se développoit chez lui. Il accueilloit le projet avec transport. Le Général plein de confiance marchoit; mais à peine étoit-il parti, que Henri l'avoit oublié: l'intrigue travailloit autour du trône; & les secours promis n'arrivoient point. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les Mémoires de Boivin du Villars. Les Mémoires de Tavannes & de Vieilleville offrent cent exemples de la facilité de caractère du Monarque, de l'instabilité de ses

résolutions,

résolutions, & de la foiblesse avec laquelle il cédoit à l'impulsion des personnages qui tour à tour se jouoient de sa confiance. C'est dans ces monuments que le lecteur, qui cherche à s'instruire étudiera l'histoire du règne de Henri II. Les Rédacteurs de ces ouvrages, à portée de voir par eux mêmes, ont saisi chacun de leur côté, quelques uns des traits principaux de sa phisionomie. Ils les ont exprimés tels qu'ils étoient. Quelquefois leur touche est dure; mais en fait d'histoire la vérité est tout.

L'homme, qui aura médité les ouvrages que nous indiquons, concevra difficilement comment le Laboureur (a) a pu applaudir à Brantôme, pour avoir écrit que *le regne, & la cour de Henri se pouvoient appeller les délices de son age, & luy mort le malheur de la France .....* Il faut bien de l'art, pour concilier cet éloge avec les faits & les monuments. Ils nous apprennent qu'à cette époque le Royaume (b) étoit épuisé d'hommes & d'ar-

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 274.

(b) « On ajoutoit (dit M. de Thou, Tome III de la dernière Traduction, p. 368, Liv. XXII) en parlant de l'infraction de la trève de Vaucelles, » que » cette entreprise avoit épuisé les finances, & ruiné

gent; que les impots avoient triplé; que des guerres dispendieuses & les prodigalités (a) du Souverain avoient prodigieusement endetté

» les forces de l'Etat.... On n'oublioit pas les actions » particulieres de ce Prince qui, étant marié, avoit » pris une maîtresse, laquelle l'avoit comme enchanté » par ses maléfices, & avoit seule regné. On n'ou- » blioit pas que de-là étoient nés un luxe prodigieux, » la dissipation des finances, des débauches honteuses, » & la cupidité insatiable des Courtisans. »

(a) Les détails des désordres de l'administration de ce règne, sont consignés dans le Traité de la République de Bodin, p. 892 & suiv. « Quant aux » finances (observe-t-il) on a si bien mesnaigé, » qu'en moins de douze ans que le Roy Henry II régna, » il devoit plus d'intéreſt que ses prédécesseurs qua- » rante ans auparavant, ne levoyent pour toutes char- » ges. .... Il y avoit (dit le même Ecrivain, p. » 904) une ordonnance du Roy François I, confirmée » par son successeur, portant qu'il y auroit quatre clefs » du trésor de l'Espargne, desquelles le Roy en auroit » une, & que les autres seroient entre les mains des » Commissaires par luy establis; & la distribution des » deniers se devoit faire par le mandement du Roy » en présence du Thrésorier & Contrôoleur de l'Es- » pargne : mais le Roy Henry II, par édict (en 1556) » après, deschargea les Officiers & Commissaires de » l'Espargne, afin qu'on ne leurs pust à l'avenir faire » rendre compte. Tant y a que l'un des Commissaires » eust en pur don pour une fois cent mille escus, si » le bruit, qui en courust, estoit vray. »

la nation ; que l'excessive bonté de Henri avoit fait éclore à sa cour des factions qui se heurtoient insolemment ; que les chefs de ces factions, se mesurant de l'œil, n'attendoient qu'un moment favorable pour allumer les flambeaux de la discorde. L'Histoire nous apprend encore qu'un régime d'intolérance adopté par l'administration depuis François I, & exercé avec plus de barbarie sous son successeur, préparoit sourdement une guerre de religion. Du sang des nouveaux sectaires, qui ruisseloit sur les échaffauds, naissoient des milliers de prosélytes. C'étoit les dents de Cadmus qui se convertissoient en hommes. Plus le nombre de ces sectaires augmentoit plus le régime persécuteur devenoit dangereux, puisqu'on forçoit ces infortunés à oublier qu'ils avoient une patrie, & un Roi que tout bon citoyen doit chérir & respecter. En les poursuivant à outrance, on mettoit le poignard à la main d'une troupe de forcenés qui, pour défendre leurs vies & leurs opinions se livreroient au premier ambitieux capable de les réunir. Ces considèrations n'échappèrent pas toujours à Henri. Il en avoit senti la justesse (a) par rapport à l'Es-

(a) Voyez les Observations sur les Mémoires de Tavannes (note *a*) Tome XXVII de la Collection, p. 182.

cosse, quand il y fit cesser la persécution. Mais des conseils sanguinaires le portèrent bientôt à déroger à ces principes. Ses courtisans & sa maitresse pour s'approprier la dépouille des hèrétiques, échauffoient son zèle, & allarmoient sa conscience. La mort prématurée de ce Prince hâta les événements qui suivirent. Sous ce point de vue, Brantôme a eu raison de dire, *que luy mort fut le malheur de la France*...... il n'en est pas moins vrai que le foyer de l'incendie existoit, & que Henri, n'étant pas immortel, il falloit (quelques années plutôt, ou plus tard) que la révolution s'opérât.

Nous terminerons cette observation par quelques réflexions sur le titre de protecteur des *lettres*, que l'abbé le (a) Laboureur accorde à Henri II.

Ce tire lui est-il vraiment applicable, si les faits, qui le justifient, se réduisent à ceux qu'on allegue d'après Brantôme? Henri (raconte cet écrivain) « appeloit Ronsard » *sa nourriture*, & donna cinq cens écus » de son espargne au poëte Jodele, pour sa » Tragédie de Cléopatre.... » C n'étoit pas par des libéralités répandues seulement

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 274.

ſur quelques poëtes que François I avoit mérité le ſurnom *de père des lettres*. Les Savants & les Artiſtes eurent part à ſes bienfaits. Qui ne connoit pas l'annecdote touchante de Léonard de Vinci prêt à expirer ? Les annales du règne (a) de Henri II ne fourniſſent point de particularités ſemblables. On y lit que l'Hiſtorien Paul Jove (b), penſionné par François I ceſſa de l'être ſous ſon ſucceſſeur, & que la radiation de cette penſion fut l'ouvrage du Connétable de Montmorenci. On y lit encore (c) « qu'on accueil» loit à la Cour de Henri une foule de » poëtes, qui, abuſant de leurs talens, flat» toient par des éloges honteux une femme » vaine, détournoient les jeunes gens des » études utiles & ſérieuſes pour lire des vers

(a) Daniel (Tome IX de ſon Hiſt. de France, édit. du Père Griffet, p. 898) dit « que ce Monarque aima » beaucoup les Gens de Lettres. Fernet, Silvius, fa» meux Médecins de ce tems-là, Turnebe, Muret, » Dorat, Ramus, Danet, Amyot (ajoute-t-il) furent » fort conſidérés de lui : mais *il fut ſurtout libéral &* » *bienfaiſant envers les Poëtes.* » Il ſemble que cette dernière phraſe ait echappé avec peine à l'Hiſtorien.

(b) M. de Thou, Lib. XI.

(c) Ibid, Liv. XXII, p. 369 de la dernière Traduction, Tome III.

» obscenes (a), & gatoient l'esprit & le cœur
» des jeunes personnes du sexe le plus foible
» par des chansons licentieuses .... Au lieu
d'encourager la prostitution de cet art, qu'on peut nommer divin, lorsqu'on l'emploie à chanter la vertu & les héros, Henri auroit acquis une gloire durable, si par ses bienfaits il eut excité le progrès des sciences & des arts qui servent au bonheur de l'humanité. En agissant ainsi, il n'auroit pas laissé languir dans la misère ce *Bernard Palissy*, déjà célèbre de son tems. On ne conçoit pas jusqu'à quel dégré cet homme de génie, animé par son Souverain, eut pu pousser ses découvertes. Cette conjecture est permise, quand, après avoir lu ses ouvrages (b) on se rappelle qu'à cette époque Palissy fut délaissé de l'uni-

(a) Le mal que ces Poëtes firent à la nation, en corrompant les mœurs des Courtisans, a été vivement exprimé par Bossuet (Tome IV de son Abrégé de l'Histoire de France, p. 112.) Voyez ce passage dans la note de la p. 4[illegible]7 du Tome XXXV de la Collection.

(a) Les Œuvres de Bernard Palissy ont été réimprimées de nos jours par les soins d'un homme de Lettres. Tous les papiers publics en ont fait l'éloge ; & peut-être ne les connoit-on pas davantage. Si on veut voir l'histoire du genie luttant contre tous les obstacles, il faut lire le Traite de Palissy, intitulé : *De l'Art de terre* : on y trouvera d'ailleurs cette naïveté de style

vers entier. Au surplus quel fruit Henri II recueillit-il de la protection dont il honora ces poëtes impurs, qui corrompoient les mœurs? leurs vers, & leur fade encens ont péri avec lui. La haine du Monarque contre les Calvinistes aigrit la bile des versificateurs de cette secte; & comme tout ce qui tient à la malignité, est un objet de curiosité pour les hommes, on a conservé les sarcasmes avec lesquels ceux-ci ont cherché à ternir sa mémoire. De ces différentes pièces ramassées par l'abbé le Laboureur, nous n'en citerons que deux; & c'est assez. Voici la première.

A Henry le peuple pardonne :
Anne il maudit qui tout rançonne.
Diane il hait la jument grise,
Et plus fort la maison de Guise.
Le peuple estant en espérance,
Est hors d'espoir loin d'asseurance,
Puisqu'une femme (a) & jeune Prestre (b)
Tiennent en main le royal sceptre.

d'Amyot, & ce coup-d'œil scrutateur de Montaigne, qui font rechercher leurs ecrits.

(a) Diane de Poitiers.

(b) Le Cardinal de Lorraine.

La feconde eſt dans le même genre.

Henry jà Roy facré & couronné
Interrogeoit un Devineur, pourquoi
Jadis avoit fon jugement donné
Qu'après fon pere oncques ne feroit Roy.
Si luy refpond : Sire, c'eft par ma foy,
Parce qu'un Roy régit tout & moderé ;
Mais vous, chétif, ainfi que je vous voy,
Eftes régi par compere (a) & commere (b)

(3) Par rapport au Duc de Guife, & au Cardinal de Lorraine fon frère, nous croions devoir fuivre la marche tracée par le (c) Laboureur, en empruntant de fon ouvrage ce qu'il renferme d'intéreffant, & en y ajoutant des développements omis par cet écrivain. Plufieurs des Mémoires Hiftoriques, contenus dans la Collection, ont fuffifamment fait connoître les relations que depuis longtems la maifon de Lorraine entretenoit avec nos Rois. On fe contentera de remonter à Claude Comte de Guife, frère puiné d'Antoine

(a) Le Connétable fon compère.

(b) On fent que ce trait tombe fur la Ducheffe de Valentinois.

(c) Additions aux Mémoires de Caftelnau, Tome I, p. 277.

Duc de Lorraine. Ce comté de Guise, ayant eu pour son partage les biens que sa maison possédoit en France, vint s'y établir sous le règne de Louis XII. Le Monarque en 1512 lui fit épouser Antoinette de Bourbon, fille de François Comte de Vendôme, & tante d'Antoine Roi de Navarre, & de Louis de Bourbon Prince de Condé. Cette alliance naturalisa, pour ainsi dire, le Comte de Guise en France, où il se signala par les services essentiels qu'il rendit à François I. Il paroit que dès cette époque il soutint avec soin le relief de la maison Souveraine dont il sortoit, & qu'il en observa scrupuleusement l'étiquette. On en a la preuve dans une (a) de ses lettres adressée au Parlement de Paris le 2 May 1525, il le prévenoit d'une invasion (b) de Luthériens Allemands sur les terres du Duc de Lorraine son frère; & il avertissoit cette compagnie, qu'il alloit prendre les mesures nécessaires pour empêcher le torrent de s'étendre jusques dans son gouvernement de Champagne; la souscription (c) de sa

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, Tome I, p. 273.

(b) Voyez les Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 8 & 303.

(c) L'Éditeur du Recueil de Ribier (Tome I, p. 274)

lettre eſt remarquable, & conſiſte en ces mots .... *Voſtre entierement bon amy Claude de Lorraine.* Cette particularité, qui ſemble minutieuſe au premier coup d'œil, deviendra importante par la ſuite, lorſqu'on la raprochera des autres prétentions élevées par la maiſon de Guiſe. La réponſe (a) du

déclare qu'il avoit entre ſes mains pluſieurs lettres du Comte de Guiſe adreſſées au Connétable & au Parlement, dans leſquelles il ne ſouſcrit que *voſtre bon amy*, en y ajoutant quelquefois l'adverbe *entièrement.* Ces formules atteſtent la prééminence que les cadets des Maiſons Souveraines, quoique étrangers, affectoient de prendre ſur les Ducs & Pairs, & les premiers Officiers de la Couronne. On étoit alors ſi pointilleux en fait de ſouſcriptions dans les lettres qu'on écrivoit, que deux Gentilshommes eurent une querelle très-ſérieuſe, parce que l'un avoit ſouſcrit *très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, & que l'autre s'étoit borné *au très-humble ſerviteur.* Il fallut, pour les mettre d'accord, qu'une autorité ſupérieure s'en mêlât. Ce ſont-là de ces particularités qui appartiennent à l'hiſtoire des extravagances de l'eſprit humain.

(a) Voici cette réponſe du Parlement en date du Mercredi dernier jour de Mai 1525. « Ce jour la Cour » a eu nouvelles comme le Duc de Lorraine, & le » Comte de Guiſe ſon frère, Gouverneur de la Cham- » pagne, depuis la première défaite devant Saverne, » ont encore défait une bande de Luthériens, & y en » eſt demeuré ſept à huit mille; & a la Cour ordonné

Parlement au Comte de Guise dans cette circonstance, mérite également d'être recueillie. En la lisant, on supposeroit volontiers que les magistrats prévoyoient d'avance, que les descendans de celui à qui ils écrivoient, regarderoient la défense du Catholicisme comme une des prérogatives de leur maison. Quoiqu'il en soit, François I récompensa les exploits du Comte de Guise, en le créant, Duc & Pair. Henri II lui témoigna la considération dont il l'honoroit, lorsqu'à son sacre il lui accorda la préséance sur le Duc de Montpensier Prince du sang. On conçoit bien que cela ne se passa (a) pas sans murmures & sans protestations. Cet incident se renouvella à diverses reprises, & occasionna plus d'une querelle : mais Henri III, comme on

» qu'elle écrira audit Comte de Guise qu'elle est très-» ayse des victoires qu'il a plu à Dieu leurs donner » mesmement contre ceux qui cuident suppéditer, ab-» battre & annéantir la Foi chrestienne, *& que c'est* » *une réputation perpétuelle pour la Maison de Lorraine*, » *espérant qu'ils continueront toujours en vertu, gloire &* » *honneur* »

(a) Si on veut voir une Dissertation où cette matière est approfondie, on peut recourir aux Mémoires de Ribier, Tome I, p 276. L'Editeur y traite la question dans un *Discours libre & sincère* contre la prétention des Princes Etrangers.

le verra assura en 1576 le droit des princes du sang.

Si nous ne nous trompons point, ces observations etoient indispensables, pour avoir la clef de l'élévation subite à laquelle la maison de Guise parvient en France. D'autres causes y concoururent encore. Assez communément une postérité nombreuse nuit à l'éclat d'une maison. L'effet contraire arriva dans celle de Claude Duc de Guise. Il fut père de six fils (a), tous recommandables par une capacité plus ou moins étendue, & eut quatre filles, dont deux devinrent Abbesses. Une autre estoit restée veuve du Duc de Longueville; elle épousa Jacques V (b), Roi d'E-

(a) « Le Roi François I (raconte Mathieu, Hist. de Charles IX, p. 270) » les voyant suivre leur père, » & estre suivis des courages plus hardis de la Cour, » lui dit: *que celui seroit bien téméraire qui entreprendroit* » *de luy oster sa cappe... Pardieu, Sire* (repart le Duc de Guise) » *s'il n'y laissoit la sienne, il y laisseroit pour* » *le moins le bout des doigts, car ces compagnons*, (monstrant ses fils) » *ne l'endureroient point?* »

(b) De cette alliance avec le Roi d'Ecosse, naquit Marie Stuart, qui, devenue l'épouse de François II, plaça les Guises au pied du trône. Les ennemis de cette Maison l'avoient bien senti: mais, comme on l'a remarqué ailleurs, le Cardinal de Lorraine & son frère saisirent le moment favorable. (Voyez l'observation,

cosse; la quatrième fut mariée avec Charles de Croye, Prince de Chimay : une autre alliance non moins brillante combla les vœux de Claude, Duc de Guise. Son fils aîné François de Lorraine, qui depuis embellit d'un nouveau lustre le nom de Duc de Guise porté par son père, obtint la main d'Anne d'Est, fille du Duc de Ferrare. Après avoir vu son sang mêlé à celui (a) de Louis XII, le vieillard, en mourant, dut goûter une jouissance chère aux ambitieux; ce fut de laisser la route des honneurs ouverte à ses descendants.

Le nouveau Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine son frère, réunissoient tout ce qu'il falloit, pour s'élancer dans cette vaste carrière. Aînés de leur Maison, c'étoit sur eux que les regards se fixoient. Le premier, militaire intrépide & Capitaine heureux dans ses entreprises, pouvoit hardiment se mesurer à la Cour de Henri avec cette foule d'hommes célèbres qui en faisoient l'ornement. En citant parmi ces concurrents, dont le Duc de Guise étoit digne, Brissac, Tavannes, Vieilleville, le Duc de Nevers,

N°. 1, sur le XI[e] Livre des Mémoires de Rabutin, Tome 39 de la Collection, p. 329.)

(a) Renée de France, fille de Louis XII, avoit épousé le Duc de Ferrare. Anne d'Est étoit leur fille.

les Montmorenci, les Coligni, c'eſt faire ſon éloge en peu de mots. Le Cardinal de Lorraine initié dès l'enfance aux miſtères de la politique par le Cardinal Jean, ſon oncle, connoiſſoit le manége des Cours, l'art de l'intrigue, & cette ſoupleſſe avec laquelle on doit s'accomoder aux circonſtances. Les deux fréres s'appuyant l'un ſur l'autre, ne furent point effrayés des obſtacles qu'ils rencontrèrent. Anne de Montmorenci gouvernoit ſous le nom de Henri. Fier de ſes alliances, blanchi au ſervice des Rois, appréciant ce qu'il valoit, le Connétable étoit entouré d'une race de héros dans la perſonne de ſes fils & des Coligni, ſes neveux. Il avoit pénétré les vues de la Maiſon de Guiſe : l'idée ſeule d'y trouver des rivaux, devoit la lui faire haïr. Les deux frères en heurtant un pouvoir conſacré par l'amitié du Souverain, & que l'habitude cimenta de plus en plus, ſe feroient briſés contre cet écueil. Pour réuſſir ſans ſe compromettre, ils prirent les ſeules voyes qui reſtaſſent entr'ouvertes. Henri, jeune, bouillant & avide de gloire, aimoit les combats, & ces jeux guerriers qui en étoient l'image. Le Duc de Guiſe ſe piqua d'y exceller. Brave à la guerre & adroit dans les tournois, il plût bientôt

au Monarque. Ses manières & son extérieur respiroient la courtoisie & lagalanterie de nos anciens Chevaliers. Terrible les armes à la main, il amusoit Henri par sa conversation douce & enjouée. Quand on partage les exercices & les plaisirs de son Souverain (a), on est bien près de la faveur. Le Cardinal de Lorraine de son côté comprenant qu'on ne parvient pas à la Cour sans protecteurs, en chercha un que l'ascendant du Connétable n'éclipsât point. Il le trouva dans la Duchesse de Valentinois. Elle avoit sur le cœur de Henri cet empire absolu que l'amour donne, & fait durer tant qu'il lui plait. Modifiant la fierté de son caractère, le Cardinal (b) plia devant cette femme hautaine. Pour flatter sa vanité (c), il consentit au mariage

(a) « Henri II (lit-on dans l'Histoire des Guerres civiles de Davila, Traduct. de Mallet, Tome I, p. 14) » le traitoit presque comme son égal, l'admettant à ses » conversations, à ses plaisirs, & aux exercices du » corps, qui étoient de son âge & de son goût. Son » affection pour le Connétable tenoit en quelque sorte » du respect, son attachement pour le Duc de Guise » approchoit plus de la familiarité. »

(b) *Il s'étoit acquis* (dit M. de Thou, Liv. VI) *par des soumissions honteuses, la bienveillance de la Duchesse de Valentinois.*

(c) *La soumission servile du Cardinal de Lorraine pour*

d'un de ses frères (le Duc d'Aumale) avec la fille de la favorite. Ce sacrifice dévoua la Duchesse de Valentinois aux intérêts de la Maison de Guise; & dès-lors celle-ci lutta sans crainte contre les Montmorenci. Cette rivalité introduisit à la Cour un esprit de faction qui alla toujours en augmentant; & nous atteignons l'époque où ses résultats dangereux vont se développer. La prise du Connétable à St. Quentin procura aux Guises un accroissement d'autorité qui fut l'avant-coureur de celle que le régne suivant leur reservoit. Cependant la paix de Cateau-Cambresis en ramenant le Connétable, auroit pu leur être funeste. Il y avoit d'autant plus lieu de le présumer, que le Cardinal de Lorraine, qui cessoit d'être (a) souple, sitôt qu'il croyoit pouvoir sans danger se livrer à son caractère impérieux, avoit mécontenté la Duchesse de Valentinois. La réconciliation de cette femme avec le Connétable menaçoit la Maison de Guise. La mort inopinée de Henri II décon-

elle (dit encore M. de Thou, Liv. XVII) *flattoit son orgueil.*

(a) M. de Thou le peint ainsi: *Vir multis & raris animi simul ac corporis dotibus præditus.... ad hæc summe tota vita inæqualis, & in prosperis insolens, in adversis infractus.*

certa

certa les nouvelles intrigues qui se préparoient. Les Guises se virent assis au pied du trône : oncles du jeune Roi, il leur fut d'autant plus facile de s'emparer de toute l'autorité, que ce Prince déclaré majeur par la loi, étoit mineur par le fait, puisqu'il n'avoit ni vices (a) ni vertus. Le Laboureur (b) assure *que le Duc de Guise & son frère n'eurent aucun mauvais dessein* (c) *contre l'Etat.* Il n'est pas moins vrai que leur ambition occasionna quarante années de guerres civiles qui faillirent opérer le renversement de la monarchie. Le Laboureur, en cherchant à adoucir ce reproche, est forcé de convenir « que l'ambition emporta » si (a) loin le Cardinal de Lorraine, qu'il » commist l'Estat & la religion pour sa que-

(a) « Ce Prince (observe le Président Hénaut dans la Préface de son Drame historique de François II) » à peine sorti de l'enfance, & toujours malade, n'eut » aucune influence dans les affaires de son règne, qui » ne dura que dix-sept mois. »

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 277.

(c) Quand on arrivera aux tems de la ligue, il sera plus difficile de justifier les projets de Henri de Lorraine, fils du Duc de Guise, dont nous parlons.

(d) Additions, ibid. p. 280.

» relle, parce qu'on peut dire que ce fut » luy qui fist trouver des chefs au party » huguenot, par la trop grande autorité » qu'il prist à la Cour, & par le méconten- » tement qu'il donna au Prince de Condé, » à la Maison de Coligny, & à plusieurs » autres ». Si le Cardinal eût écouté les avis du Duc de Guise, on n'auroit pas sévi (a) avec tant de cruauté contre les conjurés d'Amboise; & on se seroit bien gardé d'y impliquer le Prince de Condé. Le Laboureur explique, avec cette franchise qui lui est propre, la manière différente de penser des deux frères. « Le Duc, dit-il (b), en par- » lant du Prince de Condé, aimoit mieux » avoir un ennemi de cette qualité, que de

(a) C'est ce que le Président Hénaut a très bien exprimé dans la première scène de son Drame de François II. Il y fait parler les deux frères conformément à leur caractère. Le Cardinal de Lorraine veut poursuivre leurs ennemis à outrance. *Dans les circonstances où nous sommes*, dit il, *il faut faire sentir le joug*; & voilà son uniqne réponse au Duc de Guise qui lui avoit représenté sagement, *qu'il est aisé d'entreprendre, lorsqu'on laisse au courage des autres la difficulté de l'exécution ; mais qu'on ne s'avance qu'avec précaution, lorsqu'on n'a jamais su reculer.*

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 280.

» ſe charger d'un reproche de cette conſé-
» quence; mais c'eſt la maxime d'un grand
» cœur comme eſtoit le ſien; & ce n'eſtoit
» pas celle du Cardinal, naturellement porté
» à la crainte, & qui par cette raiſon portoit
» tous ſes advantages contre ſes ennemis, à
» l'extrémité ». Quoique ce portrait du Cardinal de Lorraine ſoit conforme aux monumens, il ne faut pourtant pas s'en rapporter aveuglément aux diatribes (a) violentes que les Calviniſtes ont publiées contre lui. Ils

(a) Parmi ces libelles, il ſuffit de citer celui qui a pour titre: *La Légende de Charles, Cardinal de Lorraine, & de ſes frères, &c.* Cette pièce inſérée dans la dernière édition des Mémoires de Condé, forme une partie du VIe Volume, déſigné ſous le nom de *Supplément.* Il s'y rencontre des faits curieux, & qui peuvent avoir un fond de vérité: mais la haine atroce du Rédacteur perce ſi viſiblement, qu'en conſultant cet Ouvrage, on éprouve l'indignation la plus vive. L'Editeur du VIe Volume des Mémoires de Condé a placé à la ſuite du libelle, dont il s'agit, une autre production encore plus monſtrueuſe. C'eſt *la Légende de Dom Claude de Guiſe*, Moine & oncle bâtard du Cardinal de Lorraine. On a réuni ſur ce perſonnage, fort décrié d'ailleurs, tous les genres de ſcélérateſſe à la fois. Heureuſement pour l'honneur de l'humanité, l'Ouvrage eſt regardé comme un Roman impur & dégoûtant.

l'ont accusé (a) de tous les crimes. On sait qu'en général les satires & les pasquinades enfantées par l'esprit de parti, sont toujours imprégnées du fiel de la calomnie. L'homme sage ne doit pas plus croire à ces libelles, qu'aux écrits des Catholiques, qui volontiers auroient canonisé le Prélat. *Mais il y avoit longtems* (a remarqué le Laboureur) *qu'on ne voyoit plus de Saints de si bonne maison.*

(4) Dans une des notes, qui sont jointes aux Mémoires (b) de Tavannes, on a remarqué, qu'afin de former un tableau dont les parties se lient & se correspondent, on renvoioit au travail sur les Mémoires de Castelnau un grand nombre de développements relatifs à nos premières guerres civiles. Ce plan nous a paru d'autant mieux conçu que l'ouvrage de Castelnau est consacré spécialement à cette époque désastreuse de notre hist-

(a) Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'indice des matières *de l'Histoire de l'Estat de France par Regnier de la Planche :* à l'article du Cardinal de Lorraine, on voit que l'Auteur s'est plu à recueillir les anecdotes les plus scandaleuses sur son compte : peut-être est-ce cet esprit de parti qui a engagé l'Abbé Lenglet à attribuer à la Planche, *la Légende* dont il est questiondans la note précédente.

(b) Tome XXVII de la Collection, p. 63.

toire. En conséquence lorsqu'on a publié les Mémoires de Montluc, de Tavannes & de Vieilleville, on s'est circonscrit, le plus qu'on a pu, dans les événements auxquels ils ont eu part. On n'a parlé qu'incidemment d'une foule de personnages secondaires qui y ont figuré. On a été encore plus reservé par rapport aux acteurs principaux qui remplissant les premiers rôles, dirigeoient le fil des révolutions, préparoient les grandes situations, & enfin ont amené ces catastrophes qu'il est permis d'appeller le dénouement de l'action historique. A la tête de ces personnages par excellence, on peut sans hésiter, assigner une place à Catherine de Médicis.

Castelnau écrivant pour ses contemporains instruits comme lui de ce qui s'étoit passé, fait paroitre brusquement Catherine sur la scène : il ne prévient pas son lecteur du caractère, de la tournure d'esprit, & de la position où cette Princesse se trouvoit. En essayant de suppléer au silence de l'écrivain, nous tacherons de ne dire que ce qu'il importe de savoir pour le moment. La suite des évènements produira d'elle même les autres détails qui peuvent être nécessaires.

La maison de Medicis, à laquelle Catherine appartenoit, a eu le sort de celles qui sont

parvenues à une illustration rapide. Calomniée par les uns, les uns, elle a été bassement flattée par les autres. Ses ennemis lui ont attribué l'extraction la plus vile. Ces bruits injurieux ont été recueillis avec soin par (a) l'au-

(a) Cet Ouvrage, imprimé en 1575, sous le format in 8°, parut en Latin la même année avec le titre suivant : *Legenda Sanctæ Catharinæ Mediceæ, Regiæ matris, vitæ, actorum & consiliorum quibus universum Regni Gallici statum turbare conata est, stupenda eaque vera narratio*.... On a prétendu que l'original & la traduction partoient de la même plume, & que Henri Estienne en a été le Rédacteur. On a réimprimé plusieurs fois l'original François; & il a été traduit en Anglois & en Flamand. L'édition de 1578 renferme quelques additions, entr'autres deux Lettres adressées à Catherine de Médicis, & de mauvais vers, où l'on compare cette Princesse à *Jezabel*. Comme on craignoit, sans doute, que cette production ne se perdît, on a eu soin de l'insérer dans divers Recueils, tels que les Mémoires de Charles IX, imprimés sous le titre de Middelbourg, 1578, le Recueil in-8°. de pièces servant à l'Histoire de Henri III, & la dernière édition du Journal de ce Monarque, par l'Abbé Lenglet, &c.

Les jugemens ont varié par rapport à cet Ouvrage. Les Mémoires de l'Étoile (édition de 1744, Tome I, p. 104 & 105) s'expriment ainsi : « En ce » tems, la *Vie* de la Reine mère imprimée, qu'on a » depuis vulgairement appellée *la Vie de Sainte Cathe-* » *rine*, couroit partout. La Reine même se la fit lire,

teur du libelle intitulé... *Discours merveilleux de la vie, actions & déportemens de la Reine Catholique*... L'historien moderne du

» riant à gorge déployée, & disant que, si on lui en
» eût communiqué devant elle, elle en auroit appris
» bien d'autres qu'ils ne sçavoient pas, dissimulant
» *à la Florentine* le mal talent qu'elle en couvoit contre
» les Huguenots. Le Cardinal de Lorraine l'ayant lue,
» dit à un sien familier nommé *La Montagne*, qui disoit
» que la plupart de ce qui estoit dans le Livre n'es-
» toit que faussetés : *Croi-moi, Montagne, les Mémoires*
» *des Huguenots ne sont pas bien certains ; mais de ce côté-*
» *là ils ont rencontré ; j'en sçay quelque chose*.... J'ai ouy
» dire à des Catholiques qu'il n'y avoit pas la moitié
» de ce qu'elle avoit fait....

Selon Amelot de la Houssaye (dans sa Traduction de Frapaolo) *l'Ouvrage est de main de maître*. Le Continuateur du Père le Long semble avoir adopté cette opinion. *Il n'y a que trop de vérités* (remarque-t-il) *dans la plupart des choses que l'Auteur a avancées*... Nous conviendrons volontiers avec lui que le Libelle en question contient quelques faits vrais : mais nous ajouterons qu'il faut les chercher au milieu d'un tissu d'anecdotes scandaleuses, & de calomnies absurdes. Ainsi, en usant de certaines restrictions, nous préférons le jugement qu'en a porté un savant Protestant (David Ancillon, Tome II de ses Mêlanges critiques, p. 75.) Ce qu'il dit nous paroît fort sensé. « Deux Auteurs (observe-t-il) ont
» fait l'Histoire de Catherine de Médicis. L'un n'a pas
» voulu se faire connoître : il a bien fait; car c'est un
» imposteur, & son Livre est un Libelle. Le second,

Duché de Toſcane ne diſſimule point cette prétendue généalogie dans laquelle on fait deſcendre les Medicis, ou d'un charbonnier de Mugello, ou d'un aubergiſte, ou enfin d'un médecin de Florence qui, pour gagner plus vîte ſon argent, accéléroit (a) (dit-on) la mort de ſes malades. Au contraire (ajoute-t'il) les adulateurs de cette maiſon prétendent qu'elle eſt iſſue de Conſuls & d'Empereurs Romains. Cette dernière deſcendançe fut adoptée par Renaud (b) de Beaune Archevêque de Bourges dans l'oraiſon funèbre de Catherine, que ce Prélat prononça. Brantôme (c) l'a conſignée dans ſes Mémoires. Un

» qui eſt le ſieur de Brantôme, l'en accuſe, & l'en » convainc. Ainſi, pour ſavoir l'Hiſtoire de cette » Reine, il faut lire Brantôme, & non pas l'Auteur » anonyme. »

(a) *Iſtoria del Granducato di Toſcana, Tomo I°, capitolo II°, p. 10, introduzione.*

(b) Renaud de Beaune, fils de Guillaume de Beaune Seigneur de Samblançay, avoit pour ayeul l'infortuné Samblançay, condamné à mort en 1524, comme ayant malverſé dans ſa geſtion des Finances. Sa mémoire depuis fut réhabilitée; & ſes deſcendans ſervirent honorablement l'État. On verra par la ſuite Renaud de Beaune jouer un rôle intéreſſant ſous les règnes de Charles IX, & de ſes deux ſucceſſeurs.

(c) Voyez dans ſes Mémoires le Diſcours ſur Catherine de Médicis.

ſavant (a) critique relègue avec raiſon dans la claſſe des fables cette prétendue (b) filiation. » Ce n'eſt point faire tort (a-t'il remarqué) » à la nobleſſe & à la grandeur de la maiſon » de Medicis de donner à la vertu de ſes an» cêtres l'honneur qu'ils ont eu de s'élever de » la qualité de Gentilshommes Florentins à » celle de Ducs de Toſcane, & d'admirer que » preſqu'en meſme tems elle ait rempli les » plus illuſtres thrônes de l'univers en la per» ſonne de deux Papes (Leon X & Clé» ment VII) & en celle de Catherine Reine » de France... Ce juſte milieu, qu'embraſſe

(a) Le Laboureur, additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 281.

(b) Les réflexions de l'Abbé le Laboureur ſur cette généalogie fabuleuſe, que Renaud de Beaune préconiſoit avec tant d'emphaſe, méritent d'être recueillies. « C'eſt (dit ce ſage Ecrivain) un témoignage de l'abus qu'on fait quelquefois des Sciences dans les » Cours, & du couronnement de la vanité, & du » menſonge dans la Chaire & dans le Sanctuaire de » la vérité. Ce ſont des fleurs qu'on jette ſur les » morts, qui ne durent dans leur éclat qu'autant » de tems que la cérémonie des funérailles, & le » charme de l'éloquence vénale de l'Orateur : elles ſe » corrompent avec le cadavre ; & ſi elles produiſent » de la réputation & des prélatures, elles ſont de » mauvaiſe odeur. »

l'abbé le Laboureur, a eſté ſaiſi également par Riguccio (a) Galluzzi. Cet Hiſtorien cite pour ſes preuves un diplôme de Frederic II atteſtant qu'en 1220 il éxiſtoit un Jean de Medicis, *Chevalier*, & qu'en 1230 Evrard de Medicis étoit podeſtat de Lucques.

Laurent, père de (b) Catherine de Médicis avoit été créé Duc d'Urbin par Leon X: le Pontife, pour l'en revêtir, arracha cette propriété à la maiſon de la *Rovere*. Laurent n'en jouit pas long-tems: en mourant, il ne laiſſa de ſon mariage avec Magdelaine de Bologne, Comteſſe d'Auvergne & de Lauraguais, qu'une fille unique; & cette fille fut Catherine. Il ſembloit qu'en naiſſant elle eût été deſtinée à flotter pendant tout le cours de ſa vie au milieu des bouraſques & des tempêtes. Dès le berceau elle fut témoin des révolutions qui agitèrent Florence : à peine ſortoit-elle de l'enfance, qu'elle vit les Médicis précipités du faîte de la grandeur, & condamnés à l'exil. Peu s'en fallut que le nom qu'elle portoit ne lui devint funeſte. Par un rafinement de barbarie, quelques ennemis de ſa maiſon proposèrent de la déshonorer publiquement.

(a) *Iſtoria del Granducato, introduzione, ibid. p.* 10.

(b) *Iſtoria del Granducato, &c. Tomo I°, introduzione, capitolo III°, p.* 31 *& ſuiv.*

Clément VII, que Catherine appelloit son oncle, quoiqu'il ne fut que le cousin germain (a) de son ayeul, étoit hors d'état de venger ses outrages. Rome ne tarda pas à être saccagée par les Impériaux ; & le Pontife, prisonnier des conquerans, avoit besoin lui-même d'assistance & de protection. Ces orages n'eurent qu'un tems. La considération, attachée à la thiare, rendit bientôt à Clément VII sa puissance & son crédit. Alors la Cour de Rome avoit une si grande influence, que Charles-Quint & François I, se disputant l'Italie à main armée, recherchoient à la fois l'amitié du Pontife. Celui-ci, ambitieux & fin, profita de ses avantages. Il manœuvra si habilement, que les Impériaux rétablirent les Médicis à Florence. Clément eut l'art d'étendre encore plus loin ses vues politiques. Il négocia le mariage de Catherine avec Henri fils puîné de François I. Lorsqu'en 1533 on consomma cette alliance (b), on ne croyoit pas à Rome & à

(a) Daniel, Hist. de France, édit. du Père Griffet, Tome IX, p. 397.

(b) On a beaucoup parlé des instructions que Clément VII donna à Catherine : mais si on interroge les contemporains, on voit que la substance de ces prétendues instructions se réduit au conseil sage & raison-

Paris que l'on faisoit une Reine de France. Le Monarque François comptoit bien par-là s'ouvrir un chemin pour conquérir Naples, Milan & Genes. Car malgré les disgraces qu'il avoit éprouvées, il ne pouvoit renoncer à ce projet. Il ne faut pas croire cependant, comme l'ont assuré les détracteurs de la maison de Médicis, que ces espérances chimériques ayent été l'unique dot de Catherine. Elle possédoit du chef de sa mère, de riches propriétés en France ; & quand Brantôme (a)

nable que le Pontife réitéra plusieurs fois à sa nièce *d'avoir des enfans*. On n'y découvre pas le plus léger indice de l'horrible calomnie dont les ennemis du Pape & de Catherine ont voulu souiller leur mémoire ; c'est d'avoir participé à l'empoisonnement du Dauphin François, frère aîné de Henri. Ce sont-là de ces faussetés évidentes qui déshonorent l'Auteur du Libelle qu'on a cité plus haut. L'homme de Lettres, intimément convaincu de la noblesse de sa profession, doit rougir d'entendre attribuer cet ouvrage à Henri Estienne, Imprimeur distingué par ses connoissances littéraires à qui on est redevable *du Trésor de la Langue Grecque*. Croiroit-on que l'Auteur d'une production aussi estimable ait pu se déshonorer par des libelles ? On en est moins surpris quand on sait que *l'Apologie pour Hérodote* est sortie de sa plume : Henri Estienne finit tristement ses jours à l'Hôpital de Lyon en 1598.

(a) Voyez ses Femmes illustres, Tome VII de ses Mémoires (édit. de Londres) p. 38.

auroit exageré leur valeur, cent mille ducats d'or (a) avec les Comtés d'Auvergne & de Lauraguais la mettoient au niveau des héritières opulentes de son tems.

Catherine, transplantée dans une Cour étrangère, s'y naturalisa promptement. Elle y déploya cette finesse, ce coup d'œil pénétrant, & cette adresse qui, en flattant le goût des autres, captive leurs suffrages. Ces détails piquants se trouvent dans les Mémoires de Brantôme. Le précis en a été si supérieurement fait par le Président Hénault (b), que nous ne pouvons nous refuser au desir de nous l'approprier; ceux à qui l'ouvrage est inconnu nous en sauront gré. La vérité des faits a été placée par le Magistrat dans la bouche du Connétable de Montmorenci. « C'est (dit ce Seigneur, s'adressant au Maréchal de Saint-André) un esprit vaste & » profond, une ame ferme & indomptable, » & qui malgré sa roideur fait se plier & » prendre toutes les formes qui lui sont uti» les : elle a la qualité de toutes les situa» tions où elle se trouve, & l'ambition de » tous les Etats. Quand elle vint en France,

(a) Mathieu, Hist. du Règne de François I, p. 12.

(b) Dans son Drame historique de François II, acte Ier, scène Ire, p. 2 & 3.

» elle n'avoit autre chose à faire que de
» plaire à son beau-pére : elle arrivoit dans
» une Cour brillante, dont la galanterie fai-
» soit la principale occupation ; nulle femme
» ne l'égala dans l'art de plaire (a), & d'en
» imaginer les moyens : art fatal qui ne périt
» plus, & qui ne fait que se perfectionner
» dès qu'une fois il a été inventé. François I
» aimoit la chasse : nulle Dame de la Cour

(a) Tous les Ecrits du tems attestent que Catherine joignoit les graces de l'esprit à celles de la figure. Un Auteur fameux dans le siècle passé, par l'élégance de sa diction, mais qu'on n'ose plus citer aujourd'hui, parce qu'il a souvent écrit contre la vérité, Varillas peint, on ne peut mieux, l'art avec lequel Catherine savoit se conduire. « Elle surpassoit (dit-il) les autres Dames de » son siècle par la blancheur de son teint, & par la » vivacité de ses yeux ; & quoiqu'elle changeât sou- » vent d'habits, toutes sortes de parures lui seyoient si » bien, qu'on ne pouvoit discerner celle qui lui étoit la » plus avantageuse. Le beau tour de ses jambes lui fai- » soit prendre plaisir à porter des bas de soye bien » tirés, suivant la galanterie du tems ; & ce fut pour » les montrer qu'elle inventa la mode de mettre une » jambe sur le pommeau de la selle, en allant sur des » haquenées. Elle inventoit de tems en tems des modes » également galantes & magnifiques ; & comme on ne vit » jamais un si grand nombre de belles Dames, qu'elle » en avoit à sa suite, on n'en vit jamais de plus bril- » lantes. » (Hist. de Charles IX, Tome I, p. 3.)

» ne manioit mieux un cheval que Catherine. » Il se plaisoit aux Tournois ; elle en eût » disputé le prix aux Seigneurs de la Cour » les plus adroits & les plus exercés : il ai» moit le bal & la danse ; elle n'y connois» soit point d'égale. Henri devient Roi ; il » a une maîtresse plus âgée que son amant, » & qui l'avoit subjugué par une espèce » d'enchantement : Catherine, incapable de » jalousie, quoiqu'elle aimât son mari, de» vient l'amie, la confidente, peut-être » même la complaisante de Diane de (a) » Poitiers, sa rivale. Aujourd'hui la face » de la France a changé. La mort funeste » du Roi vient de mettre sa femme à la tête » des affaires, vous l'allez voir appliquée,

(a) « Cette femme (raconte Mathieu dans son Histoire du Règne de François II, p. 208) » possédoit » le cœur du Roi en telle sorte, que quand la Royne » vouloit avoir son mari, il falloit qu'elle la priast de » le luy prester ; & cela ne se faisoit qu'elle n'eust dit » absolument : *Il faut que vous couchiez avec la Royne.* » Si l'anecdote est vraie, on ne peut nier qu'il falloit une forte dose de souplesse d'esprit chez Catherine, pour que son amour propre ne se révoltât pas. Au surplus, on a vu dans les Mémoires de Boivin du Villars, que souvent cette Princesse s'aida du crédit de la Duchesse de Valentinois, pour réussir dans ses entreprises.

» férieuse, absolue, jalouse de l'autorité, » haute ou affable selon ses besoins, renfermée dans elle seule, ayant l'air de se » livrer, & échappant tout-à-coup. *Seigneur*, » je la connois; elle ne m'a jamais trompé » un moment. Son grand amour pour son » mari ne m'en a point imposé; & quoiqu'il » ne soit pas vrai que j'aye dit, ainsi qu'on » a voulu me l'imputer, que de tous les » enfans du feu Roi il n'y avoit qu'une fille » naturelle qui lui ressemblât, je n'en ai pas » moins pensé que Catherine n'aimoit essentiellement que l'autorité & que la galanterie, si elle (a) en a eu, n'étoit qu'un ha-» zard

(a) « Elle n'oublia pas tellement son sexe, (a remarqué le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 285) » qu'on puisse dire » qu'elle ait été exempte de la passion qui dominoit à » la Cour depuis le Roy François I, son beau-pere, » & qui a duré jusqu'à l'extinction de la postérité de » Valois. Elle eut diverses inclinations, & entre autres » pour François de Vendosme Vidame de Chartres, » & pour *Troilus du Mesgonez*, en faveur duquel elle » fit ériger en Marquisat la Seigneurie de *la Roche Helgomarch*, qu'il avoit acquise, sous le nom de *la* » *Roche*, jeune Gentilhomme de Basse-Bretagne, qui » n'usa pas assez discrettement de ses bonnes graces. Au » reste, elle accorda tellement ses amitiés avec ses » intérêts, qu'elle n'en fut point esclave. Cela paroît

» zard ou un amusement dans sa vie, & » jamais une passion »...

Nous ajouterons à ce tableau différens traits qui acheveront de faire connoître Catherine de Médicis. Malgré les agrémens du corps & de l'esprit qu'elle réunissoit, cette Princesse eut à subir plusieurs épreuves fort

» à la ruyne du Vidame de Chartres qu'elle laissa » opprimer, à la jalousie du Cardinal de Lorraine, & » peut-être le sacrifia-t-elle à sa réputation: car qui » eust cru qu'elle eust jamais voulu du bien à un homme » de cette qualité, & qu'elle eust contribué à le faire » périr! Je ne veux pas dire que cette amitié ait » passé les bornes de la galanterie; outre que c'estoit » la mode, parce qu'il n'y avoit guères de Dames qui » n'eussent leurs Chevaliers, c'estoit un moyen de s'as- » seurer de personnes qui la servissent par le plus puis- » sant de tous les engagements. C'est pourquoi encore » elle souffroit diverses inclinations à sa Cour, tant » du Roy de Navarre & du Prince de Condé, que de » plusieurs autres Princes & grands Seigneurs: mais » c'estoit sans scandale, comme dit le sieur de Bran- » tôme, quelque prétexte qu'en prissent les Huguenots » pour donner atteinte à sa chasteté. » Malgré l'autorité de Brantôme, qu'invoque le Laboureur, l'Abbé Lenglet prétend *que cela est bien difficile à croire, quand on a quelque goût pour l'humanité.* (Voyez ses notes sur le Discours merveilleux de la Vie & actions de Catherine de Médicis, Tome II du Journal de Henri III, édit. de 1744, p. 324.)

amères. Une stérilité affligeante pendant les dix premières années de son mariage, fut sur le point d'en opérer la dissolution. Heureusement pour elle François I[er] l'aimoit. Aussi (raconte un de nos anciens (a) historiens) ce Monarque s'opposa-t-il au divorce qu'on proposoit. Il représenta *que c'estoit cruauté de se défaire d'une femme vertueuse & sage, & sotise d'en supporter une vitieuse.* Les craintes de Catherine auroient pu néanmoins se réaliser, si des intérêts puissans n'avoient pas soutenu sa cause auprès de Henri. Le Connétable & la Duchesse de Valentinois redoutoient pour le maintien de leur crédit les résultats d'un nouvel hymenée. Montmorenci savoit que le Monarque ne regardoit pas d'un œil indifférent la sœur du Duc de Guise, qui depuis fut Reine d'Ecosse. Tout ce qui pouvoit tendre à l'élévation de la Maison de Lorraine l'allarmoit avec raison. Diane de Poitiers de son côté frémissoit de l'idée seule d'une rivale dont les charmes seroient propres à lui enlever le cœur de son amant. D'ailleurs devoit-elle espérer de rencontrer dans une autre Reine la soumission que celle-ci lui témoignoit ? Malgré ces divers intérêts qui militoient en sa faveur, Cathe-

(a) Mathieu, Hist. du Règne de François II, p. 207.

rine sentoit bien qu'une Reine sans postérité n'a ni consistance ni appui. Pour détruire les causes de cette stérilité qui la désoloit, elle eut recours à l'art de la médecine. Les remèdes que Fernel (a) lui administra, produisirent l'effet qu'elle desiroit. Mais leur violence nuisit au premier fruit qu'elle porta dans son sein. Le jeune François II (b) en fut la victime. Son ayeul transporté de joye

(a) On ne doit pas s'attendre à trouver ici une discussion sur les moyens qu'employa Fernel, pour faire cesser la stérilité de cette Princesse. Les curieux peuvent se satisfaire en lisant l'article de ce savant Médecin dans le Dictionnaire de Bayle. Nous nous bornerons à une anecdote qui paroît généralement avouée. On prétend que Henri II lui proposa ainsi cette cure: *Monsieur le Médecin, ferez-vous bien des enfants à ma femme?... Sire* (répondit sagement le Docteur) *c'est à Dieu à vous donner des enfants par sa bénédiction; c'est à vous à les faire, & à moi d'y apporter ce qui est de la médecine ordonnée de Dieu, pour le remède des infirmités humaines.*

(b) « Ce Prince (dit Mathieu, p. 208) apporta » du ventre de sa mère une grande cacochimie. L'obs- » truction du crible du cerveau qui le faisoit parler du » nés, & les taches, qui par fois paroissoient en sa » face, rouges & livides, estoient signes évidens d'une » mauvaise habitude, & d'une courte vie. » Si l'on » s'en rapporte à d'Aubigné (Histoire universelle, Tome I, p. 88) les signes, qui annoncent la nubilité

de se voir renaître dans un petit-fils, le prouva à Catherine, lorsqu'en la visitant (a) il lui dit : *Ma fille, je vous accorde tout ce que vous me demanderez... Sire* (lui répondit-elle) *je ne vous demande autre grace, sinon que je ne sois plus de la petite Cour.*— Cette particularité que Mathieu nous a conservée, est moins minutieuse qu'elle ne le paroît. *Alors les Enfans de France ne logeoient point* (dit l'Historien) *où le Roy logeoit.* Catherine en demandant cette prérogative, qu'elle obtint, laissoit échapper la politique artificieuse qui fut toujours le mobile de ses actions. Plus elle se rapprochoit du Monarque, plus elle devoit nécessairement acquérir de crédit & de considération. Aussi vit-on successivement se manifester chez elle le germe de cette ambition qui la tourmentoit : les circonstances seules rendirent sa marche lente & progressive. On en a la preuve dans le mécontentement qu'elle ne put dissimuler, lorsqu'en 1552, Henri partant pour l'Allemagne lui confia la régence. Un pouvoir subordonné à l'inspection de d'Annebaut & du Garde-des-Sceaux (Bertrand), l'humi-

dans les femmes, parurent si tard chez elle, que son premier enfant s'en ressentit.

a) Mathieu, ibid. p. 208.

lioit, quoiqu'elle affectât le dévouement le plus servile aux volontés du Roi son époux. Si on veut se rappeller les détails de cet événement consignés dans les Mémoires de (a) Rabutin, on avouera que Catherine de Médicis brûloit déjà du desir de commander. Cet apprentissage lui fit comprendre que, sans l'intrigue, on n'est rien à la Cour. En ménageant les factions qui s'entrechoquoient à celle de Henri, elle résolut d'avoir la sienne. Catherine rallia autour d'elle le Cardinal de Châtillon, Jean de Montluc, Evêque de Valence, Gaspard de Tavannes, dont on a publié les Mémoires, les Strozzi, & plusieurs autres qui ne tenoient à aucun parti. Les Mémoires de Boivin du Villars ont appris au Lecteur que cette Princesse (b) influa sur les projets politiques dont le ministère s'occupa. Quoique la Duchesse de Valentinois, les Guises & le Connétable eussent un grand ascendant sur Henri, Ca-

(a) Lisez l'observation N°. 1, sur le III[e] Livre de ces Mémoires, Tome XXXVII de la Collection, p. 409.

(b) Particulièrement dans la guerre de Toscane. Catherine avoit sur Florence des prétentions qu'elle auroit bien voulu réaliser. (Lisez les observations sur les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXV de la Collection, p. 461, &c.)

therine parvint à partager cette influence. Son esprit, sa beauté, son titre de mère d'une nombreuse postérité, l'adresse avec laquelle elle s'étayoit des factions prépondérantes, lui procuroient une considération qui en imposoit au Monarque même. L'accident qui l'enleva à la fleur de ses ans, plaça Catherine dans une position fort embarassante. Elle n'avoit pu se préparer pour un événement qu'il étoit impossible à la prudence humaine de prévoir. Son fils, Prince âgé de seize ans, & aussi foible (a) de corps

(a) Dans les observations sur les Mémoires de Boivin du Villars, (Tome XXXVII de la Collection, p. 74) on a remarqué d'après l'Historien Mathieu, que ce Prince, totalement dénué d'énergie, éprouva tant de joie d'être Roi, que cette révolution guérit une fièvre quarte dont il étoit atteint. « Sitôt que son » père (continue le même Historien, (p. 208,) eust » rendu l'esprit, le Duc de Guise, le Cardinal de Fer» rare, Alphonse Prince de Ferrare, & Jacques de Sa» voye le firent monter en carosse, & le menèrent au » Louvre : la Reine mère y alla aussi accompagnée du » Duc de Nemours; & elle eut le jugement si présent » en cette violente douleur, que voulant monter en » carosse, elle se souvint qu'elle estoit descendue d'un » degré, & pour ce ne voulut retarder de faire voir » qu'elle ne l'ignoroit, & prenant la Royne (Marie » Stuart) par la main luy dit : *Madame c'est à vous de*

que d'esprit, montoit sur le trône. Malgré sa majorité, fixée par les loix, il étoit indispensable que quelqu'un gouvernât sous son nom. Catherine, avide de l'autorité, s'en seroit volontiers emparée pour elle seule, si elle n'eût pas appréhendé qu'on l'en dépouillât. Deux partis se disputoient le timon de l'état. Le Cardinal de Lorraine soutenu par le Clergé, & le Duc de Guise fier de ses succès militaires, manifestoient hautement leurs prétentions. Ces Princes avoient encore une ressource non moins puissante dans la personne de Marie Stuart, leur niéce, épouse du jeune Monarque. Marie, belle & spirituelle, étoit adorée de son mari. Les Guises par ce canal pouvoient beaucoup, & avoient assez d'audace pour tout oser. Les Princes du Sang, secondés par les Maisons de Montmorenci & de Coligni, formoient la faction opposée en s'associant avec ces derniers,

» *marcher maintenant la premiere.* » Ce sang-froid de Catherine dans une pareille circonstance la peint d'un seul trait. Quand on a l'ame brisée par la douleur, on s'occupe moins de l'étiquette. Au surplus Catherine fit payer cher à Marie Stuart la préséance qu'elle lui céda forcément. Pour assouvir la haine qu'elle avoit contre cette Princesse, elle l'abandonna à ses bourreaux, & elle sacrifia ainsi les intérêts de la France.

Catherine comprit sur le champ qu'à peine conserveroit-elle le simulacre de l'autorité. Les Guises au contraire, étrangers (a) comme Catherine, avoient besoin d'elle, pour ne pas succomber. Aussi ne balança-t-elle point à faire cause commune avec eux. En prenant ce parti, Catherine se réserva dans tous les cas les moyens de diviser (b), afin de régner. Voilà le vrai point de vue sous lequel il

(a) Par rapport aux intérêts de la Maison de Guise à cette époque, on renvoye le Lecteur à la notice qui précède les Mémoires de l'Amiral de Coligni.

(b) « Elle se servit (dit le Laboureur dans ses additions, p. 282) » des deux partis, & tint les choses en » contrepoids, sans avoir obligation de l'affermissement » de son autorité qu'à son esprit. » Nous répondrons au savant Critique que le contrepoids ne fut pas toujours calculé, & que la force des leviers la mit souvent hors de mesure. Les événemens dont on va lire le récit, prouveront la vérité de notre assertion. Nous ajouterons que le Président Hénault avoit bien étudié le caractère de Catherine, lorsque dans son Drame historique de François II (acte I, Scène VI, p. 28) elle ouvre son cœur à la Duchesse de Montpensier : « En balançant les uns » par les autres, (lui fait-il dire,) & en leur donnant » de la jalousie tour-à-tour, je les affoiblirai mutuel-» lement, & mon autorité s'accroîtra de leur division. » Qu'ils se gardent tous d'irriter Médicis : il leur en » coûteroit cher pour me connoître. A armes égales, je » ne serai que politique : mais si l'on osoit me résister en

faut envisager cette Princesse à l'époque où commença le régne de François II. Elle espéra que, dominant sur toutes les factions par la ruse & par l'intrigue, son génie l'aideroit à applanir les obstacles (a) tels qu'ils fussent. Pour asseoir sur Catherine un jugement sain, il faut parcourir le cercle des événemens qui vont se succéder. On va la voir entrer hardiment dans la carrière la plus orageuse peut-être qu'offrent les annales d'aucune nation. Sa conduite, il faut le dire, fut le *machiavelisme* mis en action. En conséquence on doit s'attendre aux plaintes respectives des deux partis que Catherine trompera, aux couleurs défavorables avec lesquelles elle sera peinte, & aux imputations déshonorantes dont on entachera sa mémoire. On verra les actions les plus simples de sa vie privée, métamorphosées en crimes (a). Les pasquinades & les pamphlets

» face, Duchesse, l'Italie, qui m'apprit l'art de feindre, » m'apprit aussi celui de me venger. »

(a) Il n'y a point de forfaits qu'on ne lui ait imputé. Si l'on s'en rapportoit aux Ecrivains Protestans, le poison & le parricide lui étoient familiers. On ne l'a pas épargnée sur son penchant à croire aux prestiges de la magie, & aux rêveries de l'Astrologie judiciaire. « Les » Astrologues & Devins (a remarqué le Laboureur dans

mêlés aux monumens historiques envelopperont souvent la vérité ; pour marcher sûrement à travers ce labirinthe, il faut de la patience, du courage & de l'impartialié.

(5) « On peut dire (observe le (a) Laboureur) que la fortune n'a jamais fait » choix d'un plus digne sujet, pour l'élever » à tous les honneurs qui doivent borner » les espérances & l'ambition d'un homme » de la condition du premier Chrestien & » du premier Baron de France, & que ce

ses additions aux Mémoires de Castelnau, p. 284) » estoient alors en régne par le désordre du tems & des » consciences, qui estoit si grand, que la foi estoit » comme éxilée. Catherine les consulta ; & quelqu'un » deux lui composa pour porter sur son estomach, & » pour la sureté de sa personne une peau de velin semée » de plusieurs figures, & de caractères tirez de toutes les » Langues. » C'est ce qu'on a appellé *le talisman magique de Catherine de Médicis*. Ce qui concerne le talisman en question est amplement discuté dans le Dictionnaire Historique de Prosper Marchand, à l'article de cette Reine : on y trouve aussi des notes curieuses sur certain enchantement, dans lequel on a prétendu qu'un Magicien fit voir à cette Princesse tous les Rois de France qui devoient venir après elle.

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 325.

» grand homme a satisfait héroïquement au
» devoir d'une si glorieuse naissance, & à
» l'obligation dont il fut redevable & aux
» bonnes graces de François I & de Henri II
» ses deux maistres, & dont il continua la
» reconnoissance avec une fidélité incorrup-
» tible sous François II & Charles IX. Qu'on
» lise toutes les histoires, & qu'on recherche
» encore tout ce qui s'est escrit de panégy-
» riques en faveur des favoris, il ne s'en
» trouvera point ny en vérité ny en idée
» qui puisse approcher qu'avec désavantage
» de ce parfait original d'une véritable &
» franche noblesse, d'une juste grandeur,
» d'une vie toute illustre, d'une mort &
» d'une mémoire également précieuses ».

Quelque respect que l'on ait pour les jugemens de le Laboureur, il faudroit pour souscrire aveuglément à ce panégyrique (a), n'avoir point médité l'histoire de ces tems-

(a) Il paroît que la reconnoissance a influé sur le Laboureur, quand il a rédigé cet éloge. Au moins a-t-on droit de le conclure, d'après ce qu'il dit p. 328 de ses additions. Voici ses propres expressions : « Je n'en
» sçaurois rien dire de plus avantageux, quelque re-
» connoissance que je doive à sa mémoire, & de Ma-
» delaine de Savoye, sa femme, pour avoir tous deux
» honoré de leurs bonnes graces mon bisayeul pater-

là. En vain ce sage critique allégue en sa faveur le témoignage de Brantôme; la question se réduit à savoir si les monumens le contredisent, ou non; & c'est ce qu'il falloit développer. Anne de Montmorenci eut de grandes qualités sans doute : mais n'eut-il pas des défauts (a) ? Il nous semble que les services importans qu'il rendit à l'Etat ont été compensés par les fautes essentielles que l'histoire lui impute. Au surplus un tableau de ses actions fait avec im-

» nel, qu'ils employerent dans la conduite de leurs
» affaires, & luy avoir procuré des biens qu'il perdit
» durant les malheurs de la ligue au service du Roy,
» & de leur postérité, qui nous a continué jusques à
» présent les mesmes charges & la mesme affection. »
Certainement il est beau de respecter ses propres bienfaiteurs, & ceux de sa famille. Mais quand on écrit sur l'Histoire, ne doit-on pas s'armer du flambeau de la critique, & laisser le ton adulateur des éloges à ceux qui se chargent d'en faire?

(a) Ceux qui ont lu les Mémoires de Vieilleville, (Tome XXIX de la Collection, p. 383 & suiv.) doivent se rappeller que la dureté, avec laquelle il sévit contre les Habitans de Bordeaux, lui a été reprochée. Dans les mêmes Mémoires on l'accuse d'avidité pour les richesses; & l'hétitage du Seigneur de Chasteaubriant, qui lui fut légué, occasionna de longs procès entre lui & la Maison de Scépeaux.

partialité, jusqu'à la mort de Henri II, servira à déterminer le jugement du Lecteur. On ne parlera point de l'illustre extraction d'Anne de Montmorenci ; elle est trop connue pour que l'on s'y arrête. Il est également inutile de le suivre dans la carrière militaire, qu'il parcourut avant d'avoir mérité la confiance de François Ier. Il suffira de dire pour ceux à qui les Mémoires des deux du Bellay ne sont pas étrangers, que la bravoure & les talens militaires d'Anne de Montmorenci l'élevèrent successivement des grades les plus simples à la dignité de Grand-Maître de la Maison du Roi, & enfin à celle de Connétable. Favori & principal Ministre de François Ier, il jouissoit de la plus haute considération, lorsqu'une disgrace éclatante le relégua dans ses terres. Il fut trompé par Charles-Quint, qui caressa adroitement sa vanité, & François Ier ne lui pardonna pas une crédulité (a) & une bonne foi qu'il avoit partagées.

(a) Ces détails se trouvent dans les Mémoires précédemment publiés, & spécialement dans ceux de du Bellay, Tome XX de la Collection, p. 505 & suiv. L'Historien Mathieu, qui se prétend bien instruit, puisqu'il cite pour son autorité le Duc d'Amville, un des fils du Connétable, nous a transmis sur cet événement quelques particularités qu'on ne voit point ail-

Des intrigues de Cour dans lesquelles il se trouva compromis, achevèrent d'indisposer le Monarque. Une retraite obscure devint l'asile de l'homme qu'auparavant les Cardinaux & le Chancelier appelloient (a) Monseigneur, & que des Princes souverains, en

leurs. Il convient, comme les autres Historiens, que la disgrace d'Anne de Montmorenci fut l'ouvrage de la Duchesse d'Etampes. Cette femme voyant le Roi fort irrité d'avoir été la dupe des promesses de Charles-Quint, lui représenta que c'étoit la faute du Connétable. Car (ajoute Mathieu) le Dauphin, à l'instigation du Roi de Navarre & de M de Vendosme, vouloit se saisir de la personne de l'Empereur à Chantilly. La réponse, qu'on prête au Connétable en cette circonstance, fait honneur à la loyauté de son caractère. « Monsieur (dit-il au Prince) cette maison est vostre : » mais je vous diray : les bœufs se prennent par les » cornes, & les hommes par la parole : on ne peut » demander aux Roys par la force, ni par la justice, » comme aux personnes communes : on ne les prend » que par eux-mêmes & leur parole. Le Roy vostre » pere a donné sa foy à l'Empereur ; je dis, Monsieur, que vous estes obligé de la tenir, que vous » ne la pouvez rompre, & que vous l'offenserez grandement, ruinant l'honneur qu'il tire, & que toute » la Chrétienté luy donne pour le bon traitement à » son ennemy. »

(a) Observations sur les Mémoires de Vieilleville, Tome XXVIII de la Collection, p. 433.

lui écrivant, nommoient *leur bon Compagnon.* Montmorenci aigrit encore le ressentiment de François I[er] par les liaisons intimes qu'il entretint avec l'héritier présomptif de la Couronne (depuis Henri II). On a vu (a) que François I[er] en mourant, recommanda à son successeur de ne point (b) rappeller

(a) Ibid. Tome XXVIII de la Collection, p. 415.

(b) Mathieu (dans son Histoire de Henry II, p. 32 & 33) citant toujours le témoignage du Duc d'Amville, assure que, « quand le Roy (François I) se vit à l'article de la mort, il recommanda à M. le Dauphin, » son fils, ses serviteurs, & ayant tousjours reconnu » qu'il aimoit M. le Connestable, & qu'il s'en servoit, lui dit, *qu'il l'avoit bien servy....* M. d'Andelot (continue Mathieu d'après le Duc d'Amville qui parle) » apporta à Chantilly la nouvelle de la mort de François I, & trouvant mes freres & moy en la cour, » ne nous dit autre chose sinon, *allez vous botter.* Il » alla dire son commandement à M. le Connestable qui » pleura, & se retira en son cabinet, où il demeura » deux heures, priant pour le Roy, & nous commanda » d'en faire de mesme, disant *qu'il y estoit obligé pour* » *les charges, honneurs & bienfaits qu'il avoit reçus de sa* » *main.* Le lendemain, il vint trouver le Roy qui luy » fit de grandes caresses, le remist en ses charges, & » luy dit qu'il vouloit qu'il fut payé de ses Estats durant les sept années qu'il avoit demeuré dans sa maison sans les toucher. *Sire*, lui dit M. le Connestable, *ce n'est pas la raison que j'aye des gages sans avoir*

le Connétable dans l'adminiſtration. Si les Rois n'oublioient pas qu'ils ſont des hommes, ils ſauroient qu'en expirant, leurs volontés diſparoiſſent avec eux dans le tombeau. A peine Henri eut-il ſaiſi les rênes du gouvernement, que Montmorenci accourut près de lui, & recouvra ſur le champ une autorité plus étendue que celle dont on l'avoit dépouillé. Il fut aimé du jeune Roi, qui reſpectoit en lui ſon âge, & une capacité dont il avoit fourni les preuves, & ſon crédit ſe ſoutint contre les attaques violentes qui lui furent livrées. Le Connétable, qu'à la Cour on ſurnommoit *le rabroueur*, à cauſe de ſon caractère naturellement dur & ſévère, lutta avec ſuccès contre les intrigues d'une favorite altière & vindicative. Le cœur de Henri appartenoit en entier à la Ducheſſe

» *ſervy : mais s'il vous plaiſt m'en faire payer deux années,* » *je les employerai à dreſſer mon équipage pour vous ſui-* » *vre ; car ſi je fuſſe demeuré en ma maiſon, je n'en aurois* » *que faire.* Le Roy vouluſt qu'il receuſt tout ce qui » luy eſtoit deu. » Nous ne rapportons ces faits, qui ſont contradictoires ſur pluſieurs points avec les autres écrits du tems, que pour montrer au Lecteur l'impartialité dont nous nous piquons. C'eſt à lui de prononcer entre le récit des contemporains & l'Hiſtorien Mathieu.

de

de Valentinois; mais ce qu'on voit rarement, l'amitié le ramenoit aussi-tôt dans les bras du Connétable. Henri, comme on l'a dit ailleurs (a), chérissoit le Duc de Guise. La conformité de l'âge & des goûts les rapprochoit l'un de l'autre. L'union du Prince Lorrain avec Diane de Poitiers balança fréquemment l'ascendant (b) du Connétable sur l'esprit de Henri, mais ne parvint point

(a) Voyez l'Observation précédente, N°. 2.

(b) Il fallut même qu'il y employât de l'adresse: car s'il eut heurté de front la Duchesse de Valentinois, il y a tout lieu de croire que la maîtresse l'auroit emporté sur le favori. C'est ce qu'exprime fort bien l'Historien Mathieu : voici ses propres expressions : « Quelque grand pouvoir qu'eust le Connestable de » Montmorenci sur les affaires, il ne l'estendoit point » par-dessus les volontez de la Duchesse de Valenti- » nois, & y assujétissoit les siennes : car comme elle » possédoit le cueur du Roy, & que celuy, qui pos- » sede, a toujours plus de pouvoir que celuy qui est » possédé, elle estoit capable de desfaire en une » heure de nuit tout le travail de ses années & » de ses services : pour ce il craignoit de lui des- » plaire, & cultivoit dextrement & accortement son » amitié : on disoit en ce tems-là de cette femme & » des plus grands de la Cour, qui la suivoient pour » avoir les faveurs & sa protection, qu'ils aloient » *comme poussins sous l'aisle & à la suite de la poule*, &

à le détruire. Ses fautes à la bataille de St. Quentin pouvoient le perdre. Sa captivité surtout lui donnoit un grand tort à la Cour, celui de l'absence. La hauteur imprudente du Cardinal de Lorraine sauva le Connétable de la disgrace qui le menaçoit. Diane de Poitiers dans sa colère, traita les Guises d'ingrats, & lia ses intérêts à ceux de Montmorenci. L'amour cette fois plaida la cause de l'amitié. Diane réveilla dans le cœur de Henri le souvenir d'un vieil ami qui lui étoit cher (a). Aussi-tôt la paix de Cateau-Cambresis fut résolue. Pour rapprocher le Connétable de sa personne, aucun sacrifice ne couta au Monarque. Montmorenci, de retour à la Cour, alloit vraisemblablement reprendre un pouvoir plus illimité qu'auparavant : un événement tragique renversa ses espérances. Au milieu des fêtes le tronçon d'une lance atteignit & blessa mortellement le Roi ; & comme l'a dit énergiquement le Rédacteur (b) des Mémoires de Tavannes,

» *que, quand ils s'écartoient d'elle, ils estoient contraints*
» *de revenir, & de reconnoistre qu'elle les avoit couvez &*
» *esclos.* »

(a) Lisez les Mémoires de Boivin du Villars, Tome XXXVI de la Collection, p. 424 & suiv.

(b) Tome XXVII de la Collection, p. 282.

les flambeaux de la joye furent les torches funèbres de Henri II.

C'eſt à cette époque qu'il faut conſidérer attentivement la poſition du Connétable ; car voilà l'inſtant où Caſtelnau dans ſes Mémoires le met en ſcène. Montmorenci, fort de la faveur de Henri, perdoit tout en perdant ce Prince. Il ne conſervoit plus que le relief attaché à de longs ſervices, à d'illuſtres alliances, & aux places éminentes qu'il rempliſſoit. La conſidération qui en réſultoit étoit balancée par l'envie qu'elle excitoit. Montmorenci avoit beaucoup d'ennemis. La vérité nous oblige de déclarer qu'il s'en étoit fait de redoutables par ſa faute. Il étoit jaloux de tous les hommes de génie, qu'il regardoit comme ſes rivaux, & il falloit ou s'attacher à ſon char, ou n'attendre de lui que des déſagrémens & des contradictions. Tavannes & Vieilleville s'en plaignent amérement dans leurs Mémoires. Ceux de Boivin du Villars atteſtent que le Connétable, craignant la réputation du Maréchal de Briſſac, traverſa ſes opérations en Piémont. Le Duc de Guiſe, on le ſait, n'avoit pas à ſe louer de ſes procédés. La haine que produit la rivalité (a), exiſtoit

(a) Mathieu (Hiſtoire de Henri II, p. 32) nous

entre la Maison de Lorraine & celle du Connétable. Mais une ennemie plus dangereuse pour ce Seigneur, étoit Catherine de Médicis. Cédant à la nécessité, cette Princesse avoit rampé longtems devant le Connétable ; une femme ambitieuse n'oublie jamais ce qui a pu l'humilier. Elle avoit encore à lui faire d'autres reproches plus graves ; elle l'accusoit de propos indécens (a) qui flétris-

apprend qu'au retour du Connétable à la Cour de Henri, le vieux Duc de Guise, *brave Prince & sage*, (ce sont ses expressions) « le vint voir incontinent, » & luy présentant tous ses enfants leur commanda » de l'honorer & le respecter, & il le pria de les » aymer & chérir. » Tout ce qui se passa depuis, prouve que ces visites de Courtisans, & ces protestations d'amitié ne signifient rien. L'ambition parle ; les intérêts changent ; de la concurrence naît la jalousie, & celle-ci enfante la haine. Voilà en peu de mots l'histoire des querelles de ces deux Maisons.

(a) Ces propos attribués au Connétable ont été répétés par plusieurs Modernes, comme ayant été tenus réellement. Ils ont cité M. de Thou : mais cet Historien, loin d'affirmer le fait, raconte expressément (Livre XXIII) « que quelques-uns ont écrit que la » Reine avoit reproché au Connétable d'avoir dit au » feu Roi, en badinant, que de tous ses enfants aucun » ne lui ressembloit que Diane sa fille naturelle. Si » cette conversation est véritable, remarque le sage

foient fon honneur. Que ce fexe foit coupable ou non, des indifcrétions de ce genre font un crime irrémiffible à fes yeux. On concevra facilement quelle étoit l'animofité de Catherine, lorfqu'on ajoutera à ce délit prétendu l'alliance que le Connétable venoit de contracter récemment avec la Ducheffe de Valentinois. Pour conferver au moins l'eftime de fon mari (& cela ne fuffit pas à une femme), Catherine avoit été réduite à flatter la vanité d'une rivale (a) infolente &

» Hiftorien, il y a lieu de croire, que Catherine de » Médicis imagina le reproche, pour avoir un prétexte » apparent de rompre avec le Connétable, & qu'elle » n'ignoroit pas que ce Seigneur le plus fage & le » plus difcret qui fût à la Cour, n'étoit pas capable » de tenir un difcours fi téméraire ». Regnier de la Planche (dans fon Hiftoire de l'eftat de la Religion & de la République, p. 11 & 23) accufe également Catherine de Médicis d'avoir inventé cette fauffe accufation.

(a) Les Hiftoriens, en parlant de la Ducheffe de Valentinois, ne l'ont pas épargnée. « Ses charmes (lit-on dans l'Hiftoire des Guerres civiles de Davila, Tome I, p. 17) » lui gagnèrent le cœur du Roi qu'elle » gouverna avec un empire abfolu. Suivant le génie » de fon fexe, elle fe comporta avec tant de hauteur, » & s'appropria les richeffes de la Couronne avec tant » d'avidité, qu'elle fe rendit infupportable & odieufe

superbe. Aussi soupiroit-elle après le jour de la vengeance. Montmorenci allié de la victime que Catherine brûloit d'immoler, de-

» à tout le royaume. La Reine, indignée d'avoir une » rivale si puissante, la ménageoit à l'extérieur : mais » dans le fond elle lui portoit une haine implacable. La » Noblesse qu'elle avoit maltraitée dans la personne de » plusieurs Gentilshommes, souffroit impatiemment de » se voir foulée aux pieds par l'orgueil d'une femme ; » & le peuple détestoit hautement son avarice, à la- » quelle il attribuoit les impôts rigoureux dont il étoit » écrasé. » M. de Thou (Livre XXIII) s'exprime à peu près dans les mêmes termes, en racontant la disgrace ignominieuse qu'elle éprouva après la mort de Henri II. Nous ne rapporterons point ce qu'en disent d'Aubigné, de Serres, la Place, la Planche, & les autres Ecrivains Protestans. Elle avoit fait trop de mal à ce parti, pour qu'ils ne la déchirassent pas : mais aucun d'eux n'a employé pour la peindre des couleurs plus fortes que celles dont se sert Mathieu (Hist. de Henri II, p. 34) : « Aux » règnes précédents (dit-il) les voluptés estoient revestues de la modestie. Jupiter se desguisoit pour voir » ses maîtresses : le secret couvroit l'offense ; & l'hon- » neur estoit la derniere piece qui manquoit aux Da- » mes. Le Roy François fut le premier qui démasqua » l'amour, le fit marcher en plein jour, honora & » récompensa l'impudicité : sur son exemple, le Roy » son fils ne fist plus de scrupule d'avoir en mesme » table la femme & la concubine, comme s'il eust esté » obligé d'user tous les jours de sa vie en mariage & en » adultere : c'est un grand contentement au Prince de

voit naturellement être écrasé du contre-coup. Que lui restoit-il (a) pour conjurer l'orage qui grondoit sur sa tête ? L'appui des Princes du Sang, celui de sa famille & de leurs partisans (b). Mais depuis la révolte du Connétable de Bourbon les Princes avoient été

» ne sortir de son cabinet pour demander le chemin
» de la vertu. Si cette femme se fust contentée d'agrandir sa maison en contentant les plaisirs du Roi,
» on eust supporté ses humeurs superbes & insolentes ;
» ...mais elle se mesla de tout ; & ceux qui ont escrit de
» son tems ont en ces deux mots compris toute sa vie :
» *Une vieille a tenu par l'espace de douze ans le Ciel si clos,*
» *qu'une seule goutte de justice n'est tombée sur la France*
» *qu'à la desrobée.* »

(a) Il est à remarquer (dit M. de Thou, L. XXIII) que ce qui fut fatal à Montmorenci, avoit été très-avantageux aux Guises. Le Duc d'Aumale, un des Princes Lorrains, avoit épousé une fille de la Duchesse, qui lui avoit apporté une dot immense, par la profusion du Roi, & par la confiscation des biens des sectaires condamnés.

(b) Tels étoient le Duc de Montpensier & le Prince de la Roche-sur-Yon. Le premier par le crédit de sa femme auprès de Catherine de Médicis, rentra dans la propriété du Duché de Chatelleraut, du Comté de Forêt, du Dauphiné d'Auvergne, de la Seigneurie de Beaujolois, de la Baronnie de Dombes, & d'autres biens confisqués sur le Connétable de Bourbon. Ce Duc de Montpensier fut le bisayeul de Gaston. Quant

tenus dans l'abbaiſſement. Pluſieurs d'entr'eux avoient beſoin des bienfaits de la Cour. Le Roi de Navarre, leur chef, foible & gouverné par des courtiſans qu'on pouvoit corrompre, articuloit de juſtes griefs contre le Connétable. Le ſeul Prince de Condé annonçoit de l'énergie & du courage : mais à quoi ſervent ces qualités dénuées des moyens qui les font valoir ? Sa pauvreté paroiſſoit devoir l'empêcher d'être redoutable. Montmorenci ne pouvoit donc compter réellement que ſur ſes fils & ſur les Coligny ſes neveux. C'étoit à la vérité une race de héros qui l'entouroient. Malheureuſement parmi ces héros il y en avoit contre qui l'opinion publique s'élévoit. On reprochoit aux Coligni de favoriſer ce qu'on appelloit l'héréſie. La Maiſon de Guiſe avoit ſoin d'accréditer ces bruits. Le Clergé & la plupart des Catholiques n'enviſageoient qu'avec horreur l'Amiral & ſes frères. Cette haine réjailliſſoit ſur le Connétable, dont la tendreſſe pour ſes neveux étoit connue. Si par la ſuite il ſe lava de ce reproche, il éprouva

au Prince de la Roche-ſur-Yon, il ſuffit de dire que ſon épouſe étoit Dame d'honneur de Catherine de Médicis.

néanmoins que l'empreinte du dard lancé par la calomnie ne s'efface jamais.

Telle étoit la situation du Connétable à l'époque où Castelnau raconte que la première opération des Guises & de Catherine de Médicis, fut de le priver de sa place de Grand-Maître de la maison du Roi. D'avance il pouvoit prévoir son sort, lorsqu'on l'avoit laissé (a) auprès du cadavre de Henri. Son cœur devoit naturellement le porter à rendre les derniers devoirs à un Souverain, dont il avoit été l'ami ; mais combien l'amertume de sa douleur ne dut-elle par s'accroître, lorsqu'au milieu de cet appareil funéraire on vint sechement lui redemander le cachet (b) du feu Roi ? Les ambitieux seuls peuvent évaluer tout ce que l'amour propre souffre dans une pareille circonstance.

(a) Voyez les Mémoires de Tavannes, T. XXVII de la Collection, p. 20 & 21.

(b) Nous avons suivi par rapport à ce fait l'histoire de M. de Thou, Liv. XXIII. On verra plus bas qu'il est contredit par Castelnau. Nous ajouterons que Regnier de la Planche dans son Histoire de l'estat de la religion & de la république, &c, p. 19 & 20, s'accorde avec Castelnau. Il raconte comme lui, que le Connétable alla exprès au Louvre, *sous couleur de vouloir rendre le cachet au Roi, pour sentir sa conception naturelle & naïve, avant qu'il eust esté autrement instruit.*

(6) Cette conférence du Connétable avec le jeune Monarque est racontée d'une manière trop piquante dans un écrit (a) du tems, pour que nous n'en fassions pas usage. « Le Connétable (dit l'Historien) entré qu'il » fust en la salle, à l'issue du disné du Roy, » il usa de la mesme privauté, dont il souloit » (b) user avec le pere en propos & devis fa- » miliers. Adonc ledit Seigneur (c) environ- » né des deux freres (d), ayant eu le signal » du Cardinal, se levant de sa chaire, prinst » le Connestable par la main & le mena » en sa chambre, suivi tant de ceux de » Guise, que des enfans & neveux du » Connestable. Lequel ayant pris la parole, » luy dit qu'après avoir pourveu à ce qui » estoit requis pour les obséques du Roy son » bon Seigneur & Maistre, il n'avoit voulu » faillir de luy venir faire la réverence, & » en luy rendant le cachet qu'il avoit plu

(a) Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la religion, sous le regne de François II. (Par Regnier de la Planche, in-8°. 1576., p. 20 & suiv.)

(b) Dont il avoit coutume d'user.

(c) Le Roi.

(d) Le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise.

» audit feu Roy luy bailler, par mesme
» moyen luy présenter ses enfans & neveux
» à ce qu'il plust à Sa Majesté les confer-
» mer (a) en leurs estats & charges desquels
» ils s'acquitteroient aussy fidelement comme
» ils avoient fait par le passé, & quant à
» luy... Sur ce mot, le Roy l'arresta court,
» & luy dit qu'il accordoit sa demande
» principalement envers l'Admiral de Chas-
» tillon duquel il espéroit se servir; & quant
» au reste, sçachant le bon devoir & les
» grands services qu'il avoit faits au feu Roy
» son pere, & la finguliere amitié que luy
» portoit ledit Seigneur, il le confermoit
» aussy en ses estats, & vouloit qu'il jouist
» de ses pensions, sa vie durant; mais
» d'autant qu'il desiroit soulager sa vieillesse,
» laquelle ne pourroit à l'avenir porter les
» peines & travaux de sa suite, il avoit
» parti (b) en deux les principales charges
» de son Royaume; & ne connoissant per-
» sonnes tant capables ni si expérimentées à
» la conduite & maniement de ses affaires
» que ses oncles le Cardinal & le Duc de
» Guise, & qu'il n'y avoit gens auxquels il
» se dust tant fier, il avoit baillé à l'un la

(a) Les confirmer.
(b) Il avoit partagé.

» charge des finances & celles d'Eſtat, & » à l'autre le commandement ſur ce qui con- » cernoit le faict de la guerre, pour ſur le » tout adviſer & ordonner comme ils ver- » roient eſtre bon : au reſte il le retenoit » près ſa Perſonne & de ſon Conſeil, le » priant l'en ſervir auſſi fidelement qu'il avoit » tousjours fait ſes prédeceſſeurs; que s'il ſe » trouvoit laſſé ou mal diſpoſé à ſa ſuite, il » pourroit aller s'esbattre chez luy, & quand » il voudroit retourner, il ſeroit tousjours » le bien venu. Le Conneſtable le remercia » très-humblement de ce qu'il luy avoit plu » non-ſeulement accorder ſes requeſtes ſi » libéralement, mais auſſi avoir tel ſoin de » ſon vieil âge pour le deſcharger de ſes pe- » ſantes & difficiles charges que le feu Roy » ſon pere luy avoit commiſes. *Auſſi eſtois-* » *je venu* (diſoit-il) (a) *de fait exprès vers*

(a) Nous ferons peu de réflexions ſur tout ce que contient cette réponſe du Connétable. Notre miſſion eſt de préſenter les faits; & nous laiſſons au Lecteur le ſoin de tirer les conſéquences & d'appliquer les réſultats. Mais il doit nous être permis de remarquer que ce projet de retraite annoncé ici par le Connétable, ne s'accorde guères avec le courrier qu'il avoit envoyé au Roi de Navarre, dès qu'il avoit vu Henri II bleſſé. Ce fut la Mare, valet-de-chambre de Henri

» *Vostre Majesté, pour la supplier qu'ayant* » *esgard à mon indisposition, elle m'en voulust entierement descharger, & me permettre* » *me retirer en ma maison, pour finir le reste* » *de mes jours en repos, & prier Dieu pour* » *mon Seigneur & Maître; consideré que mes* » *playes & vieux jours sont mal convenables* » *avec les jeunes ans de Vostre Majesté, pour* » *porter le travail des voyages qu'elle fera* » *çà & là; & quant à ce qu'il plaist à Vostre* » *Majesté me retenir de son Conseil, je la* » *supplie aussi m'en excuser, d'autant que* » *deux choses ne me le peuvent permettre;* » *l'une d'estre soumis à ceux auxquels j'ay* » *tousjours commandé, l'autre qu'estant plein* » *de jours, & quasi radotant* (ce dit-on) » *mon conseil luy pourroit de peu ou rien servir. Je ne dy pas que s'il survenoit affaire* » *où ma présence fut requise, je n'y employe* » *& vie & biens avec celle de mes enfans, y* » *estant doublement obligé comme à mon Roy* » *& naturel Seigneur ...* ». Cela fait, il alla voir la Royne-Mere.

que le Connétable fit partir. Ce vieux & habile courtisan (dit M. de Thou, Liv. XXIII) pressoit le Roi de Navarre de se rendre à la Cour, pour se mettre à la tête des affaires de l'Etat.

Ce fut dans cette entrevue (a) que Catherine lui fit les reproches dont il eſt queſtion dans l'obſervation qui précéde. D'ailleurs Catherine infiſta fortement pour qu'il n'abandonnât point la Cour : mais ſes repréſentations furent inutiles, & le Connétable ſe retira à Chantilli.

(a) Matthieu (dans ſon Hiſtoire de François II ; p. 209) prétend que ce jour-là Catherine de Médicis propoſa au Connétable de ſe démettre de ſon office de Grand-Maître. Il paroît que Mathieu s'eſt trompé, & que la propoſition dont il s'agit ne fut faite à Anne de Montmorency qu'après ſa retraite à Chantilly. Les témoignages de M. de Thou, du Préſident la Place, & de Regnier de la Planche ſont conformes à cet égard. Une autorité irréfragable prouve que le Connétable remplit ſes fonctions de Grand-Maître aux obsèques de Henri II. On s'en convaincra en liſant *l'ordre des funérailles & enterrement de ce Monarque par François de Signac, Seigneur de la Borde, Roy d'armes de Dauphiné.* Le Connétable y eſt nommé continuellement comme chef du convoi, & Grand-Maître de la Maiſon du Roi. Le Duc de Guiſe en qualité de premier & Grand-Chambellan à la fin de la cérémonie releva la bannière de France ; & Signac nous a conſervé le diſcours que le Connétable, en rompant ſon bâton, adreſſa à tous les officiers commenſaux des divers grades, aux Cours ſouveraines & aux Officiers municipaux de la ville de Paris. (Voyez le recueil N, p. 1 & ſuiv.)

(7) Le paſſage de Caſtelnau mérite bien quelques éclairciſſements; & il nous paroît fort étrange que l'Abbé le Laboureur (a) dans ſes additions ait gardé à cet égard le plus profond ſilence. Caſtelnau raconte *que le Roi de Navarre tiré de Gaſcogne juſques à la Cour, fut acceuilly froidement ſelon ſon opinion.* Sans riſquer de ſe tromper, on peut ajouter que ce Prince fut reçu *indécemment*, & qu'en général la maiſon de Guiſe fut blâmée hautement. Il eſt indiſpenſable d'établir cette aſſertion par la déduction des faits.

On a vu que le Connétable, avant la mort de Henri II, avoit engagé (b) le Roi de

(b) Le Laboureur s'eſt borné à un précis généalogique ſur les Princes du Sang qui exiſtoient alors. Il y a joint de courtes remarques par rapport au Prince de Condé. On a placé dans les notes le peu de choſes intéreſſantes qu'il a voulu dire en cette occaſion. (Voyez ſes additions, pages 341, 342 & 343.)

(a) Selon l'Auteur de la vie de Gaſpard de Coligny (p. 204) le Connétable n'ignorant pas que le Roi de Navarre le haïſſoit, répugnoit à lui envoyer ce courrier; & ce fut l'Amiral de Coligni qui l'y détermina. Il eſt poſſible que l'Amiral ait influé ſur le parti que prit ſon oncle : mais de Thou, Davila & tous les écrits du tems ſe taiſent ſur cette particularité.

Navarre de ſe rendre ſur-le-champ à la Cour. Antoine de Bourbon héſita long-tems : ſa méfiance par rapport au Connétable, l'irréſolution naturelle de ſon caractère, & les conſeils de ceux qui le gouvernoient, l'empêchèrent de ſaiſir l'occurrence favorable. S'il fût parti à l'inſtant, ſa qualité de premier Prince du ſang, ſoutenue par les autres Princes de la maiſon de Bourbon & par le Connétable, l'auroit placé probablement à la tête des affaires publiques. Les Hiſtoriens Proteſtans ne balancent pas à affirmer que ſa lenteur fut l'ouvrage des conſeils intéreſſés & perfides de Nicolas d'Angui, Evêque de Mende, & bâtard du Chancelier du Prat ; de Deſcars, Chambellan de ce Prince ; & de Bouchart ſon Chancelier. Un de ces écrivains (a), conuu par l'emportement avec lequel il s'exprime quelquefois, leur prodigue à ce ſujet les épithètes les plus injurieuſes. Il prétend que tous les trois étoient vendus ſecrettement à la maiſon de Guiſe. M. de Thou (b) ſe garde bien de prononcer ſur une imputation auſſi odieuſe. Quant à nous, il

(a) Regnier de la Planche (Hiſt. de l'Eſtat, tant de la république que de la religion, &c., p. 4 & ſuiv.

(b) Cet Hiſtorien (Liv. XXIII) dit ſeulement que les trois Conſeillers en queſtion « adouciſſoient les

nous

nous semble qu'il suffit d'examiner la position où se trouvoit le Roi de Navarre, pour y découvrir les causes de cette lenteur que l'histoire lui reproche : il avoit de puissants motifs pour haïr & pour craindre le Connétable. Il lui imputoit l'espèce d'exil dans lequel avoit langui Henri d'Albret son beau-père ; la proposition qui lui avoit été faite personnellement d'échanger sa Principauté du Béarn & les débris de son Royaume de Navarre, avec des domaines situés au milieu de la France ; les persécutions que son refus lui avoit attirées ; ses propres intérêts sacrifiés à la paix de Cateau-Cambresis, & enfin l'abbaissement de tous les Princes de la maison de Bourbon. D'un autre côté il appréhendoit avec raison le voisinage de Philippe II, toujours prêt à lui enlever le reste de l'héritage de ses pères. Antoine de Bourbon, indigné du dernier traité de paix, avoit tenté une invasion dans la Navarre. L'issue de cette guerre fut si malheureuse, qu'on la tourna en ridicule (a). Il en résultoit que les mou-

» chagrins du Roi de Navarre, & l'empêchoient de » rien entreprendre, soit pour complaire aux Lorrains, soit qu'ils craignissent pour eux-mêmes ».

(a) Lisez les Observations sur les Mémoires de Montluc, T. XXIV de la Collection, p. 442.

vements des troupes Eſpagnoles concertés entre Philippe ſecond & les Guiſes, tenoient le Roi de Navarre dans un état d'anxiété perpetuelle. D'après ces conſidération seſt-il ſurprenant que ce Prince ait héſité ſur ce qu'il devoit faire, & que les hommes honorés de ſa confiance ayent partagé ſa perplexité ? Si leur Maître ſuccomboit, ils perdoient tout : voilà ce que les Proteſtans n'ont point examiné : ils ne voyoient qu'eux, & s'embaraſſoient peu des autres. Quoiqu'il en ſoit, Antoine de Bourbon céda aux inſtances du Prince de Condé & des Coligni, & vint en France à petites journées. La Nobleſſe accouroit en foule ſur ſon paſſage. Les Proteſtans de toutes parts lui offrirent leurs ſervices. S'il eût voulu traîner à ſa ſuite les gens de bonne volonté qui ſe préſentèrent, ſon cortège auroit eu l'appareil impoſant d'une armée. Le Roy de Navarre, timide & circonſpect, promit beaucoup, renvoya tout le monde, & parvint à Vendôme. C'étoit-là le rendez-vous qu'il avoit aſſigné (a). Le Prince de Condé, les Coligni, Dardois, Secretaire de confiance du Connétable & quantité de Seigneurs de la première diſtinction l'y attendoient. L'avis

(a) De Thou, Liv. XXIII.

de plusieurs, tels que le Prince de Condé, d'Andelot, le Vidâme de Chartres, & le Comte de la Rochefoucault, fut de s'armer (a) pour arracher aux Guises l'autorité qu'ils avoient usurpée. Mais l'Amiral plus modéré (on peut dire plus sage) représenta avec force les inconvénients d'une entreprise aussi brusquement conçue. « En effet (remar- » que M. (b) de Thou) la Noblesse dont » le pouvoir est fort grand dans le tems » des troubles domestiques, ennuyée des » guerres passées, vivoit chez elle dans le » le repos & la tranquilité, sans se soucier » des affaires de l'Etat. Le peuple se con- » tentoit de demander la diminution des » subsides qu'on avoit imposés à l'occasion » des guerres du règne précédent. Du reste » il lui importoit peu qui domineroit à la » Cour ». Il ne manquoit plus à la puissance du Duc de Guise que de mettre dans ses intérêts le Clergé & le Parlement. Il s'étoit attaché le premier en affichant une haine déclarée contre les nouveaux Sectaires. Le Parlement n'avoit pas oublié les dernières

(a) Davila (Histoire de guerres civiles, Tome I de la Traduction de Mallet, p. 29 & suiv.

(b) Liv. XXIII, Tome III, p. 376 de la dernière traduction.

mercuriales, & la trifte aventure du Confeiller du Bourg. Ces obfervations n'échappèrent point à l'Amiral. Il fit fentir qu'on ne pouvoit compter que fur deux claffes de partifans, les Proteftans qu'on perfécutoit, & les militaires qui, ayant été licenciés, ne fçavoient où donner de la tête. Le fecours des uns pouvoit être dangereux, parce qu'il tendoit à allumer une guerre de Religion. Les autres toujours difpofés à fe livrer au plus offrant, fe déclareroient volontiers pour les Guifes, puifque ceuy-cy avoient le maniement des finances. Les repréfentations de l'Amiral (a) ramenèrent les efprits. On convint donc que le Roy de Navarre iroit à la Cour, & qu'il effayeroit, en s'y formant un parti nombreux, d'en chaffer les Guifes. Cet expédient, dicté par la prudence, pouvoit réuffir : mais il auroit fallu qu'Antoine de Bourbon eût eu l'énergie néceffaire pour le rôle qu'il alloit jouer. Les faits vont le prouver au Lecteur. Nous emprunterons les détails de ce récit d'un Contemporain (b),

(a) Davila (Hift. des guerres civiles, Tome I, page 31) attribue ces repréfentations à l'Amiral, au Roi de Navarre, au Prince de Porcien & au Secrétaire du Connétable qu'il appelle ailleurs *Dardres*.

(b) Regnier de la Planche, Hiftoire de l'eftat tant

parce qu'ils ſont conformes aux (a) monuments.

« Eſtant (le Roy de Navarre) approché » de la Cour, il envoya ſon Mareſchal des » logis & Fourriers à St. Germain (b) en » Laye préparer ſes logis, qui ſe monſtrerent » aſſez fâcheux, d'autant qu'on ne leurs » bailloit chambre au chaſteau, ſelon la » grandeur de leur Maiſtre, & encore moins

de la république que de la religion, &c., page 47 & ſuiv.

(a) On en trouve la ſubſtance dans l'Hiſtoire de M. de Thou, Liv. XXIII. (Liſez le Tome III de la dernière traduction de cet ouvrage, p. 380.)

(b) La Cour étoit allée à St. Germain. Probablement les Guiſes avoient déterminé ce voyage, pour s'emparer plus aiſément de l'eſprit du jeune Monarque, en l'entourant de leurs créatures. Auſſi Regnier de la Planche qui y donne un autre motif, dans lequel perce viſiblement la haine de parti, remarque-t-il « que la Royne mere, ne voulant, quoiqu'il en fuſt, » abandonner le Roy ſon fils tant ſoit peu, rompiſt » la coutume auparavant inviolable qui portoit que » les Roynes, advenant le décès de leurs maris, ne » départoient de la chambre de quarante jours, & ne » voyoient clarté de ſoleil ny de lune que leur mary » ne fut enterré ». (Voyez ſon ouvrage cité ci-deſſus, page 28.) M. de Thou (Liv. XXIII, page 378, Tome II de la dernière traduction) raconte également le fait.

» de quartier pour sa suite. Mais pource que
» ceux de Guise se tenoyent asseurez qu'il
» n'entreprendroit rien de nouveau, ils tin-
» rent peu de compte des remonstrances
» de son Mareschal, ains le renvoyerent
» avec paroles hautaines, jusqu'à estre dit
» par le Duc de Guise *qu'il luy cousteroit*
» *la vie* (a) *& de dix mille hommes avec,*
» *avant qu'on luy ostast le lieu & le logis,*
» *que le Roy luy avoit baillé près de sa*
» *personne*; & ainsi ne craignirent ceux de
» Guise de faire cognoistre leur autorité
» avec le mespris du Navarrois, ensorte que
» ses gens furent contraints de retourner
» au-devant de luy sans avoir logis. Ce
» qu'ayant entendu, il fit démonstration de
» quelque mescontentement; mais pour cela
» il n'en fut autre chose.

» Les Roys de France ont ceste coustume
» en leur grandeur, que voulans caresser
» quelques Princes, ou Seigneurs leurs
» favoris, sachans l'heure qu'ils doyvent

(a) La hauteur que le Duc de Guise déploya en cette conjoncture n'a pas été oubliée par le Président Hénault dans son drame historique de François II. La première scène de son second acte où les deux frères se rendent compte de ce qu'ils ont fait, est fort curieuse.

» arriver, ils leur vont au-devant par courtoisie, feignans d'aller à la chasse & les
» rencontrer d'aventure, ce qui est estimé
» pour l'un des plus grands honneurs & faveurs. Car à la vue de tous, le Roy retournant les entretient de propos amiables.
» Les Dames font aussi le plus souvent le
» pareil. Mais rien de tout cecy ne fut fait
» au Roy de Navarre, quelque espérance
» qu'on luy en eust donnée. Ains le Roy
» fut mené par le Duc de Guise à la chasse
» par chemins tout contraires; & ainsi le
» Navarrois arriva au chasteau, sans que nul
» luy fut au-devant de tous les Courtisans,
» où il trouva son logis tant peu préparé
» que ses coffres estoient en pleine cour,
» sans qu'on sçeust où les ranger hors du
» chemin des passans. Descendu de cheval
» il alla droit en la chambre de la Royne
» mere, où estoit le Cardinal de Lorraine,
» lequel il ne s'esmeut, ny avança d'un seul
» pas pour luy aller au-devant, au contraire
» il souffrit qu'il le vinst chercher & caresser,
» après avoir fait la révérence à ladite Dame;
» encore le reçeust-il assez estrangement,
» de quoy plusieurs s'esmerveilloient, d'autant qu'ils n'attendoyent rien moins que
» ce Prince se voulust ainsi abbaisser, mesme

» au tems qu'il sembloit devoir commander
» à tous.

» Il eust le mesme recueil (a) à la venue
» du Roy : car luy ayant esté au-devant
» jusques à l'entrée du chasteau, & fait la

(a) Cette réception, que nous avons qualifiée d'indécente, cesse d'étonner lorsqu'on lit dans un ouvrage, qui ne doit pas être suspect, les particularités suivantes. « Les Guises (dit Davila, Histoire des gueres civiles, Tome I, p. 32) » de concert avec la Reine, ne cessoient
» de répeter au jeune Monarque que ses prédécesseurs
» avoient toujours abbaissé les Princes du sang, comme
» ennemis de la Branche régnante, contre laquelle ils
» ne cessoient de remuer tantôt par des cabales secret-
» tes, tantôt à force ouverte : que dans la circonstance
» présente le Roi de Navarre & le Prince de Condé, se
» voyant si près du Trône, sous un Roi d'une com-
» pléxion foible, qui n'avoit point d'enfans, & dont
» les freres étoient en bas âge, ne cherchoient qu'à le
» priver de l'appui de sa mere & de ses plus proches
» parents, pour gouverner ensuite à leur gré, & les
» tenir sous leur dépendance, *ainsi que les Maires du Pa-*
» *lais avoient autrefois tenu les Clovis, les Chilperics, & d'au-*
» *tres Princes incapables de régner ;* que peut-être il n'y
» avoit point de crime qu'ils ne se permissent, jusqu'à
» employer le fer, ou le poison pour se frayer plus
» promptement un chemin au Trône. Le Roi naturelle-
» ment timide & défiant, prévenu par ces accusations
» artificieuses, rejetta constamment toutes les requêtes
» & demandes des Princes du Sang, comme déplacées,
» déraisonnables, & faites à mauvais dessein. »

» réverence, ceux de Guiſe tindrent ſi bonne » mine, que nul ne s'avança : mais ce fut » à luy de les aller embraſſer; ce qu'eſtant » remarqué, chacun en parla diverſement; » & ſurtout cela deſplût aux Gentils-hommes » de ſa ſuite, cuidans (a) que ce fuſt faute » de cœur, de quoy la pluſpart ſe retirerent » (b) à Paris ; car auſſy n'avoient-ils point » de logis à la Cour. Les autres eſtimerent » cecy avoir eſté fait par le Roy de Navarre » ſelon la couſtume des Courtiſans qui re- » culent pour mieux ſauter, & rient couſtu- » mierement à ceux qu'ils voudroient avoir » baiſés morts, & que c'eſtoit pour mieux » pourvoir à ſes affaires, & les conduire » doucement & par grande prudence ; & » pource que ſes gens luy allerent ramen- » tevoir qu'il n'y avoit point encore de » chambre au chaſteau pour luy, & qu'on » ne ſavoit où retirer ſes hardes, le Mareſ- » chal St. André (c) là préſent, luy offrit

(a) Préſumant.

(b) Pluſieurs Gentilshommes abandonnèrent le Roi de Navarre, & s'attachèrent à la Maiſon de Guiſe. On remarqua entre autres Guy Chabot Comte de Jarnac.

(c) Jacques d'Albon d'une ancienne & illuſtre famille du Lyonnois, appellé le Maréchal de S. André,

» la sienne ; ce qu'il accepta contre l'espé-
» rance de l'autre ».

Pour terminer cette Observation, nous dirons que le Roi de Navarre ne parut point au Conseil du Roi, parce qu'on ne l'y invita pas. François II luy ayant ensuite declaré qu'il avoit remis l'administration de son

a été cruellement déprimé par les écrivains protestans. Si la haine les a inspirés, il faut avouer qu'au tribunal de l'Histoire il sera toujours jugé sévèrement d'après le portrait qu'en fait M. de Thou, Liv. XXIII. « C'étoit (dit-il) un Seigneur très-brave & d'un esprit » élevé; mais voluptueux, prodigue, & perdu de débauches, qui avoit tout mis en usage pour satisfaire » ses passions & son luxe. Il avoit été favori de Henri II, » & avoit su maintenir sa faveur malgré les Guises & » le Connétable, ne s'étant attaché ni aux uns ni aux » autres. Craignant alors que s'il étoit chassé de la Cour, » il ne se vît accablé par les justes plaintes de ceux qu'il » avoit dépouillés de leurs biens, & par un grand » nombre de créanciers qui lui avoient confié leur argent dans le tems de sa fortune, il offrit sa fille » unique au Duc de Guise, pour épouser celui de ses » fils que ce Prince jugeroit à propos : il proposa d'abandonner à son gendre la propriété des biens immenses » qu'il avoit acquis par des confiscations & des crimes, » & de ne s'en réserver que l'usufruit pour sa femme & » pour lui ; ce qui fut accepté par un accord frauduleux » & inique. »

Royaume aux Princes Lorrains, Antoine de Bourbon eut la foibleſſe d'y applaudir. Honteux de ſa puſillanimité, il ſe rappella qu'étant abſent il n'avoit pu rendre ſes derniers devoirs à Henri II. Il ſaiſit ce prétexte, afin de ſortir d'une Cour où chaque jour amenoit pour lui de nouvelles humiliations. Retiré à St. Denis, il reprit un peu d'énergie. De concert avec ſon frère le Prince de Condé, il alla à Paris ſonder les diſpoſitions du Parlement. Les Guiſes ſongèrent alors à déconcerter ſes intrigues. Le Roi de Navarre fut entraîné au ſacre du Roi. Là ſe voyant entouré de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans la nation, il commençoit à s'exprimer avec la dignité convenable à ſon rang. lorſqu'une lettre de Philippe II renouvella ſes terreurs. Ce Monarque y déclaroit qu'il protégeroit à main armée la forme de Gouvernement établie en France. Antoine de Bourbon crut auſſitôt que les troupes Eſpagnolles alloient envahir ſa Principauté de Béarn. Les Guiſes lui proposèrent de ſe tranſporter ſur les frontières pour remettre aux Seigneurs Eſpagnols la Princeſſe Eliſabeth que le Cardinal de Bourbon ſon frère, & le Prince de la Roche-ſur-Yon (a) devoient

(a) Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-

conduire. Le Roy de Navarre trop content de pouvoir regagner ses Etats, accepta la commission. Là il s'occupa de discussions puériles & peu importantes avec les Seigneurs Espagnols. Ceux-cy le bercèrent de promesses frivoles par rapport à la restitution de la Navarre. Enfin Antoine de Bourbon ne s'apperçut qu'il étoit joué, que quand on l'eut dépouillé en France de tout crédit, & de toute considération.

(8) Louis de Bourbon, Prince de Condé, sur lequel nous aurons occasion de revenir plus amplement, naquit à Vendôme le 7 Mai 1530. Il étoit le dernier de sept fils qui sortirent du mariage de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, & de Françoise d'Alençon. Quoique petit, & irrégulier dans sa taille, il plaisoit par l'amabilité de son caractère. Ce n'est pas ici le moment de parler de son courage & de l'héroisme qu'on le verra déployer. Nous ne devons indiquer au Lecteur qne ce qu'il étoit à l'époque où nous sommes. L'abaissement dans lequel on tenoit les Princes du Sang, l'affligeoit d'autant plus que la modicité de son patrimoine lui rendoit

Yon, frère puîné du Duc de Montpensier, mourut sans laisser de postérité.

les bienfaits de la Cour néceſſaires. Ses biens, ſelon l'Abbé le Laboureur (a), conſiſtoient dans le Comté de Soiſſons, qui valoit alors environ mille écus de rente, & dans quelques autres terres ſituées au Perche, ou dépendantes du Vicomté de Meaux. Sous le règne de Henri II il s'étoit efforçé de gagner les bonnes graces de ce Monarque. Il le ſuivit dans toutes ſes expéditions, & montra le courage déterminé d'un ſoldat. Voulant perçer à quelque prix que ce fut, il ne dédaigna pas de remplir après Bonnivet & le Vidâme de Chartres, la place de Colonel de l'infanterie en Piémont. Briſſac y commandoit; & le deſir de mériter le ſuffrage de ce grand homme ſuffiſoit pour que le Prince de Condé s'honorât de ſervir ſous ſes ordres. Il falloit que la prévention contre ceux de ſa Maiſon fut bien forte, puiſque ſon zèle & ſes exploits ne purent la vaincre. Son alliance avec Eleonore de Roye, nièce du Connétable, n'opéra pas davantage; on conçoit combien ſon ambition ſouffroit. La commiſſion dont les Guiſes le chargèrent dans cette circonſtance ne fit que l'indiſpoſer de plus en plus. Elle étoit inſultante en

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 343.

raison de son indigence ; & les procédés (a) qui l'accompagnèrent, devinrent un outrage.

(9) L'Histoire de ces querelles de Religion (b) étant l'unique objet qui soit de notre res-

(a) Il n'eut (raconte M. de Thou, liv. XXIII, p. 380) « pour son voyage que mille écus d'or, que le Cardinal » de Lorainne, Surintendant des Finances, lui accorda » dédaigneusement, se faisant un faux honneur de » vouloir rétablir les Finances, & ménager l'argent du » Roi, tandis qu'il faisoit injure par cette épargne hon» teuse à un Prince genéreux, mais indigent, en une » occasion où il s'agissoit de soutenir avec éclat la dignité » du Roi, & celle du Ministre qui devoit le repré» senter. » Il est bon de remarquer que plusieurs Modernes en parlant de la somme, qu'on donna au Prince de Condé, spécifient vaguement sa quotité en disant qu'elle étoit de *mille écus :* mais il ne falloit pas oublier, comme l'a écrit de Thou, que c'étoit *mille écus d'or.* La somme n'en fut pas moins insuffisante. Il résulta de-là que l'animosité du Prince de Condé s'accrut, & le porta aux extrémités les plus dangereuses. Cette faute politique du Cardinal de Lorraine produisit bien des maux pour la France. Au reste n'anticipons point sur les événemens. Bientôt des scènes d'horreur vont s'ouvrir ; & plus d'une fois la vérité nous contraindra de peindre le Cardinal de Lorraine tel qu'il fut.

(b) Si on veut acquérir des notions exactes sur cet objet, il faut lire l'Histoire des Variations de M. Bossuet, & l'Histoire Eclésiastique de M. Fleury. Afin d'entendre

ſort, on ne doit point s'attendre à trouver ici des diſcuſſions ſur la partie (a) dogmatique. Il ſuffit pour ceux qui aiment à remonter à l'origine de ces diſputes dangereuſes, de répéter ce qu'a dit l'Abbé le Laboureur à ce ſujet. « Si nous en recherchons toutes » les cauſes (remarque cet (b) Ecrivain) » nous les trouverons dans le remede meſme » que Dieu avoit eſtably contre ce mal, » c'eſt-à-dire dans l'Etat Eccléſiaſtique ; &

les différens partis, on doit y joindre l'Hiſtoire de la réformation de Sleidan, & l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Mosheim. Ces deux derniers ouvrages ont été traduits de nos jours en françois : la ſavante introduction à l'Hiſtoire de Charles-Quint par M. Robertſon contient également un expoſé de l'origine du Luthéraniſme, & du Calviniſme. (Voyez auſſi ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, Tome I, p. 210 & ſuiv.)

(a) Nous renvoyons le Lecteur curieux de connoître la partie dogmatique du Calviniſme au Tome IV des Mémoires de Condé, p. 74 & ſuiv. de l'Edition de 1743 par M. Secouſſe. Il y trouvera *une confeſſion de foy faite par Jean Calvin au nom des Egliſes du Royaume de France durant la guerre, pour préſenter à l'Empereur, aux Princes & Eſtats d'Allemagne en la journée* (c'eſt-à-dire à la Diète) *de Francfort.* cette Diète ſe tint au mois de Novembre 1562.

(b) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I p. 343.

» nous serons obligez d'en accuser l'ambi-
» tion & l'avarice de quelques Ministres
» de l'Eglise, qui ont violé la dignité de
» leur caractere par un mélange injurieux
» de l'interest spirituel avec le temporel,
» & de la Religion avec la politique, qui
» a ému ce scandale, que Dieu-mesme a
» prononcé de sa bouche estre quelquefois
» nécessaire, & lequel enfin a dégéneré en
» Héresie »...

Le mal (on le sait) est presque toujours à côté du bien. Ce qui se passa au commencement du seiziéme siècle peut servir à établir la vérité de cette assertion. La renaissance des Lettres à cette époque rappella le goût des bonnes études, éclaira les esprits, & annonça à l'ignorance que son empire alloit disparoître. Des hommes hardis, au lieu de soulever le voile, le dechirèrent; les passions humaines ne tardèrent pas à s'en mêler (a); & les erreurs naquirent en foule. On a prétendu que les déclamations d'Erasme contre les mœurs licentieuses des Moines préparèrent les révolutions dont on va parler. Aussi a-t-on écrit que le Philosophe de Rotterdam

(a) *Cela apprend aux hommes* (a remarqué sagement le Président Hénault,) *qu'il y a des circonstances où la vérité même ne doit parler qu'avec de grandes précautions.*

avoit

avoit pondu l'œuf, & que Luther n'eut qu'à le faire éclore. L'Héréſie de ce dernier commença en 1517. Luther, Moine Auguſtin, fut piqué de ce que le Pape Leon X avoit chargé les Dominicains de la recette des deniers provenant de la publication des indulgences. juſques-là ſon Ordre avoit eu cette commiſſion. Luther, pour ſe venger, attaqua l'abus des indulgences. Les foudres du Vatican grondèrent ſur ſa tête : Luther violent & fougeux (a), leva contre Rome l'étendard de la rébellion. Une partie de l'Allemagne embraſſa ſa cauſe. A l'inſtar de Luther pluſieurs Apôtres ſemblables s'elevèrent dans les pays voiſins, tels que Zuingle parmi les Suiſſes. Les prérogatives de l'Apoſtolat devinrent le partage de tous ceux qui eurent l'audace de ſe les approprier. A-peu-près dans le même tems, Henri VIII, entraîné par un amour deſordonné, ſéparoit l'Angleterre de la Communion Romaine. Ce Prince

(a) Il ſuffit de parcourir les écrits de Luther, pour ſe convaincre de la juſteſſe de ces épithètes. Auſſi M. Claude, dans ſon Apologie pour la défenſe de la réformation, a-t-il prouvé contre Melchior Adam, & les autres panégyriſtes de Luther qu'il n'étoit rien moins qu'un homme *retenu & modéré*, quoiqu'ils ayent voulu le démontrer.

Prince que la Cour de Rome avoit nommé *le Défenseur de la Foy*, lorsqu'il écrivit contre Luther, exécutoit à Londres (a) ce

(a) « Ce Monarque (dit l'Abbé le Laboureur, p. 346 de ses additions, se déclare Chef suprême de l'E- » glise Anglicane, saisit & réunit à son Domaine les » biens ecclésiastiques. A propos de cela, je remarqueray » qu'en une lettre écrite à l'Amiral Chabot par Pala- » medes Gontier, son agent auprès de ce Roi, il luy » manda qu'estant tombé sur le discours des avantages » qu'il avoit trouvez en son divorce avec Rome, il » s'estoit vanté qu'il y avoit profité de cinq mille escus » de rente, & que c'estoit un expédient pour s'enrichir, » qu'il conseilleroit de bon cœur au Roy de France son » frere, qui y gagneroit beaucoup plus. » Il paroîtroit que François I eut quelques momens le dessein de suivre les conseils de Henri VIII. Au moins peut-on l'inférer de l'anecdote rapportée par le Laboureur (p. 351 de ses additions.) « Mécontent du Pape Clément VII, il dit à » son Nonce *que s'il ne le contentoit, il permettroit la nou-* » *velle Religion de Luther en son Royaume, aussi bien qu'a-* » *voit fait le Roy d'Angleterre.* Cet Ambassadeur (ajoute le Laboureur) luy respondit bien franchement : *Sire,* » *vous en seriez marry le premier, & vous en prendroit très-* » *mal, & y perdriez plus que le Pape : car une nouvelle Reli-* » *gion mise parmy un peuple ne demande après que chan-* » *gement de Prince* : à quoy songeant incontinent le » Roy, il embrassa ledit Nonce, & dit *qu'il estoit* » *vray*, & l'en aima toujours, depuis ce bon avis »... L'impartialité dont nous faisons profession, nous oblige d'observer qu'on ne voit point dans l'histoire

que son adversaire prêchoit aux autres de faire. Ces différents évènements occasionnèrent de grands troubles. L'Allemagne particulièrement fut inondée de sang. Charles-Quint, sous prétexte de défendre la Religion Catholique vouloit donner des fers aux Princes de cette contrée. Ceux-cy en se confédérant, prirent le nom de Protestans. Dès 1529 on les appelloit ainsi à cause de la protestation qu'ils avoient redigée contre un Decret de la Chambre Impériale de Spire, qui condamnoit tous les nouveaux Sectaires. Leur confession de Foy presentée l'année suivante à Ausbourg fut le signal de ralliement contre les projets de l'Empereur. Las d'écrire de part & d'autre, on courut aux armes. Au milieu de tant d'orages Luther mourut le 18 Février 1546, mais sa doctrine subsista après lui. Les relations de François I avec les Princes Allemands, & la propagation des connoissances humaines devenue plus facile par la voye de l'imprimerie, apportèrent le Luthéranisme en France. Des Disciples mêmes de l'Evangeliste Allemand y avoient été accueillis momentanément. Ces hommes savants

de ces tems-là des Rois détrônés chez les divers peuples de l'Europe où le luthéranisme s'introduisit.

dans les langues anciennes (a) y furent appellés; & par leur canal l'erreur circula. Dès 1519 la Faculté de Théologie de Paris censura cette doctrine. Alors on avoit l'usage de brûler (b) l'Hérétique, qui ne se retractoit pas (c). En adoptant ce régime barbare on

(a) Philippe Melanchton même fut invité par François I à venir en France. Mais le Cardinal de Tournon en représentant au Monarque que l'apôtre n'avoit pas voulu entrer dans un bain public, parce que l'hérétique Cerinthus y étoit, fit révoquer cette invitation. (Hist. du Calvinisme, p. 28.)

(b) Maimbourg dans son Histoire du Calvinisme, édit. de Hollande, in-16, p. 32) déclare « qu'on les » brûloit à petit feu, selon la rigueur qu'on exerçoit » contre eux en ce tems-là (en 1535), & qu'on a » depuis exercée assez souvent en divers endroits de « l'Europe ».

(c) Il seroit injuste d'attribuer cette jurisprudence au seul catholicisme. L'exemple de *Servet* brûlé à l'instigation de Calvin, prouve que c'étoit l'opinion du tems; & on en voit la trace dans le colloque de Poissy, où Beze disoit, pour justifier sa secte: *Nous détestons de tout notre cœur les libertins & les anabaptistes : nous regardons tous ces sectaires comme des monstres...* Les mêmes principes se trouvent encore énoncés dans la lettre de Catherine de Médicis au Pape, lorsqu'elle voulut montrer la nécessité d'assembler un concile national. Il n'y a (observoit-elle au Pontife) parmi les Protestans, ni Anabaptistes, ni libertins, ni aucun

oublioit que dans des tems antérieurs, l'Eglise gémissant sous la verge de fer des Princes persécuteurs, avoit justement reclamé contre cette tyrannie. Mais le Magistrat raisonne peu sur la Loi, & croit remplir son devoir en l'exécutant. Une des premières victimes qu'on immola, fut Louis Berquin, Gentil-homme de l'Artois. Il prêchoit (a) hautement les dogmes de Luther. Après

des partisans des opinions qu'on regarde comme monstrueuses. (De Thou, Liv. XXVIII, p. 79.)

(a) « Un Gentilhomme du pays d'Artois, nommé » Loys de Berquin (lit on dans l'Histoire Ecclésiastique de Théodore de Beze, Tome I, p. 7), homme » de grandes lettres, & d'esprit fort libre, s'estant » retiré à Paris dès-lors que ce pays-là estoit encore » respondant à ce Parlement, après avoir longuement » fait la guerre à ceux de Sorbonne, & mesme avoir » esté délivré de prison, nonobstant que la Sorbonne » le poursuivist à mort, à cause de certains articles » extraits de quelques siens livres, finalement estant » accusé derechef par eux, fut condamné à se desdire » voyant brusler ses livres, & à tenir prison perpe» tuelle, réservé le bon plaisir du Roy; à quoy » n'ayant voulu obéir, quelques remonstrances que » luy feissent ses amis, il fust par autre arrest con» damné à estre pendu, estranglé & puis bruslé, ce » qu'il souffrist en la place Maubert »... Theodore de Beze en fait un Saint, & observe que *la nuit suivante, qui fut la veille de St. Martin 1529* « les bleds gelèrent

avoir été etranglé, l'Autodafé de son cadavre éclaira la place Maubert. Son supplice, & celui de beaucoup d'autres multiplièrent les profélites, au lieu d'éteindre la Secte. Mais les novateurs François ne s'accordoient pas entre eux ; il leur falloit un centre auquel ils se réunissent. En 1536 parut l'institution de Jean Calvin, dediée à François I. Cet Ouvrage renfermoit un systême de doctrine. Les variations cessèrent, & une uniformité de croyance s'établit parmi les Sectaires. Les (a) massacres de Cabrieres & de Mérindol indi-

» en France, dont s'ensuivit famine & peste en plu- » sieurs endroits ».

(a) Le tableau de ce massacre par Maimbourg dans son Histoire du calvinisme (page 86) mérite d'être recueilli. « On ne vit jamais (dit-il) de plus grand » désordre qu'en cette occasion. On poursuivit ces » malheureux partout aux environs où l'on crut qu'ils » s'estoient cachés. On tua ce qu'on en pût trouver » à la campagne & dans les villages circonvoisins; & » les paysans catholiques y estant accourus pour avoir » part au butin, firent encore plus de mal que les » soldats. Tout fut pillé & saccagé, mesme jusqu'aux » Eglises qui estoient dans ces villages pour ce peu » de Catholiques qui s'y trouvoient meslés parmi ces » Vaudois. Enfin quand on eut pris tout ce qu'on » put emporter des maisons, on y mit le feu, ce » qui acheva de perdre ce qui restoit encore de ces

gnèrent plus qu'ils n'effrayèrent. Henri II, à l'imitation de son prédécesseur, s'arma vainement du glaive de l'intolérance. L'appareil des buchers & des potences; les Edits sanguinaires, n'arrêtèrent point les progrès du Calvinisme. Autour de lui, à sa Cour, on professoit un culte qu'il réprouvoit. Le Pré aux Clercs, qui de nos jours forme une portion du fauxbourg St. Germain, étoit alors la promenade à la mode. Pendant les belles soirées de l'été les danses y attiroient le peuple. Les Calvinistes s'avisèrent d'y chanter les Pseaumes traduits par Marot. Les airs connus de ces Pseaumes, la naïveté d'expression du traducteur, l'air modeste & recueilli de ceux qui les chantoient, attirèrent l'attention. Tout ce qui est nouveau plaît à la multitude : les Grands de la Cour accoururent & se mêlèrent à ces chants. Des écrits (a) d'autant plus séduisans qu'ils joignoient à une diction agréable des raison-

» misérables habitans, en consumant ceux qui s'estoient » cachés dans les endroits les plus secrets de ces » maisons »... (Voyez l'observation, n°. 27, sur le dixième Livre des Mémoires de du Bellay, T. XXI de la Collection, p. 327 & suiv.

(a) Ces écrits assaisonnés du sel de l'ironie, d'allusions fines & de sarcasmes eurent beaucoup de vogue.

nemens spécieux & à la portée de tout le monde se répandoient dans la capitale & dans les provinces. On y peignoit l'austerité (a) des mœurs de ceux que l'on persécutoit :

Le génie national en France a toujours été le même : il n'a varié que par rapport aux formes.

(a) Il s'en faut bien que nous nous accordions à cet égard avec le Laboureur, p. 347 & suiv. de ses additions. Pour peindre les mœurs des premiers Hu- » guenots, il offre deux lettres de Philbert Babou (dit la Bourdaisiere), successivement Evêque d'Angoulême & d'Auxerre, & enfin Cardinal. Dans ces deux lettres, dont il rapporte la date à l'année 1562, le Cardinal de la Bourdaisiere, qui alors étoit à Rome, mande « qu'il n'a jamais vu un seul homme de bien » de cette religion, & de très-meschans au monde ». Le Prélat cite pour preuves *Dolet* & *Marot*. Telle est la substance de sa première lettre. Dans la seconde, après avoir dit « que cette nouvelle religion *est un* » *chemin ouvert à l'athéisme*, *nous sommes si aveuglés* » (continue-t-il) que souffrons ces gens-là, & qui » pis est les honorons & constituons ès dignitez & » grands Estats, & puis on s'ébahit si tout va mal : » quant à moi je m'ébahis bien que tout n'est perdu; » *vray est que la bonne vie & saintes mœurs de telles* » *gens mérite grand respect*. Je ne veux parler de ceux » que je ne connois point : mais en tous ceux dont » j'ai eu quelque connoissance, soyent hommes ou fem- » mes, je n'ay vu que toute impureté, abomination & » énormité de vices, si ay-je vescu par le monde

on accusoit leurs ennemis de ne haïr le Calvinisme que parce qu'il étoit la censure de leur vie dissolue. La Cour de Henri

» autant qu'un autre ».... Le surplus de cette lettre renferme les allégations populaires de ce tems-là; c'étoit de reprocher aux Protestans leurs mauvaises intentions contre le gouvernement & contre la personne du Roi; on les y accuse aussi de cruauté, en disant *qu'ils s'attribuent licence de couper gorge aux Catholiques*. Mais en leur faisant ce dernier reproche, on auroit dû observer qu'ils étoient barbares par représailles, & que las d'être égorgés impunément ils avoient pris le caractère des tigres. Quant aux autres imputations, il étoit très-possible que le Cardinal de la Bourdaisiere n'eut connu parmi les Protestans que de fort mauvais sujets. Assurément il y en a dans toutes les communions; & l'amour de la nouveauté est un puissant appât pour les hommes de cette espèce. *Dolet* & *Marot* par exemple n'avoient rien de ce qu'il falloit pour honorer une secte naissante. Dolet étoit un fou que ses impiétés menèrent au bûcher en 1547. Il ne fut qu'abuser de ses talens. Marot lui-même prostitua les siens par les vers licencieux qui sortirent de sa plume; & sa traduction des pseaumes n'a point lavé cette tache. Mais parce que le protestantisme dans le nombre de ses prosélites comprenoit des hommes de ce genre, il n'en est pas moins injuste de les envelopper indistinctement sous l'anathême en fait de mœurs. Si tous eussent ressemblé aux deux qu'on vient de nommer, le calvinisme ne se seroit pas répandu aussi rapidement qu'il le fit. En général

prêtoit à ces imputations par la galanterie qui y régnoit. On disoit encore que le vray motif des persécuteurs étoit d'accaparer la dépouille des opprimés. Malheureusement on n'ignoroit pas que la Duchesse de Valentinois, le Maréchal de St. André & une troupe de Courtisans avides s'étoient enri-

il importe aux sectaires d'afficher l'extérieur de la vertu; & les monumens du tems attestent que les Protestans en prêchant la réforme, pratiquoient cette sévérité de principes qui en est le symbole. Aussi a-t-on vu que le Cardinal de la Bourdaisiere en convient par rapport à ceux de cette secte qu'il ne connoissoit pas, & c'est ce que le Président Hénault, en se conformant aux faits, a fort bien exprimé, p. 44 de son drame historique de François II. Il y fait ainsi parler le Chancelier Olivier s'adressant à Catherine de Médicis : « Madame, à entendre les sectaires, il » n'y a rien de si pur que leurs motifs, ni rien de si » innocent que leur conduite. Que nous veut-on, » disent-ils ? Sommes-nous les maîtres de voir les » objets autrement qu'ils ne s'offrent à nous ? Doit-on » gêner les consciences ? La vérité se commande-t- » elle ? Et ce qui est de conviction dépend-il de l'au- » torité !... *A ces discours ils joignent des mœurs sans* » *reproche ;* & cela à toujours été ainsi. La nouveauté » réveille les esprits : le premier sacrifice que l'on » fait d'embrasser une opinion jusques-là inconnue, a » pour motif le desir du salut; & les actions s'en » ressentent »...

chis de ces confiſcations. Malgré l'exceſſive ſeverité de Henri le nombre des Calviniſtes croiſſoit de jour en jour. Sous le manteau de la réforme les nouvelles opinions ſe gliſſoient dans les Tribunaux. A la ſuggeſtion du Duc de Lorraine, Henri réſolut de frapper un grand coup. Il ſe tranſporta au Parlement. On a lu dans les Mémoires de Vieilleville le récit de cette ſéance du Monarque, la détention d'Anne du Bourg, & de quatre autres Magiſtrats. La criſe fut violente : les priſons ſe remplirent d'accuſés, innocents, ou coupables. On crut être revenu à ces tems de proſcription où dans l'ancienne Rome tout trembloit devant les délateurs. Le cœur de Henri paroiſſoit fermé à la pitié; & vraiſemblablement le Calviniſme alloit être écraſé, ſi un accident n'eut pas terminé la carrière de ce Prince.

(10) L'Abbé le Laboureur (dans ſes additions) eſt extrêmement laconique par rapport au procès d'Anne du Bourg. Il ſemble qu'il ait voulu ſe conformer à la préciſion de Caſtelnau. Peut-être a-t-il cru indemniſer le Lecteur en lui donnant quelques détails généalogiques ſur les ancêtres d'Anne du Bourg. Sans nous arrêter à ces détails,

nous remarquerons qu'on a relevé une erreur dans laquelle le Laboureur eſt tombé. Selon lui, Anne du Bourg *étoit petit-fils d'Etienne du Bourg, Seigneur de Seilloux en Auvergne:* mais on (a) aſſure (& il paroît que c'eſt avec raiſon) que cet Etienne du Bourg, frère d'Antoine (b) du Bourg, Chancelier de France en 1533 après avoir profeſſé le Droit dans l'Univerſité d'Orléans, acheta un office de Conſeiller clerc au Parlement de Paris en 1556. On a vu qu'il encourut l'indignation de Henri II, en ſoutenant avec audace des opinions que malheureuſement pour lui il croyoit vraies. Le 16 Juin 1559 le Monarque irrité nomma une commiſſion pour inſtruire le procès de du Bourg, & de ſes compagnons d'infortune. Ces Commiſſaires étoient le Préſident de St. André (c), Jean-Jacques de Meſme, Maître des

(a) Le Père Griffet (dans ſes obſervations ſur l'Hiſtoire de France par Daniel, Tome X, p. 103) cite pour ſes autorités l'Hiſtoire des Chanceliers, par Ducheſne, & les Auteurs de l'Hiſtoire généalogique de la Maiſon de France.

(b) Antoine du Bourg en 1538 tomba de ſa mule & ſe tua, en accompagnant François I, qui faiſoit ſon entrée à Laon.

(c) Ce Magiſtrat (dit M. de Thou, Liv. XXII,

Requêtes, les Conſeillers Louis Gayant, & Robert Bouette, Euſtache du Bellay, Evêque de Paris, & l'Inquiſiteur de la Foy, Antoine de Mouchy (ſi connu dans les écrits des Proteſtans ſous le terrible nom de *Demochares.*) Ils interrogèrent du Bourg le même jour. « Celui-ci (a) pour la premiere fois ne » voulut (b) reſpondre devant eux, & requiſt » ſon Juge naturel, qui eſtoit la Cour de » Parlement, diſant qu'il ne pouvoit eſtre » contraint de repondre, ny ne pouvoit » eſtre jugé par autre que ceux de ladite » Cour, ſuivant l'ancienne couſtume qu'ils » diſent avoir eſté touſjours obſervée, que » nul des Officiers d'icelle ne peut eſtre » jugé en cauſe criminelle, ſinon par toutes » les Chambres aſſemblées ». Henri II,

Tome III, p. 365) avoit donné au Roi des conſeils violens.

(a) Hiſtoire de la vraye procédure contre Anne du Bourg dans les Mémoires de Condé (Edit. de M. Secouſſe, Tome I, p. 224.) Nous ajouterons que le récit de M. de Thou (Tome III, Liv. XXII, p. 366) eſt conforme à celui-ci.

(b) Le Père Griffet (dans ſes obſervations ſur l'Hiſtoire de France de Daniel, Tome X, p. 104) ne connoiſſoit pas, ou avoit oublié cet interrogatoire, puiſqu'il cite celui du 21 comme le premier, tandis qu'il fut le ſecond.

instruit de cette réponse, donna de nouvelles Lettres patentes (a) portant que, faute de répondre, du Bourg seroit déclaré atteint & convaincu du crime de Leze-Majesté. Du Bourg sentit bien qu'il falloit obtempérer, & se soumit. En examinant avec attention les divers interrogatoires (b) que ce Magistrat subit, & qui se prolongèrent jusqu'au 29 Juin, il nous semble que M. de Thou en a exprimé exactement la substance. *Il parut* (raconte cet (c) Historien) *que les sentiments de du Bourg étoient les mêmes que ceux de Luther & de Zuingle qui s'accordent assez en plusieurs points...* Un Moderne (d) a remarqué que ce Magistrat *avoua avoir fait la Cene dans une maison de Paris, le*

(a) L'Histoire de la vraye procédure, &c. (dans les Mémoires de Condé, Tome I, *ibid.*) rapporte que le Roi *décerna ces lettres par le conseil d'aucuns de son Conseil.* Selon M. de Thou elles furent obtenues par le Procureur-Général Bourdin.

(b) On peut lire ces interrogatoires dans les Mémoires de Condé, depuis la page 225 jusqu'à la p. 244, Tome I. On trouve à la suite le surplus de la procédure.

(c) Liv. XXII, p. 366.

(d) Observations du Père Griffet sur l'Hist. de France de Daniel, Tome X, p. 104.

Samedi veille de Pâques. Ses interrogatoires contiennent cet aveu : mais il falloit y joindre une particularité intéressante ; c'est que du Bourg affirma (a) d'abord le contraire, & qu'ensuite il se rétracta. Ces variations dans les réponses de l'accusé ne sont point indifférentes : elles attestent que l'homme le plus courageux & le plus ferme tient à la vie, quelque soit l'inflexibilité de ses principes. Du Bourg d'un côté étoit tourmenté par ses amis (b) qui l'engageoient

(a) On en aura la preuve, si on veut se donner la peine de comparer les interrogatoires, p. 232 & 240 des Mémoires de Condé, Tome I.

(b) Plusieurs écrivains catholiques semblent avoir reproché à du Bourg les tentatives de ses amis pour l'arracher de sa prison. Mais un homme détenu dans les fers est-il coupable de chercher à les briser? Le Journal de Brulart rapporte qu'il envoya un jour une lettre à un nommé Durant, pour qu'il lui apportât une corde à l'heure marquée, avec les chevaux qu'il lui avoit promis. Il le prioit d'être bien accompagné, *afin* (disoit-il) *que nous soyons les plus forts; & ne faillez* (ajoutoit-il) *à être garni de bons bâtons à feu*, c'est-à-dire *de mousquets.* Cette lettre ne fut point remise à son adresse, mais à un Procureur du Parlement appellé aussi Durant. Celui-ci consulta le Curé de St. Jean-en-Gréve, qui lui conseilla d'en rendre compte

en raiſon des circonſtances, à modifier ſes opinions. De l'autre les Proteſtans l'exhortoient à perſévérer, parce qu'ils ne pouvoient croire qu'on ſe portât contre lui aux dernières extrêmités. Sur ſes propres aveux, l'Evêque de Paris, devant qui on l'avoit renvoyé, comme Diacre, le déclara Hérétique, le dégrada du Sacerdoce, & le livra au bras ſéculier, c'eſt-à-dire au Juge Laïque. En vain du Bourg en appella-t-il comme d'abus au Parlement de Paris. Il fallut ſe pourvoir au Tribunal de l'Archevêque de Sens. La mort imprévue de Henri II fit eſpérer l'interruption de cette procédure. Comment auroit-on préſumé que ſon ſucceſ-

au Préſident de St. André; & par-là le complot fut éventé. Le Père Griffet prétend que l'anecdote eſt véritable. Mais les conjectures ſur leſquelles il s'appuie, nous ſemblent démenties par le Procès-verbal du Greffier du Parlement. On y lit « qu'interrogé » s'il avoit rien ſçu & entendu de la conſpiration qui » avoit par cy-devant été faite pour le tirer hors » de la Conciergerie du Palais, a dit que non, & » qu'il avoit été toujours priſonnier ſous la garde de » deux perſonnes qui l'ont toujours gardé, & qui » avoient ordinairement l'œil ſur luy ». (Mémoires de Condé, Tome I, p. 301.)

ſeur,

ſeur , jeune , & ayant la réputation d'être doux & débonnaire voudroit marquer ſon avénement au Trône par un acte de cruauté ? Mais on oublioit que le Cardinal de Lorraine, un des principaux auteurs de cette tragédie étoit tout puiſſant. Auſſi le troiſième jour du règne de François II la commiſſion fut-elle réintégrée. Le procès s'inſtruiſit plus vivement que jamais. l'Archevêque de Sens (Bertrand ou (a) Bertrandi) ne ſe ſouvenant plus qu'il avoit connu de l'affaire en qualité de Chef de la Juſtice, confirma la ſentence de l'Evêque de Paris. Un nouvel appel la porta à Lyon. Le Cardinal de Tournon (b) prononça la validité du

(a) Les Ecrivains du tems le nomment tantôt *Bertrand*, tantôt *Bertrandi*. On lui a reproché vivement d'avoir jugé du Bourg, comme Archevêque de Sens, après avoir préſidé la commiſſion qui avoit inſtruit ſon procès. On croyoit que ce nouvel Archevêque, piqué contre les Guiſes qui lui avoient ôté la place de Garde-des-Sceaux, agiroit mollement. Quand on le vit au contraire y mettre la plus grande chaleur, du Bourg le récuſa. Mais le Prélat n'en jugea pas moins.

(b) Comme ce Cardinal n'étoit pas encore revenu de Rome, ce ne fut pas lui ; mais deux Vicaires commis *ad hoc*, qui jugèrent du Bourg.

jugement des deux autres Prélats. Un parti puissant intriguoit à la Cour en faveur de du Bourg : on sollicitoit (a), on menaçoit Catherine de Médicis. La crise devint si pressante que du Bourg demanda, & obtint un Conseil d'Avocats. Un d'eux, le célèbre Marillac n'entrevit qu'un moyen de sauver l'infortuné qu'il défendoit. Comptant sur le silence de son client, & sachant qu'une partie de la Grand'Chambre nommée pour le juger définitivement, ne desiroit qu'un prétexte afin de le sauver, Marillac comprit qu'il falloit engager les Juges à demander au Roi la grace de l'accusé. Il reprit l'affaire dés son principe, développa les irrégularités

(a) On commença par émouvoir sa pitié : ensuite les Protestans lui adressèrent une lettre menaçante. Ils disoient dans cette lettre « qu'il sembloit, vu les » grandes poursuites contre du Bourg, qu'on n'en » demandast que la peau... Quoy avenant, elle se » pouvoit asseurer que Dieu ne laisseroit une telle » iniquité impunie, veu qu'elle cognoissoit l'innocence » d'iceluy, & que tout ainsy que Dieu avoit com» mencé à chastier le feu Roy, elle pouvoit son bras » estre encore levé pour parachever sa vengeance sur » elle & ses enfans... La Royne mere trouvant cette » lettre fort aspre & dure, respondit aussi durement » & en ces propres termes : *Eh bien on me menace, » cuidant me faire peur : mais ils n'en sont pas encore*

de la procédure, le renverſement (a) des Loix, fit l'éloge de l'accuſé, vanta ſa modeſtie, la pureté de ſes mœurs, & ſon érudition. Il convint que du Bourg trop entier dans ſa manière de penſer, s'étoit conduit avec une indiſcrétion condamnable en préſence du Roi; qu'il avoit commis la même faute en répondant à ceux qui l'interrogeoient: mais que le voile de l'illuſion étoit dechiré; il conclut par ſolliciter la pitié des Juges, & la miſéricorde du Souverain. Tout alloit tourner au gré de Marillac. On ordonna à du Bourg de ſe retirer. Son ſilence étoit un point capital. Mais à peine fut-il ſorti, qu'imaginant entendre le cri de ſa conſcien-

» *où ils penſent...* (Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la Religion que de la République, par Regnier de la Planche, p. *65* & *66.*)

(a) On a lu dans les Mémoires de Vieilleville cités ci-deſſus, la manière dont il fut arrêté : les formes furent enfreintes continuellement dans le cours de la procédure. Du Bourg récuſa pluſieurs de ſes Juges qui par délicateſſe auroient dû ſe retirer, & qui cependant ne le firent pas. Le Cardinal de Lorraine fut le ſeul qui crut s'honorer par une prompte retraite, dès qu'il ſe vit recuſer (Liſez cette procédure dans le Tome I des Mémoires de Condé, p. 234 & ſuiv.)

ce, il rougit du subterfuge (a) emploié par son défenseur. Il écrivit aussi-tôt sa confession (b) de Foi, & l'envoia à ses Juges. C'étoit son arrêt de mort qu'il minutoit. Sur ces entrefaites le Président Minard, un de ceux que du Bourg avoit voulu récuser, fut assassiné en revenant du Palais Un propos tenu par l'accusé quelques jours auparavant (c) le fit soupçonner d'avoir des rélations avec les auteurs de ce meurtre. Minard étoit l'homme de confiance du Cardinal de Lorraine, & on

(a) C'est-à-dire qu'il en rédigea la substance : car cet écrit est trop long, pour qu'il ait pu le composer sur le champ. Sa véritable confession de foy se trouve dans les Mémoires de Condé, Tome I, depuis la p. 247, jusqu'à la p. 262.

(b) Ce fut probablement ce stratagême qui fit courir le bruit que du Bourg avoit abjuré. Voilà pourquoi cette prétendue abjuration a été consignée par Brulart dans son Journal, p. 7.

(a) Du Bourg soutint jusqu'à la mort qu'il n'avoit aucune connoissance des auteurs de ce meurtre. Il est à remarquer que l'Avocat-Général Dumesnil en rendant plainte au Parlement d'un attentat aussi exécrable, proposa, comme dans les tems de calamités publiques, de fermer les tribunaux jusqu'à ce que les meurtriers fussent arrêtés. Le Parlement se contenta d'ordonner les informations nécessaires. (Mémoires de Condé, *ibid.* p. 311.)

jura de venger sa mort par celle de du Bourg. Le Parlement ne pouvoit plus reculer : la loi étoit formelle : il condamna (a) du Bourg à mort. On avança le jour de son supplice, parce qu'on savoit que les Ambassadeurs de l'Electeur Palatin étoient en route, pour demander sa grace. Le Prince Allemand se proposoit de placer du Bourg à la tête de son Université d'Heidelberg. Le Magistrat condamné écouta de sang-froid la lecture de son arrêt. Il ne se permit pas le plus léger

(a) Voici le prononcé de l'arrêt : « la Cour a déclaré & déclare ledit du Bourg actaint & convaincu » du crime d'hérésie... Et que hérétique sacrementayre, » pertinax & obstiné, l'a condamné & condamné à » estre pendu & guindé à une potence qui sera mise » & plantée en la place de Gréve devant l'hostel- » de cette ville de Paris au lieu plus commode, au- » dessous de laquelle sera fait un feu, dedans lequel » ledit du Bourg sera jecté, ars & bruslé... Déclare » tous & chacun ses biens acquis & confisqués. A esté » retenu & reservé *in mente curiæ* que ledit du Bourg » ne sentira aucunement le feu, & que auparavant » que le feu soit allumé, & qu'il soit jecté dedans, » qu'il sera estranglé »... C'est ce dernier article que le Père Griffet appelle le *retentum* de l'arrêt. Au surplus ce *retentum* étoit un acte d'humanité. L'arrêt fut signé par le premier Président Christophe de Thou, & par le Conseiller Barthélémy, Rapporteur du procès.

murmure contre ses Juges. M. de Thou lui prête en ce moment quelques paroles (a) où respire une onction tendre & religieuse. Il assure les avoir copiées d'après le Greffier qui les recueillit. Un Moderne a observé qu'il n'en est fait aucune mention dans le procès-verbal : l'objection est vraie ; mais elle ne prouve pas que le Greffier n'ait pu recueillir les paroles en question, & qu'il ne les ait pas communiquées à M. de Thou. Au surplus Anne du Bourg conservant sur l'échafaud le grand caractère qu'il avoit montré, se deshabilla lui-même, & tendit la gorge

(b) Du Bourg (raconte l'Historien, Tome III, Liv. XXIII, p. 401 « ayant comme adressé son dis» cours à ses Juges, dit plusieurs choses sur le » jugement éternel de Dieu, & s'animant un peu, il » finit ainsi. Eteignez vos feux, & renonçant à vos » vices, convertissez vous à Dieu, afin que vos pé» chés soient effacez, & vous soient remis. Que l'in» juste abandonne sa voye, & que détestant ses des» seins pervers il retourne au Seigneur ; & il aura » pitié de lui. Pour vous, ô Sénateurs, vivez heu» reux ! Pensez sans cesse à Dieu & en Dieu : je » vais avec joye à la mort »... Ne seroit-ce point là la chanson en forme de prières, que, selon le Père Griffet (p. 106 de ses observations) du Bourg se mit alors à chanter ? Comme on le lit dans le procès-verbal du Greffier. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 301.)

au bourreau. Quand on l'eut etranglé, on jetta son corps dans un bucher où il se réduisit en cendre. On conçoit aisément que les Protestans en ont fait un martyr, un héros. Les Catholiques n'ont envisagé dans lui qu'un excès d'entêtement que les Loix punirent. « Il abusa » (dit le Laboureur) de » son sçavoir, & professa le Luthéranisme » avec une opiniastreté qui le fit mourir » avec la constance d'un martyr, & les Hé» rétiques qui n'en furent que plus constans » & plus asseurez par son exemple, le trai» terent comme tel ». . . . Nous nous arrêterons à une seule réflexion : le Lecteur discutera les faits & jugera. Il est certain qu'Anne du Bourg (a) fut une des victi-

(a) M. de Thou & le Laboureur se sont trompés en plaçant son exécution au 21 Décembre. Le procès-verbal du Greffier prouve que cet évènement se passa le 23 Décembre 1559. Les Ecrivains Protestans font à ce sujet une remarque assez singulière. Selon eux, il existoit au Parlement une ancienne coutume; c'étoit de réserver pour les quatre grandes fêtes annuelles le supplice des malfaiteurs renommés, afin de rendre leur punition plus mémorable. (Voyez Theodore de Beze, Hist. Ecclésiast., Tome I, p. 247). Nous terminerons ce qui concerne la mort d'Anne du Bourg, en observant que l'arrêt portoit qu'il seroit baillonné, dans la crainte sans doute qu'il ne haranguât le peuple.

mes (a) du ſyſtême d'intolérance adopté par la légiſlation du ſiècle où il vécut. Quand d'après cela l'on conſidère juſqu'à quel point l'opinion publique influe ſur la vie des hommes, on doit ſe féliciter ſincèrement d'exiſter dans des tems où cette même opinion a pour baſe la ſaine Philoſophie, l'amour de l'humanité, & cette bienveillance fraternelle qu'on ne peut trop prêcher aux nations & aux Souverains.

(11) Ces nouveaux Edits enonçés vaguement par Caſtelnau, étoient une déclaration du Roy du 4 Septembre 1559, portant que

Mais ſur ſa promeſſe de garder le ſilence, cet acceſſoire à ſon ſupplice n'eut pas lieu. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 302.)

(a) Nos Hiſtoriens n'ont point fait attention à une particularité aſſez ſingulière; c'eſt qu'après la mort de du Bourg, *Hugues de la Verde*, *Eſcuyer*, *Capitaine de la Baſtille ſous le Conneſtable*, réclama le payement de 98 liv. 10 ſ. tournois pour les vivres & autres choſes néceſſaires fournies audit du Bourg, tandis qu'il avoit été à la Baſtille. La Verde invoqua l'arreſt & calcul de compte fait entre lui & du Bourg de ſon vivant. Le Parlement ſur la requête du demandeur, ordonna que la ſomme en queſtion ſeroit payée à la Verde & qu'il la percevroit ſur les gages de l'office de Conſeiller-clerc poſſédé par Anne du Bourg. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 303 & 304.)

les maisons où se feroient des conventicules & assemblées illicites seroient rasées & démolies. François II, en envoyant cette déclaration (a) au Parlement, lui adressa la lettre suivante, datée de Villers-Coterets le 5 Septembre. La teneur de cette lettre intéresse

(a) Les lettres-patentes qui accompagnoient cette déclaration, nous ont été conservées par Brulart dans son Journal, page 6. Nous les insérons ici, parce qu'elles expliquent les récompenses promises aux délateurs, dont Castelnau fait mention. Par ces lettres le Roi vouloit, « pour éviter aux conventicules & » assemblées illicites, que toutes personnes qui auront » cognoissance de ceux qui font lesdits conventicules » tant de jour que de nuict, soit pour le faict de la » religion, ou autre fin quelle qu'elle soit, viennent » à les révéler à justice, sur peine d'estre punis de » telles & semblables peines que ceux qui se seront » trouvez èsdites assemblées, voulant que à celuy qui » premier viendra à révélation, & par le moyen » duquel telles choses s'avéreront, il luy soit fait » pardon, ores qu'il fust des complices & coupables, » & encore qu'il luy soit donné pour loyer, la somme » de cent escus pour une fois; *voulant que lesdits révé-* » *lateurs soient maintenus & gardez de toutes injures, op-* » *pressions & molestes, & les conservant en sa protection* » *& sauvegarde* »... Assurément on ne pouvoit pas mieux encourager les délations; & c'étoit ouvrir un vaste champ à l'avidité & à la vengeance.

d'autant plus, qu'elle préparera le Lecteur aux accusations atroces intentées contre les nouveaux Sectaires. « Nos Amez & Féaux » (lit-on), ayant sçeu que quelque remede » & provision que le feu Roy nostre très-» honoré Seigneur & Pere que Dieu absolve, » ayt cherché pour dissiper & empescher les » assemblées & conventicules nocturnes, qui » se faisoient en nostre ville de Paris, tant » s'en faut que cela y aist de rien prouffité, » que au contraire lesdites conventicules se » continuent plus que jamais, èsquelles non-» seulement est profané l'usaige de la Cene » & du St. Sacrement contre l'usage reçu » & observé par l'Eglise Catholique; *mais* » *aussi se sont faicts actes si infâmes, énormes* » *& éxécrables*, qu'il nous semble que l'on » ne sçauroit assez inventer de peines pour » la punition de tels délicts, au moyen de » quoy nous avons fait expédier l'Ordon-» nance que nous vous envoyons »... Le Parlement en conséquence rendit le 6 Septembre un Arrêt par lequel on enjoignoit à tous propriétaires & locataires des maisons, de s'informer éxactement des vie, mœurs, & Religion de ceux qui y demeuroient, afin d'en rendre compte aux Commissaires & aux

Quarteniers. Le 23 Novembre suivant cette compagnie enrêgitra la Déclaration (a) qu'on vient de citer, ainsi qu'une autre (b) du 14 Novembre portant commission pour informer contre ceux qui favorisent les Sacramentaires, ou ceux qui sont entichez d'autres crimes d'Hérésie, & enfin un (c) Edit statuant la peine de mort contre les gens tenant des assemblées illicites pour la Religion ou autres causes.

(12) Les Ecrivains (d) Catholiques en général ont affecté de garder une sorte de

(a) Voyez cette déclaration dans le recueil des ordonnances de Fontanon, Tome IV, p. 259.

(b) Selon Blanchard dans sa table chronologique des ordonnances, cette déclaration se trouve fol. 10 du recueil des ordonnances de François II, par Robert Estienne.

(c) Ordonnances de Fontanon, T. IV, p. 260.

(d) Pour s'en convaincre, il suffit de lire par exemple l'histoire des guerres civiles de Davila, Liv. I, il n'y est pas question de ces persécutions. Le Père Daniel se contente de dire « que MM. de Guise » s'étant rendus maîtres des affaires, ne s'étonnerent » point, & suivirent sous le nouveau regne les vues » qu'ils avoient inspirées au feu Roi, de pousser les » Calvinistes à bout. On fit de nouveaux édits & des » recherches très-exactes non-seulement dans Paris, » mais dans tout le Royaume. On ne parloit en tous

silence sur ces faits racontés par Castelnau. On est tenté de présumer que, convaincus de l'iniquité & de la violence des procédés dont on usa, ils ont cru les faire oublier, en n'en parlant point. M. de Thou, dont la réputation survivra à celle de ses ennemis, a agi différemment. Ecoutant les deux partis il a consigné la vérité dans son Histoire, & on y trouve un précis de ces faits. Parmi les Modernes M. l'Abbé Garnier (a) l'a imité. Reglant notre marche sur celle de ces deux Ecrivains, nous allons présenter au Lecteur un tableau dont Castelnau n'a crayonné que l'esquisse. Ce tableau est d'autant plus nécessaire qu'il formera une introduction préparatoire aux guerres de Religion prêtes d'éclore.

Dans les Mémoires de Castelnau les deux dénonciateurs des Protestans sont nommés, *Ruffanges* & *Frete :* de Thou (b) & Regnier

» lieux que d'emprisonnemens, que de confiscations » de biens, que de supplices »... (Hist. de France, Edit. de Griffet, Tome X, p. 15.)

En rapprochant ce passage de l'observation qu'on va lire, il en devient la preuve justificative.

(a) Tome XXVIII de la nouvelle Histoire de France, p. 116 & suiv. de l'édit. in-12.

(b) Liv. XXIII, Tome III, p. 386.

de la Planche (a) appellent le second *David*. L'un & l'autre conviennent que David & Ruſſanges étoient orfévres de profeſſion. Ils leur donnent pour adjoint un nommé Renard tailleur d'habits. Il paroît que le Chef par excellence a été Ruſſanges. Si l'on s'en rapporte aux Proteſtans (b), ce Ruſſanges ayant embraſſé leur croyance, perdit chez eux la place de *Surveillant*, parce qu'il s'étoit approprié l'argent deſtiné aux pauvres. Outré de cet affront il dénonça ce qu'il ſavoit de leurs aſſemblées au Préſident de St. André, & à l'Inquiſiteur de Mouchy. Henri II vivoit encore. La mort de ce Prince ſuſpendit l'effet de la délation. Pendant cet intervalle Ruſſanges & ſes aſſociés ſe lièrent avec deux apprentifs (c) mécontens de leurs Maîtres, & qui avoient été introduits par eux dans les conventicules des nouveaux Sectaires. Ces jeunes gens, bien cathéchiſés, dépoſoient

(a) Hiſt. de l'eſtat tant de la religion que de la republique, p. 71.

(b) Voyez l'ouvrage de Regnier de la Planche qu'on vient de citer, p. 68 : Theodore de Beze dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique des égliſes réformées de France, Tome I, p. 228, n'articule point le genre de délit commis par Ruſſanges.

(c) De Thou & Regnier de la Planche, *ibid.*

impudemment qu'ils avoient été témoins de ſcènes ſcandaleuſes dans la maiſon de l'Avocat Trouillard. L'un d'eux affirmoit qu'au milieu de ces orgies prétendues (que Caſtelnau avec raiſon révoque en doute) une des filles de l'Avocat lui étoit échue en partage. Sur cette dépoſition on empriſonna Trouillard, & ſa famille. Catherine de Médicis, indignée de cette complication d'infamies , dont la preuve paroiſſoit complette, enviſagea les Proteſtans avec horreur. Le cri d'une multitude de ces malheureux qu'on vexoit de toutes manières, avoit retenti juſqu'à elle. Auſſi en avoit - elle demandé compte au Cardinal de Lorraine. Ces évènements venoient de ſe paſſer récemment. On regardoit alors le fauxbourg St. Germain comme l'image en racourci de Genève. On ſoupçonnoit qu'il étoit peuplé d'Hérétiques. Sous ce prétexte un Conſeiller (a) au Châtelet fit des perquiſitions. On entra d'autorité chez un nommé le *Vicomte*, connu par ſes relations avec les étrangers. Les deux frères *Soubcelles*, attachés au Roy de Navarre, y

(a) Regnier de la Planche (p. 74) l'appelle Thomas Bragelone, ſurnommé le *Camus*, frère du Lieutenant particulier du Châtelet. M. de Thou le déſigne ſous le titre de *Juge criminel*.

étoient à table, lorſque le Juge arriva. Ces Gentilſommes, l'épée à la main, fondirent ſur les archers, en tuèrent & bleſſèrent pluſieurs. Le Juge, après avoir pris la fuite, revint en force. On conduiſit en priſon le Vicomte, ſa femme & ſes enfants. *Comme c'eſtoit un Vendredi* (raconte (a) M. de Thou) *jour où l'uſage de la viande eſt défendu, on porta devant eux un chapon* (b) *lardé, afin d'animer davantage le peuple...* Les perquiſitions ſe multiplièrent de toutes parts. « Ces » Juges & pillards tout enſemble (dit la » Planche) eſtendirent leurs pourſuites par » tous les endroits de la ville là où pareil-

(a) Liv. XXIII, Tome III, p. 387.

(b) Les expreſſions de M. de Thou ſemblent juſtifier le récit de Regnier de la Planche : « Et par ainſi (lit-on dans ſon hiſtoire de l'Eſtat, tant de la Religion que de la République, p. 75) » furent menez priſonniers Vi» comte, la femme d'iceluy, ſes petits enfans & ſon » père, homme vieil & caduc, en portant devant eux » comme en triomphe un chapon lardé & de la chair » crue qui étoit au garde-manger : car de cuite il ne s'y » en trouva point. Cela eſtoit pour les rendre davan» tage odieux au peuple ».

Selon le même écrivain, le père & la belle-fille furent ſi maltraitez dans les cachots, qu'ils y moururent de misère. M. de Thou dit ſimplement que le Vicomte *périt miſérablement.*

» lement les fuſpects avoient abandonné leurs
» maiſons. Mais leurs meubles furent ſi bien
» remuez par les Officiers de Juſtice, que
» c'eſtoit à qui ſe reprocheroit avoir chacun
» jour mieux butiné, comme à vray dire
» les coins des rues eſtoient tellement farcis
» de meubles à vendre, que durant les fuites
» de Paris pour crainte de la guerre, ny
» en autre tems ils ne furent oncques à tel
» marché... Bref on ne pouvoit aller par
» Paris ſans paſſer à travers gens de pied
» & de cheval armez à blanc, qui tracaſſez
» çà & là, menans priſonniers hommes &
» femmes, petits enfans, & gens de toutes
» qualitez. Les rues auſſy eſtoient ſi pleines
» de charettes ſi chargées de meubles, qu'on
» ne pouvoit paſſer; les maiſons eſtant aban-
» données comme au pillage & ſaccagement;
» enſorte qu'on euſt penſé eſtre en une ville
» priſe par droit de guerre, ſi que les pau-
» vres devenoient riches, & les riches pau-
» vres. Car avec les ſergents alterez ſe meſ-
» loient un tas de garnements, qui ravageoient
» le reſte des ſergents comme glaneurs. Mais
» ce qui eſtoit le plus à déplorer, c'eſtoit
» de veoir les pauvres petits enfans, qui
» demeuroient ſur le carreau, crians à la
» faim avec gémiſſements incroyables, &
» alloient

» alloient par les rues mendiants, sans qu'au-
» cun osast les retirer, sinon qu'il voulust
» tomber au mesme danger. Aussi en faisoit-
» on moins de compte que des chiens, tant
» cette doctrine estoit odieuse aux Parisiens;
» pour lesquels davantage aigrir & acharner,
» il y avoit des gens par tous les coins des
» rues (je ne sçay de qui envoyés), & res-
» semblans à pauvres Prestres ou Moines
» crottez, qui disoient à ce pauvre peuple
» crédule que ces Hérétiques s'assembloient
» pour manger les petits enfants, & pour
» paillarder de nuit à chandelles esteintes,
» après avoir mangé le cochon au lieu d'un
» agneau paschal, & commis entre eux une
» infinité d'incestes & ordures infames; ce
» qui estoit reçeu comme oracle. Ce spectacle
» dura long-tems, ensorte que ces manieres
» de gens avoient fait comme une habitude
» ordinaire d'aller de jour & de nuit saccager
» maisons au sçeu du Parlement, lequel ce-
» pendant fermoit les yeux ».

Il ne faut pourtant pas dissimuler que dans le nombre de personnes, qu'on arrêta, il s'en trouva plusieurs munies de libelles, & de pamphlets satyriques contre le feu Roi, contre Catherine de Médicis elle-même, & sur

tout contre les Guises. Parmi les porteurs (a) de ces écrits ténébreux, la Planche nomme expressément le Vicomte, un certain Goiffard Bailli de S. Aignan, & un des frères Soubcelles qui se fit prendre, en reparoissant audacieusement à la Cour. Cette découverte ne disposa pas la Reine mère à l'indulgence. L'Avocat Trouillard, & sa famille en éprouvèrent le contrecoup. Traînés dans les prisons, ils

(a) D'Aubiné l'avoue également, p. 89 de son Histoire universelle, T. I, Liv. II. « De faict (ajoute-t-il) » toute la France étoit pleine de libelles & d'apologies, tout cela imprimé sans privilège, les uns traitans de l'ancienne institution du Royaume, des Loix » que les Roix admettent & souffrent sur eux-mesmes, » des successions, des administrations, des Rois mineurs » & des Régences durant leurs minorités : les autres » traitoient des remedes, de la tenue libre des Estats, » comme aussi à qui appartenoit la curatelle du Roi. » Quelques-uns plus experts & hardis pressoient pour » faire mourir les Princes favorisant le Schisme : les » autres attaquoient les Lorrains de leur tyrannie, la » domination des Estrangers & d'une femme. Tout résonnoit d'invectives, de réponses & de répliques : ce » qui partageoit les esprits, & les eût la plupart ameutez à purger la Cour & l'Estat de la maison de Guise, » sans que les prescheurs travaillerent à rendre la passion de religion la principale ; joinct aussi que plusieurs participoient aux bienfaits & honneurs des » Lorrains ».

y bûrent le calice d'amertume jusqu'à la lie. Ses filles subirent ces épreuves dont le seul appareil est propre à humilier, & à dégrader l'ame de la femme vertueuse. Il fallut que des Matrones les visitassent, & attestassent leur chasteté. Les délateurs & leurs témoins s'étoient si mal concertés, qu'ils se coupoient sans cesse. Leurs variations & leurs contradictions éclairèrent les Juges. On reconnut (a) l'innocence de Trouillard & de sa famille. Néanmoins ils languirent dans les

(a) Le Chancelier Olivier prit lui-même connoissance de cette affaire. Regnier de la Planche ne rend pas justice à ses intentions & à sa conduite. D'Aubigné au contraire l'a fait sans hésiter. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans son Hist. univers., T. I, Liv. II, p. 88, édit de Maillé... « Le Conseil voulust » que perquisition en fut faite par le Chancelier; ce » qu'il fit si expressément & de bonne foy, que (les » témoins) estant convaincus de fausseté & d'avoir » été instruits à cela par un Curé, le Cardinal (de » Lorraine) empescha la punition que la Cour du » Roy & celle de Parlement en demandoient ». On sent bien que nous ne garantissons point cette dernière partie du récit du sieur d'Aubigné, d'autant que Théodore de Beze & Regnier de la Planche s'expliquent d'une manière assez vague sur ceux par qui les témoins avoient été catéchisés. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les accusés, malgré leur innocence re-

de François I, on y découvre un mélange de fanatisme religieux, & une teinte assez forte de ce fiel amer qui décele l'esprit de parti. L'Ecrivain, cherchant à émouvoir la commisération de Catherine, lui retrace les anciennes tribulations que sa stérilité lui causa. Il lui rappelle que dans ces tems la traduction des Pseaumes en vers François, & mis en musique, étoit en vogue (a) à la Cour,

(a) L'Auteur à ce sujet cite deux particularités assez singulières, & qui, si elles sont vraies, prouvent que la galanterie & la dévotion peuvent s'allier ensemble. 1°. Il dit que ce goût pour les trente pseaumes traduits par Marot, devint si général à la Cour de Henri II, que chacun vouloit avoir le sien; cela causa de l'embarras au Monarque, parce qu'il prétendoit en garder un pour lui. L'autre anecdote concerne la Duchesse de Valentinois. Laissons l'Auteur la raconter lui-même. « Le Cardinal de Lorraine » voyant que la grande Séneschale avoit une bible en » françois, avec un grand signe de la croix, un coup » de sa main sur sa poictrine, & parole souspirante » d'un hypocrite, la luy va desprisér & damner, luy » remonstrant qu'il n'y falloit pas lire pour les périls » & dangers qu'il y a, mesme qu'il n'appartenoit aux » femmes une telle lecture, mais qu'en lieu d'une » messe elle en ouyt deux, & se contentast de ses » patenostres & de ses heures où il y avoit tant de » belles dévotions & de belles images. (Mémoires de Condé, Tome I, p. 625.)

que Catherine, en raiſon des triſtes circonſtances où elle ſe trouvoit, affectionnoit le Pſeaume 141, & qu'elle aimoit à entendre chanter la première ſtrophe qui commence ainſi...

> Vers l'Eternel des oppreſſés le pere
> Je m'en iray, luy montrant l'impropere
> Que l'on me faict, &c.

Treize ou 14 mois après cette Princeſſe étant devenue groſſe, l'auteur veut lui faire entendre que ce chant pieux influa ſur ſa fécondité. Tous ces détails ſont coupés par des excurſions violentes contre les mœurs déréglées de François I & de Henri II : on y déſigne la mort du dernier comme une punition du Ciel; & on prodigue les injures les plus groſſières au Cardinal de Lorraine.

Quant aux Lettres menaçantes envoyées à Catherine, on ne les connoit que d'après Regnier de la Planche. Le fragment, qu'on en a rapporté ailleurs (a), ſuffit pour conſtater que le ton de ces dernières lettres n'étoit ni reſpectueux, ni honnête.

A ces écrits en ſuccedèrent d'autres beaucoup plus importants; & c'eſt ceux-là que

(a) Liſez une des notes qui ſont jointes à notre obſervation, n°. 10.

Castelnau a en vue dans les détails auxquels il se livre relativement au droit qu'ont nos Rois de composer leur Conseil de telles ou telles personnes, & de confier l'exercice de leur autorité à qui bon leur semble. M. de Thou (a) nous apprend qu'au mois d'Octobre 1559 il parut un écrit qui attaquoït l'administration de Catherine de Médicis & des Guises. On y soutenoit que François II, quoique majeur par la Loi, ne pouvoit, en raison de la foiblesse de son âge, gouverner le Royaume sans un Conseil composé des Princes du Sang. Un Catholique répondit à cet écrit anonime : ce fut du Tillet, Greffier en chef du Parlement de Paris. Quelques léxicographes l'ont mis sous le nom de son frère l'Evêque de Saint Brieux. Mais M. Secousse (b) a prouvé évidemment que le Greffier du Tillet en est le véritable Auteur. Cette réponse intitulée : *Pour la majorité du Roy Très-Chrestien François II.....* éxiste dans plusieurs (c) recueils, ainsi que la

(a) Liv. XXIII. de la trad. franç., p. 388.

(b) Avertissement de M. Secoüsse dans la dernière édition des Mémoires de Condé, T. I, p. 435.

(c) L'ouvrage de du Tillet, & les deux réponses qu'on lui fit, sont dans l'ancienne & la nouvelle édition des Mémoires de Condé. Le traité de du Tillet

réplique (a) opposée par du Tillet à différentes réfutations de son ouvrage. Du Tillet établissant que nos Rois ont le droit de composer leur Conseil comme il leur plaît, on conçoit que son travail fut vu de mauvais œil. L'animosité contre la Maison de Guise étoit alors trop grande, pour qu'un public nombreux ne s'élevât pas contre lui. Quand les têtes furent plus calmes, on rendit à l'Auteur la justice que ses intentions méritoient. Le Chancelier Michel de l'Hôpital sentant combien les principes contenus dans ce Traité intéressoient le maintien de l'autorité royale, lui assigna une place parmi les *Ordonnances royaux*. Toutes ces pièces pour & contre (à l'exception de la première) ont

& sa réplique à la première réponse qui parut contre son ouvrage sur la majorité de nos Rois, ont eté réimprimés par M. Dupuy ; & ce savant a corrigé plusieurs fautes essentielles échappées à l'Auteur. (Lisez le traité de la majorité de nos Rois & des Régences du Royaume (par Dupuy) p. 317 de l'édit. in-4°.

(a) La substance du premier écrit, de celui de du Tillet, & de la réponse qu'on lui opposa, se trouve dans les Commentaires du Président de la Place, fol. 39 & suiv. Nous indiquons cet ouvrage pour ceux qui n'auroient pas l'histoire de M. de Thou.

été recueillies par M. Secouſſe (a) dans ſon édition des Mémoires de Condé. Pour avoir une idée nette de ce qu'elles renferment, on peut ſe contenter de l'analiſe des trois premières, faite par M. de Thou (b) : car les autres n'offrent que des répétitions. M. Secouſſe, excellent Juge dans ces ſortes de matières, obſerve avec raiſon que les faits rapportés par du Tillet & par ſes antagoniſtes ſont ſouvent altérés. *Les Ecrivains originaux de notre Hiſtoire* (dit-il) *n'étoient pas encore imprimés ; & l'on ne conſultoit guères que les Annales de Nicole Gilles, & l'Hiſtoire de Paul-Emile, Ecrivains très-ſuperficiels & peu exacts.* D'ailleurs le ton & la forme de ces Diſſertations ne ſont propres qu'à dégoûter. On ſe croit tranſporté (c) ſur les bancs

(a) Tome I, depuis la page 447 juſqu'à la page 490.

(b) Liv. XXIII, p. 386 & ſuiv. Tome III de la traduction Françoiſe.

(c) On remarquera cependant que du Tillet conſerve toujours une ſorte de dignité dans la déduction de ſes moyens. On eſt fondé à lui reprocher l'aigreur qu'il y mêle : mais c'étoit là la manière des écrivains de ſon ſiècle ; & quelquefois on l'a fait revivre de nos jours. Quant à ſes adverſaires, il faut avouer qu'ils ne ſont pas économes d'injures. Sans ceſſe ils tutoyent du Tillet, & l'accablent d'invectives. Ils l'accuſent de,

de l'école. La critique n'avoit point encore acquis cette décence & cette urbanité qui seules peuvent faire supporter la lecture de tout écrit polémique.

(14) Par rapport à cette *abolition*, dont parle Castelnau, on lit dans l'ouvrage d'un Contemporain (a) que, la conspiration ayant

confondre ce qu'on appelle *Loix municipales* avec le droit public de la nation. Ils le traitent de menteur, de flagorneur, d'Avocat du Despotisme, &c.... Pour que le Lecteur ait sous les yeux nn échantillon de ces productions, nous citerons le passage suivant... « Qui » es-tu donc, pauvre homme, qui oses maintenant ac- » cuser de rébellion ceux qui par toute voye légitime » taschent de maintenir l'authorité de la Police de » France, la grandeur de leur Roy, la seureté de Mes- » sieurs ses freres, le degré de la Royne mere, le repos » & tranquillité de ce Royaume à l'encontre des bri- » gans ennemis de Dieu & des hommes ? Si tu nies que » prendre les armes sans l'exprès commandément du » Magistrat souverain, soit voye ne procédure légi- » time, nous le confessons ; mais cependant te sem- » ble-t-il point que la misérable condition en laquelle » nous voyons le Roy & nos Princes & tous les Estats » de ce Royaume, porte assez exprès commandement » de les aller délivrer & secourir par tous moyens pos- » sibles aux povres sujets ? &c.

(a) Histoire de l'Estat, tant de la Religion que de la République, p. 161 & suiv.

été découverte, on appella en Cour l'Amiral & ses frères, qu'ils eurent une conférence avec Catherine de Médicis, & que sur leurs représentations on publia un Edit en faveur des nouveaux Sectaires. « Cet Edit (raconte » l'Historien) fut expedié, contenant que » ledit sieur à son avénement à la Couronne » avoit trouvé de grands troubles au fait de » la Religion, tant par la licence des guerres, » que par le moyen de certains *prédicans* » de Geneve, la plupart *méchaniques & de* » *nullé littérature*, & aussy pour la dispersion » (a) des Livres condamnés apportez dudit » lieu, par lesquels partie du populaire avoit » été infecté, n'ayant peu par faute de juge- » ment discerner des doctrines; au moyen » de quoy il avoit esté contraint faire pro- » céder par rigueur de ses Ordonnances, » dont s'estoient ensuivies plusieurs & di- » verses punitions. Et d'autant que par leur » procez se trouvoit grand nombre de per- » sonnes de tous sexes, ages, & qualitez » s'estre trouvez les uns aux *Cenes* & *Bap-* » *têmes* qui s'estoient faits à l'usage de Gene- » ve, & les autres aux sermons & assemblées » illicites, tellement que si l'on venoit à » faire punition de tous selon la rigueur de

(a) Pour la distribution.

» ses Ordonnances, il s'ensuivroit une mer-
» veilleuse effusion de sang d'hommes,
» femmes, filles & jeunes gens à fleur
» d'adolescence, dont aucuns par induc-
» tions & subornations, autres par simpli-
» cité & ignorance, & autres par curiosité
» plus que par malice, estoient tombez en
» tels erreurs & inconvénients, ne voulant
» donc *le premier an de* (a) *son regne estre*
» *remarqué par la postérité comme sanglant*
» *de la mort de ses sujets*, il leur pardonnoit
» tous les crimes concernants le fait de la
» Religion, ordonnoit à ses Juges n'en faire
» aucune question, pourveu que l'on vescût
» delà en après comme bons Catholiques,
» vrais, fideles & obeissans fils de l'Eglise,
» & que les coupables desdits crimes gar-
» dassent les institutions & commandemens
» d'icelle ainsi que ses autres sujets; toutes-
» fois il n'entendoit en ladite abolition com-
» prendre les Prédicans, ne ceux qui sous
» prétexte de Religion se trouveroient avoir
» conspiré contre la personne de sa mere
» & de luy, celle de la Royne sa femme &

(a) En faisant ainsi parler le jeune Monarque, on oublioit que le supplice d'Anne du Bourg & d'autres, avoit imprimé cette tâche sur les premiers jours de son règne.

» de ſes freres; des Princes & de ſes principaux Miniſtres, ou qui ſe trouveroient avoir machiné contre ſon Eſtat, ny ceux qui par voyes de faict & violence avoient recouru les perſonnes, de main de Juſtice, ravy ſes paquets & tué les porteurs; comme de fait (a) l'impatience de quelques-uns (obſerve l'Hiſtorien) plutoſt religieux de paroles que d'effets, s'eſtoit desbordée juſqu'à commettre ces excès. Afin que ceux de la Religion euſſent plus d'occaſion d'y prendre aſſeurance, on mit en l'Edit les noms de tous ceux qui avoient aſſiſté en ce Conſeil, & principalement à cauſe de l'Amiral & ſes freres qu'on ſçavoit eſtre aimez de ce parti; à quoy on ajouſtoit des promeſſes verbales d'un autre Edit encore meilleur, & comme cette affaire devoit être acheminée par le menu afin de n'irriter le parti contraire. Cet Edit porté en diligence à Paris fut accompagné de lettres particulieres aux Préſidents & Conſeillers du parti de ceux de Guiſe,

(a) Cette réflexion de Regnier de la Planche eſt d'autant plus précieuſe dans ſa bouche, qu'il ne s'eſt pas toujours piqué de moderation. Ce témoignage qui dépoſe contre ces excès auxquels pluſieurs Proteſtans s'étoient portés, ne peut être ſuſpect.

» par lesquelles on leur faisoit entendre la » cause pourquoy il avoit esté expedié. Il » fut aussi mandé au Procureur-Général » Bourdin, de bailler incontinent son con- » sentement, avec rétention toutesfois, ce » que l'on tiendroit si secret qu'il ne pust » estre aucunement descouvert. Par ainsi cet » Edit ne tarda aucunement d'estre enregistré » avec modifications qui demeurerent au se- » cret de la Cour, sans en faire aucune men- » tion en la publication de l'impression. Cecy » fut fait le 11 de Mars, ce que l'on trouvoit » estrange du commencement, d'autant que » le Parlement n'avoit accoustumé de se » monstrer si diligent, principalement quand » il est question de quelque relâche pour » ceux de la Religion : mais on sçeust tantost » qui les avoit menez à cela ; car aucuns » Conseillers disoient que c'estoit un *attrape* » *minault* »...

Ces détails s'accordent avec ce qu'on lit dans l'Histoire de M. de Thou. On publia (raconte-t-il) un Edit favorable aux Protestans, mais qui exceptoit de l'amnistie générale les *prédicans*, & ceux qui sous prétexte de Religion avoient conspiré contre le Roy, la Famille Royale, les Ministres, &c. L'Edit fut porté au Parlement, enregistré & publié

le 12 de Mars ſur le réquiſitoire du Procureur-Général Bourdin à qui les Guiſes avoient écrit à ce ſujet; on employa ſur les Regiſtres un Arrêt ſecret qui put ſervir de règle, lorſqu'il s'agiroit de l'exécution, ou de l'interprétation de l'Edit.

Il paroît que cet Arrêt conſiſtoit dans les modifications appoſées par l'Avocat-Général Dumeſnil, & conſenties par le Parlement. On les trouve dans les Mémoires de Condé, tom. 1, p. 338. Ces modifications en raiſon de leur contenu fourniſſoient d'amples moyens pour éluder la loi, & conſéquemment pour vexer les Proteſtans. Nous finirons cette Obſervation, en prévenant le Lecteur que ce que Regnier de la Planche & de Thou déſignent ſous le nom d'Edit, étoit une (a) Déclaration : elle eſt intitulée ainſi par M. Secouſſe qui l'a tirée des Regiſtres du Parlement. D'ailleurs on y voit la même date; les mêmes objets y ſont traités; & parmi les noms de ceux qui avoient ſigné, on rencontre ceux du Cardinal de Chaſtillon, & de ſon frére l'Amiral.

(a) Elle fut apportée au Parlement par Jacques de Morogue, Seigneur de Lande, & Secrétaire des finances du Roi.

Fin des Obſervations ſur le premier Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SECOND LIVRE
DES MÉMOIRES
DE
MICHEL DE CASTELNAU,
SIEUR
DE MAUVISSIERE.

(1) UNE de nos obſervations (a) ſur les Mémoires de du Bellay contient aſſez de détails ſur la naiſſance d'Anne (b) de Boulen, pour qu'il nous ſoit permis d'y renvoyer le Lecteur. On y voit que, ſi par ſa beauté & par les raffinemens de la coquéterie, elle

(a) Tome XVIII de la Collection, page 437 & ſuiv.

(b) On s'eſt conformé à l'uſage ordinaire en l'appellant *Anne de Boulen* : car (a remarqué le Laboureur, page 404 de ſes additions, Tome I) on n'admet point en Angleterre d'article devant les ſurnoms. Ainſi on devroit la nommer ſimplement *Anne Boulen* ou plutôt *Boleyn.*

parvint

parvint à séduire Henri VIII, ce triomphe conta cher à sa vanité. Anne de Boulen épouva à ses dépens qu'on ne subjugue pas impunément les hommes de ce caractère. Henri volage en amours (a) & en alliances, cruel par goût, & souvent par fantaisie, ne se consumoit point en vains efforts pour applanir les obstacles qui pouvoient retarder ou gêner l'accomplissement de ses volontés. Il alloit droit au but en renversant tout ce qui se trouvoit dans son passage. Réduire en poussière l'autel sur lequel son encens avoit fumé, étoit un jeu pour ce Prince, chez qui l'esprit faisoit tout, & le cœur rien. Aussi l'infortunée dont nous parlons fut-elle traînée du lit nuptial, à l'échaffaud. Le glaive de la loi par l'ordre absolu du Monarque, devint le sabre de la tyrannie. Telle a été, comme on l'a dit

(a) C'étoit (dit l'Editeur des Mémoires de Ribier, Tome I, page 249) *homo multiformis & desultoriæ naturæ. Ce Prince* (ajoute t-il) *fut jaloux, soupçonneux, défiant & très-inconstant en ses affections aussi lien d'amitié que d'amour.* L'Auteur en allégue pour preuve les mariages multipliés de Henri VIII, les disgraces successives de ses Ministres & de ses Favoris, & ses transitions continuelles du parti de François I à celui de Charles-Quint.

ailleurs, la fin tragique d'Anne de Boulen. En indiquant l'observation où ces faits sont consignés, il est de notre devoir de prévenir le Lecteur d'une erreur qui alors nous échappa (a) sur l'autorité de le Laboureur. On y lit (b) « qu'Anne de Boulen suivit » en France Marie d'Angleterre, pour y » être élevée avec ses filles d'honneur, & » que *cette princesse étant morte*, Anne resta » à la Cour de France avec les mêmes » fonctions auprès de la Reine Claude, » épouse de François I[er] ». Ce passage que nous avons copié, renferme une faute grossière. Marie, seconde femme de Louis XII, ne mourut point à cette époque. Elle retourna en Angleterre se consoler de sa viduité avec l'heureux Brandon, que Henri VIII l'autorisa à épouser. Plusieurs enfans naquirent successivement de cet hymenée.

(2) D'après le récit de M. de Thou (L. I) il paroitroit que cette alliance de Henri VIII avec Marguerite, sœur de François I[er], fut projettée par le Cardinal Thomas (c) Wol-

(a) Tome I de ses additions aux Mémoires de Castelnau, p. 404.

(b) Tome XVIII de la Collection, p. 438.

(c) Wolsey, Cardinal & Chancelier d'Angleterre,

ſey. Le fier Prélat ne pouvoit pardonner à Charles-Quint de lui avoir manqué de parole en ne faiſant point de lui le ſucceſſeur du Pape Leon X. Il avoit encore un autre grief. Depuis la bataille de Pavie l'Empereur dans ſes lettres avoit ceſſé d'être *ſon fils & ſon couſin*. Il ſignoit ſimplement *Charles*. Volſey indigné de ſe voir dépouillé d'une paternité qui flattoit ſon orgueil, jura de s'en venger. Profitant du dégoût de Henri pour Catherine d'Arragon, il propoſa la

étoit arrivé à la faveur par la route qui y conduit le plus ſûrement. C'eſt de prévenir les goûts du Souverain, & de lui inſpirer l'amour des plaiſirs. L'aſcendant qu'il avoit ſur l'eſprit de Henri VIII, le fit rechercher à la fois par Charles-Quint & par François I. Ses richeſſes, ſon luxe & un faſte inſolent excitèrent contre lui les murmures de la nation angloiſe. Les taxes qu'il voulut établir le rendirent univerſellement odieux. L'affaire du divorce de Henri avec Catherine d'Arragon, dont il a été le principal artiſan, cauſa ſa chûte. Il eut la douleur de ſe voir dépouillé des marques extérieures de cette opulence à laquelle il étoit habitué. La magnificence du mobilier qu'on lui ôta, empêche de le plaindre, lorſqu'on en lit les détail dans l'ouvrage de M. Hume. Arrêté enſuite comme criminel de haute trahiſon, Wolſey eut le ſort des favoris diſgraciés. Le chagrin termina ſes jours.

dissolution de ce mariage. La Duchesse d'Alençon joignoit aux agrémens de l'esprit ceux de la figure. Elle étoit veuve ; & ce fut sur cette Princesse que Wolsey jetta les yeux pour remplacer Catherine. Henri le chargea d'aller en France négocier cette affaire. Bientôt il apprit qu'Anne de Boulen, maîtresse de son souverain, aspiroit à recueillir pour elle-même les fruits du divorce projetté. Il ne put plus en douter, lorsque Henri lui marqua expressément de discontinuer ses négociations par rapport à la Duchesse d'Alençon. Ce qui concernoit le divorce étoit trop avancé, pour que Wolsey eût la faculté de revenir sur ses pas. En vain essaya-t-il par la suite de nuire à Anne de Boulen. Ses démarches hâtèrent sa disgrace. Il se convainquit par son expérience qu'un favori a toujours tort à la Cour des Rois, quand il ose lutter contre la beauté qu'on aime. Wolsey succomba. L'Abbé le Laboureur (a) insinue qu'Anne de Boulen dans le principe fut à la tête de l'intrigue conduite par Wolsey & par la Cour de France pour substituer la Duchesse d'Alençon à Catherine d'Arragon, en déterminant Henri

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, p. 405, Tome I.

à répudier cette dernière. Le fait n'a rien d'impossible. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'Anne de Boulen travailla habilement pour son propre compte. Connoissant le tempérament ardent & voluptueux de Henri, elle irrita ses desirs par une feinte résistance : le sceptre du Monarque ne tarda pas à devenir un hochet dans ses mains : elle vouloit le partager ; & Henri s'y soumit. Les réclamations de la Cour de Rome ne l'arrêtèrent point. Yvre d'amour, & (a) impérieux comme le sont les despotes, ce Prince pour arriver à son but, ne balança point à se séparer de l'Eglise Romaine. On a imputé à Anne de Boulen (b) les résultats de cette

(a) « Ce Prince (remarque l'Editeur des Mémoires de Ribier, Tome I, p. 178) avoit de très-belles & » royales qualités : il étoit d'excellent esprit & de » grand cœur, généreux & libéral jusqu'à la magnifi» cence, vaillant & belliqueux, & qui faisoit beau» coup d'estime des hommes sçavans ; mais il avoit » aussi de grands vices, & en tel dégré, que le mal » surpassoit le bien ; car il estoit excessivement volup» tueux & très-léger, jaloux & défiant en ses amitiés » aussi bien qu'en ses amours, colère, & qui pis est, » impétueux & violent en son ire jusqu'à la cruauté.

(b) Anne de Boleyn (ainsi la nomment les Écrivains Anglois) contribua essentiellement au schisme. Elle n'avoit que ce moyen pour monter sur le trône.

ſciſſion. Mais le ſchiſme dont il s'agit auroit-il moins éclaté, ſi Henri VIII eût épouſé la Ducheſſe d'Alençon ? Alors qui ſait juſqu'où il eût pu s'étendre ? Sans doute c'eſt en raiſon de cette accuſation que le Laboureur (a) appelle Anne de Boulen une autre *Fredegonde*. Pour que le parallelle ne fût pas tout-à-fait faux, il faudroit que l'hiſtoire de ſa vie préſentât quelques-unes des atrocités dont le tiſſu a dévoué la mémoire de Frédegonde à l'exécration de la poſtérité. En effet, quels ſont les crimes d'Anne de Boulen ? Elle plut à ſon Souverain ; & rougiſſant d'en être la maîtreſſe, elle exigea le titre d'épouſe pour le recevoir dans ſes bras. Lui reprochera-t-on d'avoir employé dans cette circonſtance le manége de l'intrigue & l'art de la ſéduction ? Ce délit, ſi c'en eſt un ; avoit un motif bien ſéduiſant pour une femme coquette & ambitieuſe : il s'agiſſoit de s'aſſeoir ſur le trône. Voudra-t-on encore juger Anne de Boulen d'après le ſupplice

Auſſi M. Hume (Tome I de l'Hiſt. de la Maiſon de Tudor, p. 219 & 231 de la trad. franç. in-4°.) déclare-t-il poſitivement qu'elle excita Henri à ſe ſéparer de la communion romaine, & qu'elle ſoutint les réformés de ſon crédit.

(a) Addit. *ibid.*

qui lui fut infligé ? On l'accusa d'un commerce inceſtueux, & de pluſieurs adultères. Mais ces accuſations (a) ont-elles été bien prouvées ? L'Abbé le Laboureur ne diſſimule pas ſon doute à cet égard ; & généralement on convient que le grand crime d'Anne de Boulen à cette époque fut d'avoir une rivale (Jeanne Seymour) dont les charmes avoient enflammé le cœur inconſtant de Henri. Un parti puiſſant profita pour la perdre de la nouvelle paſſion du Monarque Anglois. Son élévation au trône avoit été le ſignal du ſchiſme, & comme on va le lire dans les Mémoires de Caſtelnau, il eſt à préſumer que les Catholiques la punirent d'un événement auquel elle avoit participé. Nous ajouterons que pendant le triomphe d'Anne de Boulen, qui dura peu, la Cour de France entretint avec elle des intelligences. Ce fait,

(a) La plupart des Hiſtoriens Anglois paroiſſent n'y pas ajouter foi : cependant nous invitons le Lecteur à lire le récit des malheurs d'Anne de Boleyn dans l'ouvrage de M. Hume. On s'y convaincra que, ſi elle fut légère, ambitieuſe & coquette, ſon ame tendre & ſenſible méritoit de l'indulgence. Ses lettres ſurtout, dont on a parlé avantageuſement dans les obſervations ſur du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 330, ſont propres à lui concilier l'intérêt & la pitié.

& la plupart de ceux qu'on vient de rapporter, ont été négligés par nos Hiſtoriens. Cependant ils fourniſſent la clef d'événemens intéreſſans. Le Laboureur (a) nous a tranſmis une lettre où les intrigues du miniſtère françois auprès d'Anne de Boulen, ſe trouvent dévoilées. François I[er] vouloit ou l'alliance de Henri, ou au moins ſa neutralité dans la guerre qu'il projettoit contre Charles-Quint. Voici la ſubſtance de la lettre qu'écrivoit alors à l'Amiral Chabot Palamedes, Gontier (b) ſon Secrétaire, chargé de cette négociation. Après lui avoir rendu compte de la manière dont on l'introduiſit chez le Roi d'Angleterre, *il ſe retira* (dit-il) *pour m'ouir & m'eſcouter ſeul à ſeul, & s'eſtre mis à ſon aiſe ſur un dreſſoir au bas de la ſalle*... La première propoſition de Gontier eut pour objet l'alliance & l'amitié des deux Souverains. De-là il paſſa à une ſeconde, qui ne

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. I, p. 405 & ſuiv.

(b) Dans les obſervations ſur les Mémoires de du Bellay (Tome XIX de la Collection, p. 447) on a indiqué cette lettre, qu'on ſe réſervoit de faire connoître plus amplement en ſon tems. On y trouvera des éclairciſſemens relatifs à la perſonne de Palamedes Gontier.

plut pas moins à Henri VIII. Il s'agit du mariage d'Elisabeth, fille de ce Monarque & d'Anne de Boulen, avec le troisième des fils de François Ier. L'alliance étoit d'autant plus importante, que le Parlement d'Angleterre, en excluant du trône Marie, fille de Catherine d'Arragon, venoit d'en déclarer (a) héritière la jeune Elisabeth. La troisième proposition de Gontier fut encore accueillie; c'étoit que Henri ne prit plus le titre de Roi de France. La quatrième choqua le Monarque Anglois. On desiroit qu'il renonçât à la pension viagère de cinquante mille écus, & aux dix mille écus de sel que lui payoit la France. Henri déclara qu'une rénonciation de cette espèce seroit injurieuse pour lui, & qu'il lui sembloit extraordinaire qu'on la lui proposât à l'instant où il con-

(a) Henri VIII dit à Gontier qu'Elisabeth *avoit été proclamée & publiée en ce titre par les Parlemens & Estats, & qu'au regard de son autre fille Marie, chacun la tient pour bastarde comme elle est...* Le titre d'héritière présomptive n'appartint pas longtems à la jeune Elisabeth. La catastrophe d'Anne de Boulen sa mère, fut le terme de sa grandeur. Après bien des variations de ce genre, Henri détermina ainsi l'ordre de la succession au trône d'Angleterre. Edouard son fils fut nommé pour le remplacer; au défaut d'Edouard, Marie, & ensuite Elisabeth.

sentoit d'unir à un puiné de France sa fille qui avoit l'expectative d'un grand Royaume. Les autres articles traités dans cette conférence, avoient rapport à la guerre que François Ier se préparoit à entreprendre contre l'Empereur ; & Henri ne témoigna pas y prendre un vif intérêt.

Gontier détaille ensuite les conversations particulières qu'il eut avec le Secrétaire d'Etat Cromwel (a), & le Duc de Nortfolck (b), deux des principaux Ministres de Henri. Le premier, en lui vantant la puissance de son maître, lui observa *qu'il avoit augmenté son revenu de plus de cinq cens mille escus par an ;* car (ajoutoit-il) *le Parlement & estats du Royanme luy ont accordé les dixmes ordinaires, outre lesquelles*

(a) Thomas Cromwel remplaça dans la faveur de Henri le Cardinal Wolsey, dont il avoit été l'ami zélé. Créé Pair d'Angleterre, il prit le nom de Comte d'Essex. Son crédit n'eut qu'un tems. Henri changeoit de favoris comme de maîtresses.

(b) Ce Duc de Norfolck qui joua un grand rôle sous le règne de Henri, & sous les trois suivans, fut un des persécuteurs d'Anne de Boleyn sa niéce. Des liaisons trop intimes avec Marie Stuart l'engagèrent dans une conspiration contre Elisabeth ; & nous le verrons porter sa tête sur l'échaffaud.

il prendra cette année les annates des Evefchés, Abbayes & autres benéfices du pays.

La feconde audience accordée à Gontier par Henri VIII en préfence de Cromwel, fut orageufe. Ce Prince fe plaignit vivement des pourparlers du mariage du Dauphin avec la fille de l'Empereur, des négociations qui fe tramoient à ce fujet. Il parla avec aigreur de l'entrevue de Marfeille (a), & de la manière dont François I[er] fe conduifoit envers la Cour de Rome. Les proteflations de Gontier le calmèrent, *en maniere* (nous apprend-il) *que je le vis, & le trouvay bien r'habillé & remis premier que partir de-là.*

La troifième audience eut pour objet fpécial le projet d'une entrevue entre les deux Rois.

Le furplus de la dépêche de Gontier renferme des anecdotes trop curieufes pour feborner à une fimple analyfe. Laiffonsle parler lui-même. « Monfeigneur (dit-» il) je me tins toute cette matinée-là » avec ledit Cromwel, & fur l'après-dînée » il me mena en la falle de la Reine, où le

(a) Il s'agit ici de l'entrevue du Pape Clément VII & de François I à Marfeille en 1533. Henri prétendoit que le Roi de France n'y avoit pas ftipulé fes intérêts comme il auroit dû le faire.

» Roy se trouva. Je fis à ladite Dame la
» réverence, & luy présentay vos lettres,
» exposant entierement ce que j'avois eu
» commandement de luy dire par vous. Je
» la vis en ce propos, estonnée, se plaignant
» de ma trop longue demeure, qui avoit
» causé & engendré au Roy son mary plu-
» sieurs doutes & estranges pensemens; à
» quoy disoit estre bon besoin que vous
» pensiez de donner remede, faisant envers
» le Roy son frere qu'elle ne demeure *af-*
» *folée & perdue;* car elle se voit bien pro-
» chaine de cela, & plus en peine & en-
» nuy que paravant ses espousailles; me
» chargeant de vous prier & requérir de sa
» part de pourvoir à son affaire, duquel elle
» ne pouvoit me parler si amplement que
» desiroit pour la crainte où elle estoit, &
» les yeux qui regardoient sa contenance,
» tant dudit Seigneur son mary, que Princes
» qui là estoient; me disant qu'elle ne
» pourroit escrire, que plus ne me verroit,
» ne pouvoit plus longuement demeurer
» avec moy. Auquel langage me délaissa,
» sortant iceluy Seigneur Roy de ladite
» salle, pour entrer en l'autre prochaine,
» où les danses se leverent sans que ladite
» Dame y allast, vous asseurant, Monsei-

» gneur, à ce que j'en puis connoiſtre qu'elle » n'eſt pas à ſon ayſe (a) ; préſumant à mon » petit jugement que les doutes & ſoupçons » de ce Roy, dont je vous ay mentionné » cy-devant, la mettent en ce travail ».

Gontier termine ſa lettre par les mots ſuivans. « Vous adviſant au demeurant, » Monſeigneur, que les Grands de cette » Cour m'ont à pluſieurs fois enquis de » *l'acte* (a), *proceſſion & harangue tant*

(a) Le Laboureur date la dépêche de Palamedes Gontier du 5 Février 1535. Par la manière dont s'exprime Anne de Boleyn, il eſt clair qu'elle étoit menacée d'une prochaine diſgrace ; on ſait qu'elle fut décapitée le 9 Mai de l'année ſuivante.

(a) Voici le fait : les nouveaux ſectaires avoient affiché des grands placards où l'on injurioit les principaux dogmes de la religion catholique. Le Parlement informa contre les coupables qu'on accuſoit des complots les plus horribles. On en arrêta vingt-quatre. François I voulant montrer aux Princes d'Italie ſon attachement pour la religion, vint à Paris en 1535 au milieu de l'hyver. Il ordonna une proceſſion générale, à laquelle il aſſiſta avec toute ſa Cour. A chaque ſtation le Monarque, une torche à la main, ayant à ſes côtés les Cardinaux de Lorraine & du Bellay, ſe proſternoit humblement, & imploroit la miſéricorde divine. La proceſſion finie, François I dans la ſalle de l'Evêché prononça une harangue analogue à la circonſtance. Il y mit tant d'enthouſiaſme, qu'on

» *louables*, faits à Paris dernierement par » le Roy *pour l'honneur du ſacrement*, pu» nition & correction des ſectes luthérien» nes ; de quoy ils donnent louange & » gloire audit Seigneur, trop plus grande » que d'avoir ſuppédité & gagné un grand » nombre de batailles ; & hier comme j'eſ» tois à la table où MM. Nortfolck, Suf» folck, Owaſton, Borgonny, tous Cheva» liers de la Jarretiere, & autres bon nombre » eſtoient, leſquels M. de Morette feſtinoit, » ils prirent trés-grand plaiſir d'en ouir par » moy, qui avois *vu le miſtère* le jour pré» cédant mon partement, portans tous dudit

l'interrompit par des cris & des ſanglots. On publia un édit terrible contre les ſectaires ; & pour animer les dénonciateurs, on leurs promit le quart des biens des accuſés. Afin de compléter cet acte expiatoire, le Monarque voulut repaître ſes yeux du ſupplice barbare infligé à ſix de ceux qui paſſoient pour avoir affiché les placards. Au lieu de les brûler, ſuivant l'uſage ordinaire, on avoit attaché ces malheureux à de longues perches, qu'on retiroit à volonté. Par ce moyen on prolongeoit les ſouffrances des criminels. Si le zéle bouillant de François I plût en Italie, il lui nuiſit beaucoup dans l'eſprit des Allemands. Mais ce qu'il y a ici de plus ſingulier, c'eſt d'entendre les Seigneurs Anglois applaudir à ces événemens, lorſqu'eux mêmes conſentoient au ſchiſme avec la Cour de Rome.

» Seigneur les paroles & louanges dessus
» dites ».

(3) « Si Thomas Morus (a observé ju-
» dicieusement le (a) Laboureur) s'estoit
» pu persuader que sa charge de Chancelier
» d'Angleterre ne l'eust attaché qu'aux pas-
» sions de son Roy, il auroit esté l'heureux
» de son tems ; mais ce bonheur auroit pris
» fin avec sa vie : il ne resteroit à sa mé-
» moire que le reproche d'une honteuse
» lascheté ; & on luy imputeroit l'hérésie
» d'un Royaume, dont il avoit les loix &
» la religion en sa garde ».

Morus, dont les Historiens Anglois, & particulièrement M. Hume (b) vantent les vertus & les connoissances littéraires, fut appellé par Henri VIII dans son Conseil. La dignité de Chancelier étant devenue vacante, ce Prince la lui conféra. On croyoit que Morus, pour s'y maintenir, approuveroit le mariage du Monarque avec Anne de Boulen. Mais on connoissoit mal le caractère ferme du Magistrat. Non-seulement il s'éleva

(a) Dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 414.

(b) Histoire de la Maison de Tudor, Tome I, page 212.

contre ce mariage : il fit plus; le titre de chef suprême de l'Eglise que Henri s'étoit arrogé, répugnoit à ses principes. Quoique des Evêques courtisans y eussent souscrit, Morus les réprouva hautement. Cette opposition fut regardée comme un crime de lèze-Majesté; & le nom de Morus (a) grossit la liste des victimes que Henri VIII immola au pouvoir arbitraire. La relation de son procès (b) copiée par le Laboureur sur un manuscrit envoyé de Londres, offre des traits remarquables, & qui caractérisent l'esprit de la nation angloise à cette époque. Si cet esprit différe de celui qui y domine de nos jours, le rapprochement nous semble propre à exercer la curiosité du Lecteur.

« Maistre Thomas Morus (lit-on dans cet » écrit) n'agueres Chancelier d'Angleterre, » fut mené le 1er jour de Juillet 1535 de- » vant les juges délégués de par le Roy

(a) Pour vaincre sa fermeté, on le traita durement dans sa prison; & on lui refusa la permission de lire, qui d'abord lui avoit été accordée. Morus se contenta de fermer ses fenêtres, disant *qu'il n'avoit plus besoin de la lumière, puisqu'on lui en ôtoit toute la joye* Une détention perpétuelle ne l'effraya pas davantage. Henri furieux, ordonna sa mort.

(a) Addit. Tome I, p. 415 & suiv.

» Henry

» Henry VIII : après que les charges & » informations faites à l'encontre de luy » eurent esté lues en sa présence, le sieur » Chancelier & Duc de Nortfolck s'adres» sant à luy, dit : *Vous voyez, Morus,* » *que vous avez grandement erré contre la* » *Majesté Royale ; & néanmoins nous espé-* » *rons tant, de sa clémence & benignité, que* » *si vous voulez repentir de vostre obstinée* » *opinion, en laquelle vous avez téméraire-* » *ment persisté, que nous vous obtiendrons* » *grace & pardon...* A quoy respondit ledit » Morus, *Messieurs, je vous remercie très-* » *affectueusement de votre bonne volonté ;* » *seulement je prie le Dieu tout puissant qu'il* » *luy plaise me maintenir en cette mienne* » *juste opinion, ensorte que je puisse persé-* » *verer jusques à la mort ; & quant aux ac-* » *cusations dont on me charge, je doute* » *n'avoir l'entendement, la mémoire, ny la* » *parole pour y respondre & satisfaire, eu* » *egard à la prolixité & grandeur des arti-* » *cles, vu aussi la longue détention de prison,* » *la debilitation & maladie que maintenant* » *je souffre...* Lors commandement fut fait » de luy apporter une chaise pour s'asseoir, » puis continua son propos en cette ma» niere.

« En tant que touche le premier article, » qui contient que pour monrrer ma malice » contre le Roy en la matiere du second » mariage, où j'ay toujours resisté contre sa » sérénissime Majesté, autre chose ne veux » respondre que ce que j'en ay dit lors, est » selon ma conscience, pource que je ne » pouvois & ne devois céler la vérité à mon » Prince; & si je ne l'avois ainsy fait, je » luy serois certainement traistre & desloyal; » & puis pour telle erreur (*si cela se doit* » *nommer erreur*) j'ay esté condamné, mes » biens consisquez, à perpétuelle prison, » en laquelle j'ay esté détenu par l'espace » de quinze mois. Seulement je respondray » au cas principal sur ce que vous dites » que j'ay encouru la peine du statut fait au » dernier Parlement, depuis que je suis pri- » sonnier, pour autant que par malice, » faussement & traistrement j'ay osté à la » majesté du Roy, son nom, son titre, son » honneur & sa dignité, qui luy ont esté » octroyez par ledit Parlement, qui l'a reçu » *suprême chef en terre & en l'église d'An-* » *gleterre sous Jésus-Christ.* Premierement, » quant à ce que vous opposez que je n'ay » voulu respondre autre chose à M. le Se- » crétaire du Roy, à l'honorable Conseil &

» à Sa Majesté, quand ils m'interrogerent » que je sentois (a) dudit statut, sinon *que* » *moy estant mort au monde, je ne pensois* » *point à icelles choses, mais seulement à la* » *Passion de J. C.*; je vous dis que pour » tel mien silence vostre statut ne m'a pu » condamner à mort : car vostre dit statut, » ni toutes les loix du monde ne punissent » personne, sinon que pour aucun dit ou » fait, & non pour un semblable silence.

« A cela répliqua le Procureur du Roy, » disant que tel silence estoit une remons- » trance de certain jugement d'une malice » pensée contre ledit statut, pource que » tout sujet fidèle & loyal à la Majesté es- » tant interrogé sur ledit statut, estoit tenu » d'y respondre cathégoriquement sans au- » cune dissimulation, *que tel statut estoit* » *bon & sain...* Certes (dit Morus) si ce » que l'on dit vulgairement est vray que, » *qui tacet* (b) *consentire videtur*, mon silence » a plus approuvé le statut, que contemné (c); » & en tant que vous dites que tout sujet » fidele est tenu & obligé de respondre, je

(a) Quelle étoit sa manière de penser sur ledit statut.

(b) Que le silence paroît un consentement tacite.

(c) C'est-à dire l'a plus approuvé que méprisé.

» dis qu'en matiere qui concerne la conf-
» cience le fujet fidele eft plus obligé à fa
» confcience & à fon ame qu'à chofe du
» monde, pourvu que telle confcience,
» comme eft la mienne, n'engendre fcandale
» ou fédition à fon Seigneur, vous affeurant
» que ma confcience ne s'eft defcouverte
» à perfonne vivant.

« Quant au fecond article, qui eft que
» j'ay pratiqué contre ledit ftatut, efcrivant
» huit paires de lettres à l'Evêque (a) de

(a) Jean Fisher, ou Fifcher, ami de Morus, eut la tête tranchée pour les mêmes caufes. Il avoit été le précepteur de Henri VIII : les ouvrages de controverfe écrits par le Monarque atteftent que le difciple avoit profité des leçons du maître. En 1597 on recueillit dans un feul volume imprimé à Wirtzbourg les œuvres de Fisher. Si l'on s'en rapporte à Sanderus dans fon hiftoire du fchifme d'Angleterre, Fisher n'eut que des vertus, & pas un feul défaut. Burnet & Hume lui font quelques reproches fpécialement fur fon imagination trop prompte à croire au merveilleux. L'Hiftoire de la Maifon de Tudor (Tome I, page 251) offre à ce fujet des particularités. Au furplus, le crime de Jean Fisher, dans la circonftance dont il s'agit ici, étoit de ne vouloir pas reconnoître la validité du mariage d'Anne de Boulen, & la primatie eccléfiaftique de Henri VIII. Le Monarque Anglois le fit mettre en prifon. Sur ces entrefaites le Pape Paul III ayant

» Rochester, luy donnant conseil contre » vostre dit statut, je desirerois merveilleu- » sement que telles lettres fussent lues en » public; mais puisqu'elles ont esté brûlées » par ledit Evêque, ainsi que vous dites, je » veux volontairement en dire la substance: » le contenu d'aucunes estoit de choses » familières, qui réqueroient nostre ancienne » amitié. Une autre contenoit la response à » la sienne, par laquelle il demandoit quoy » & comment j'ay respondu à la premiere » examination sur ledit statut; dequoy je » luy respondis *que j'avois informé ma cons-* » *cience, & qu'ainsi devoit informer la sienne.* » Véritablement je le prends sur mon ame; » c'est le contenu èsdites lettres pour les- » quelles je puis par vostre statut estre con- » damné à la mort.

« Quant au tiers (a) article qui dit que » moy estant condamné par le Conseil, je » respondis *que vostre statut estoit comme* » *une espée tranchante des deux costés, ensorte* » *que celuy qui le voudroit garder, perdroit* » *son ame, & qui le voudroit contemner per-* » *droit le corps;* ce qu'a pareillement res-

envoyé à Fisher le chapeau de Cardinal, cette dignité lui valut la mort.

(a) Au troisième.

» pondu, ainſi que vous le dites, l'Evêque
» de Rocheſter, & que pour cela il appert
» comme nous nous eſtions recordez; je
» vous dis que je ne reſpondis que condi-
» tionellement, c'eſt à ſçavoir que *ſi c'eſtoit*
» *un ſtatut tranchant des deux coſtés comme*
» *une eſpée, comment ſe pourroit gouverner*
» *l'homme pour n'encourir l'un des périls?*
» En quelle maniere peut avoir reſpondu
» l'Evêque de Rocheſter; je ne ſçay s'il a
» reſpondu comme moy, cela eſt venu pour
» la conformité de noſtre entendement &
» doctrine, & non pour nous eſtre recordez;
» & croyez que je ne fis oncques, ny dis
» choſe malicieuſement contre voſtre ſtatut;
» mais bien peut-eſtre qu'on l'a malicieu-
» ſement rapporté à la bonne grace du
» Roy.

« Alors furent appellez par l'Huiſſier 12
» hommes à la couſtume (a) du pays, &

(a) Cette coutume, dont il faut chercher l'origine dans la légiſlation mâle & agreſte des peuplades du Nord, à qui on doit l'établiſſement de la plupart des monarchies de l'Europe, mériteroit bien des recherches particulières. Il nous ſemble que cette inſtitution, fondée ſur le droit naturel, eſt un des plus beaux hommages qui jamais ayent été rendus à la liberté civile. Ce peuple conquérant ſentit que pour s'atta-

» leur furent baillez lesdits articles, qu'ils » adjoutassent, jugeassent & adjurassent si » *ledit Morus avoit malicieusement contreveñu* » *audit statut ou non;* lesquels s'estant re- » tirez à part environ un quart-d'heure, » retournerent devant les Princes & Juges » ordinaires, & prononcerent *guilty*, c'est- » à-dire *condamné, ou digne de mort;* & » incontinent fut son arrest prononcé par » M. le Chancelier *Jouxte & selon la lettre* » *de la noble loi.*

« Cela fait, Morus commença à parler en » cette maniere : *Or, puisque je suis con-* » *damne (voir & Dieu sçait comment) je* » *veux librement parler de vostre statut, pour* » *descharger ma conscience; & dis qu'il y a* » *sept ans que j'estudie en cette matiere;* » *mais je n'ay vu aucun* DOCTE *approuvé* » *de l'Eglise qui die qu'un temporel puisse*

cher le peuple conquis, il devoit lui faire partager le bénéfice de la loi par laquelle il étoit gouverné. Ce seroit un tableau curieux que celui où, à l'aide des monumens, on développeroit les différentes causes qui chez plusieurs nations ont fait disparoître cette coutume de leurs codes, tandis qu'ailleurs elle s'est conservée. Une discussion de ce genre n'étant pas de notre ressort, il nous suffit d'en avoir indiqué l'apperçu.

» *ou doive estre chef de la spiritualité...*
» Alors lui fut propos interrompu par ledit
» sieur Chancelier, & luy dit : *Comment,*
» *Morus, voulez-vous estre plus sage & de*
» *meilleure conscience que tous les Evesques,*
» *la Noblesse universellement, & tout le*
» *Royaume ?* A quoy respondit Morus,
» *Mylord pour un Evesque que vous avez*
» *de vostre opinion* (a), *j'en ay des saints*
» *plus de cent de la mienne, & pour un vostre*
» *Parlement, & Dieu sçait quel, j'ay tous*
» *les saints Conciles généraux depuis mille*
» *ans; & pour un Royaume, j'ay la France*
» *& toute la Chrestienté.*

« Lors le Duc de Norfolck luy dit : *Escoute, Morus; l'on voit clairement la*
» *malice.* Morus respondit : *Mylord, ce que*
» *j'en dis est pour la descharge de ma conscience, & pour satisfaire à mon ame; &*
» *de ce j'appelle Dieu à tesmoin, qui est le*
» *scrutateur des cœurs humains. Je dis da-*

(a) Nous devons prévenir le Lecteur que les raisonnemens de Morus ont été combattus par les adversaires du parti pour qui il se sacrifia. Si l'on veut connoître le pour & le contre, il suffira de comparer l'histoire du schisme d'Angleterre par Sanderus, avec l'histoire de la réformation d'Angleterre par Burnet.

» *vantage que vostre ordonnance est mal*
» *faite; car vous avez fait profession & juré*
» *de ne jamais faire chose contre l'Eglise,*
» *laquelle est en toute la Chrestienté une seule*
» *& non divisée; & vous n'avez authorité*
» *quelconque sans le consentement des autres*
» *Chrestiens de faire loy ny acte de Parlement*
» *contre ladite union de Chrestienté. Je sçay*
» *bien pour quelle cause m'avez condamné,*
» *c'est pource que je n'ay jamais par cy-*
» *devant voulu consentir à la matière du*
» *second mariage du Roy : mais j'espere*
» *bien à la divine bonté & miséricorde, &*
» *que ainsi que St. Paul, comme il est escrit*
» *en sa vie, persécuta toujours St. Estienne,*
» *& que maintenant ils sont amis en Paradis,*
» *ainsi nous, combien que nous ayons dis-*
» *corde en ce monde, en l'autre nous serons*
» *ensemble unis; & sur ce, je prie Dieu qu'il*
» *vous veuille sauver & garder le Roy.*

« Ainsi que l'on menoit ledit Morus en
» la grosse tour, l'une de ses filles nommée
» Marguerite, avant qu'il entrast en ladite
» tour, se jetta au milieu de la troupe des
» archers & gardes, esprise & vaincue d'une
» extrême douleur & amour filiale, sans
» avoir aucun respect à l'assistance ny au
» lieu public, sauta au col dudit Morus, &

» le tint quelque eſpace embraſſé ſans pou-
» voir parler ; & après ledit Morus par per-
» miſſion de ſa garde, luy dit pour la con-
» ſoler : *Marguerite, ayez patience, ne vous*
» *tourmentez plus ; c'eſt la volonté de Dieu.*
» *Longtems a qu'avez connu le ſecret de mon*
» *cœur...* Puis eſtant eſloignée de luy comme
» de dix ou douze pas, derechef retourna
» comme devant au col de ſondit pere, à
» laquelle ne dit autre choſe, *ſinon qu'elle*
» *priaſt Dieu pour ſon ame*, & ce ſans au-
» cunes larmes (a) & changement de cou-
» leur.

« Le Mardy ſuivant il fut décapité en la
» grande place qui eſt devant ladite tour,
» & peu auparavant l'exécution pria les
» aſſiſtans de prier Dieu pour luy par deçà,
» & que d'autre part il prieroit pour eux.
» Après les exhorta & ſupplia très-inſtam-
» ment *qu'ils priaſſent pour le Roy, afin*
» *que Dieu luy vouluſt donner bon conſeil,*
» *proteſtant qu'il mouroit ſon bon & loyal*
» *ſerviteur, & de Dieu premierement* ».

(a) Le récit de M. Hume (Hiſt. de la Maiſon de Tudor, Tome I, p. 254) confirme cette ſérénité d'ame que Morus conſerva. Il marcha, dit l'Hiſtorien Anglois, gaiement au ſupplice.

(4) Ce Seigneur ne s'appelloit point *Henri*, mais *Edouard* de Courtenay, Marquis (a) d'Exéter. Castelnau a partagé l'erreur commune à ses contemporains, en croyant à cause du nom & des armes, que ces Courtenay descendoient de la branche royale de France désignée sous cette dénomination. Il se trompe encore, quand il allégue à ce sujet l'autorité de du Tillet. L'Abbé le Laboureur (b) a fort bien remarqué que du Tillet au contraire panche à considérer les Courtenay d'Angleterre comme issus des Courtenay de France, dont Pierre le plus jeune des fils de Louis-le-Gros épousa l'héritière. Le Laboureur a prouvé par la déduction de documents généalogiques qui nous paroissent incontestables, que les Courtenay Anglois (c) appartiennent aux anciens Courtenay François, mais qu'ils ne sortent point du fils de Louis-le-Gros. Le premier Courtenay qui passa en Angleterre, y suivit

(a) Il fut créé Comte de Devonshire.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, T. I, p. 419 & suiv.

(c) Par rapport à cette branche de Courtenay qui passa en Angleterre, on peut encore consulter l'ouvrage connu du Père Anselme, Tome VII, p. 838 de l'édition de 1726.

Guillaume-le-Conquérant. Edouard de Courtenay dont il s'agit ici, & qui en descendoit, étoit petit-fils de Guillaume de Courtenay, époux de Catherine de Lancastre, belle-sœur de Henri VII, Roi d'Angleterre. Par là il se trouvoit cousin issu de germain de la Reine Marie & de la Princesse Elisabeth, filles de Henri VIII.

(5) La haute naissance (a) du jeune Courtenay, & les agrémens de la figure qui chez les Grands en imposent à la multitude, fixoient sur lui les yeux de la nation. En général les Anglois auroient été flattés d'avoir pour souverain un de leurs concitoyens. Il est certain que ce mariage fut proposé à Marie, & que plusieurs de ses Ministres l'appuyoient fortement. Ils ignoroient que cette Princesse, en montant sur le trône, avoit résolu de s'en rapporter (b) absolument à Charles-Quint dans le choix de l'époux

(a) A différentes reprises ses ancêtres s'étoient alliés avec les Rois d'Angleterre. Il avoit eu pour mère Gertrude Blunt, fille unique de Guillaume Blunt, sieur de Montjoye.

(b) Voyez l'observation, n°. 3, sur le septième Livre des Mémoires de F. Rabutin, T. XXXVIII de la Collection, p. 457.

qu'elle prendroit. Dès-lors il fut facile à ce Monarque de renverser le projet d'une union contraire à ses intérêts. Courtenay lui-même fit tout ce qu'il falloit pour ne pas réussir. Des légéretés & des inconséquences de jeunesse furent grossies par les émissaires de l'Espagne ; & Marie, qu'on eut soin d'effrayer, trembla pour l'avenir. On ne doit pas conclure de-là que cette Reine ait eû pour Courtenay ce qu'on appelle une passion. Le Laboureur (a) & la plupart des Historiens nationaux ou étrangers ont répété à l'envi la relation romanesque de ces prétendues amours. Marie (racontent-ils gravement) renonça à l'inclination qu'elle avoit pour Courtenay, parce qu'elle s'apperçut de la préférence qu'il donnoit à sa sœur Elisabeth. Ces détails propres à intéresser sur la scène théatrale, ont un air de vraisemblance qui séduit. Il étoit naturel qu'un Seigneur jeune & beau ne balançât pas entre deux femmes, dont l'une âgée de trente-six à trente-huit ans, étoit dévote & austère, tandis que l'autre, atteignant son

(a) Lisez entre autres les additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 422. Hume, Hist. de la Maison de Tudor, Tome I, page 477 & suiv.

quatrième lustre, réunissoit aux graces de la jeunesse, l'enjouement & les charmes de l'esprit. Il est fâcheux pour ceux qui aiment les fictions, que les monumens démentent ces faits. Un moderne (a) a reproché vivement à l'Abbé de Vertot d'avoir fait usage de ce roman dans l'introduction qui précède un recueil (b) précieux dont la rédaction lui avoit été confiée. Il le juge d'autant plus blâmable, que ce recueil ne fournit aucun fait à cet égard sur lequel l'Abbé de Vertot ait pu s'étayer. En effet, si l'on compare les dépêches contenues dans ce recueil avec l'analyse qu'en fait le critique moderne, on n'y apperçoit pas la plus légère trace des amours de Marie pour Courtenay, & de l'inconstance de celui-ci en faveur d'Elisabeth. On y voit que ce Seigneur avoit perdu toute espérance d'obtenir la main de la Reine, lorsque ses amis lui conseillèrent de songer à celle d'Elisabeth. On y trouve

(a) Nouveaux éclaircissemens sur l'histoire de Marie Reine d'Angleterre adressés à M. David Hume, p. 97 & suiv.

(b) Ce recueil a pour titre : *Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre depuis 1552 jusqu'en 1556.* 1763. 5 vol. in-12.

que ce ne fut point un dépit amoureux qui détermina la haine de Marie contre sa sœur; mais que cette antipathie tiroit son origine des intérêts opposés de leurs mères respectives, & que la diversité de croyance en fait de religion les portoit à se haïr réciproquement. Ajoutons à ces considérations (car il faut être vrai) que les intrigues sourdes d'Elisabeth & de Courtenay achevèrent d'irriter Marie. Il ne s'agissoit pas moins que de la détrôner. Les dépêches de M. de Noailles, alors Ambassadeur en Angleterre, dévoilent le mistère auquel il participoit. Ce Ministre ne dissimule pas qu'on mit (a) tout en œuvre pour que Courtenay, s'il n'épousoit pas la Reine, épousât Elisabeth, que cette Princesse consentoit à le suivre dans le Devonshire, & que pour la consommation de ce projet les peuples prenant une fois les armes, *Madame Elisabeth* (b) *& Courtenay auroient bonne part à la Couronne...*

(6) Castelnau confond les faits en plaçant

(a) Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre, &c. T. II, p. 254.

(b) Ambassade de MM. de Noailles en Angleterre, &c. T. II, p. 310.

ici par anticipation une énumération de titres contredite par l'ordre chronologique des évènemens. En effet, on lit parmi ces titres celui de *Roi de France* qui n'a pu appartenir au Dauphin François & à son épouse qu'après la mort de Henri II. Or, cette date ne s'accorderoit pas avec l'époque à laquelle il est constaté que Marie Stuart s'intitula Reine d'Angleterre & d'Irlande. Tous les monumens attestent qu'en apprenant l'avènement d'Elisabeth au trône d'Angleterre, c'est-à-dire vers la fin de 1558, Marie Stuart s'arrogea aussi-tôt les titres dont il s'agit; à l'instigation des Princes de la Maison de Guise, Henri II l'y détermina. Non-seulement cette Princesse écartela les armes d'Angleterre dans les siennes; des actes publics émanés d'elle furent souscrits avec ces titres; & M. Robertson (a) en cite comme existans encore de nos jours en Ecosse. Des prétentions manifestées aussi publiquement causèrent à Elisabeth de justes allarmes. Elle connoissoit l'ambition de la Maison de Guise, & l'ascendant qu'elle avoit sur Marie Stuart. Le parti Catholique très-nombreux en Angleterre l'inquiétoit. Les craintes qu'Elisabeth éprouva dans cette oc-

(a) Histoire d'Ecosse, T. I, p. 257.

currence,

currence, furent le principe de la haine qu'elle voua à Marie Stuart. Auſſi, comme on le verra, la pourſuivit-elle juſqu'au tombeau.

(7) Marie, ſœur du Duc de Guiſe & du Cardinal de Lorraine, étoit reſtée veuve de Jacques V, Roi d'Ecoſſe. « Sans faire tort » à l'Ecoſſe (a remarqué le (a) Laboureur) » on peut dire que cette Princeſſe y porta » des vertus plus précieuſes que n'eſt cette » couronne, puiſqu'elle meſme l'a advoué, » puiſqu'elle l'eſtima digne de régner en » qualité de Régente après la mort de ſon » mary, & qu'elle s'eſt louée de ſon heu- » reux gouvernement, juſqu'à ce que l'hé- » réſie, qui eſtoit l'ennemie de l'ordre & » de l'eſtat monarchique (b), mit ce Royaume

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 412 & 413.

(b) Quand on aura lu l'obſervation qui ſuit, on appréciera l'inexactitude de ces aſſertions. L'eſprit de parti les a dictées à l'Abbé le Laboureur. Il faut être impartial en écrivant l'hiſtoire, & ne point attribuer excluſivement aux uns le mal dont les autres ont été complices. L'homme ſage ſe borne à plaindre l'aveuglement de ſes ſemblables qui ſont plongés dans l'erreur. Il deſire ardemment que leurs yeux ſe deſſillent; mais il ne leur imputera jamais d'être les ſeuls au-

» en proye à la malice & à l'ambition des
» Grands. Ils abusèrent de sa patience & de
» sa douceur; & après avoir estably une
» nouvelle religion, ils la voulurent vio-
» lenter en la sienne, pour profiter du dé-
» sordre d'une guerre civile, où la nécessité
» de se défendre l'obligea de leurs témoi-
» gner qu'elle avoit assez de courage pour
» maintenir son autorité par les armes ».
Cet éloge de Marie de Guise est-il conforme aux monumens & aux faits ? Les détails dans lesquels on va entrer, détermineront le jugement qu'on doit en porter. Avant tout, il est essentiel de réformer plusieurs inexactitudes échappées à le Laboureur dans son précis des troubles qui s'élevèrent en Écosse, & des causes qui les firent naître. A entendre cet Ecrivain, on croiroit d'abord que Marie de Guise obtint la Régence immédiatement après la mort de Jacques V. Les choses ne se passèrent point ainsi. La noblesse déféra la Régence à Jacques Hamilton, Comte d'Arran, & héritier de la Jeune Marie Stuart. Ce Seigneur plus adonné à ses plaisirs qu'aux affaires, étoit incapable de soutenir ce lourd fardeau. Aussi

teurs de calamités qui furent le résultat de la force opposée à la force.

ſon adminiſtration fut-elle fort orageuſe. Le caractère âpre & fier d'une nobleſſe accoutumée à l'indépendance de l'ariſtocratie féodale, les efforts d'une religion nouvelle tendant à détruire l'ancienne, les intrigues de la France & de l'Angleterre ſe diſputant reſpectivement pour leurs Princes la main de l'héritière du trône d'Ecoſſe, firent acheter chèrement au Comte d'Arran l'autorité dont on l'avoit revêtu. C'eſt dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe (a) par M. Robertſon qu'il faut parcourir le tableau de ſes embarras & des chagrins qui le dévoroient. Marie de Guiſe (raconte cet Hiſtorien) aſpiroit depuis longtems à cette Régence dont le poids écraſoit le Comte d'Arran. « Marie (ajoute » (b) t-il) avoit l'audace & l'ambition qui » faiſoient le caractère diſtinctif des Princes » de ſa maiſon : mais une grande égalité

(a) Quoique cet ouvrage de M. Robertſon ſoit ſa première production, nous n'avons pas balancé à le prendre pour guide. Il a écrit ayant les monumens ſous les yeux; & l'énumération qu'il en donne dans ſa préface, nous a ſemblé mériter confiance. Toutes ces pièces étoient inconnues à l'Abbé le Laboureur, & à ceux de nos écrivains qui ont fait mention des révolutions ſurvenues en Ecoſſe à cette époque.

(a) Hiſtoire d'Ecoſſe, T. I, p. 199.

» d'ame & beaucoup d'adresse réprimoient » en elle ces passions. Cachant ses desseins » avec tout l'art dont une femme est capa- » ble, la politique la plus fine & la plus » prudente la porta par dégrés au pouvoir » suprême »... Le moyen qu'elle employa fut bizarre; & il est rare qu'il soit couronné par le succès. Marie manœuvra de manière à amener le Comte d'Arran à une démission volontaire, & à se contenter de la seconde place, après avoir occupé la première. Tandis que les Guises en France souffloient le feu de la persécution contre les nouveaux sectaires, Marie de concert avec eux les accueilloit en Ecosse. Affectant une indifférence apparente pour les points de religion contestés, elle gagna leur confiance. Entourée par là d'une faction nombreuse, cette Princesse n'hésita plus à faire proposer au Comte d'Arran de donner sa démission. D'un côté on l'effraya, en lui exaggérant le compte sévère qu'il auroit à rendre de son administration. De l'autre, on s'appliqua à le séduire soit par l'appurement de ce compte redoutable, soit par la promesse d'une forte pension, & de son titre de Duc de Chatelleraut qui seroit confirmé. Le Comte d'Arran eut la pusillanimité de consentir à tout. Vaine-

ment son frère naturel (l'Archevêque de St. (a) André) tenta de ranimer les ressorts de cette ame mobile & affaissée. Le 10 Octoble 1554 en plein Parlement le Comte d'Arran résigna la Régence ; & Marie de Guise le remplaça. Celle-ci ne tarda pas à transgresser les bornes d'une modération qui lui avoit valu les suffrages de la plus grande partie de la noblesse. En élévant des étrangers aux premières places de l'administration, elle excita une réclamation générale. Bientôt l'orgueil sauvage de ces hommes qu'elle avoit blessés, humilia son amour propre. La Cour de France en guerre ouverte avec Philippe II & avec la Reine d'Angleterre son épouse, sollicitoit une diversion de la part des Ecossois. Sous prétexte de débarasser les nobles

(a) Ce Prélat étoit à toute extrémité, quand le Comte d'Arran donna son consentement. Les Médecins d'Ecosse l'avoient condamné. Un de ces avanturiers philosophes, qui alors couroient le monde (le célèbre Cardan), fut assez heureux pour le guérir. Ce fut le naturaliste & le chymiste qui opérèrent cette cure : mais l'Archevêque crut la devoir à l'astrologue, ou peut-être au magicien. Ce qui prouve bien les travers de l'esprit humain, c'est que Cardan dans ses ouvrages, en parlant de cet événement, attribue son succès uniquement à ses prétendues connoissances en astrologie.

de la garde des Provinces limitrophes à l'Angleterre, la Régente proposa une taxe sur les terres, dont le produit stipendieroit un corps de troupes réglées qu'on chargeroit de ce soin. Le régime féodal n'admettoit point des taxes de ce genre. Le ton impérieux des Barons Ecossois, en s'y opposant, ferma la bouche à la Régente. D'Oisel, chef des troupes françoises, qui étoient en Ecosse, voulant allumer la guerre, provoqua les Anglois par des hostilités. Le désaveu menaçant (a) de la noblesse Ecossoisse força d'Oisel à rester dans l'inaction. Jusqu'à ce moment Marie de Guise avoit paru attachée au parti protestant. L'avénement d'Elisabeth au trône d'Angleterre produisit des évènemens qui changèrent les vues politiques de la Régente; ou plutôt elle substitua aux siennes celles que les Princes Lorrains ses frères lui suggérèrent. La Maison de Guise regardoit Elisabeth comme l'usurpatrice d'une couronne qui appartenoit légitimement à Marie Stuart. Telle étoit sa manière de voir. Les Princes Lorrains, pour recouvrer un bien dont, suivant eux, Elisabeth avoit

(a) Voyez l'observation, n°. 1, sur le onzième Livre des Mémoires de Rabutin, Tome XXXIX de la Collection, p.

dépouillé leur niéce, jugèrent que la révolution ne pouvoit s'opérer que par l'Ecosse. En conséquence, ils jurèrent l'annéantissement du protestantisme dans ce Royaume. Marie de Guise eut ordre (a) d'embrasser ce plan. Prévoyant les inconvéniens dangereux qui en résulteroient, elle les représenta avec force. Mais quand le Cardinal de Lorraine avoit parlé (b), il falloit obéir. La

(a) « L'advis de ladite Dame (raconte Regnier » de la Planche dans son Histoire de l'Estat de France, » tant de la religion que de la république, p. 272) » estoit de ne rien changer au fait du gouvernement, » & pour le regard de la religion que l'on taschât » doucement & modestement de gaigner & pratiquer » les plus grands par promesses, puis d'assembler les » Estats-Généraux du pays, & faire décréter la forme » de vivre qu'on tiendroit à l'avenir ; de quoy elle » espéroit bonne issue, & s'asseuroit d'amener les plus » grands à ce point. Mais tout cela fut rejetté par » ceux de Guise, disans que *la Reine leur sœur estoit* » *bonne femme, mais qu'elle avoit tout gasté, qu'Oysel* » *estoit un sot*, parce qu'il ne vouloit mettre au ha- » zard l'estat du pays qu'il avoit par sa diligence si » longuement & si fidèlement gardé, comme il s'ex- » cusoit ».

(b) L'Abbé le Laboureur (dans ses additions, page 423) convient « que l'Evèque d'Amiens & la » Brosse aigrirent les choses par leurs maximes & par

Régente, contre ses intentions, n'eut plus de liaisons intimes qu'avec le parti catholique; & le régne de l'intolérance commença. Les Protestans surpris rappellèrent à la Régente les engagemens qu'elle avoit contractés avec eux. La réponse (a) de Marie fut terrible. « Les promesses des Princes (leur » dit-elle) ne sont point faites pour qu'on

» des entreprises trop ouvertes »... Mais il impute la source du mal « particulièrement au Cardinal de » Lorraine qu'on accuse (avoue-t-il franchement) » d'avoir tout voulu porter à l'extrémité avec la mesme » confidence dont il traitoit les affaires de deçà ».

(a) M. de Thou (Liv. XXI, Tome III, p. 304) l'a consignée dans son histoire. Il ajoute que les Députés répondirent à la Régente « qu'ils renonçoient à » lui obéir, & que c'étoit à elle à prévoir les suites » funestes de la déclaration qu'elle venoit de faire ». D'Aubigné (Hist. univers., Tome I, Liv. II, p. 121) raconte dans les termes suivans la réplique des Députés. « Or donc (dirent-ils) nous vous annonçons » que n'y ayant point de foy de vous à nous, vous » n'en pouvez exiger de nous à vous. Nous vous annonçons encore la nécessité d'obéir, & de penser » dès cette heure comment vous vous desmélerez de » nostre inimitié... Le lendemain (dit encore d'Au- » bigné) elle vid maltraiter les Prestres, rompre les » images, & razer les couvens jusques aux fondemens. Robertson (Hist. d'Ecosse, Tome I) ne fait point mention de cette réplique des Députés.

» en conserve le souvenir avec tant de soin ; » on ne doit point en exiger l'accomplissement à moins qu'elles ne soyent conformes à leurs intérêts »... Ces mots qu'on croiroit sortis d'un des Divans de l'Asie, devinrent le signal de la guerre civile. Elle étoit prêchée avec fureur par les Ministres des nouveaux sectaires, & surtout par *ce fougueux Knox qui*, selon l'expression d'un (a) moderne, *joignoit à la férocité naturelle de son caractère un enthousiasme extravagant.* De part & d'autre on courut aux armes, &, conformément à l'usage, les produits de cette guerre furent le meurtre, les brigandages & les incendies. On fit des traités momentanés que la Régente, à qui on forçoit la main, enfreignoit (b) presqu'aussi-tôt. Henri II comprit que (c) le Royaume d'Ecosse alloit

(a) Hume, Hist. de la Maison de Tudor, T. II, page 24.

(b) « Voilà (lit-on dans l'Histoire universelle » du sieur d'Aubigné, Tome I, p. 121) armée d'une » part & d'autre : la Régente eut recours à quelque » pacification nouvelle, & à tréves plusieurs fois » rompues, pource que la foy de la Régente n'estoit » plus à son regret qu'une chanson.

(c) Voyez les observations sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 283 & suiv.

échapper à ſon fils & à ſa bru, ou qu'au moins ils n'auroient plus à régner que ſur des déſerts. Un accident termina ſes jours, lorſqu'il ſe diſpoſoit à rappeller en Ecoſſe l'ancien régime de la tolérance, qui auparavant avoit ſi bien réuſſi à Marie de Guiſe. Sous le ſucceſſeur de Henri, les Guiſes tout-puiſſants en France, reprirent ſur le champ leurs projets deſtructeurs par rapport aux Proteſtans Ecoſſois. Ils connoiſſoient trop l'eſprit modéré de leur ſœur pour ſe fier à elle. En lui envoyant un renfort de troupes françoiſes commandées par la Broſſe, une de leurs créatures (a), ils y joignirent l'Evê-

(a) « Arriverent en Ecoſſe (dit d'Aubigné avec » ſa préciſion énergique, Tome I de ſon Hiſt. uni- » verſelle, page 121), la Broſſe avec deux mille » hommes, & l'Eveſque Pelevé, l'un pour faire la » guerre, l'autre pour diſputer... Pour ce faire (a » écrit un autre Proteſtant) les Guiſes envoyèrent en » Ecoſſe l'Eveſque d'Amiens & la Broſſe leurs plus » affectionnez ſerviteurs, leſquels pour ſe monſtrer à » leur arrivée bons Catholiques Romains, voulans » coutraindre un chacun d'aller à la Meſſe, reprochans » ſouvent à la Régente & à d'Oiſel qui la gouvernoit » paiſiblement, qu'ils avoient tout gaſté. Publièrent » leur intention eſtre d'uſer de la force, ſans eſpar- » gner petit ny grand. L'Eveſque d'Amiens, comme » Légat du Pape, attendant les bulles de ſa légation,

que d'Amiens (Pelvé, depuis Cardinal) & plusieurs Docteurs de Sorbonne. Pour opérer la conversion des nouveaux sectaires, on vouloit sans doute réunir la conviction (a) à la force. Ces Conseillers, sous la tutele desquels on mettoit la Régente, dirigèrent ses volontés. Ils la privèrent bientôt de l'homme en qui elle avoit eu jusqu'alors le plus de confiance. C'étoit Guillaume Maitland de Lethington son Secrétaire. Maitland, quoique Protestant zélé, n'avoit point séparé

» promettoit de réduire la plupart de ceux qu'il disoit » fourvoyés ; & la Brosse entreprenoit en un mois » d'exterminer par armes ceux qui ne voudroient » revenir. (Hist. de l'Estat de France, tant de la religion que de la république, p. 271).

(a) Selon M. de Thou (Liv. XXIV, Tome III, page 454) l'Evêque d'Amiens & les Docteurs qui l'accompagnoient, prièrent les Pairs d'Ecosse assemblés à Edimbourg, de leur indiquer un jour pour expliquer les ordres dont ils étoient chargés. On leur répondit « qu'on ne pouvoit admettre des hommes » qui apportoient la guerre & non la paix ; que s'ils » vouloient disputer de la foy, après avoir renvoyé » les troupes françoises, on les écouteroit volontiers, » afin de faire voir à tout le monde qu'on savoit ré- » sister à la force, & qu'on pouvoit se rendre à des » propositions raisonnables.

ses intérêts de ceux de sa maîtresse. Suspect au nouveau conseil qui la dominoit, & craignant pour ses jours, il se réfugia dans le camp de ceux qu'on appelloit les rébelles. Le nombre de ceux-ci grossissoit tous les jours. Beaucoup de Catholiques Ecossois tremblant pour la liberté nationale, se déclaroient (a) en faveur de ce parti. A leur tête on comptoit l'ancien Régent, le Duc de Chatellerault, & d'autres Seigneurs qui comme lui avoient conservé la religion de leurs pères. Mais l'homme le plus intéressant fut ce Maitland dont on a parlé. Ses talens & la considération dont il jouissoit, sauvèrent le parti protestant. Les Ecossois, naturellement braves, auroient succombé en luttant

(a) Cela n'avoit rien de surprenant, si l'on considère les bruits qu'on faisoit circuler, & l'indiscipline des troupes françoises, *qui* (dit M. de Thou, Liv. XXIV, p. 462) *pilloient également amis & ennemis.* D'ailleurs on assuroit d'après de prétendues lettres de *la Brosse*, qu'on avoit interceptées, que la guerre étant finie, on proscriroit toute la noblesse écossoise, & qu'on donneroit ses propriétés à des Gendarmes François. Ces bruits que M. de Thou regarde comme calomnieux, ont été adoptés par les Ecrivains Protestans, & spécialement par Regnier de la Planche. M. Robertson en les taisant, paroît n'y avoir pas cru.

ſeuls contre des troupes diſciplinées. Maitland alla à Londres implorer les ſecours d'Eliſabeth. Il lui démontra que ſes intérêts étoient inſéparables de ceux des Proteſtans Ecoſſois. Cette Princeſſe le ſentit ; & les ſecours qu'elle accorda, comme on va le lire dans les Mémoires de Caſtelnau, arrachèrent pour toujours aux François leur influence en Ecoſſe. Marie de Guiſe ne fut pas témoin de l'expulſion honteuſe de ſes compatriotes. Elle mourut avant le dénouement de cette tragédie. En analiſant l'expoſé qu'on vient de faire, on peut aiſément rendre à ſa mémoire la juſtice qui lui eſt due. Un moderne dont le témoignage eſt étayé ſur les monumens, s'exprime ainſi ſur ſon compte... « Jamais Princeſſe [obſerve-t-il (a)] ne » poſſéda des qualités plus propres à illuſ- » trer une adminiſtration, & à rendre des » peuples heureux. Elle avoit autant d'adreſſe » que de pénétration : elle allioit la pru- » dence avec un courage qui alloit juſqu'à » l'intrépidité : elle étoit douce & humaine » ſans foibleſſe, zélée pour (b) ſa religion,

(a) Hiſtoire d'Ecoſſe, par M. Robertſon, T. I, page 347.

(b) M. Robertſon en louant cette Princeſſe *de ſon zèle pour ſa religion*, n'a pas pris garde que dans la

» mais ne donnant point dans une dévotion
» outrée, exacte à faire rendre la justice,
» mais éloignée de toutes les voies de
» rigueur. On peut néanmoins lui reprocher
» d'avoir été trop dévouée aux intérêts de
» la France, son pays natal, d'avoir eu pour
» les Princes Lorrains ses frères un attache-
» ment sans réserve, & qui étoit devenu
» une espèce de passion. On la vit en effet
» sacrifier à ces deux objets de son affection
» toutes les maximes de sagesse & d'huma-
» nité que la bonté de son caractère lui
» auroit fait adopter. Mais ces circonstances

page suivante il se contredit. « Elle se prépara (dit-
» il) à la mort par des méditations & des exercices
» de piété. Elle demanda l'assistance de Villox, l'un
» des plus fameux prédicateurs parmi les réformés;
» & elle écouta ses instructions avec beaucoup de
» respect & d'attention »... Nous le demandons de bonne foi : une Princesse vraiment attachée à la religion Catholique auroit-elle choisi dans ses derniers momens pour directeur spirituel un homme qu'elle devoit regarder comme hérétique? Aussi, quoique M. Robertson cite pour son garant le tèmoignage de Knox, il nous semble qu'il est permis de douter de la vérité de cette anecdote. On ne la trouve ni dans l'histoire de M. de Thou, ni dans les ouvrages de Regnier de la Planche, de d'Aubigné & des autres contemporains.

» de sa vie, qui obscurcirent toutes ses » grandes qualités, qui firent le malheur de » son gouvernement, qui rendirent même » son nom odieux, peuvent encore être » attribuées plutôt à un excès de vertu qu'au » penchant pour le vice. Elle eut le malheur » de survivre trop longtems à cette répu- » tation, à cet amour du peuple qui lui » avoit frayé le chemin à la place la plus » élevée du Royaume. Elle déshonora les » dernières années de son administration par » des actes de fausseté, & par quelques » autres de sévérité qui lui firent perdre » l'affection d'un peuple, qui avoit eu au- » trefois en elle une confiance sans bornes. » Cependant ses ennemis mêmes attribuèrent » toujours ses actions les plus inexcusables » à son excessive facilité, & jamais à la » dépravation de son naturel. Ils accusèrent » les Princes Lorrains & les Conseillers » François d'emportement & de cruauté; » mais ils donnèrent toujours à la Régente » les éloges (a) qu'elle méritoit par sa pru- » dence & sa modération ».

(a) « Cette Princesse (observe l'Historien de la » Maison de Tudor, Tome II, p. 34) possédoit tous » les talens & l'habileté qui étoient comme héré-

(8) Il feroit fuperflu de répéter ici ce qu'on a dit (a) précédemmeut de Jean de Montluç, Evêque de Valence. Comme par la fuite il reparoîtra fur la fcène, on parlera de fon penchant pour le Calvinifme, & de celles de fes actions qui en furent le réfultat. Bornons nous donc à ce qui concerne fa miffion en Ecoffe. Plufieurs motifs déterminèrent les Princes Lorrains à l'en charger. Son goût pour les opinions nouvelles n'étoit point un miftère. D'ailleurs il avoit été pendant quelque tems Chancelier de la Régente en Ecoffe ; & on favoit qu'il étoit aimé en ce pays. La plupart des Hiftoriens généraux, nationaux ou étrangers (b), ont développé d'une manière imparfaite cette miffion de l'Evêque de Valence. En copiant probable-

» ditaires dans fa Maifon : mais elle y joignoit un » caractère de modération & des vertus que les au- » tres Princes de fon fang ne montrèrent pas dans » leur conduite ».

(a) Voyez les obfervations fur les Mémoires du Maréchal de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 399 & fuiv.

(b) Par rapport à ceux-ci, il fuffira d'indiquer l'Hiftoire de la Maifon de Tudor, par David Hume, Tome II, p. 35, & l'Hift. d'Ecoffe par Robertfon, Tome I, p. 352.

ment

ment M. de Thou (a), ils font paroître le Prélat en Ecosse avec le Comte de Rendan (de la Maison de la Rochefoucaut) à l'époque (b) seulement où l'on rédigea le traité de *Leith*; selon Castelnau au contraire, Jean de Montluc alla en Ecosse. Là s'étant convaincu de l'impossibilité de remédier au mal, il revint à la Cour de France. On verra ensuite Castelnau rapporter le traité de Leith par lequel les François évacuèrent l'Ecosse, & garder le silence sur la part qu'eut Montluc à cette négociation. Il nous semble que ces contradictions apparentes entre les Mémoires de Castelnau & les Historiens généraux sont expliquées en partie par un Auteur (c) con-

(a) Tome III, Liv. XXIV, p. 465. En employant l'autorité de cet Historien, on auroit dû observer qu'à la page 460 il fait arriver Montluc en Angleterre, pour conférer avec Elisabeth, & passer de-là en Ecosse. Cette partie de son récit, comme on le voit, s'accorde avec Castelnau.

(b) Brantôme (dans ses Mémoires, à l'article du Vicomte de Martigues) s'exprime plus clairement. En joignant l'Evêque de Valence à M. de Randan par rapport à cette commission, il observe que le Prélat *étoit allé un peu devant.*

(c) Histoire de l'Estat, tant de la religion que de la république, par Regnier de la Planche, p. 281 & suiv.

temporain. On lit dans ſon ouvrage que la Cour de France, après avoir fait proteſter le Chevalier de Sévre, ſon Ambaſſadeur à Londres contre les ſecours accordés par Eliſabeth aux Ecoſſois, députa vers cette Princeſſe Jean de Montluc avec de nouvelles inſtructions. Conformément à ſes ordres il négocia d'abord avec la Reine d'Angleterre, qui s'épuiſa en reproches contre la Maiſon de Guiſe. De-là Montluc paſſa en Ecoſſe. « Mais (ajoute (a) cet Ecrivain) s'il trouva » matières de plaintes contre ceux de Guiſe » de la part de l'Anglois (b), ce ne fuſt rien

(a) Ibid, page 285.

(b) Dans la nouvelle édition des Mémoires de Condé (Tome I, p. 533) on a la preuve, qu'avant de paſſer en Ecoſſe, Jean de Montluc fit tous ſes efforts à la Cour de Londres pour qu'Eliſabeth ſe déſiſtât de ſon alliance avec les Ecoſſois. On y voit que de concert avec le Chevalier de Sévre, il réclama contre la proclamation publiée par la Reine d'Angleterre. Cette réclamation qui a pour titre : *Remonſtrances des ſieurs de Valence & de Sevre, &c.*, juſtifie aſſez foiblement la Cour de France des imputations de celle de Londres. L'article le plus frappant eſt celui où l'on repréſente « qu'il ſemblera à tout le monde une façon » eſtrange de négocier, que les conditions qu'on veut » diſputer pour un traité de paix, ſoyent publiez à » ſon de trompe, comme les ordonnances qui ſont

» au

» au prix de l'Eſcoſſe, laquelle eſtoit de
» tout envénimée & forcenée contre eux,
» d'autant que ne ſe contentans d'avoir
» voulu dominer & forcer leurs conſciences,
» ils avoient auſſi entrepris d'eſtablir la
» tyrannie en leurs pays comme en France,
» & de s'aggrandir de leur ruyne. Parquoy
» tant s'en falloit qu'on deuſt eſpérer un
» bon accord, tandis qu'on chanteroit tel
» langage, que plutoſt ils ſe feroient tuer
» l'un après l'autre, juſques aux enfans du
» berceau, pour maintenir leur liberté; ce
» que voyant la Reyne douairiere & le ſieur
» d'Oyſel, ils renvoyerent Montluc comme
» il eſtoit allé, & le chargerent de faire des
» remonſtrances telles comme il voyoit les
» affaires diſpoſées. Ladite Dame auſſy eſ-
» crivit à ſes freres que les Ecoſſois n'eſtoient
» pas aiſés à dompter... Cela eſtant rapporté
» à ceux de Guiſe, ils trouverent que c'eſ-
» toit les meſmes remonſtrances qu'on leur
» avoit faites dés le commencement, dont

» faites ſur les ſubjets »... Le vrai mot de l'énigme étoit, que la Maiſon de Guiſe vouloit dominer en Ecoſſe, afin d'attaquer enſuite l'Angleterre. Eliſabeth qui avoit pénétré le projet, n'aſpiroit qu'à forcer les François d'évacuer l'Ecoſſe. D'après cela, on conçoit qu'il falloit ſe battre.

Ii 2

» ils ne tenoient non plus de compte qu'au-
» paravant. Mais Montluc les asseura au
» retour que, s'ils n'y donnoient autre or-
» dre, & en brief, ils verroient bientost leur
» niepce sans terres, sans royaume & sans
» sujets »...

Nous ajouterons que le même Ecrivain, en faisant mention (a) du traité de Leith, ne prononce pas plus que Castelnau le (b) nom de l'Evêque de Valence.

(a) Ibid., page 508,

(b) Le Président la Place (dans son Commentaire de l'Estat & de la Répuolique, fol. 71 & suiv.) ne nous instruit pas davantage. Il se taît sur les premières opérations de Montluc, & raconte que ce Prélat avec le Comte de Rendan négocia le traité de Leith. Ce que son récit contient de particulier est le précis d'un écrit apolégétique contre la Maison de Guise, qu'Elisabeth fit publier à cette époque. Il ne faut pas également cherchercher des lumières dans l'Histoire des cinq Roys, ni dans la Popeliniere, copistes l'un & l'autre des ouvrages qu'on vient de citer.

Fin du quarante-unième Volume.



